-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

14 MAR 1966

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC.

Session régulière du Conseil de la susdite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du Secrétaire, le 14 mars 1966, @ 8 heures P.M. et @ laquelle sont présents Messieurs Clément Beaudry, Anicet Desaulniers, Philippe Garceau, Robert Gauthier, Jean Pothier, Arthur Robitaille, sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée du 14 février 1966, ces dernières sont acceptées unanimement, sur proposition de M. Jean Pothier, appuyée par M. Clément Beaudry, et signées et initialées par Messieurs le Maire et le Secrétaire.

Après avoir procédé à la lecture d'une déclération de M. Jules Denoncourt, sec-trés. nommant M. Jean-Paul Boisvert, sec-trés-adjoint, une résolution fût proposée par M. Arthur Robitaille et résolue unanimement afin de ratifier cette nomination de M. Jean-Paul Boisvertau poste de sec-trés. adj., aux mêmes conditions que M. Jules Denoncourt, et en l'autorisant aussi à s'organiser de façon à ce que le dit bureau puisse opérer normalement.

Le sec-trés. adjoint fût par la suite assermenté par le Maire M. Raoul Godin.

CORRESPONDANCE:

Le Sec-trés. du Conseil de Comté de St-Maurice nous transmet un avis attestant qu'il à reçu la somme de $15.31 de M. Gaston Guilbert en retrait de l'immeuble situé dans l'avenue St-Jean-Baptiste.

Lettre de la Commission des Accidents de Travail de Québec au sujet des employés des Corporations Municipales.

La Banque Royale du Canada, nous demande des détails concernant les propriétés de Messieurs Jean Gagné et de Claude Ebacher.

Lettre d'information, transmise par Me Lacoursière au sujet de la cause de la Corporation de Pointe-du-Lac VS la Cie de téléphone Bell du Canada.

RESOLUTIONS:

amendement à la resolution du 18-4-63 Re: signatures

165-66 Sur proposition de M. Philippe Garceau, il est résolu unaninement d'amender la résolution du 18 avril 1963 qui autorisait M. Jules Denoncourt à signer les effets de commerce et à transiger avec la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac et d'ajouter aux signatures déjà autoriser, la signature de M. Jean-Paul Boisvert sec-trés. adj.

M. Ubald Gélinas vient rencontrer le Conseil pour l'informer qu'il a l'intention d'instaler une grosse balance pour 50,000 lbs sur un terrain de 200' par 600' et s'informer s'il pourra obtenir un permis pour installer un commerce pour achat et vente de métaux usagés. Après que le secrétaire eu donné lecture du règlement régissant ce cas, on lui dit qu'il devra rencontrer l'inspecteur pour obtenir de plus amples renseignements.

166-66 Afin de répondre à une demande présentée par le contracteur pour le transport des écoliers, il fut proposé par Mé Clément Beaudry et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire passer la gratte sur les chemins gravelés de la Municipalité.

167-66 Sur proposition de M. Clément Beaudry, il est résolu unanimement de voter un montant de $25.00 comme souscription à la campagne de la Croix Rouge.

Nomination des estimateurs

168-66 Il est proposé par M. Jean Pothier et résolu unanimement de nommer Messieurs Philippe Denoncourt, Paul Houle et Mastai Montour, estimateurs pour le prochain terme.

Nomination Inspecteur municipale

169-66 Sur proposition de M. Robert Gauthier, il est résolu de nommer M. Ulric Blais 'Inspecteur municipal

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Nomination des inspecteur agraire.

170-66 Sur proposition de M. Clément Beaudry, il est résolu de nommer les inspecteurs agraires suivants:

A- Pour l'arrondissement champêtre no 1, comprenant les rangs de l'acadie, St-Joseph, St-Nicolas et des Garceau: M. Roland Hardy.
B- Pour l'arrondissement champêtre no 2, comprenant le grand chemin du Roi, de la ligne du Village à la ligne de Trois-Rivières Ouest, les rangs Ste-Marguerite, Village des Crête et St-Jean-Baptiste: M. Philippe Pothier.
C- Pour l'arrondissement champêtre no 3, comprenant les 3e,4e,5e,6e et 7e rang et le rang St-Charles: Monsieur Emilien Milot

Nomination des inspecteurs agraires.

171-66 Il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu de nommer les inspecteurs de voiries suivants:
A- Pour le grand chemin du Roi dans le Haut de la Paroisse, depuis la terre de Euclide Blais jusqu'au no 131 inclusivement : M. Guy Thibeault.
B- Pour le grand chemin du Roi depuis la ligne de Trois-Rivières Ouest jusqu'à l'avenue St-Jean-Baptiste, ainsi que la route des Duval jusqu'au 2e rang et le pont Livernoche: M. Mastai Montour
C- Pour le grand chemin du Roi, depuis l'avenue St-Jean-Baptiste au no 38 du cadastre jusqu'au no 58, ainsi que la route Livernoche: M. Aristide Boucher.
D- Pour le deuxième rang, depuis la voie ferrée jusqu'à la ligne Ste-Marguerite: M. Dominique Lesmerises.
E- Pour le troisième rang, depuis le pont de Hubert Trottier jusqu'au 4e rang, ainsi que la route chez Elzéar Dupont, celle en avant de chez Albert Blouin et le rang: M. Charles Larouche.
F- Pour la concession St-Charles, depuis le no 355 exclusivement jusqu'à la profondeur du 5e rang, ainsi que la route Cyrille Mainville et le pont chez Adolphe Duplessis: M. Arthur Robitaille
G- Pour la route du 6e rang, ainsi que le cordon du 6e. M. Alcide Mainville
H- Pour le 7e rang, depuis l'extrimité nord-est de ce rang jusqu'à laterre de M. Edmond Gauthier, no 573, ainsi que la route du 6e: M. Gérard Biron.
I- Pour le 7e rang, depuis l'extrimité sud-puest de ce rang jusqu'au no 573 inclusivement, à la terre de Edmond Gauthier, ainsi que la petite route du 7e rang: M. Donat Blouin
J- Pour la route de l'Acadie, depuis le grand chemin jusqu'à la ligne d'Yamachiche: M. Jules Gélinas
K- Pour la Concession St-Nicolas, depuis Ovila Vincent jusqu'à l'extrémité de ce rang: M. Bruno Desaulniers.
L- Depuis le rang St-Nicolas, près du no 493, jusqu'à la ligne d'Yamachichepar le 2e rang, y compris la route chez Alfred Garceau: M. Paul Houle.
M- Pour le village des Garceau, depuis la route de l'acadie jusqu'au nos 354 et 355 exclusivement: M. Ernest Gauthier.

14 MAR 1966

Nomination gardiens d'enclos

172-66 Il est proposé par M. Anicet Desaulniers de nommer Messieurs Jules Levasseur et Rock Boucher gardiens d'enclos

Nomination 'Surintendent des Travaux'

173-66 Sur proposition de M. Arthur Robitaille, il est résolu de nommer M. Philippe Denoncourt, 'Surintendent des Travaux.

Engagement comptables.

174-66 Il est proposé par M. Philippe Pothier et résolu unanimement d'engager les comptables DesCotret, St-Arnaud & Cie pour faire la Vérification des livres de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1966.

Comptés:

Chèques no:

92	Cie de téléphone Bell du Canada	$24.72
93	Oscar Goulet(Travaux pour chemin	$14.00
94	Bureau d'enregistrement	$ 3.50
95	M. Raoul Godin(Représentation, dép.voyage)	$110.00
96	M. Arthur Robitaille, représentation	$50.00
97	M. Anicet Desaulniers, représentation	$50.00
98	M. Philippe Garceau, représentation	$50.00
99	M. Clément Beaudry, représentation	$50.00
100	M. Robert Gauthier, représentation	$50.00
101	M. Jean Pothier, représentation	$50.00
102	M. Jules Denoncourt, salaire 1-28 fév.66	$175.00
103	Croix Rouge, souscription	$25.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

175-66 Les comptes qui précèdent sont acceptés à l'unanimité, sur proposition de M. Philippe Garceau.

La séance est levée.

Raoul Godin ---Maire

J. Paul Boisvert ---Sec-trés. adj.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Session régulière du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du Secrétaire, le 12 avril 1966 @ 8 heures P.M. et à laquelle sont présents Messieurs Philippe Garceau, Robert Gauthier, Jean Pothier, sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée du 14 mars 1966, ces dernières sont acceptées unanimement sur proposition de M. Philippe Garceau, appuyé par M. Robert Gauthier et signées et initialées par Messieurs le Maire et le Secrétaire.

RESOLUTIONS:

176-66 Sur proposition de Monsieur Philippe Garceau, appuyé par M. Jean Pothier et adopté comme suit: Que le Conseil consent par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Cie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de Téléphone dans les limites de cette Municipalité aux endroits de la manière indiquée aux plans portant les numéros 201&202 et 551 @ 561, de l'estimé 813325 No CM30 en date du 4 avril 1966 et accompayant une demande de la dite Compagnie en date du 4 avril 1966.

Que ce Conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissants ou existant sur les rues, routes, grand' routes, squares et lieux publics de cette Municipalité susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits; cet emondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite Compagnie.

177-66- Considérant que par les années passées une certaine négligence à été constatée par les membres du Conseil de la Municipalité, concernant l les feux En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Gauthier appuyé par le Conseiller Jean Pothier et résolu unanimement qu'à l'avenir les frais encourus pour l'extinction de ces feux seront à la charge du ou des contribuables concernés.

178-66- Sur proposition de M. Robert Gauthier, appuyé par M. Philippe Garceau, il est résolu unanimement de nommer Messieurs Roger Laroche et Rodolphe Blouin au poste de Garde-feux pour la Municipalité.

179-66- Il est proposé par M. Jean Pothier, appuyé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité de payer une grand'messe pour le repos de l'âme de M. Armand Beaudry, frère du Conseiller Clément Beaudry.

180-66- Considérant qu'il apparait beaucoup plus avantageux pour les contribuables de cette Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Pothier, appuyé par M. Robert Gauthier et résolu à l'unanimité qu'à l'avenir le bureau du Secrétaire sera ouvert du lundi au vendredi de 9 heures A.M. à 5 heures PM et le vendredi soir de 6½ heures à 8½ heures P.M., le samedi le bureau sera fermé toute la journée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

COMPTES:
CHÈQUES NOS:

104- Gérald Martineau, ½ machine à écrire.....$122.96
105- Thomas Bellemare.....$80.00
106- Jean Banville, papeterie machine add.....$9.60
107- Formules légales Prov. avis de taxes.....$40.64
108- Formules Mun. Livre de minutes.....$23.32
109- Mme Auxibe Messier, voyage sable.....$120.00
110- Cie téléphone Bell, ½ compte.....$12.97
111- Bureau d'enregistrement T.-R.....$5.00
112- Corp, Mun. Vist Pointe-du-Lac Services incendies entente $500.00,2 heures $100.00.....$600.00
113- Guy Robitaille,travaux chemins et fossés.....$13.00
114- Salaire Jean-Paul Boisvert $175.00, timbres$11.48.....$186.48
115- Jules Denoncourt, salaire Mars.....$175.00
116- Antonio Beaudry, Curé, grand'messe.....$5.00
117- Thomas Bellemare & Fils Ltéé, entretien chemin d'hiver$3,732.00

181-66- Sur proposition de M. Jean Pothier, appuyé par M. Robert Gautnier Gauthier, il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Paul Boisvert Sec.Trés.Adj

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale, tenue au bureau du Secrétaire, le 9 mai 1966 à 8 hres P.M. et à laquelle sont présents Messieurs Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Philippe Garceau, Arthurs Robitaille, sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

182-66 Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée du 12 avril 1966, ces dernières sont acceptées unanimement, sur proposition de M. Philippe Garceau et signées et initialées par Messieurs le Maire et le Secrétaire.

Le Secrétaire-Trésorier-Adjoint Mé Jean-Paul Boisvert est aussi présents.

CORRESPONDANCE:

Mme Jules Denoncourt remercie les membres du Conseil pour le salaire de mars que son époux a reçu, même s'il n'a pas travaillé.

Lecture d'une copie de résolution de la Commission scolaire de Pointe-du-Lac demandant aux deux corporations d'étudier la possibilité de se servir des mêmes normes pour confectionner les rôles d'évaluation. Après étude de cette demande, il est décidé de rencontrer le Conseil du Village pour discuter et règler si possible ce problème.

Lecture d'une lettre de l'Association Mauricienne Inc. au sujet de l'assemblée annuelle des garde-feux municipaux, tenue à St-Narcisse, le mardi 19 avril 1966.

Lettre de M. Ovila Simard demandant au Conseil de voir à niveler et graveler l'avenue Germain.

RESOLUTIONS:

183-66 Sur proposit on de M. Clément Beaudry, il est résolu unanimement de radier les montants de rentes seigneuriales et de frais d'avis qui sont inclus dans le rôle de perception au nom de Charles A. Vivier, pour un montant total de $12.80.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 5 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

184-66 M. Anicet Désaulniers donne avis qu'à une prochaine séance un règlement sera passé pour amender le règlement No 64 .

185-66 Faisant suite à une demande de M. Gauthier, propriétaire du Lac des Pins, pour installer 4 chalets préfabriqués, sans que la Municipalité en tienne compte dans le rôle d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande, en considérant que ces chalets sont des démonstrateurs n'apartenant pas au propriétaire du terrain et à la condition que dès que le ou les dits chalets seront vendus, les taxes deviendront exigibles aussitôt, Cette autorisation ne vaudra que pour l'année 1966.

COMPTES:

118 - Emile Colas, C.R. pour Rabco, ...$ 117.95
119 - La Revue Municipale, ...abonnement .....$ 5.00
120 - De l'Orme Construction Lté, ...$ 30.00
121 - Fournier Excavation , ...Travaux.Ave. des Pins,...$ 396.00
122- Cie de Téléphone Bell, ...$ 13.85
123 - Marcel Crète, timbres pour avis de taxes ,.....$ 45.78
124 - Imprimerie St-Patrice,.....$ 22.36
125 - Formules Légales Provinciales, comptes de taxes,..$ 75.79
126 - Corporation Mun. Visitation, Services Incendies,,,$ 150.00
127 - Jean-Paul Boisvert & Marcel Crète, salaire,.....$ 175.00
128 - Burroughs, papeterie , ...$ 174.92

186-66 Sur proposition de M. Arthurs Robitaille, il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés. Adj.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Séance spéciale de la susdite corporation, dûment convoquée par avis à chaque membre, tenue au lieu et heure ordinaires des assemblées, ce mercredi 25 mai 1966 et à laquelle tous les conseillers étaient présents, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin.

187 - 66 Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire fit la lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont acceptées unanimement telles que lues, sur proposition de M. le Conseiller Arthurs Robitaille.

188-66 Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et résolu unanimement d'autoriser M. le Maire Raoul Godin, accompagné du secrétaire Jean-Paul Boisvert à visiter monsieur Victor Brimbois et à lui offrir jusqu'à $100.00 comme dédommagement d'une lisière de terrain le long de la route qui conduit de St-Nicolas à Brise-Culotte. Adopté.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

J.-Paul Boisvert Sec. Trés. Adj.

INITIALES DU MAIRE
6
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session spéciale de la sus-dite Corporation, tenue au bureau du Secrétaire, le 31 mai 1966 à 8 hres P.M. et à laquelle sont présents Messieurs Anicet Désaulniers, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Jean Pothier et Arthurs Robitaille, sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Lecture de convocation de cette assemblée spéciale signifiée à tous les membres du Conseil par le secrétaire-trésorier, contenant: Acceptation par le Conseil de la liste des signataires pour l'amélioration de chemin du rang Brise-Culotte.

189-66 Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée du ~~xxxxxxx~~ 25 mai 1966, ces dernières sont acceptées unenimement, sur proposition de M. Arthurs Robitaille et signées et initialées par Messieurs le Maire et le Secrétaire.

RESOLUTION:

190-66 Proposé par M. Anicet Désaulniers, secondé par M. Robert Gauthier et résolu unanimement:

Que ce conseil accepte totalement les conditions stipulées sur la formule F-608 et prend la pleine responsabilité, suivant la loi, de toutes réclamations et dommages à la suite des travaux qui pourraient être effectués dans le chemin ou la route: " Chemin à travers les lots 436 à 440 Rang St-Nicolas, et 383 à 386 du rang Brise-culotte, seigneurie Pointe-du-Lac, Comté St-Maurice", et autorise le maire et le secrétaire à contresigner la dite formule F-608, après qu'elle aura été dûment remplie. Advenant que des signatures manquent, la responsabilité incombera à la municipalité.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

J. Louis Boisvert Sec. Trés. A.

MARGE de la REMURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Session régulière du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale, tenue au bureau du Secrétaire, le 13 juin 1966 à 8 hres P.M. et à laquelle sont présents Messieurs Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Philippe Garceau, Jean Pothier, sous la présidence de monsieur le Maire Raoul Godin, formant quorum.

191-66 Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée spéciale du 25 mai 1966, ces dernières sont acceptées unanimement, sur proposition de M. Anicet Désaulniers, appuyées par M. Clément Beaudry.

Un groupe de contribuables de la Avenue des Bouleaux viennent rencontrer les membres du Conseil pour demander certaines améliorations à leur rue. Après discution, il est décidé que l'on procédera de la même façon que pour l'Avenue des Pins.

CORRESPONDANCE:

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation accuse réception des formules c-618, procès-verbal, et F-608, avis et droits de passage, relativement à la réfection du chemin à partir du rang St-Nicolas jusqu'au rang Brise-Culotte.

Monsieur Pierre Boucher offre ses services comme secrétaire pour la municipalité.

Lecture d'une circulaire du groupe 621 de la Protection Civile au sujet d'une journée "Picnic" organisée pour le 19 juin 1966 à Trois-Rivières.

Lecture de trois demandes d'admissions d'enfants dans une institution d'assistance publique.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Lecture des détails du budget pour la Protection Civile du groupe 621 de l'année 1966-67, démontrant que la contribution municipale est de $2650. et celle de notre municipalité est 1.09% représentant $29.00 .

RESOLUTIONS:

Compte de feu Marc Verville de $50.00 à 25.00

192-66 Pour faire suite à une demande de monsieur Marc Verville afin de réduire son compte d'incendie, qui est de $50.00 et considérant qu'une erreur c'était glissée dans le calcul de son évaluation, En conséquence, il est proposé par M. Philippe Garceau, appuyé par M. Clément Beaudry et résolu unanimement de diminuer le dit compte de $50.00 à $25.00 . Adopté.

Ass. Publ.
2 refus
1 acceptation

193-66 Sur proposition de monsieur Philippe Garceau, il est résolu unanimement de refuser 2 demandes d'admissions d'enfants dans une institution d'assistance publique, soit celles concernant les enfants de Messieurs Raymond Lamothe & Roger Boisvert; et d'accepter la demande en rapport avec les enfants de M. Roland Pellerin.

Pro-Maire:
M. Jean Pothier

194-66 Il est proposé par M. Clément Beaudry, appuyé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Pothier, comme Pro-Maire pour le prochain terme.

COMPTES:

129	- Victor Brimbois, paiement d'une lisière de terrain,	$ 50.00
130	- J.P. Boisvert & M. Crète, salaire de mai,.....	$ 175.00
131	- De l'Orme Construction, ...	96.00
132	- Protection Civile, ...	29.00
133	- Marcel Crète, timbres, avis, comm. sur chèques,.....	12.00
134	- Gaston Houde, souscription à l'expo St-Barnabé,.....	10.00
135	- Raoul Godin, frais de représentation,.....	100.00
136	- Arthurs Robitaille, " " " ,.....	50.00
137	- Anicet Désaulniers, " " " ,.....	50.00
138	- Philippe Garceau, " " " ,.....	50.00
139	- Clément Beaudry, # " " , ...	50.00
140	- Robert Gauthier, " " " ,.....	50.00
141	- Jean Pothier, " " " ,.....	50.00

195-66 Sur proposition de M. Clément Beaudry, il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

par Marcel Crète Sec. Trés. Adj.

Canada
Province de Québec
Corporation municipale de la Pointe-du-Lac

Philippe Garceau

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation municipale, tenu au bureau du secrétaire, le 11 Juillet 1966 à 8 heures P.M. et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Robitaille, Anicet Desaulniers, Jean-Baptiste Pothier sous la présidence de monsieur le maire Raoul Godin, formant quorum.

Messieurs Robert Gauthier et Clément Beaudry sont absents.

196-66 Après la récitation de la prière, c'est la lecture des minutes de la dernière assemblé du 13 Juin 1966, qui sont acceptées tel que lue sur proposition de Monsieur Jean-Baptiste Pothier et secondé par Monsieur Philippe Garceau

Accepté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Correspondance:

Lecture d'une lettre venant du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation au sujet des numéros des lots entre les Rangs Brise Culotte et Saint-Nicolat. Après vérification et discution, il est conclut que: les nos. 417 à 423 sont exacte et que les signatures sont tous telle qu'elle et exacte.

Lecture d'une lettre circulaire provenant du commissaria des Incendie du Québec, offrant des cours de formation d'officier et de pompier.

Lecture d'une lettre venant de Lambert et Veillette offrant leurs services d'Ingénieur Conseils lorsque nous en auront besoins.

Hydro-Québec demande un rajustement sur leur évaluation qui se porte maintenant au montant de $98,875.00.

197-66 Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Jean-Baptiste Pothier de procéder au changement en ce qui concerne le terrain de M. Armand Blouin. Cet echange est fait d'une part de M. Armand Blouin qui à donné à la Corporation municipale ~~une lisière~~ de terrain pour la refection du chamain et d'autre part la Corporation Municipale qui elle donne à M. Armand Blouin ce qui reste du vieux chemain vis-à-vis ses lots. Échange conclut.

198-66 Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Desaulnier et résolu unanimement de revisiser le role d'çvaluation tel que préparé par les estimateurs, avec les amandements inscrit au rôle même sous les initiales du secrétaire-trésorier adjoint et tel qu'on les voit ci-après décrit:

Mutation:

Aimé Dion	à	Larry Castonguay
Cie Cent Associé	à	Robert Jacob
Philippe Pothier	à	Philippe Juneau
Succ. Louis Normand	à	Pierre Massé
Leo Paul Lambert	à	Marc et Joan Pagé
Eugène Marcotte	à	Leo Paul Lambert
J. Guy Poulin	à	Raymond Doutreligne
Raymond Milette	à	J. J. Martin
Lionel Guilbert	à	~~Raymond~~ Bouchard Gaston
Edith Guilbert	à	Marcel Provencher
André Rochette	à	Roland Levasseur
Benoit Brouillette	à	Antoine Murray
Guy Courteau	à	Camille Richard
Paul Proux	à	Paul Grenier
Paul Proulx	à	Edgar Godin
Mme Auxibe Messier	à	Charles Romain
Pierre Blouin	à	Marguerite Blouin
Antonio Labonté	à	Roger Beaudet
Jean-Baptiste Pothier	à	René Simard
Gérard W. Gauthier	à	Claude Tousignant
Paul Emile Dubé	à	J. Paul Lamy
Raoul Godin	à	J. Louis Maurais
Mastai Montour	à	Paul Héroux
Ovila Godin	à	Charles Larouche
Philamon Martin	à	Onil Berthiaume
Phil. & Alex. Garceau	à	Denis Vallé
Bruno Quessy	à	Fernand Quessy
P.Emile Boucher	à	Jacques Godon
Maurice Blandhette	à	J.Guy Tessier
Paul Rroulx à	à	Antoine Murray
Napoléon Barette	à	Jacqueline Barette
Rosaire Blais	à	Fernand Boisvert
Jacques Livernoche	à	Léo Héroux
Gédéon Gréchette	à	Gaston Filteault
Mme Eugène Rivard	à	Rémi Rivard
Paul Levasseur	à	Mme Edith Guilbert
Arthur Provencher	à	Charles E. Gailloux
Albert St-Louis	à	Crédit Mauricien Inc.
Rachel Dupont	à	J.P. Couture
Shawinigan W. P.	à	Hydro-Québec
Paul Gendron	à	Mme. Gauthier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Xavier Milot	à	Marcel Bérard
Raoul Godin	à	Charles Larouche
Eddy Beaulieu	à	Rosaire Beaulieu
Georges Gavaris	à	Henri-Jean Girard
Marcel Croteau	à	Alphonse Dubé
Pierre Blouin	à	Marguerite Blouin
J. Marc Gauthier	à	Roland Lefevre
Maurice Gauthier	à	Roland Lefevre
Donat Milot	à	Réal Paquin
Onil BErthiaume	à	Marcel Bérard
Paul de Cotret	à	Roger Houde
Mastai Montour	à	Claude Payette
René Laroche	à	Paul Auger
Mastai Montour	à	Pierre Dupont
Mastai Montour	à	Onésime Aucoin
Mastai Montour	à	Maurice Lamothe
Mastai Montour	à	Adélina Lacourse
Emile Roberge	à	Mme Simone Roberge
Claude Romain	à	Charles Romain
Oscar Léveillé	à	Dame Lise Lemire
Mastai Montour	à	Ernest Demontigny
Mastai Montour	à	Ovide Demontigny
Robert Loranger	à	Rouette

CHANGEMENTS

	Moins	Plus.
J. Baptiste Roberge	900.00	
Philippe Pothier	200.00	
Philippe Juneau		400.00
Mastai Montour		100.00
André Lamothe	600.00	600.00
Robert Goudreault		450.00
Pierre Dupont		100.00
Dupont		100.00
Mastai Montour		900.00
Maurice Veilleux		100.00
Beaudet		100.00
Pierrette Beaudet		100.00
Domina Girard		100.00
Ovide Demontigny		100.00
G. Payette		100.00
Onézime Aucoin		100.00
Roger Raboin		100.00
Ernest Demontigny		200.00
Antonio Dureau		100.00
Adélina Lacourse		200.00
Maurice Lamothe		100.00
Roger Bédhard		100.00
Ovide Demontigny		200.00
Massicote		100.00
Sijefroi Leblanc		300.00
Roland Leroux		2900.00
Guy St-Onge	100.00	
Arthur Provendher	1350.00	
J. Claude Laplante		1350.00
Lise Dery		100.00
Paul de Cotret	1300.00	
Roger Houde		2500.00
Aristide Boucher		100.00
Jean P. Lafond	100.00	
Jean Bornais	350	350.00
Abb. Carbonneau		
R. Grandmont		1100.00
Marcel Croteau		300.00
Roland Rouette		500.00
Charles Lambert		300.00
Gaston Bouchard		1800.00
Jean-Guy Martel	150.00	
Harry Kwan	650.00	
Jos. Gélinas		700.00
Adelard Rouette	500.00	

INITIALES DU MAIRE 10 INITIALES DU SEC.-TRES.

	Moins	Plus
Laurent Demers		200.00
Rachelle Sivigny		100.00
Paul Grenier		100.00
Edgar Godin		100.00
Bruno Boucher	600.00	
Jacques Godon		1000.00
Maurice Veilleux		500.00
Donat Beaudet		200.00
Jean-Marc Baril		200.00
Paul Bourassa		1500.00
Pierre & Claude Tousignant		1600.00
Jacques Tousignant		1000.00
René Simard		500.00
Jean-Baptiste Pothier		700.00
Zéphirin Laroche		1650.00
Eddy Beaulieu		500.00
Attole St-Onge		900.00
J. Marc Larouche		1000.00
Roger Raymond		600.00
Claude Girard		300.00
Raymond Lamothe		900.00
Roger Laroche		100.00
Roméo Godin		300.00
J. Louis Maurais		1500.00
Raoul Godin		500.00
Charles Larouche	300.00	
J. Paul Lamy		1400.00
Wilfrid Girard		300.00
Frédéric Livernoche		600.00
Clément Beaudry	300.00	
Lucien Laliberté		500.00
Maurice Cantin		200.00
René Miron		100.00
Loranzo Ouellet 4		400.00
Onil Berthiaume		200.00
Philémon Martin		500.00
Henri Milot	750.00	
Marcel Bérard		4500.00
Gaston Trudel	200	200.00
Georges Desroteaux	1200.00	
Ulric Lesieur	100.00	
Paul Germain		2530.00
Fernand Bistodeau		50.00
Dame Monique Young Boisvert		150.00
Marc Verville	1000.00	
Mme Béatrice St-Louis Pagé		1200.00
Onil Desaulniers		1100.00
Hydro-Québec		175.00
Réal Paquin		700.00
Total	9500.00	47505.00
Différence	38005.00	

Accepté.

199-66 Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Anicet Desaulnier D'accepter les rapports financiers de l'année fiscale se terminant le 31 decembre 1965, tel que lue par le secrétaire trésorier.

Accepté.

200-66 Visite d'un groupe de Propriétaire de l'avenue St-Jean-Baptiste pour protesterde leur évaluation. Après quelques discutions, ces dits propriétaires ont acceptés le rajustement des évaluateurs lors de la revision de Juin 66.

Accepté

201-66 M. Gérard Gauthier propriétaire du magnifique domaine du lac de Pins remercie le conseil pour le travail déjà fait au chemain du Lac des Pins et demande par la même occasion, du gravierpour l'amélioration du même chemain. Sur ce, il est proposé par le conseiller Jean-Baptiste Pothier et secondé par le conseiller Philippe Garceau de faire parvenir deux voyages de gravelle dans ce dit chemain, là où li sera jugé nécessaire pour l'amélioration.

Accepté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

202-66 Il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par le conseiller Anicet Desaulnier d'engager un secrétaire adjoint en la personne de Monsieur Réjean Montour, au salaire de 10.00 par semaine Salaire est retroactif au 15 juin 1966 et sujet aux augmentions.

Accepté.

INITIALES DU MAIRE
11
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comptes.

142	Bell Téléphone	14.16
143	René Thisdel PTRL Bonus	25.00
144	Bureau d'enregistrement	16.00
145	René de Cotret Vérification	100.00
146.	Rheault & Frère Trav aux voirie	406.00
147	Imprimerie Lacoursière Papetrie	29.13
148	Fournier Exclavation Trav aux	285.00
149	Marcel Crête timbres & frais Bancaires	100.75
150	R. Montour Voyage Trois-Rivières	2.00
151	J.p. Boisvert M. Crête salaire Juin 2e avis de taxe Evaluation	300.00
152.	Restaurant Pigale Repas Evaluateurs	32.00
153	Restaurant Chez Georges Repas Evaluateurs	26.62
154	Paul Houle Transport & Evaluateurs	114.00
155	Mastai Montour Evaluateur	85.00
156	Philippe Denoncourt Evaluateur	85.00
157	Euclide Blais Travaux Voirie	26.40
158	Alcide Comeau Travaux de Voirie	14.40
159	Guy Robitaille Travaux de Voirie	14.40
160	Emile Girard Travail Voirie	14.40
161	François Comeau Travail Voirie	9.60
162	Réjean Montour Salaire 15juin-6 Juillet	30.00

203-66 Sur proposition de Monsieur le conseiller Philippe Garceau et secondé à l'unanimité il est résolu de accepter les comptes qui précèdent pour payment.

Accepté

La seance est levé.

Raoul Godin Maire

Réjean Montour Sec. ~~Tres~~. cdj.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière du conseil de la dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenu au bureau du secrétaire, ce 8 Août 1966 à 8 heures P.M. et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Arthur Robitailles, Clément Beaudry, Jean Pothier, Robert Gauthier, Philippe Garceau sous la présidence de M. Raoul Godin maire.

Monsieur le conseiller Anicet Desaulniers est absent.

204-66 Après la lecture de la prière le secrétaire adjoint lu le procès verbale de la dernière assemblé, qui est accepté tel que lu sur proposition de M. Philippe Garceau et Secondé par M. Arthur Robitaille.

Accepté.

Visites à l'assemblée.

Chemain du Lac des Pins.

1- Visite d'un grpupe de propriétaires de chalets au Lac des Pins se plaignant de l'entretient du chemain conduisant à leur chalets. Ces dits propriétaires demandent au conseil de faire passer la gratte au moins dans la côte et de voir à faire réparer les mauvais trous de sable. Sur ce il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry d'autoriser M. Raoul Godin Maire de s'occuper de la refection de ce dit chemain. S'il y a lieu d'acheter de la pierre et de la gravelle.

Accepté

INITIALES DU MAIRE 12 INITIALES DU SEC.-TRES.

Paul Prpulx pont.

2e- M. Paul Proulx demande au conseil de l'aide pour réparer le ~~pont-dé~~ pont défoncé qui engendre la rivière sur son domaine. ?/Sur ce il est proposer par Arthur Robitaille et seconder par J. Baptiste Pothier de faire parvenir du madriller de 3 pouces d'épaiseur; couv rant une superfécie d'environ 12'X 15'. M. Proulx s'engage à faire la réparation lui-même.

Accepté.

Rapport sommaire Inspecteur propreté. M. Montour

3- M. Mastai Montour Inspecteur de propreté et de construction demande l'autorisation au conseil d'envoyer des avis enregistrés à Messieurs Georges Ducharmes, Florent Beaudet, leur donnant 8 jours pour faire le menage sur leurs terrain et si non changement, un amende de $20.00 par jours sera payable tant que le ménage ne sera pas fait. Aussi unelettre enregistrée à M. Donat Beaudet de l'Avenu des Pins, Avis de 8 jours pour reculer sa maison à 30 pieds de la ligne de la rue. Si dans 8 jours il n'y a pas de changement un amende de $20.00 par jours d'infraction à la loi. Sur ce il est proposé par Clément Beaudry et secondé par Arthur Robitaille d'envoyer des avis enregistrées à ces dits propriétaires ci Haut mentionnées.

Accepté.

Salaire Inspecteur propreté.

205-66 Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Jean-Baptiste Pothier de fixer le salaire de M. Mastai Montour "Inspecteur" au montant de $200.00 par année, et payable en 3 versements. Ce salaire est pour l'année débutant le 1e octobre 1965 au 30 septembre 1966.

Accepter.

Accepter plan P 5

206/66 Il est proposé par A.Robitaille et secondé par Jean B. Pothier d'accepter le plan de la subdivision du lot no.p5 du cadastre officiel de la Pointe-du-Lac. Plan préparé par Roger Gélinas arpenteur-geomètre.

Accepté.

Remerciement de J.P. Boisvert M. Crète

207-66 Proposé par Clément Beaudry et secondépar Arthur Robitaille de remercier J.P. Boisvert et M. Crête des services qu'ils ont si bien voulus rendre à la corporation Municipales durant l'absence de Jules Denoncourt.

Accepté.

Comptes.

163	Bureau d'enregistrement	$6.50
164	Carrière St-Maurice	$81.63
165	Corporation Municipale village Pte-du-Lac Feu	$50.00
166	J.P.Boisvert M. Crète sal.Juillet	$175.00
167	Réjean Montour sal. Juillet	$40.00
168	Lacoursière et Godin cause Bell	$634.40

208-66 Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry d'accepter les Comptes ci-haut mentionnés pour payement

Accepté.

La seance est levé.

Raoul Godin MAIRE

Jules Denoncourt SEC.TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTEDU LA

A la première séamce de la session régulière de septembre, tenue le douze septembre mil neuf cent soixante, à huit heures p.m de l'après-midi au bureau du secrétaire et à laquelle sont présents les conseillers Jean Pothier, Arthur Robitaille, Cléement Beaudry Philippe Garceau Anicet Desaulniers sous la présidence de M. le maire Raoul Godin.

Le conseiller Robert Gauthier Est absent.

MARGE de la RELIURE Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

209- Après la récitation de la prière, le secrétaire fait la lecture du dernier procès verbal de la dernière assemblée qui est accepté tel que lu sur proposition du conseiller Anicet Desaulniers.

INITIALES DU MAIRE
13
INITIALES DU SEC.-TRES.

210- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et adopté à l'unanimité que: ce conseil consent par les présentes, à la construction et à l'entretien, par la Cie de Téléphone Bell du Canada, de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits indiqués aux plans pour la rue Montour sur le lot 17 du cadastre de la Paroisse de la Pointe-du-Lac dans le rang Ste-Marguerite.

211- Avis de motion est donnée par le conseiller Jean Pothier de changer la date des élections. Au lieu du mois de janvier qu'elles soient au mois de juillet.

212- Il est proposé par le conseiller Jean Pothier et secondé par le conseiller Clément Beaudry, de demander au Ministère de la Voirie de mettre de la gravelle dans la côte du Lac des Pins et d'élargir le pont de cette côte.

Envoyer une copie de cette résolution au député Philippe Demers aux Ministères de la Colonisation et de la Voirie.

Les trois copies ont été envoyées le vingt et un septembre 1966.

213- Il est proposé par le conseille Anicet Desaulniers et secondé par le conseiller Clément Beaudry, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie afin que la route qui conduit du cinquième au septième rang soit recouvert d'asphalte et que cette route est prête à recevoir l'asphalte.

Cette demande a été envoyée le vingt et un sptembre 1966.

214- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau, d'autoriser M. le maire Raoul Godin de s'informer auprès d'un avocat à savoir si nous avons le droit d'exproprier ou d'imposer une amende à celui qui enfreint le règlement (concernant la construction) même si la rue n'est pas municipalisée.

215- Il est proposé par le conseiller Philippe Garceau et secondé par le conseiller Clément Beaudry de payer le salaire minimum de $280. par mois au secrétaire Jules Denoncourt.

M. Gérard Montour sollicite l'aide cu Conseil municipal, afin de faire une demande au Ministère de l'Agriculture, division d'égouttement des terres, de faire creuser et nettoyer le cours d'eau qui traverse sa terre à Pointe-du-Lac sur les lots: 141-142-139-138-145-146-148-140-149-et 147.

MUTATIONS:

René Laroche à Paul Auger
Mme Gertrude Blanchette lot 220 à J-Guy Tessier

Comptes			
169	Réjean Montour	Salaire	$ 30.00
170	François Comeau	Travaux avec tracteur 4hres	$ 12.00
171	Mme Auxibe Messier	Bois pour ponts de Proulx	$ 19.29
172	Alex Garceau	456 pieds de Bois	$ 34.30
173	Bell Téléphone	Payer le compte et arrérage	$ 5241
174	Raoul Godin	3' représation	$ 100.00
175	Philippe Garceau	#' repréastion	$ 50.00
176	Clément Beaudry	" " "	$ 50.00
177	Arthur Robitaille	# " "	$ 50.00
178	Anicet Desaulniers	" " "	$ 50.00
179	Robert Gauthier	" " "	$ 50.00
180	Jean Pothier	" " "	$ 50.00
181	Jules Denoncourt	Salaire 1er sept au 12sept	$ 280.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE

14

INITIALES DU SEC.-TRES.

Raoul Godin

André Brion sec. adj.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
15
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

Séance régulière du mois d'octobre tenue au bureau du secrétaire le onze octobre mil neuf cent soixante-si à huit heures de l'après midi .

A laquelles sont présents messieurs les conseillers, Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Philippe Garceau, Clément Beaudry, Jean Pothier sous la présidence de son honneur le maire Raoul Godin.

Après la récitation de la prière, les minutes sont lues par le secrétaire adjoint André Biron et acceptées à l'unanimité sur proposition de Philippe Garceau.

VISITEURS

Une demande est faite pour faire ouvrir lecchemin privé chez Paul Proulx durant l'hiver, cette demande n'est pas refusé, le tout est remis pour étude.

216- Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Jean pothier d'envoyer une copie à Gaston Meunier et une autre à Hydro-Québec pour enlever le poteau du Belle Téléphone à l'entrée du rang des Crêtes dans l'ave St-Jean-Baptise. .

217- Avis de motion est donnée par Jean Pothier et secondé par Arthur Robitaille de municipalisé, l'Avenue des Erables l'Avenue des Pins et l'Avenue Montour et que les rues municipalisées resteraient quand même à l'entretient en commun des usagés.

218- Il est proposé par Arthur Robitaille secondé par Anicet Désaulniers de permettre par une résolution au Bell Téléphone d'enlever le pôteaux dans le Rang St-Charles Chez Patrick Dupont.

219- Il est proposé par Philippe Garceau et appuyé à l'unanimité d'envoyer les inspecteurs agraire pour inspecter un cour d'eau chez M. Henri Lesmérise.

220- Il est proposé par Philippe Garceau et Appuyer à l'unanimité d'autoriser le maire et le secrétaire à signé les chèque en paiement des comptes du procès de la Compagnie Bell Téléphone .

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

à payé Venne Et Robitaille le montant de $ 439.00
ainsi que Lacoursière et Godin la somme de $ 697.90

221- Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry de défrayer les dépense de M. Raoul Godin maire pour le congrès de ~~l'exté pour les~~ maires $ 100.00

~~221~~- Comptes.

186	Jules Denoncourt Salaire 1 ~~août~~ sept à 30 Sept	$ 280.00
184	Bureau D'enregistrement Mois Août	$ 7.00
185	Rachat Rentes Seigneuriale	$ 433.56
187	Bell Téléphone Mois Septembre	$ 24.72
188	De L'Orme Constructions Ltée	$ 60.00
189	Service D'Incendie	$ 50.00
190	Bureau d'enregistrement mois sept.	$ 7.50
191	Jules Levasseur remb. pour clôture	$ 35.00
182	Bureau D'Enregistrement mois juillet	$ 8.00
183	Joseph Paquette gravier	$ 113.75
192	----- -------	
193	Vidanges Pour quatre mois	$ 100.00
194	Raoul Godin Frais congrès	$ 100.00
195	Venne et Robitaille Procès Bell Téléph.	$ 439.00
196	Lacoursière et Godin Procès Bell Télépho.	$ 697.00

222- Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Anicett Désaulniers d'accepter les conptes ci-haut mentionnés pour payment.

Raoul Godin maire

Jean Bte Lafleur sec. trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
17
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORUTION PAROISSE DE POINTE DU LAC

Assemblée spéciale de la Corporation municipale de Pointe-du-Lac, à laquelle tous les membres du conseil étaient présents et tenue au bureau du secrétaire trésorier ce mercredi 12 octobre 1966.

Cette séance était présidé par le son honneur le maire Raoul Godin, après la récitation de la prère.

223- Il est proposé par M. Anicet Desaulniers et secondé par Robert Gauthier de nommer Jean-Baul Boivert comme secrétaire-trésorier pro-temporé pour cette assemblé spéciale .

CORRESPONDENSE:

LETTRE de démission de m. Jean Baptise Pothier comme conseiller au siege No 2 fut accepté par le conseiller Arthur Robitaille et appuyé par M. Clément Beaudry.

Lettre de démission de M. Jules Denoncourt, lequel remeree cie trè sincérement M. le maire et tous les menbres du conseils. En raison de son état de santé qu'il doit quitter ce poste.

224- Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry d'accepter la lettre de demission de Jules Denoncourt

225- Il est proposé par Robert Gauthier et secondé par Philippe Garceau et résolu à l'uninimité d'engager Jean Bte Pothier au poste de secrétaire-Trésorier, auxmêmes conditions que l'ancien secrétaire.

226- Il est proposé par M. Philippe Garceau et appuyé par Clément Beaudry d'autoriser les comptables De-Cotret et associés à faire la vérification des livres pour le changement de secrétaire.

227- Résolution d'autorisé le secrétaire à signér conjointement avec M. le maire a été proposé par Arthur Robitaille et secondé par Anicet Desaulniers.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec. Tres.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
18
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE POINTE-DULAC

Séance spéciale du vingt-cinquième jour octobre 1966 laguelle avait été convoqué par M Le maire Raoul Godin. Tous les conseillés ayant été avisés par écrit à domicile.

Présence Philippe Garceau Arthur Robitaille Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, aous la présidence de son honneur le Maire Raoul Godin.

Lecture du la prière par M. le maire .

Lecture des minutes de la dernière assemblée fut accepté par Anicet Désaulniers et secondé par Robert Gauthiers

Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Anicet Désaulniers de nommer M. Donat Blouin comme remplaçant au siège No 2 comme conseiller pour terminer le thème de Jean Pothier.

Règlement No 67
Changement de date des élections du mois de janvier en juillet.

Il est proposé par Donat Blouin et secondé par Philippe Garceau le règlement No 67 en vertu de l'article No 245A pour reporter la datte des élections de janvier au deuxeème mercredi de juillet . adopté

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec.Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
19
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE-DU-LAC

~~Sessepm-r~~ Session régulière~~ment~~ du conseil de la sus dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac tenue au Bureau du secrétaire le 14 novembre 1966 à 8 heures p.m..

Laquelle était présents Messieurs Philippe Garceau Donat Blouin, Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers et Robert Gauthier sous la présidence de M. Raoul Godin maire

M. Clément Beaudry était Absent.

Après la récitation de la Prière et la lecture des Minutes de l'assemblée du 25 octobre , ces dernières sont acceptées par M. arthure Robitaille et secondé par M. Robert Gauthier, et signées et initialées par M. le Maire et le Sécrétaire.

Visiteurs,

Auelques contribuables de l'ave des Bouleaux et de l'Ave des Pins sont venus placer une demande d'établir un règlement, de récupération des vidanges à domicile.

Avis pour vidanges

225- Avis de motion proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Donat Blouin pour que le sécretaire prépare un plan ~~ed~~ d'ensemble de préparation de la Récupération des Vidanges suivant l'article no 404 A et 404 B du code Municipale excluant les cultivateurs et les commerces, dans les zones qui suit.

Route No 2 parti du lot 1 à 55
Ave St Jean-Baptiste lot 181 à 250
Rang Ste Marguerite 250 à 1
Parti du rang St Charles départ du lot 225 jusquau 58 rang

226- Il est proposé par Arthur Robitaille et sécondé par Robert Gauthier d'aider à payant la moitié du coût de déneigement dans une des rues de P. Proulx sur un longueur approximatif de 2 à 3 arpents.

227- Il est proposé par Anicet Désaulniers et secondé par Arthur obitaille d entrer dans le rôle d'évalution les noms suivants

m. Onil Désaulniers	lot 228	evalué à	$ 1100.00
M. René Pimard	lot 197-5		$ 1500.00
M. Aimé Launier	lot P248-42		$ 600.00

227- Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille de payé à M. Anicet Désaulniers la somme de $250.00 pour du terrain qui a servi pour l'élargissement du rang St Joseph ~~travau~~ travaux qui sont fait par la Voirie.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 20 INITIALES DU SEC.-TRES.

Comptes

197	Bureau d'enrègistrement mut. oct.	$ 6.00
198	Formules légales Papeteries	$ 352.98
198	Philippe Pothiers frais pour cour d'eau	$ 10.00
199	André Biron frais poste	$ 7.88
200	Jean Pothiers et Jules Denoncourt salaire	$ 280.00
201	Jean Pothier frais voyage	$ 2.00
202	Corporation village feux	$ 50.00
203	Anicet Désaulniers Terrain chemin st Jos.	$ 250.00

228- Sur proposition de Anicet Désaulniers et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTEDUDAC

Séance spécial tenu le 30 novembre 1966 au lieu et l'heure ordinaire de la corporation Municipale de la Pointe-du-Lac

Les convocations avait-été faite par écrit et distribuées à domicile. Sujet: Etude du réparation et détourde l'ave des Bouleaux. Projet de vidanges demande de soumissions .

Présent les conseillers M. Philippe Garceau, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers et Donat Blouin sous la présidence de son honneur le Maire Raoul Godin

Après la lecture de la prière.

Les minutes de la dernière assemblée sont acceptées par M. Philippe Garceau et secondé par Anicet Désaulniers tel que lu par le secrétaire- Tresorier.

Visiteurs: Une délégation de l'ave des Bouleaux de sept à huit contribuables discute de leur rue. Quel moyen procéder pour améliorer ou détourner la rue passant par la terre de M. Philippe et Alexendre Garceau . Le sujet est remis à la charge des contribuable de ce ~~secteur~~ secteur.

Demande de Soumission pour vidanges

229- Il est proposé par Philippe Garceau et appuyé à l'unanimité d'autoriséle secrétaire-trésorierà demander des soumissions pour la cueillette des vidanges une fois la semaine dans les secteurs suivant.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
21
INITIALES DU SEC.-TRES.

Route 2 parti lot no 1 jusqu'au lot 54 inclusivement plus rue et descente pour deservir les Chalets longeant le fleuve.
Ave St-Jean-Babtiste lot 38-35-177-178- jusqu'au lot 250 inclus plus rues au avenues sur ce parcour.
Rang Ste-Marguerite partir du lot 250 jusqu'au lot no 1 inclusivement plus les rues et avenus sur ce parcours ainsi que les rues à Paul Proulx et le Domaine Levaco.
Rang St-Charles à partir du lot 224 jusqu'au 329 inclusivement ainsi que les rues sur ce parcour (Exepter le Domaine du Lac des Pins Gérard Gauthier)

230- Il est proposé Arthur Robitaille et apuyer par Donat Blouin de remplir la formule de demande pour cable souterrain dans l'ave Montour et l'ave Simard suivant les plans fournie.

Une demande du servise d'assistance sociale est faite pour l'enfant de Léo Houle (Mario Houle) cette demande est rejetté par le conseil .

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec-Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière du conseil de la sus dite Corporation Municipale tenue au bureau du secrétaire, le 12 décembre 1966 à 8 heures p.m. et à laquelle sont présents Messieurs Philippe Garceau, Robert Gauthier, Arthur Robitaille , Anicet Désaulniers, Clément Beaudry, et Donat Blouin, sous la présidence de son honneur le maire M. Raoul Godin

Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de l'assemblée spécial du 30 novembre ces dernières sont accepté unanimement sur proposition de M. Anicet Désaulniers et signée et initialé par Messieurs le Maire et le Secrétaire.

Suivant une avis de motion donné à une séance précédente pour municipalisé 3 avenues dans la paroisse.

Le sujet est discuter de différent aspect et remis à une séance à venir.

INITIALES DU MAIRE
22
INITIALES DU SEC.-TRES.

Le conseil demande au secrétaire de prendre d'autre informations au sujet de choisir la methode la plus efficace qui font le sujet ci-haut mentionné.

Visiteur

M. le maire Dugré vient nous rendre visite au sujet de la hausse du coût d'opération de la Bibliotèques paroissiale.

Sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry de contribuer par un montant de $ 200.00 au maintient Bibliotèque.

SOUMISSION VIDANGES

Deux contribuables de la paroisse Viennet porter leurs soumissions pour le système de vidanges dans une partie de paroisse.

Ce sont M. Bertrand Babin au montant de $ 2448.00 .

M. Alex Beaulieu au montant de $ 2728.00

231 Le conseil accepte la soumission la plus base celle de M. Bertrand Babin au montant de $ 2448.00 proposé par Arthur Robitaille et secondé par M. Philippe Garceau.

Contract fut signé entre le conseil et M. Bertrant Babin au montant de $ 2448.00 pour l'année 1967 payable par versements mensuelle de $ 204.00 pour ramasser les vidanges une fois la semaine dans les secteurs que mentionne le dit contract.

Avis public pour le Règlement 68 adopté

Règlement No 68 à l'effet de ramasser les Vidanges dans une partie de la paroisse tel que lu par le secrétaire et sera public par avis public de la manière ordinaire.

232 Il est proposé par M. Philippe Garceau de Accepté à l'unanimité de nommer M. Donat Blouin pro-maire pour les 3 mois à venir.

233 Il est proposé par Donat Blouin et accepté à l'unanimité de soustraire de nos livres le montant imposable de $ 100,550.00 du rôle d'évaluation envers la Co Bell Téléphone dont ce montant demeure non imposable .

Compte.

204	Béatrice St-Louis	Taxes payer en trop	$ 10.50
205	Raoul Godin	Frais de Représention	$ 100.00
206	Philippe Garceau	" "	$ 50.00
207	Arthur Robitaille	" "	$ 50.00
208	Clément Beaudry	" "	$ 50.00
209	Anicet Désaulniers	" "	$ 50.00
210	Robert Gauthier	" "	$ 50.00
211	Donat Blouin	" "	$ 25.00
212	Jean Bte Pothier	" "	$ 25.00
213	Jean Bte Pothier	Salaire Mois de Nov.	$ 280.00
214	Philippe Denoncourt	Frais d'évalution	$ 20.00
215	Emilien Milot	Voyage pour Inspection	$ 10.00
216	Imprimerie St-Joseph	Avis spécial	$ 5.88

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
23
INITIALES DU SEC.-TRES.

217	Mastai Montour frais inspecteur	$	200.00
218	André Biron Frais poste	$	5.00
219	Jean Bte Pothier Frais Voyage Vidange	$	13.00
220	Commission Scolaire Téléphone Sept et oct et novembre	$	25.00
221	H. G. Gauthier Fleurs décès Denoncourt		12.72
222	Arthur Spénard Bon Garantie	$	13.75
223	Alex Beaulieu Transport voirie	$	15.00
224	Philippe Pothier Travaux de ferme	$	11.25
225	Corporation Municipale du Village Bibliotè.		200.00
226	Muni. village feu chez Lucien Harnois		100.00

234 Il est proposé par Philippe Garceau et résolu à l'unanimité d'accepter les Comptes qui précèdent pour paiement .

Budge 1967

Considérant que les prévisions Budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac Pour l'année 1967 s'établisant comme suit.

Dépenses

Déficit sur le revenu au 31 décembre précédent $ 90.24

Administrastion Générale	Conseil de comté	$	953.00
	Secrétraire trésorier salaire	$	3360.00
	Rôle D'évaluation	$	1000.00
	Vérification	$	100.00
	Papeterie de Bureau	$	400.00
	Poste et timbre	$	75.00
	Cautionnement	$	30.00
	Congrès	$	500.00
	Assurances Incendie	$	80.00
	Loyer du conseil	$	180.00
	Abonnement et éléction	$	55.00
Protection propriété	Incendie	$	1350.00
	Frais de représentation	$	1600.00
Travaux public	Clôture	$	300000
	Chemin d'été	$	300.00
	Chemin d'hiver	$	6690.00
Utilité Public	Téléphone	$	150.00
	Assistance public	$	600.00
	Charité dons ect.	$	300.00
Diverse Dépense	Frais légaux	$	500.00
	Dommages aux animaus	$	100.00
	Imprévus	$	300.00
	Total des Dépenses	$	18773.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 24 INITIALES DU SEC.-TRES.

Revenus

Revenus non foncier	Subventions		$ 6200.00
Taxes foncières	Taxe Général	30 %	$ 5582.08
	Taxe Spécial	40%	$ 7442.78
	Total des revenus		$ 19224.86

Atendu que d'après le budget ci dessus , cette Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1967 à des dépenses se totalisant à $ 18,773.00

A Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à $ 6200.00

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revunu non fonciers , il est repuis ~~unne~~ une somme de $ 12553.00, qu'il est nécessaire de prélever sur les biens de fonds imposables de cette municipalité .

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à $ 18,860,696

Il est en conséquence résolu:

qu'une taxe foncière Générale , au taux 30 cts du 100 d'évaluation pour fins d'admisnitration générale et qu'une taxe foncière spécialeau taux de 40 cts par 100 d'évaluation pour le service de la dette au toute autre fin formant un total d'imposition générale de $ o.70 sont imposés et seront prélevés sur tous les biens fonds imposable de cette Municipalité .

Le tout , tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur , aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévus au budget mentionné ci-dessus

La séance est levé

Raoul Godin Maire

Jean Bte Arthur Sec. tres.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE R.G. INITIALES DU SEC.-TRES. 25

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPARATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Session régulière du mois de janvier 1967

Session régulière des conseillers de la sus dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, qui devait être tenue le 9 janvier 1967 au bureau du secrétaire à huit hrs p.m. au lieu sans qu'un seul membre ne se présente .

Le secrétaire quitta les lieux à 9 heures P.M.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec. Tres.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

MISE EN NOMINATION LE 11 janv. 1967

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité tenue au bureau de la Corporation ce 11 janvier 1967 à dix de A.M. tel qu'annoncé par avis public en date du 30 décembre 1966 pour la mise en nomination de M. le maire Raoul Godin et des candidats aux charges de conseillers de la susdite Municipalité en remplaçant Philippe Garceau au siege No 1
Clément Beaudry au siège No 4, Robert Gauthier au siège No 6, dont le te terme est expiré.

Que lundi le 16 janvier 1967 s'il est nécessaire un bureau de votation sera auvert de la Corporation depuis 8 heures A.M. à 6 heures P.M. pour réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination .

M. Philippe Denoncourt de cette Municipalité à été nommé s secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Jean Bte Pothier étant de droit président d'élection requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de messieurs les sortant de charges.

Les nominations devront être faites par écrit au président d'élection et mentionner les noms et prénoms et occupations des candidats et les numéro du siège de chacun d'eux ainsi que les noms au complet des proposeurs et secondeurs.

A la mairie: M. Raoul Godin, Proposé par: Arthur Robitaille
Secondé par: Maurice L'Abbé

Au siège No: 1 M. Philippe Garceau: Proposé Par: Darius Montour
Secondé par: Arthur Robitaille

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 26 INITIALES DU SEC.-TRES.

Au siège No 4: Clément Beaudry: Proposé par: Arthur Robitaille
Secondé par: Alcide Mainville
" " No 6: Robert Gauthier: Proposé par: Arthur Robitaille
Secondé par: Darius Montour

Les proposeurs et secondeurs étaits tous présents.

Etant donné qu'il s'est écroulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation des candidats à la charge du Maire et des conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le mombre voulu de condidats dûment mis en nomination pour les dites charges.

Je Jean Bte Pothier président d'élection proclame élu à la charge de maire : M. Raoul Godin.

Au siège No 1 M. Philippe Garceau
No 4 Clément Beaudry
No 6 Robert Gauthier

et j'ai distribué les avis requis par la loi et ont signé et accepté les bulletins de présentation

Jean Bte Pothier — Président d'élection

Philippe Demarcaux — secrétaire d'élection

3 3 3 / 4 4 4

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je Raoul Godin, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé maire de la municipalité, jure que je remplirai, avec honneteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Asserment devant moi à Pointe-du-Lac ce onzième de janvier 1967.

Jean Bte Pothier — Raoul Godin

Je

Je, Philippe Garceau, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 1 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Assermenté de vant moi, à Pointe-du-Lac ce onzième jour de janvier 1967.

Jean Bte Pothier — Philippe Garceau

Je, Clément Beaudry, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 4 de cette municipalité,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

INITIALES DU MAIRE J.B.R. 27 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Asserment devant moi, à Pointe du Lac, ce onzième de janvier 1967

Jean B Robitaille Clément Beaudry

Je, Robert Gauthier, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 6 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac ce onzième jour de janvier 1967

Jean B Robitaille Robert Gauthier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU LAC

session régulière du mois de février.

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation municipale tenue au bureau du secrétaire, le 13 février 1967 à 8 heure P.M. à laquelle était présent M. Arthur Robitaille, Philippe garceau, Clément Beaudry, Donat Blouin et Robert Gauthier sous la présidence de son honneur le maire M. Raoul Godin formant quorum.

235- Après la récitation de la prière et la lecture de la dernière assemblée du 12 décembre 1966; ces dernières sont acceptées unanimement sur proposition de M. hilippe Garceau et signée et initialée par Monsieur le Maire et le secrétaire.

Visiteur;

Un groupe de quelques propriétaires du bout de Ile lot No 59. M. Bélanger se fait le porte parole demande aux membres du conseil s'il est possible annexer cette presqu'ile à la corporation municipale de Paroisse. Ce sujet sera étudié , M. le maire suggère qu'une demande d'annexsion nous soit faite par écrit et de plus fournir une requeête des propriétaire résidant sur ce lot.

Trois contribuables nous place une demande par écrit la la rénovation d'un bout de rue chez Paul Proulx quel voyage de gravier. Sujet à l'étude.

Une Plainte est porté par Mme Demers lot no 248 que l'entrepreneur de chemin d'hiver à briser sa boîte à malle. Les Les membres du conseil charge le secrétaire d'envoyer la plainte au contracteur d'entretien de chemin d'hiver.

Le secrétaire est chargé d'envoyer les comptes aux contribuables qui s'y sont engagés la balance du montant non payée,

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU SEC.-TRES.

Réparation dans l'ave des Pins.

2-67 Sur proposition de M. Arthur Robitaille les membres du conseil accepté unanimement une hausse de $ 5.00 pour le loyer du bureau du secrétaire. Cette hausse reste actif du 1 Ere octobre 1966. Reactivated

3-67 Il est proposé par le conseillers Donat Blouin et résolu à unanimiter de ratifier le compte de la Co Bell Téléphone annulé au Rôle le montant de $ 10,550.00 pour lire à lavenir lot # 381 evaluation $ 300.00.

4-67 M. Philippe Garceau propose et secondé par Clément Beaudry d'accepter les états financiers pour l'année 1966 tel que produit par la firme De Cotret

Le secrétaire est charger de s'informer auprès des autorités du departement de rentes Seigneuriales. Sujet Charles Vivier pour un montant de $ 6.00 Lot No 38 Plan des Vétéran.

Compte:

1	Jean-Bte Pothier	Salaire Mois décembre 66	$√	280.00
2	Thomas Bellemare	Entretien chemin d'hiver	$√	3336.00
3	Jean Bte Pothier	Salaire Mois janvier 67	$√	280.00
4	Corporation Village	Service D'incendie	$√	500.00
5	Bertrand Babin	Service Vidanges Mois de janvier 67	$√	204.00
6	Arthur Robitaille	Duplicate Remplacer ch.# 136	$√	50.00
7	Conseil de Comté pour 1967		$√	1057.27
8	Armand Guy Messier	déneigement de M. Girard	$√	35.00
9	Jean Banville	Papeterie	$√	8.44
10	Caribonum Canada	papeterie	$√	21.87
11	Co Bell Téléphone	Mois de janvier 67 bureau	$√	25.00
12	Philippe Denoncourt	nomination janvier 1967	$√	5.00
13	Bureau d'enregistrement	décembre 1966 mutations	$√	9.50
14	Jean-Bte Pothier	Frais de Poste et divers	$√	69.79

5-67 Sur propasition de M. Donat Blouin est résolu à l'unanimité d'acceptér les comptes qui précèdent pour payment .

Séance est levée.

Paul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec. Trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
29
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière
du mois de Mars
1967

Session régulière du Conseil de sus dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac tenue au bureau du secrétaire le 13 mars 1967 à 8 heure P.M. et à laquelle sont présents Mrs Arthur Robitaille, M. Philippe Garceau, M. Clément Beaudry, M. Robert Gauthier Sous la présidence de son honneur le maire Raoul Godin formant quorum .

M. Donat Blouin et M. Anicet Désaulniers sont absent ce dernier est retenu par la maladie .

Après la récitation de la prière et la lecture des minute de l'assemblée du 13 février 1967, ces dernières sont acceptée unanime ment sur prpposition de M. Arthur Robitaille et appuyé par M. Philippe Garceau et signé et initialée par Messieur le Maire et le secrétaire .

Correspondance.

L'Associa tion Forestière Mauricienne Inc nous demande de réorganiser nos gardes forestiers pour l'année 1967. Les Membres du conseil son unanime à la proposition de Robert Gauthier de renommer les mêmes garde feux que l'année passée soit M. Roger Laroche et Rodolphe Blouin.

Le sedrétaire est charger de vérigier avec les gardes feux de l'an passée afin de compléter leur rapport pour l'année qui de se terminer .

Des informations doivent être prise par le secrétaire dans le but de récuperer la balance de la somme non payé des améliora tion apporté dans l'ave des Pins, en mai 1966.

6-67 La société Canadienne de la Croix Rouge solicite Notre Corporation pour une souscription . M. Philippe Garceau proposé de ver ser un don de $ 25.00 ceci est accepté à l'unanimité.

7-67 Il est proposé par Clément Beaudry et accepté à l'unanimi té d'enlever paur cette année la Rente Seigneuriale à Charles Auguste Vivier sur lot 38-6 . Il est suggèré qu'au prochain rôle d'évaluation que ce mantant soit répartie aux contribuables qui appartiennent aux terre des anciens combatant et qui ne paient pas de rente seigneuriales Visiteurs.

M. Jean Dugré nous fait un bref exposé des etat Généraux du Canada Français; M. Philippe Garceau propose de nommer M. Arthur Robitail le pour aller représenter le conseil Municipale aux élections du 16 avril prochain .

Compte

15	Bertrand Babin Vidange mois fevrier	$	204.00 ✓
16	Bureau d'enregistrement mois janvier	$	9.50 ✓
17	Arthur Spénard Bon de Garantie	$	10.00 ✓
18	J.B. pothier salaire mois de février	$	280.00 ✓

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
30
INITIALES DU SEC.-TRES.

19	Revevue Municipale	Abonnement	$ 5.00 ✓
20	M. A.G. Messier	Entretien Ch. Proulx	$ 22.00 ✓
21	La Croix Rouge	Souscription	$ 25.00 ✓
22	Raoul Godin	Frais de Représentation 2" vers.	$ 100.00 ✓
23	Philippe Garceau	Frais de déplacement	$ 50,00 ✓
24	Arthur Robitaille	" " "	$ 50.00 ✓
25	Robert Gauthier	" " "	$ 50.00 ✓
26	Clement Beaudry	" " "	$ 50.00 ✓
27	Donat Blouin	" " "	$ 50.00 ✓
28	Anicet Désaulnier	" " "	$ 50.00 ✓
29	Jean Bte Pothier	F. de Poste Divers	$ 15.35 ✓

Sur proposition de M. Arthur Robitaille il est ré solu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement .

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec. TRés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Session régulière du 10 avril 1967

Session régulière du conseil de la susdite corporation Municipalle de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire le 10 avril 1967 à 8 heures P.M. et à laquelle sont présent Mrs Arthur Robitaille, Robert Gauthier, Donat Blouin, et Philippe Garceau sous la présidence de M. le maire Raoul Godin formant quorum.

8-67 Après la récitation de la Prière et la lecture des Minutes de l'assemblée du 13 mars 1967;ces dernièressont acceptés unanimement sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Donat Blouin et signée et initialées par Messieur le maire et le secrétaire . Visiteurs;

Un groupe de contribuables de L'Ave St Jean-Baptiste se déplace pour présenter aux membres du conseil une réguète demandant d'interdire la garde d'animaux et l'élevage ou dressage de chiens.

Les Membres du conseil charge le secrétaire d'envoyer une avis enregistrer dans8 jours de délai à M. Marcel Provencher afin d'éliminer tout élevage et dressage de chiens sur sa propriété do-

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

INITIALES DU MAIRE
31
INITIALES DU SEC.-TRES.

miciliaire.

M. Je. Brousseau demande à la Corporation Municipale d'afficher l'Ave St Jean-Baptiste aux deux extrémitées. Le secrétaire est chargé de faire sortir des prix auprès de Paul Montour et faire rapport à la prochaine séance.

M. Mastai Montour et Philippe Pothier explique quelques avantage de voir certaine rues Municipalisée. M. Le Maire demande que chacune des rues portent un nom et par la suite une étude sera faite pour établir un règlement à l'effet de Municipaliser certaine rues.

M. Emilien Milot donne un exposé dont un fossé chez Loyer et Paul Girard dont la circulation de l'eau n'est pas adéquat, cet item est reporter au ministère de la Voirie.

Correspondance

Les contribuables de L'Iles St Eugène présentent une requête porteur de 35 noms. Demandant ce qui suit; Nous soussignés propriétaires des chalets de L'Iles St Eugène constatons depuis nombre d'années que nous sommes géographiquement dans les limites de la Municipalité paroisse de Pointe-du-Lac. Par conséquent, désirons faire partie de cette dite municipalité.

Les Membres du conseil charge le secrétaire de prendre ~~te~~ toutes information à ce sujet.

9-67 Considérent que le travail des deux corporation Municipale et scolaire se fait dans le Même bureau et que l'achat d'une nouvelle machine additionner est indispensable.
Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité d'aider la commissions scolaire de la Pointe-du-Lac à défrayer 50 % DU COUT D'un machine à additionner modèle 164 dont le coût totale est de $ 504.36 ce qui représente $ 252.18 pour la corporation Municipale . Après entente advenant l'abalition de la Commission Scolaire, la dite appareil appartiendrait entièrement à la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

10-67 Il est proposé Par Arthur Robitaille et secondé par Donat Blouin et accepté à l'unanimité que la corporation Municipale fasse un don de $ 100.00 à notre ancien curé M. l'abbé Antonio Beaudry
ADOPTE

11-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé Par M. Arthur Robitaille et accepté à l'unanimité la demande qui suit; à l'effet quil n'y a pas d'opposition du conseil à ce que la régie des transport accorde un permis de location de véhicule à Bertrand Babin de Pointe-du-Lac pour un camion dodge 64 ou et autres, loués à Domptar Newprive suivant conventions entrevues entre les parties.

12-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Donat Blouin et résolu à l'unanimité que un permis de transport soit émis à M. Bertrand Babin pour le ou les camions qui doivent servir à ces fins .

13-67 Il est proposé par Robert Gauthier et secondé par Arthur Robitaille qu'une entente soit signé par M. Le Maire entente à la loi

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
32
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'assurance cHômage dont le coût de la part de L'employeur soit répartie entre la commission scolaire et la Corporation Municipale .
ADOPTE
Compte

30	L'Abbé Antonio Beaudry don de la Municipalité	$	100.00 ✓
31	Bertrand Babin Vidange mois de mars	$	204.00 ✓
32	Jean-Bet Pothier Salaire mois de mars	$	280.00 ✓
33	Commission Scolaire de la Pointe-du-Lac Téléphone		25.00 ✓
34	Jean-Bte Pothier Frais de poste et divers	$	2.80 ✓
35	Radco Machine à phostasta	$	18.80 ✓
36	Commission Scolaire assurance chômage	$	11.22 ✓
37	Jean-Bte Pothier Frais de Poste et avis Taxes	$	96.75 ✓
38	Ministère de la Santé du Québec acpmpte ass.	$	500.00 ✓

Sur proposition de M. Robert Gauthier et secondé par Philippe Garceau il est résolu unanimement d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement
ADOPTE

La seance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe-du-Lac

Seance Régulière du mois de mai 1967

Session régulière du conseil de la susdite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac tenue au bureau du secrétaire ce 8 mai 1967 à 8 heure P.M. et à laquelle sont présents M. Philippe Garceau, M. Arthur Robitaille, M. Anicet Désaulniers, M. Clément Beaudry, Donat Blouin sous la prédidence de M. le maire Raoul Godin formant quorum.

M. Robert Gauthier est absent

Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de la dernière assemblée du 13 mars 1967; ces dernière sont acceptée unanimement sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille signé et initialée par messieur le maire et le secrétaire.

Visiteurs. M. Marcel Provencher vient défendre ses droits par rapport à la requête dresser contre lui après quelques discutions M. Lionel Guilbert consent à retirer sa requête, M. Provencher promet de garder le tout très propre et de plus de faire une clôture appropriées.

M. Groleua suggère au membres du conseil d'appliquer une règlement pour chiens errants . Le cas est remit pour étude,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
33
INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Mastai Montour et Philippe Pothier s'informent au sujet de municipalisation de rues; le secrétaire est chargé de prendre un appointement chez un homme de loi afin d'avoir toutes informations les quelles seront transmises à l'étude lors d'une séance spéciale pour le sujet ci-haut mentionner

Quelque contribuables se plaignent de rebuts. tout près de leur demeure. L'inspecteur pour ce fins les rassures en leur disant que sous peu le ménage du printemps devra se faire.

Correspondance

Le secrétaire donne lecture de la denière assemblée annuel de l'association forestière mauricienne. Cette même association produit une circulaire concernant les concours forestiers organisés par le ministèredes terres et forêts.

Le ministère de la santé; dette d'assistance publique. Nous remercie pour l'acompte envoyer au cour du mois dernier. Ce dernier demande aux membres du conseil de bien vouloir accepter de payer la balance par versements annuelle sur un délai de dix ans.

Résolution pour dette d'assistance public.

14-67 Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Clémen Beaudry d'accepter les conditions du ministère pour faire des versements annuelle de $ 851.81 sur une durée de dix ans dont le premier versement s'effectura vers le mois d'avril 1968.

ADOPTE

Compte.

39	Bertrand Babin vidange mois avril	$ 204.00 ✓
40	Jean-Bte Pothier Salaire mois avril	$ 280.00 ✓
41	Thomas Bellemare Chemin d'hiver 2" vers	$ 4,476.00 ✓
42	Ulric Blais Réparation de Pont	$ 30.00 ✓
43	Gilles Biron Tuyau de Pomt	$ 32.40 ✓
44	Jean-Bte Pothier divers frais de voyage	$ 5.15 ✓
45	Corporation Village Trois Feux	$ 150.00 ✓
46	Bureau d'enregistrement Mutation mars et avril	$ 11.50 ✓

Sur proposition de M. Anicet Désaulniers et secondé par Clément Beaudry ei est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La seance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec.-Trés.

INITIALES DU MAIRE 34 INITIALES DU SEC.-TRES.

session régulière
du 12 juin 1967

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE POINTE DU LAC

Sesion régulière du conseille de la sus-dite corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenu au bureau du secrétaire ce 12 juin 1967 et à laquelle était présent M. les conseillers Robert Gauthier Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Robert Gauthier Anicet Désaulniers, Clément Beaudry sous la présidence de son honneur le maire M. Raoul Godin, formant quorum.

M. Donat Blouin est absent.

Après la récitation de la prière et la lecture des minutes de la dernière assemblée ces dernières sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Anicet Désaulniers et secondé par M. Robert Gauthier.

Visiteurs:

Quelques contribuables du rang St Charles et rue de M. Arthur Comeau, demande au membre du conseil s'il est possible de faire prolonger le service de vidange jusqu'a leur résidence. Ce service leur est accordé le secrétaire doit faire les demarche mécessaire auprès de M. Bertrand Babin.

Lors de la prochaine séance régulière le secrétaire devra aviser M. Bellemare pour venir discuter du Prochaine contract d'entretien de chemin d'hiver.

Les membres du conseil désirent que le secrétaire avise le secrétaire au chef de pompier du village que lorsqu'il y aura feu de forêts de ne plus répondre à de tel appel. Mais plûtôt retransmettre ces appels à la protection civile qroupe 641

Correspondance:

Le secrétaire donne lecture du rapports mensuel du mois de mai 1967 de la protection civile du Québec no 641. Quelque feu d'unne assez grande importance son mentionner et leur dévouement parait être dfficace. Dans ce même circulaire la demande d'un coordonnateur est demandé pour représenter notre municipalité.

Nomination du coordonnateur à la protection civile.

45-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité de nommé M. Le maire Raoul Godin comme coordonateur pour la municipalité à la protection groupe 641.

La Société d'agriculture comté St Maurice St-Barnabé Nord. Solicite l'appuie de la municipalité pour leur exposition agricole du mois d'août.

16-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité que notre conseil appuit la demande de cet exposition et que contribution de $ 15.00 soit versé. Adopté

17-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu unanimement de faire manufacturer 2 enseignes et poteaux tel que le plans fourni pour Ave St Jean-Baptiste par M. Paul Emile Montour. Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
35
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

18-67 Il est proposé par M. Clément Beaudry et résolu unanimement d'accepter les plans tel que fourni par le Co. Belle du Canada Pour travaux à exécuter dans l'ave St-Jean-Baptiste . M. Mastai Montour devra agir comme suiveillant .
Asopté

19-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité que le secrétaire prenne mesure nécessaire; envoie avis enregistré aux cinq responsables de l'ave des Pins pour montant passé dû. (pour travaux payer par le conseil à cet endroit.
Adopté

Compte

47	Bertrand Babin	vidange du mois mai	$	204.00 ✓
48	De L'Orme Construction Ltée	travaux de gradder	$	78.00 ✓
49	Roger Duchesne Et Fils	broche dans R. St Charles		10.21 ✓
50	Imprimerie Lacoursière	papeterie	$	20.70 ✓
51	Bureau d'enrégistrement	mois de mai	$	5.50 ✓
52	Jean-Bte Pothier	Salaire du mois de mai	$	280.00 ✓
53	Raoul Godin	frais représentation	$	100.00 ✓
54	Philippe Garceau	" "	$	50.00 ✓
55	Arthur Robitaille	" "	$	50.00 ✓
56	Clément Beaudry	" "	$	50.00 ✓
57	Donat Blouin	" # "	$	50.00 ✓
58	Anicet Désaulniers	" "	$	50.00 ✓
59	Robert Gauthier	" "	$	50.00 ✓
60	Jean-Bte Pothier	Voyages frais de Banque et Divers		13.30 ✓
61	Commission Scolaire	Téléphone mois mai	$	25.00 ✓
62	Alcide Comeau	réparation de clôture	$	7.50 ✓
63	Paul Descôteaux	garde de feux	$	27.00 ✓
64	Corporation Village	trois feux	$	200.00 ✓
65	La Société de l'agriculture	St Barnabé Nord	$	15.00 ✓

20-67 Sur proposition de M. Robert Gauthier et seconder par M. Anicet Désaulniers il est résolu à l'unanimité d'accepter les comptes qui précèdent pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean B Pothier Sec.trés.

83

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

session spéciale
tenue 3 juil. 1967

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe-du-Lac

Séance spéciale de la susdite corporation dûment convoqués par avis à chaque membre tenue au lieu et à l'heure ordinaire des assemblée ce lunci 3 juillet 1967 et à laquelle tous les conseillers étaient présents, sous la présidence de M. Le Maire Raoul Godin

Après la récitation de la prière par m. le Maire le secrétaire fait la lecture des minutes de la derniers assemblée qui sont acceptés unimement ~~sur~~ telle que lus sur proposition de M le conseiller Clément Beaudry.

M. Roger Laroche demande au membres du conseil de l'appuyer dans sa demande auprès des autorités de la régie des transport.

21-67 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Anicet Désaulniers et résolu à l'unanimité la demande qui suit : à l'effet qu'il n'y ait pas d'opposition du conseil à ce que la Régie des transport accorde un permis de transport à M. Roger Laroche. Domicilier à la Pointe-du-Lac pour le ou ses camions . adopté

La séance est levée

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pontus Sec. Trés.

---

session régulière du mois juillet, tenue le 10 juillet 1967.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation municipale de la Pointe-du-Lac , tenue au bureau du secrétaire ce 10 juillet 1967 et à laquelle sont présent M. les Conseillers Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers, M. Clément Beaudry, Robert Gauthier, Donat Blouin sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Philippe Garceau est Absent.

Après la récitation de la prière par M. Le Maire, le secrétaire donne lecture de l'assemblée spécial , tenu le 3 juillet 1967. Lesquelles sont acceptées tel que lues sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Anicet Désaulniers et résolu à l'unanimité.

Correspondance:

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de juin.

La Co Téléphone Bell du Canada demande à la Corporation Municipale de vérifier les travaux excuté par cet dernière dans l'ave St Jean-Baptiste.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
237

Le secrétaire donne quelques explications sur le rôle d'évaluation qui vientde se terminer ce dernier sera Homologué à séance tenante du mois août à laquelle plus de détail sera fourni.

Visiteurs:

M. Raymond Bellemare de la firme Thomas Bellemare de Yamachiche demande une renouvellement de contract pour l'entretien de chemin d'hiver.

Rsolution pour contract entre-chemin d'hiver

22-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Clément Beaudry et résolu unanimement d'accorder un contrat de 5 ans à la firme Bellemare et Fils Pour entretien de chemin d'hiver à travers toute la paroisse au côut de $ 500.00 du mille .

Contrat accepté et signé entre les deux parties en Triplicata.

Le secrétaire est chargé par les membres du Conseil d'aviser M. Antonio Blais pour que la charrue à neige puisse comme par les année passer faire se tournée aubout du rang chez M. Blais.

Compte

66	L'Abbé Antonio Beaudry don	$	100.00 ✓
67	Bertrand Babin vindang du mois juin	$	204.00 ✓
68	Jean-Bte Pothier salaire du Mois juin	$	280.00 ✓
69	Bureau d'enregistrement mutation du mois juin	$	8.00 ✓
70	Philippe Denoncourt evaluateur	$	120.00 ✓
71	Mastai Montour évaluateur	$	120.00 ✓
72	Paul Houle évaluateur $ 120.00 transport $ 60.00	$	180.00 ✓
73	Jean-Bte Pothier Role d'évaluation	$	120.00 ✓
74	Emilien Désaulnier réparation de pont	$	26.25 ✓
75	M. Raoul Godin frair de congrès	$	150.00 ✓
76	Aristide Boucher repas des evaluateur	$	93.00 ✓

23-67 Sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Donat Blouin et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-Haut pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec.trés.

INITIALES DU MAIRE 38 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE POINTE DU LAC

Session régulière du conseille de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire ce 14 août 1967 à laquelle sont présent M. Arthur Robitaille, M. Philippe Garceau, M. Clément Beaudry, sous la présidence de M. Le Maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Anicet Désaulniers et Robert Gauthier et Donat Blouin sont absent.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire donne la lecture des minutes de l'assemblée régulière du mois de juillet 1967, les quelles sont acceptées tel que lues sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Clément Beaudry.

Visiteurs;

M. Rosaire Beaulieu place une demande auprès des autorités municipale pour faire ouvrir durant la saison hivernale la côte du Lac des Pins (le Cordon). Information sera prise auprès du contracteur d'entretien de chemin d'hiver.

Correspondance:

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de juillet 1967.

M. Antonio Blais donne réponse à notre lettre envoyer le 10 juillet dernier. Les membres du conseil décident s'il y a moyen de prendre arrangement avec la firme Bellemare pour que la charrue se rendre au bout du rang No 6

Le secrétaire donne lecture du dernier rapport de la protection civile groupe 641, ainsi que quelques détails sur le calandrier des cours qui dérouleront au cours de l'automne 1967.

24.-67 Il est proposé par Clément Beaudry et secondé par M. Philippe Garceau et résolu à l'unanimité réajuster les 3 cas suivant au rôle d'évaluation.

M. Marc Verville no d'ordre 164 diminuer de $ 123.
M. Alfred Poulin nordre no 120 dimunier de $ 650.00
La Co Duboro du Gaz Naturelle lire sur le rôle 12430 pied à $ 2.00 par pied $ 24,860.00
Adopté .

Homologation du Rôle

25.67 Il est proposé par le Consseiller Philippe Garceau et secondé par M. Arthur Robitaille et résolu unanimement de baisser le rôle d'évaluation au complet de 10 % . adopté

26-67 Il est proposé par le conseiller Clement Beaudry et secondé par M. Arthur Robitaille d'homologuer le rôle d'évaluation avec les amendement décrit ci haut pour un montant ,

Imposable particuliers	$	1,599,261
Compagnies Imposable	$	180,315
Total Imposable	$	1,779,576
Non Imposable	$	148,910
Grand Total de la Paroisse	$	1,928,487 Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Comptes

77	Bertrand Babin Vidanges du mois juillet	$	204.00 ✓
78	Jean-Bte Pothier Salaire du mois juillet	$	280.00 ✓
79	Paul Emile Montour 2 enseignes ave St J.B.		35.00 ✓
80	Bureau d'enregistrement mutation mois juil		6.00 ✓
81	Com. Scolaire téléphone mois juillet	$	25.00 ✓
82	René De cotret vérification	$	485.00 ✓
83	Commission Scol. pour article de bureau	$	363.28 ✓
84	Jean-Bte Pothier Voyage et timbres	$	7.89 ✓
85	Gilles Biron tuyaux pour ponceaux	$	25.92 ✓
86	Corp Municipale Village 3 feux juillet	$	200.00 ✓

INITIALES DU MAIRE
39
INITIALES DU SEC.-TRES.

27-67 Sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Philippe Garceau et résolu unanimement d accepter les comptes ci-haut mentionner pour paiement .

Raoul Godin — Maire

Jean Bte Pothier — sec.trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance régulière du mois sept 67

Session régulière du conseil de la susd dite Corporation municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire ce 11 ième jour de septembre à 8 heure P.M. à laquelles sont présent M. Arthur Robitaille, M. Robert Gauthier, M. Anicet Désaulniers, M. Clément Beaudry, et M. Philippe Garceau sous la présidence de son Honneur M. le maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Donat Blouin est absent.

Après la Récitation de la prière par M. le maire le secrétaire donne la lecture de la dernière assemblée régulière du 14 août 67 lesquelles sont acceptés tel que lues sur proposition de M. Clément Beaudry et secondé par M. Anicet Désaulniers.

Visiteurs: M. Adelard Rouette place une demande pour l'ouverture d'une rue au lac Michel car à ce dernier endroit il y aura des résident à l'année. Les membres du conseil devront étudier son cas avec le contracteur d entretien de chemin d'hiver.

M. Jacques Milot expose son point de vu au sujet de son bout de chemin sur le No 519 . Ce dernier permet à la corporation Municipale d'y employer son terrain pour y déposer les souches.

28-67 Il est proposé par le conseiller M. Clément Beaudry et secondé par Robert Gauthier que le conseil s'accuper de faire élargir le chemin du 6 rang parti du lor 520- 519 enfin de donner une forme de route d'une largeur de 36 pieds. Les entrées de chaque dontribuable s'il y a lieu de faire des ponceaux seront a`la charge de chaque intéresse.

Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 40 INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Philippe Lebel par l'entremise du secrétaire de Trois-Rivières-Ouest place une demande pour l'aquaduc de ce dernier. Le secrétaire est chargé de prendre pous d'information auprès de Trois-Rivières-Ouest.

Le cas de M. Yergeau de l'ave St Jean-Baptiste est discuté, ce dernier devra s'adresser au Ministère des Anciens Combattants

Avis de motion en effet de règlement de construction et de rues

29-67 Il est proposé par M. Anicet Désaulniers et secondé par M. Robert Gauthier qu'une avis motion soit donné.

Considérant que les règlement actuelle en construction et zonage règlement de rue ne conviennent plus aux exigence de notre municipalité soit remplacer s'il y a lieu par de règlements nouveaux et plus adéquat pour la prospérité de notre municipalité

30-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Anicet Désaulniers que le secrétaire assiste au congrès des secrétaires du 22 au 25 octobre prochain à Montréal ; un montant de $ 100.00 est verser pour defrayer les déboursés de ce voyage .
Adopté

Le secrétaire est chargé de reviser les comptes de taxe passer dû que nécessaire soit fait pour récupérer cet argent

Compte

87	Bertrand Babin	vidange du mois août 1967	$ ✓	204.00
88	Raoul Godin	Frais de déplacement	$ ✓	100.00
89	Philippe Garceau	Frais de déplacement	$ ✓	50.00
90	Donat Blouin	" " "	$ ✓	50.00
91	Arthur Robitaille	" " "	$ ✓	50.00
92	Clément Beaudry	" " "	$ ✓	50.00
93	Anicet Désaulniers	" " "	$ ✓	50.00
94	Robert Gauthier	" " "	$ ✓	50.00
95	Jean-Bte Pothier	Salaire du mois août	$ ✓	280.00
96	Jean-Bte Pothier	Frais Banque et crayon	$ ✓	3.91
97	Jean Bte Pothier	Frais de congrès	$ ✓	100.00

31-67 Sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Anicet Désaulniers et résolu unaniment d'accepter les comptes ci-Haut mentionner pour paiement.

La séance est levée

Raoul Godin Maire

Jean B Pothier sec.trés.

33

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE 130 941e INITIALES DU SEC.-TRES.

Session régulière du mois d'octobre tenue 10 oct 67

Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac ce 10 octobre 1967 à laquelle sont présent M. Philippe Garceau, Clément Beaudry, Robert Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Donat Blouin et Anicet désaulniers sont absent.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire donne la lecture des minutes de la dernière assemblée régulière du 11 septembre 1967, lesquelles sont acceptées tel que lues sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry.

Visiteur;

M. Marc Baril s'intéresse au prochain règlement de la municipalité en ce qui concerne la construction ~~ert~~ et municipalisation de rues. Le secrétaire est chargé par les membres du conseil de communiquer à nouveau avec M. Lavoie de Québec.

M. Yergeau discute à nouveau de son fossé de ligne qui divise son terrain. A la demande des autorités municipale le grand Inspecteur M. Philippe Denoncourt devra visiter les lieu.

Correspondance

Cinq contribuables de l'ave Simard cemande par requête signés de ces cinq derniers 2 lumières d'éclairages dans la dite rue. Le secrétaire devra prendre information et ce cas sera étudier à nouveau à la prochaine séance.

Le secrétaire donne lecture des mutation de sept 1967.

La protection civile groupe 6 41 produit sont rapport du mois de septembre 1967.

Un rapport par le secrétaire est donné sur le dernier congrès de l'association forestière mauricienne.

Un étude sur le rôle d'évaluation 1966 de Mlle Marguerite Blouin est étudié; mais aucun revendication ne peut être faite.

Le secrétaire est chargé d'expédier une demande pour la coupe des branches aux contribuable intéressés dans le Petit Rang des Crête part de route municipalisée.

32-67 Il est proposé par le conseillé Clément Beaudry et secondé par Robert Gauthier et résolu unanimement d'accepté les plans et devis de la Co Belle Téléphone pour travaux à accomplir dons le rang St Charles Pointe-du-Lac. Adopté

Compte

98	Caisse Populaire de Pointe-du-Lac Loyer Bureau	$	210.00 ✓
99	Bertrand Babin vidange du mois septembre	$	204.00 ✓
100	Jean-Bte Pothier Salaire du mois septembre	$	280.00 ✓
101	Commission Scolaire Télé du mois septembre	$	25.00 ✓
102	Rentes Seigneuriales année 1967	$	433.56 ✓
103	Bureau d'enregistrement mois septembre	$	10.50 ✓

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE JBP 42 INITIALES DU SEC.-TRES.

104 Jean-Bte Pothier Poste $ 5.00 voy. 2.00 cong $5. $ ✓12.00

33-67 Snr proposition de M. Clément Beaudry et secondé par M. Philippe Garceau et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec. Trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

séance régulière du mois de novembre 67

Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac ce 13 ième jour de novembre 1967 à laquelle sont présent M. les conseillers Arthur Robitaille, Philippe Garceau, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Donat Blouin sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin.

M. Anicet Désaulniers est absent .

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblée régulière du mois d'octobre 1967 lesquelles sont acceptées tel que lû sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille.

Correspondance

Le secrétaire lecture des mutations du mois d'octobre Un rapport de la protection civile groupe 641 est donné avec détails.

M. Philippe Lebel situé sur le lot no 1 Limite de Pointe-du-Lac demande à la Corporation la possibilité de se servir du réseau d'aqueduc de Trois-Rivières-Ouest.

avis de motion M. Phil Lebel, aquaduc T.R.O.

33-67 Il est proposé par Clément Beaudry et secondé par Arthur Robitaille et résolu unanimement qu'un de- avis de motion soit donné pour l'installation temporaire d'un conduit d'eau partant du réseau d'aqueduc de Trois-Rivières Ouest , et désservir M. Philippe Lebel lot no 1 dans la Municipale de Pointe-du-Lac au frais de ce dernier. Un règlement à cet fin sera ~~pas~~ donné à la séance régulière de décembre 1967. adopté

Avis de Motion Systeme d'éclairage Ave Simard .

34-67 A la demande de cinq contribuable de l'ave Simard dont une requête daté du 7 octobre 1967 a été adressés à la Corporation, M. les conseillers acceptent cette demande.

Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Robert Gauthier et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné pour fin d'un règlement d'éclairage pour la rue Simard les lot 199 et 5 permettant l'installation par l'Hydro de 2 limière de rues dont le coût sera distribué au propriétaire concerné un règlement sera établi à cet fin à la séance régulière du mois de décembre 1967. Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
43
INITIALES DU SEC.-TRES.

Avis de Motion pour service de vidanges

Le parcour de service de vidange ayant été prolonger à la demande des contribuables du Rang St Charles, Avis de Motion est donné.

35-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et seconde par Clément Beaudry et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné pour qu'un amandement soit apporté au règlement actuelle de vidanges. Tels amendemant prévoit un prolongement du parcours dans le rang St Charles au service de vidange. adopté.

Soummissions de vidanges

36-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry et résolu unanimement de demander des soummissions pour le service de vidange pour l'année 1968. Le parcourt est le même que l'an passé plus une partie du rang St Charles partir de chez M. Loyer limite du village allant jusqu'a M. Wilfrid Girard inclus. Le dit service devra s'affectuer 1 jour par semaine dont le jour sera déterminer par le conseil. Le nombre de contribuables desservient sera approximatif de 160 résidents à l'année et de 127 chalets saisonnier. Les soummissions cachetés devront parvenir au bureau du secrétaire le ou avant le 11 décembre avant 5 heure P.M.. Le conseil se réserve tout droit d'accepter n'y la plus haute n'y la plus base n'y aucune des soummissions reçues. Adopté.

Visiteurs;

M. Claude Girard des terrains de chez M. Paul Proulx demande d'ouvrir comme par l'an passée son entrée ou chemin d'entretien d'hiver. Les Membres étudie ce cas et se voit dans l'obligation de refuser cette demande ~~vou~~ vu que la rue n'a pas les normes nécèssaires largeur de rue trop étroite .

Un groupe imposant de l'ave St Jean-Baptiste et Ave des Bouleaux nous visite pour faire préssions pour un système d'aqua duc côté Sud Est de la munaicipalité. Différent sujet sont abordé. Un ingénieur M. Romuald Lemay nous rand visite il entretien les porsonnes sur différent sujet d'aquaduc.

37-67 Il est proposé par M. Philippe Marceau et secondé par M. Arthur Robitailles et résolu à l'unanimité d'employer les services de M. Romuald Lemay Ingénieur pour accomplir certains travaux prélimiaires pour un réseau d'aquaduc couvrant le côté Sud Est de la Paroisse de la Pointe-du-Lac . Le coût de ces travaux ne devra pas dépasser le mantant de $ 400.00. Le rapport devra nous être remit le ou avant la séance régulière du mois de décembre 1967. Adopté

38-67 M. Paul Proulx demande des titres de propriété pour terrains vacant longeant le rang des Petites Terres.

Il est proposé par M. Robert Gauthier et secondé par M. ~~Deant~~ Donat Blouin de chargé le secrétaire à faire demanche nécessaires auprès du Ministère de la voirie à savoir à qui appratient terrain ou espaces non occuper longeant la route du Rang des Petites Terres, afin d'obtenir des certificat de propriétés de ces terrains. Adopté

Comptes

105 Bertrand Babin vidanges du mois d'octobre $ 204.00

INITIALES DU MAIRE 139 44 INITIALES DU SEC.-TRES.

106 Jean-Bte Pothier salaire du mois d'oct. $ 280.00
107 Bureau d'enregistrement mutation $ 26.50
108 Ulric Blais travaux de clôture $ 22.50
109 Maurice Gauthier travaux de clôture $ 22.50
110 Duchesne et Fils clôture $ 90.29
111 Jean-Bte Pothier Frais de voyage $ 12.75

39-67 Sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Robert Gauthier d'accepter les Comptes ci-haut mentionner pour paiement. La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

SEANCE REGULIERE DU MOIS DE DECEMBRE 67

Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire-trésorier, ce 11 ième jour de décembre 1967, à laquelle sont présent MM. les Conseillers Arthur Robitaille, Philippe Garceau, Clément Beaudry, Anicet Désaulniers, Robert Gauthier, Donat Blouin sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par M. le Maire le secrétaire donne lecture des minutes de la derniere assemblée régulière de novembre 1967, lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry.

Visiteurs:

Un groupe de contribuable de Ave St Jean-Baptiste et de l'Ave des Bouleaux se présente pour information au sujet d'aqueduc M. Romuald Lemay Ingénieur nous donne rapport de son étude du réseau d'aqueduc, partie Sud Est de la Paroisse de la Pointe-du-Lac, au coût globale de $ 360,000.

Proposition de sondage

40-67 Il est proposé par M. Clément Beaudry et secondé par Philippe Garceau de charger M. le maire et le secrétaire à prendre information auprès de M. Levesque des opérations de sondage déjà en marche pour la municipalité du Village, si efficacité se montre satisfaisante d'employer les services de M. Lesvesque pour faire certain travaux aux endroits se montrants le plus propice. Adoptée

Affaire Municipale

41-67 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier de placer une demande à la Commission des Affaires Municipale de Québec d'étudier notre prohet d'aqueduc au coût de $ 360,000.00 et d'en determiner les subventions que nous pourrons obtenir. Que même demande soit transmise au Commissariat des Incendies du Québec.

Taxe aux conseils de comté

42-67 Le secrétaire donne rapport des arrérages de taxes

MARGE de la RELIURE Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

scolaires et Municipales.

Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Donat Blouin de charger le secrétaire à aviser de nouveau par avis recommandé les comptes de taxes passés dus si la réponse n'est pas satisfaisante d'en transmettre tous les arrérages de taxes au conseil de Comté. Adoptée

INITIALES DU MAIRE 45 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

chemin d'hiver

Le secrétaire est charger d'aviser le contracteur d'entretien de chemin d'hiver de vérifier si possible d'ouvrir la côte du Lac des Pins se randant à la maison de M. Beaulieu.

La demande d'ouvrir la rue chez Lafond est refusée ainsi que celle de Mlle Romain. Ces rues n'ont pas la largeur désignées.

Vérificateur

43-67 Il est proposé par Clément Beaudry et secondé par Anicet Désaulniers d'employer les services de la Firme De Cotret pour vérifications de livres en 1967. adoptée

Elections 68

44-67 Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par Robert Gauthier de nommé M. Mastai Montour président et M. Philippe Demancourt secrétaire pour l'élection des conseillers Arthur Robitaille, Anicet Désaulniers, Donat Blouin dont leur terme d'office expire en janvier 1968

Budget 1968

45-67 Ile est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Anicet Désaulniers le budget soumis par le secrétaire présenter ci-Bas.

Budget

Considérant que les prévision budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac pour l'année 1968 s'établissant comme suit:

Dépenses:

Administration Générale:	Conseil de Comté	$	1,100.
	Salaire du secértaire trésorier	$	3,360.
	Rôle d évaluation	1$	700.
	Vérificateur	$	300.
	Papeterie et fourniture du bur.	$	300.
	Timbres	$	300.
	Congrès, convention, délégations	$	300.
	Loyer, salle de conseil	$	210.
	Abonnement à la revue Municipale	$	5.
	Elections	$	25.
Protection des Personnes et de la propriété:	Services des incendies	$	1,300.
	Frais de représentations	$	1,800.
Travaux publics:	Clôtures entretien	$	100.
	Chemin d'été "	$	100.
	Chemins d'hiver "	"	10,000.
Utilités publiques:	Téléphone	$	150.
Bien-Etre publics	Assistance public	$	500.
	Charité, cons, etc.	$	100.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Service de la Dettes:		
	Rentes Seigneuriales	$ 433.
Autres dépenses:		
	Frais légaux	$ 100.
	Divers et imprévus	$ 300.
	Contrat de Vidanges	$ 2,202.
	Total des dépenses	$ 23,685.
	Revenus:	
Revenus non fonciers:	Subventions	$ 7,971.
Différence à combler par taxes fonciers:	Taxes générale au taux de 30%	$ 5,338.
	Taxes spéciale au taux 40%	$ 7,118.
	Vidanges	$ 2,692.
	Grand total des revenus	$ 23,119.

Attendu que, d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1968, à des dépense totalisant à $ 23,685.

Attendu que, pour défrayer les dites depenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élévant à $ 7,971.

Attendu que, pour solder la différences en lesdites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de $ 15,714. qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à $ 1,779,576.

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU:

Qu'un taxe foncière générale , au taux de 30 cent du $ 100. d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'un taxe foncière spéciale au taux de 40 cent du $ 100. d'évaluation pour le service de la dette (ou toute autre fin), formant un total d'imposition générale de 12,456. , sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Sont aussi imposées et seront prélevées les taxes spéciales sur les bien-fonds des arrondissements suivants: de vidanges un montant de $ 2,692.00 , le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en viqueur, au fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Comptes:

112	Impremirie Lacoursière	papeterie	$ ✓ 6.97
113	Imprémérie St Joseph	enveloppe	$ ✓ 52.92

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

114	Alex Garceau piquets pour clôture Dubé	$	15.00	✓
115	Jean-Bte Pothier salaire de nov.	$	280.00	✓
116 à 122	Frais de Représentation conseil	$	400.00	✓
123	Mastai Montour Inspecteur 1967	$	200.00	✓
124	Commission Scolaire téléphone	$	25.00	✓
125	Bureau d'enregistrement mois nov.	$	4.50	✓
126	Bertrand Babin vidange de nov.	$	204.00	✓
127	Bertrand Babin de vidange pour 1967	$	90.00	✓
128	Thomas Bellemare travaux chez Jacob	$	110.00	✓
129	Radco BMI. réparation	$	10.21	✓
130	Jean-Bte Pothier frais de voyage	$	11.95	✓
131	Corporation Village feux M. Trahan	$	50.00	✓
132	Jean-Marie Beaudry vidange 1967	$	300.00	✓
133	Proctection Civile année 1967-68 cot.	$	24.00	✓
134	J. M. Beaudry		50 —	✓

INITIALES DU MAIRE 47 INITIALES DU SEC.-TRES.

46-67 Sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par M. Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin Maire

Jean B Pothier Sec. trés.

---

règlement no 68 amendement au service vidange

No 68 amemdement au règlement déjà existant no 68. Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Donat Blouin.

Attendu qu'un avis de motion a été donné pour l'adoption d'un amendement au règlement no 68 du service de vidnage prévoyant un prolongement de parcour.

Considérant que demande a été faite par un groupe de contribuable concernés d'une partir du rang st Charles.

Le conseil décrété et statue ce qui suit à savoir:

1) Prolongement désignés comme suit: Partir du lot 354 rang St Charles allant côté Nord et coté Est passant par le rang 5 jusqu'au lot No 323 Inclusivement ainsi que rues ou avenues qui longent ce parcours.

2) Les articles 2-3-4-5-6-7- du règlement no 68 s'applique à cet amendement sans aucun changement.

Le présent règlement rentrera en vigueur suivant la loi passé et adopté ce 11 jour de décembre 1967.

Raoul Godin Maire

Jean B te Pothier sec. trés.

---

règlement no 69 éclairage ave Siamrd

Il est proposé par Donat Blouin et secondé par Robert Gauthier.

Règlement no 69 prévoyant un système d'éclairage d'une rue sur le lot

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
48
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

199- et 5.

Dans la municipalité de Paroisse de la Pointe-du-Lac
Considérant qu'il y a aucun inconvénient pour la Corporation Municipale de passer tel règlement et que les articles 408 et ~~sui~~ 696-697 et suivant tel que décrit le code municipale permet au conseil d'établir tel règlement pour cet fins.
Considérant qu'une requête daté du 7 octobre 1967 et signé par les 5 propriétaire du mois novembre.
En conséquence il est par le présent règlement statué et décrété de qui suit.
1) Que le dit règlement s'applique qu à une seul rue désigné comme suit; sur le lot 199 et portant le noms d'ave Simard, Nom officiel.
2) Que 2 lumière de rues soient installées par la Compagnie Hydro Québec et alimentée et entretenir par cette dernière.
3) Que le coût de cette dépense soit répartie à part égal au résident présent et future de ce secteur et que la cotisation soit produite par le secrétaire à chacun des propriétaire concernés payable annuellement à la même date que sa taxe foncière et avec même délai pour acquitté ce compte que cette dernière. Par dévaut de paiement la corporation Municipale se réserve tout droit de paiement tel que prévu aux articles du code Municipale, ~~aisie~~ saisie , vente au conseil de comté, etc.
4) La présent règlement entrera en vigueur suivant la loi passé et adopté, ce onzième jour de décembre 1967.

Raoul Godin maire

Jean Bte Sabin sec. trés.

---

règlement no 70

Il est proposé par Anicet Désaulniers et seoondé par Clément Beaudry.

Règlement no 70 prévoyant l'alimentation d'eau sur une partie du lot no dans la municipalité de la Pointe-du-Lac limite de Trois-Rivières Ouest.

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet à l'assemblée régulière du mois de novembre 1967.

Considérant qu'il y a aucun inconvénient pour la Corporation Municipale de la Paroisse de la Pointe-du-Lac de passer un règlement à cet fin que les articles 408 et suites et 696-697 et suivant décret dans le code Municipale.

En conséquence il est par la présent règlement statué et décrété ce qui suit;
1) Que le dit règlement ne s'applique qu'à la propriété di-haut mentionné lot partie no P 1 propriétaire présent et futur.
2) Que conduite d'eau soit installée par la Cité de Trois-Rivières Ouest jusqu'au terrain de la résidence concernée, résidence de M. Philippe Lebell

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

3) Que le coût de l'installation de ce réseau et l'alimentation à l'avenir sera payable annuellement par le propriétaire concerné attaché à de terrain, que la cotisation soit produite par le secrétaire à la même date que la taxe foncière et même délaie pour acquitter ce compte que cette dernière. Par défaut de paiement la Corporation Municipale se réserve tout droit de paiement tel que prévue dans l'articles de code Municipale(saisie, vente aux conseil de conté, etc.)

INITIALES DU MAIRE JBP 49 INITIALES DU SEC.-TRES

4) Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi passé adopté à la pointe-du-Lac, ce onzième de décembre 1967.

Raoul Godin maire

Jean Bte Portus sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU LAC

Mise en nomination 10 janvier 1968

Je, Mastai Montour ayant été dument nommé président d'élection à la séance régulière de décembre 1967 et agissant à mes côté M.Philippe Denoncourt comme secrétaire d'élection et ayant tous deux prêté serment. Je déclare solonnellement la mise en nomination ouverte en remplacement de M. Donat Blouin siege no 2
M. Arthur Robitaille siège no 3
M. Anicet Désaulniers siège no 5
dont le terme d'office est expiré. M. Mastai Montour étant président d'élection requieres des électeurs ici présent de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement Messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devrant être faite par écrit au secrétaire d'élection en mentionner le nom et prénom et occupation ainsi que no de siège pour lequel il se présente ayant un proposeur et un secondeur
Au siège no 2 Donat Blouin proposé par Philippe Garceau
Au siège no 3 Arthur Robitaille proposé par Clément Beaudry
au siège no 5 Frédéric Berthiaume proposé par Arthur Robitaille

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée.

Je, ~~Jean~~ Mastai Montour président d'élection proclame élu à la charge de ~~maire~~ conseillers au siège no 2 Donat Blouin
conseillers au siège no 3 Arthur Robitaille
Conseillers au siège no 5 Frédéric Berthiaume
et j'ai distribué les avis requis par la loi et ont signé et accepté les bulletins de présentation.

Mastai Montour prés. d'élec. Phil Denoncourt sec. d'élec

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
50
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je, Donat Blouin, soussigné de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 2 de la municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté de vant moi à Pointe-du-Lac, ce dixième jour de janvier 1968.

x Donat Blouin — Jean Bte Poirier sec.trés

Je, Arthur Robitaille, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 3 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi, à Pointe-du-Lac dixième jour de janvier 1968

— Jean Bte Poirier sec.trés

Je, Frédéric Berthiaume, soussigné, de Pointe-du-Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège no 5 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au milleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermente devant mai à Pointe-du-Lac ce dix neuvième jour de janvier 1968.

— Jean Bte Poirier sec.trés.

CANADA
PROVINCE DE QUÇBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

séance régulière de janvier 1968

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier, ce 8 janvier 1968, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille et Clément Beaudry, sous la présidence de son honneur le maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Anicet Désaulniers, Robert Guathier et Donat Blouin sont absent.

Le secrétaire est aussi présent.

Après la récitation de la prière par M. le Maire, le secrétaire donne lecture de derniere assemblée, lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Arthur Robitaille secondé par par M. Philippe Garceau. Signé et initialé par M. le Maire et secrétaire.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
51
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

projet d'aqueduc

Quelques points sont étudié au sujet du réseau d'aqueduc à savoir ou quel endroit le plus propice pour le sondage.

1-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille de charger M. le maire et le secrétaire à prendre des options pour six mois d'en absorbés frais et déboursés sur différent endroit ci-dessous mentionnés.

1) Terre M. Mastai Montour lot 16-17-192-193
2) Terre M. Adelard Rouette lot 293
3) Terre M. Georges H. Denoncourt Lot 288
4) Terre M. Maurice Blanchette Lot 320

Les options devront avoir une superficie de 200 pieds car. et au prix ne dépassant pas $ 0.05 du pied carré . adoptée.

Correspondance

Le commissariat des Incendie du Québec nous informe que notre projet d'aqueduc est présentement à l'étude et que rapport nous sera transmis sous peu.

M. Emile Baril place une demande pour entretien de chemin d'hiver d'une rue dernièrement ouverte sur le lot 240. Après étude les membres du conseil s'en tiennent au règlement passé à cet fin. Ouverture de chemin d'hiver jusqu'à la dernière hbitation.

taxe biffée

2-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry d'annuler les comptes de taxe suivant; M. Adelard Bourassa de $ 0.70 et Chapelle Baie Jolie $ 0.80. adoptée

Compte de taxes de vidange

Attendu qu'un service de Vidange ayant été établie dans u une partie de la paroisse par règlement au début de l'année 1967.

Attendu qu'aucun compte de ce service n'a été expédié p pour en défrayer le cout.

3-68 Par conséquent il est proposé par le conseiller Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry de charger le secrétaire pour l'envoie de compte de service établie mentionné ci-haut. adoptée

avis de motion aqueduc

4-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Arthur Robitaille de donner une avis de Motion concernant le prochain règlement d'aqueduc du secteur sud est de la paroisse de Pointe-du-Lac. adoptée.

réfection de chemin

5-68 Il est proposé par Clément Beaudry et secondé par Philippe Garceau de placer une demande au ministère de la Voirie par l'entremise du député M. Demers. L'amélioration et asphatage de la grande route du Rang St Charles ainsi que le 6 rang . Adoptée.

pro-maire

6-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry de nommé pour les 3 mois à venir M. le Conseille Philippe Garceau pro-maire. adoptée

Le Le secrétaire pour fin de comptabilité de fin d'année de communiquer avec M. Romuald Lemay Ingénieur pour que ce dernier présente ses honoraires pour travaux accomplie à date dans le projet d'aqueduc.

Compte

1	M. Bertrand Babin	vidange du mois décembre 67	$	204.00 ✓
2	Jean-Bte Pothier	salaire du mois de décembre 67	$	280.00 ✓
3	Revue Municipale	abonnement	$	5.00 ✓

INITIALES DU MAIRE 52 INITIALES DU SEC.-TRES.

4 Bureau d'enregistrement mois décembre 67 $ 7.50R
5 Jean-Bte Pothier divers $ 81.32R

7-68 Sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut mentionner pour paiement . adopté

La séance est levée

Raoul Godin maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 29/01-68

Séance spécial de la sus-dite corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, convoqué par M. le Maire pour étude du réseau d'aqueduc de Baie Jolie. La convocation a été donné de main à main par le secrétaire le 26/01/68 à 12 heures P.M. , a laquelle sont présent MM les conseiller Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier et Donat Blouin.

M. Frédéric Berthiaume est absent.

Après la lecture de la prière par M. le Maire,le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblée régulière du mois de janvier 1968, lesquelles sont acceptées tel que lues sur proposition de M. philippe Garceau et secondé par Donat Blouin signé et initialé par le Maire et le ~~secrétatia~~ secrétaire.

Le secrétaire donne rapport du voyage à Québec du 23 janvier 1968 sujet d'étude réseau d'aqueduc la commission Municipale de Québec se montre défavorable .

Visiteurs: M. Claude Déry du ministère de la Santé donne un exposé de la qualité d'eau de l'aqueduc de Biae Jolie. Le traitement de l'eau à cet endroit sera préférable. M. Philippe Garceau quitte son siège de conseilles pour défendre la cause de L'Aqueduc de Baie Jolie dont il est propriétaire. Les propriétaires du réseau d'aqueduc de Baie Jolie. rencontre le conseil le but de cette visite est d'étudier la possibilité de la Municipalisé leur réseau déjà existant. Aucune entente sur le coût de cet achat n'est convenue.

La séance est levée.

Raoul Godin - Maire

Jean Bte Pothier Sec. trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE 1301 253 INITIALES DU SEC.-TRES.

séance régulière de février 1968

Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier, ce douzième de février 1968 à laquelle sont présent M. les Conseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Donat Blouin sous la présidence de M. Raoul Godin maire, formant quorum.

M. Frédéric Berthiaume est absent.

Après la récitation de la prière par M. le maire, le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblé spécial du 29 janvier 1968 les quelles sont acceptées tel que lû sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Clément Beaudry signé et initialé par le maire et le secrétaire.

Correspondance:

La protection civile donne son rapport mensuelle de décembre et janvier dernier. Invitation pour remise de certificats le 15 février 1968.

Les mutation de janvier 1968 sont présentés par secrétaire.

La Corporation du Village nous envoie copie de résolution demandant le terrain de M. Maurice Blanchette pour prendre option pour fin de sondage. La même municipalité nous fait part d'un compte de Bibliothèque paroissiale lequel se chiffre au montant de $ 612.75. Les cas présentés ci-haut seront étudiés.

M. Frédéric Berthiaume demande d'accepter sa démission par rapport au surplus d'ouvrage.

8-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Donat Blouin d'accepter la démission de M. Frédéric Berthiaaume tel que présenté. ADOPTEE

bilan au 31 déc. 1967

Le secrétaire donne en détail le bilan des états financiers se terminant le 31 décembre 1967.

9-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry d accepter les états financiers tel que présentés par la firme De Cotret.

Visiteur :

M. Bertrand Babin vient rencontrer les membre du conseil le secrétaire ayant pris note d'une vingtaine de ~~plaites~~ plaintes au sujet du service de vidange 1967. Les cas sont étudier M. Babin apportera une collaboration plus étroite à l'avenir et en règler les cas spéciaux.

Un groupe de contribuables de l'ave des Bouleaux et de Baie-Jolie sont intéressés au projet d'aqueduc, M. Philippe Denoncourt secrétaire gérant présente au nom de la Société d aqueduc de Baie Jolie une Résolution offrant à la Municipalité de Pointe-du-Lac leur réseau d aqueduc au coût de $ 19,000.00.

M. le conseiller Philippe Garceau quitte sont siège pour étudire l'affaire de l'aqueduc parce que ce dernier en n'est un des propriétaires du réseau de l'Aqueduc de Baie Jolie, intéresse la Municipalité

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

de Pointe-du-Lac, afin de répondre à la demende d'un groupe de contribuable.

Considérant qu'une étude sérieuse devra être entreprise par des personnes compétentes afin d'en déterminer la valeur et le débit possible d'eau.

10-68 En conséquence il est proposé par le Conseiller M. Arthur Robitaille et secondé par Donat Blouin que les demarches soient entreptises immédiatement de façon à ce qu'une décision finale puisse être prise dans le plus bref délai. ADOPTEE

Service d'ingénieur

11--68 Ilest proposé par Donat Blouin et secondé par M. Philippe Garceau d'employer les servides de M. Romuald Lemay Ingénieur pour étudier et déterminer la Capacité et volume d'eau du bassin actuelle de Baie Jolie. ADOPTEE

Le conseil est autorisé par les représentants de l'aqueduc de Baie Jolie présents à faire de tels tests et d'en fermer le conduit principale selon la nécessité.

Compte:

6	Thomas Bellemare et Fils 1 ere versement pour entretien de chemin d'hiver	$ 5,000.00
7	Bertrand Babin vidange de janvier 68	$ 183.50
8	Philippe Denoncourt élection janvier	$ 5.00
9	Mastai Montour " " " "	$ 5.00
10	Conseil de Comté pour 1968	$ 1,023.26
11	Jean-Bte Pothier salaire due janvier 1968	$ 280.00
12	Corporation Municipale village service Incendie	$ 500.00
13	Commission Scolaire 2 mois de téléphone	$ 25.00
14	André Biron Frais de Poste	$ 50.00
15	Jean-Bte Pothier frais de voyage	$ 124.91

12-68 Il est proposé par Robert et secondé par Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. ADOPTEE

Visiteurs:

A la dernière minutes M. Romuald Lemay Ingénieur nous rend visite , beaucoup d'explications sont donnés sur l'étude future du projet aqueduc de Baie Jolie.

La séance est levée.

Raoul Godin maire

Jean B Arthur sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spécial de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac convoqué par M. Le maire Raoul Godin

1) pour nommé un conseiller au siège no 5
2) Pour étudier le réseau d'aqueduc

Les fromules de convocation ont été distribuées de

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

main à main par le sectétaire le 16 février 1968. A la quel le sont présents M. les conseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Geaudry, Robert Gauthier, Donat Blouin.

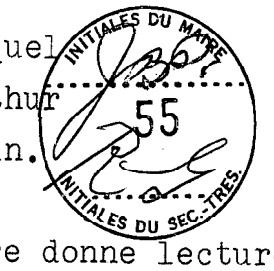

Le siège no 5 est absent par sa démission.

Après la lecture de la prière le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblée régulière du mois de février lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier signée et initialé par M. le Maire et le secrétaire.

Le secrétaire donne rapport du résultat du débit possible de l'aqueduc de Baie Jolie rapport fournie par l'ingénieur Romuald Lemay. Le sondage représent 45 gallons par minutes soit 64800 gallons par 24 heures.

Remplacement deu conseiller au siège no 5

13-68 Considérant qu'a la dernière séance régulière la démission de M. Frédéric Berthiaume a été acceptée au siège no 5. Par conséquence il est proposé par M. le conseiller Philippe Garceau et secondé par Clément de nommé M. Raoul Désaulniers comme conseiller pour occuper le siège vacant no 5 . ADOPTEE

Visiteurs:

M. Philippe Denoncourt secrétaire gérant du réseau d'aqueduc de Baie Jolie nous rend visite.

M. Philippe Garceau quitte son siège pour fin de discution d'aqueduc.

Une étude et calcul sommaire est apporté sur la longueur et la qualité du réseau existant. M. Philippe Garceau nous fournit tout les renseignements nécesaires.

Considérant que le réseau de la Société d aqueduc de Baie Jolie intéresse la Municipalité de La Pointe-du-Lac, suite à des demandes pressantes d'un groupe de contribuables.

Considérant qu'une étude sommaire a été effectué par les membres du Conseil sur la qualité du réseau et qu'un rapport de l'ingénieur a été soumis quant à la quantité d'eau possible.

Considérant que ce projet doit être présenté à la Régie des eaux pour étude et décision quant à la qualité et débit d'eau nécéssaire pour fournir les consommateurs actuelles et future .

Considérant que le tout devra être soumis à la Commission des affaires Municipales de Québec pour le réseau à qcquérir que pour le prolongement éventuel.

En conséquence et advenant que les études du projet ci-haut mentionnés soient accepté par les autorités concernés.

14-68 Il est proposé par le conseiller Clément Beaudry et secondé par M. Donat Blouin d'affrir à la Société d'aqueduc de Baie Jolie la somme de $ 14,000.00 pour le réseau d'aqueduc tel que présenté maintenant

1) Avec tous les droits de passages et servitudes que comporte le dit réseau;

2) Que les revenus encaissés au cour de la présente année soient calculés au prorata du nombre de mois que la société d'aqueduc aura assuré ses services aux usagés. ADOPTEE

Le secrétaire est chargé de prendre un appointement à la

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 56 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Commission des affaires Municipale et la Régie des eaux pour le 27 février 1968 ~~de~~ afin de discuter du projet ci-haut mentionné.

La séance est levée.

Raoul Godin maire

Jean B Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance Régulière
11 mars 1968

Session régulière du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire ce 11 mars 1968, à laquelle sont présent Messieurs les Consseillers Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier Donat Blouin, Raoul Désaulniers sous la présidence de son honneur le maire M. Raoul Godin, formant quorum.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblée spécial, tenue le 19 février 1968, lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé pat M. Arthur Robitaille, Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire.

Visiteurs;

Un groupe assez nombreus de contribuables de l'Ave St Jean-Baptiste de Baie Jolie sont présents à notre assemblée.

M. Jos Gélinas plaide la cause de quelques contribuables longeant le fleuve lot 24. Il place la demande de faire annuler leur compte de service de vidange soit disant que le préposé à ce service n'a pas accomplie sont travail dans ce secteur . M. Gélinas devra fournir une requête des noms de ceux qui sont affectés.

Nomination des évaluateur pour 1968-69

15-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Robert Gauthier de nommé M. Philippe Denoncourt évaluateur conseil
ADOPTEE

16-68 Il est proposé par M. Donat Blouin et secondé par Raoul Désaulniers de nommé M. Mastai Montour, M. Paul Houle, M. Charles Larouche estimateurs pour le prochain terme.
ADOPTEE

Inspecteur voirie

17-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Raoul Désaulniers de nommé M. Ulric Blais comme grand inspecteur municipale de la voirie pour le prochain terme.
ADOPTEE

Inspecteurs agraire

18-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier de nommer les inspecteursagraires suivants;

1) M. Roland Houle pour desservir L'Acadie, St Joseph et Rang des Garceaux.

2) M. Philippe Pothier pour la route No 2, Rang Ste Marguerite, Rang des Crête, Rang St Jean-Baptiste.

3) M. Emilien Milot pour desservir le 3', 4' , 5-6-7-Rang et le Rang St Charles. Adoptée

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Taxe de vidange de M. Armand Blouin biffée

Considérant que M. Armand Blouin cultive assez pour être considérer comme cultivateur.

19-68 Par Conséquanh il est proposé par Donat Blouin et secondé par Robert Gauthier de biffé la taxe de service de vidange à M. Armand Blouin au montant de $ 12.00

INITIALES DU MAIRE 57 INITIALES DU SEC.-TRES

M. François Benoit demande que le conseil lui permettela vente de boissons le dimanche

Considérant que M. François Benoit est propriétaire d'un commerce à Baie Jolie et détient une licence d'hotellerie.

20-68 Encoonséquence, il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Donat Blouin de permettre à M. François Benoît de Baie-Jolie la vente de Boissons avec ou sans repas les dimanches et les jours fériés et autres heures tel que décrété par la loi de la Régie des Alcool.

ADOPTEE

M. Philippe Dugré maire du Village se joiend à notre assemblée et donne un bref exposé sur la bibliothèque municipale .

Bibliothèques

21-68 Il est proposé par M. Donat Blouin et secondé par M. Arthur Robitaille de $ 300.00 pour frais services 1968 de la Bibliothèque Municipale

Par la Même occasion M. Dugré souligne s'il serait bon d'étudier si le réseau d'aqueduc projetté par la Municipalité de Paroisse pourrait être utiliser en commun pour les 2 municipalités suivant entente. M. L'Ingénieur Romuald Lemay donne plusieurs exposés et échange d'opinions sont apportés.

22-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Raoul Désaulniers d'autoriser M. Romuald Lemay à accomplir certains estimés préléminaire sur un plan d'ensemble, au réseau d'aqueduc projeté ou plan directeur.

ADOPTEE

Achat de terrain

23-68 Il est proposé par Robert Gauthier et résolu unanimement d'autoriser M. le Maire et quelques membres du conseil à discuter avec Mme Leblanc et prendre un option sur lâachat éventuelle du terrain des sources avec droit de passage.

ADOPTEE

Achat d'aqueduc

La société d'aqueduc offre leur réseau au coût de $ 18,000. en date du 6 mars dont copie nous a été transmise signé par M. le Président et le secrétaire.

24-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Robert Gauthier d'accepter en principe l'achat du réseau d'aqueduc de la Société de Baie Jolie avec tous les droits de passage et servitudes au coût de $ 18,000.00. Le tout sujet aux dispositions du règlement d'emprunt qui devra être adopté à ce sujet.

ADOPTEE

Gardes forestiers

25-68 Il est proposé par M. Raoul Désaulniers et secondé par M. Robert de nommé comme garde feu pour l'année 1968, M. Roger Laroche, et M. Rodolphe Blouin.

ADOPTEE

Salaire du secrétaire

Au dernier rôle d'évaluation le nombre de contribuable augmente à 848. D'après les norme de l'ordonnance no 11- 1966 de la Commis-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 58 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

sion Municipale du Québec, décrète ce qui suit;

26-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier d'accordér au secrétaire l'échelle de salaire minimun soit $ 310.00 par mois rétroatif au premier janvier 1968.
ADOPTEE

Compte

16	Raoul Godin	frais de représantion	$	100.00
17	Philippe Garceau	" " "	$	50.00
18	Donat Blouin	" " "	$	50.00
19	Arthur Robitaille	" " "	$	50.00
20	Clément Beaudry	" " "	$	50.00
21	Robert Gauthier	" " "	$	50.00
22	Bureau d'enregistrement	2 mois janvier et fév.	$	5.50
23	Bon de Garantie	M. Arthur Spénard pour secrét-	$	20.00
24	René De Cotret	vérification pour 1967	$	375.00
25	Bertrand Babin	Service de vidanges fév. 1968	$	183.50
26	De l'Orme Construction	tracteur 15½ hres aqueduc		226.50
27	Divers, poste,aqueduc, chemin		$	76.86
28	Jean-Bte Pothier	salaire de février et rajust-	$	340.00
29	Raoul Désaulnier	frais représ 1 mois	$	16.66
30	Corporation Municipale	village bibliothèque	$	300.00

27-68 Il est proposé par Arthur Robitaille et seconde par Raoul Désaulniers d accepter les comptes ci-haut pour paiement

La séance est levée.

Raoul Godin maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance régulière d'avril 1968

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire ce huitième jour d'avril 1968, à laquelle sont présents MM les conseillers Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier,Donat Blouin sous la présidence de M. Raoul Godin Maire, formant quorum.

M. Philippe Garceau et Raoul Désaulniers sontabsents

Après la résitation de la prière, le secrétaire donlecture des minutes de l'assemblée régulière du 11 mars 1968, lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Donat Blouin signé et initialé par le Maire et le secrétaire.

Visiteurs:

Un groupe de contribuable de l'ave des Bouleaux se renseignent sur les travaux d'arpentage du projet d'aqueduc.

Requêtes:

Une requêtes daté de mars 1968 de cinq contribuables de Baie Jolie dont leurs chalets longeant le fleuve porte plainte

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

qu'ils n'ont pas été déservie par le service de vidanges en 1967. Ce sont Messieurs: Jos Gélinas
J.P. Fortier
Stanislas Parenteau
J.E. Létourneau
Mme Bruno Quessy.

28-68 Il est proposé par M. Clément Beaudry et résolu unanimement d'autoriser le secrétaire à prendre arrangement avec M. Babin pour les contribuables mentionné ci-haut . ADOPTEE

Avis de motion zonage

Considérant que ce cons il est autorisé par la loi.

29-68 Par conséquent il est proposé par M. le conseiller Clément Beaudry et secondé par M. Robert Gauthier de décrèté par avis public un avis de motion concernant, un règlement prochain de lottissement et de zonage et de construction dans tous les territoites desservant cette municipalité.

Résolution de permis de boissons

30-68 Il est proposé par M. le Conseillet Arthur Robitaille et ~~par~~ secondé par M. Donat Blouin et résolu à l'unanimité que les établissement licenciés par la Régie des Alcools soient autorisés à vendre des boissons alcooliques dans les restaurants et salle à manger avec repasde midi à minuit les jours fériés et dans les bars salon sans repas ~~de~~ midi à minuit les jours fériés, tel que permet la loi de la régie des alcools, Bill 83. ADOPTEE

Assurance auto

31-68 Il est proposé par Clément Beaudry et résolu unanimement de protèger d'avantage l'assurance accident de l'automobile du secrétaire augmenter sa prime de 35 mille à 100 mille pour affaire accepte par le fait même de payer la différance soit $ 45.00 d'augmentation. Considérant que ce dernier auro plusieurs déplacement à faire pour la Municipalité au cours de l'année 1968. Adoptée

Correspondance:

La protection civile donne rapport du mois mars 1968, le secrétaire en fait lecture des principaux points.

2 ième avis de taxes

Considérant qu'il y a des arrérages de taxes qui sont passées dues.

32-68 Par conséquent il est proposé par M. le Conseiller Arthur-Robitaille et secondé par Donat Blouin d'autoriser le secrétaire à expédier par avis enregistré les comptes à 221 contribuables, formant un déboursés de $ 176.80.

Compte

31	Bertrand Babin	vidange de mars	$	✓ 183.50
32	Commission Scolaire	téléphone	$	✓ 25.00
33	Jean-Bte Pothier	salaire du mois mars	$	✓ 310.00
34	Bureau D'enregistrement	mutation de mars	$	✓ 4.00
35	Ministère du Revenu du Québec	lière vers.	$	✓ 851.81
36	Imprimerie Lacourcière	papeterie	$	✓ 11.56
37	Jean-Bte Pothier	voyage aqueduc et poste	$	✓ 48.46
38	Jean-Bte Pothier	frais de 2 ième avis	$	✓ 176.80
39	Arthur Spénard	assurance auto	$	✓ 45.00

assistance publique

33-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

INITIALES DU MAIRE 59 INITIALES DU SEC.-TRES

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

La séance est levée.

¾ Raoul Godin maire

Jean Bte Robitaille sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE¾DU¾LAC.

Séance régulière du 13 mai 1968

Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire-trésorier, ce 13 mai 1968, à laquelle sont présents MM. les conseillers Arthur Robitail, Philippe Garceau, Robert Gauthier et Raoul Désaulniers sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin, formant quorum.

M. Donat Blouin et Clément Beaudry sont absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 8 avril 1968, lesquelles sont acceptées tel que lûes sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier signée et initialée par le Maire et le secrétaire. ADOPTEE

Visiteurs:

M. Mastai Montour inspecteur municipale donne son rapport d'inspection.

Considérant la mauvaise état de certaine propriété à travers la paroisse;

34-68 Par conséquent il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Raoul Désaulniers de donner par avis enregistré un délai de 8 jours au propriétaire ci-dessous pour accomplir une nettoyage sur leur propriété.

M. Léandre Bouchard

M. Georges Ducharme et Jean-Paul Lafond

M. Conrad Bégin

M. Ubald Gélinas en avant des ses batîments.

ADOPTEE

M. Henri Jean Girard débat son cas, le conseil lui accorde un délai d'un mois pour remettre de l'ordre sur sa propriété. Ce dernier accepte le compte de $ 50.00 pour le feu chez lui en date du 22 avril 1968.

Affaire Dupont

35-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Philippe Garceau d'autorisé le secrétaire à signer l'effet d'emprunt contracter de la part de M. Oliva Dupont à la Banque de Montréal au montant de $ 2,000.00 appliquant sa part du réseau d'aqueduc de Baie Joli sous réserve dont document produit par le Notaire GG Garceau. ADOPTEE

Le secrétaire est chargé de corresponde avec le secrétaire M. Edgar Ferron de St-Barnabé pour que ce dernier puisse fournir des droits d'entrée à tous les membres du conseil avant de procèder a une souscription.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le cas de M. François Lemay est soumis à l'inspecteur agraire pour résoudre le problème entre le lot No 20-20 et terre en culture lot no 19.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada nous soumet un plan de câble;

36-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Robert Gauthier d'accepter les travaux tel présentés. ADOPTEE

Compte de Vidanges 1968

37-68 Il est proposé par M. Raoul Déasulniers et secondé par M. Robert Gauthier d'autoriser le secrétaire à donner avis public que le compte de vidanges 1968 est dû, en faire le nécessaire pour expédition des comptes soient 188 résidents à $ 12.00
149 chalets à $ 6.00

Le coordonateur M. Alfred Lafrenière demande de lui communiquer les ressources d'entraide que nous possédons actuellement dans la paroisse, le secrétaire doit corresponde.

Le conseil Economique Régionale recrute présentement les municipalités. Le secrétaire donne lecture des documents.

M. Herménégilde Lavoie du Ministère des Affaires Municipale avise qu'il a reçu notre plan du zonage, étude sera faité.

souscription croix rouge

38-68 Il est proposé par M. Arthur Robitail et résolu unanimement de souscrire à la Croix rouge un don de $ 25.00. ADOPTEE

L'ingénieur M. Romuald Lemay donne toutes les explications au plan qu'il a préparé au projet futur d'aqueduc. Un bon nombre de contribuables semblent intéresser principalement au plan A et B.

39-68 Par conséquent il est proposé par M. Arthur Robitaille et résolu unanimité d'expédier les plans à la Régie des Eaux du Québec tel que présenté par L'ingénieur M. Lemay. ADOPTEE

La Corporation Municipale ayant subie au cour du mois d'avril 4 feux d'herbe. Par conséquent;

40-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Raoul Désaulniers d'autoriser le secrétaire à faire parvenir les comptes de feu d'herbes au contribuables concernés à savoir;

11 avril	chez M. Gédéon Fréchette	$	50.00 ✓
12 avril	" M. Claude Girard	$	50.00
16 avril	" M. Conrad Bégin	$	100.00
22 avril	M. Henri Jean Gérard	$	50.00 ✓

ADOPTEE

Comptes

40	Jean-Bte Pothier	salaire du mois d'avril	$	✓ 310.00
41	M. Bertrand Babin	vidange du mois d'avril	$	✓ 183.50
42	R.J. Lesvesque et Fils	frais de sondage	$	✓ 616.00
43	Thomas Bellemare	2 ième vers. pour chemin	$	✓ 4760.00
44	Thomas Bellemare	travaux projet d'aqueduc	$	✓ 61.00
45	Corporation Municipale Village,	4 feux	$	✓ 250.00
46	La Croix Rouge	souscription	$	✓ 25.00

41-68 Il est proposé par M. Arthur Robitail et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut mentionnés.pour paiement.

La séance est levée.

INITIALES DU MAIRE 61 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 62 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Raoul Godin Maire

Jean B Poitus sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE UEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 10 juin 1968

Session régulière du conseil de la sus-dite corporation Municipale de la Pointe-du-Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier , ce dixième jour de juin 1968, à laquelle sont présent M. les conseillers Arthur Robitaille, Clément Beaudry, Robert Gauthier, Raoul Désaulniers, Donat Blouin, sous la présidence de M. Raoul Godin Formant quorum.

M. Philippe Garceau est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture de procès verbale de l'assemblée régulière du mois de mai 1968, lesquelles sont acceptées tel que lu sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par M. Raoul Désaulniers. Adoptée Visiteurs;

M. Bruno Blanchette demande une forme de permission pour opérer une école de danse dans l'entrepot déjà existante sur le lot P20 appartenant à Mme Kimball.

42-68 Par conséquent il est proposé par le conseiller M. Raoul Désaulniers et secondé par M. Arthur Robitaille de donner un avis de motion pour étudier la possibilité d'un règlement à cet fin se ratachant qu'a cette partie de No de lot. Adoptée

affaire Simard

M. Jean Simard lot 250 porte plainte que les vidanges service 1967 n'a pas été complet.

Après discusion ce dernier possède quelques arpents en culture MM. les membres du conseil décrète la résolution suivante.

43-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M. Clément Beaudry de biffé la taxe de vidange au montant de $ 12.00 pour l'année 1967 à M. Jean Simard lot 250 .

Plusieurs contribuables de l'ave des Bouleaux s'informe du projet d'aqueduc. Aucun développement nouveau.

Le projet et plant à été transmit le 14 mai à la Régie des Eaux.

Zone 30 mille P.H.

M. Léo Betty demande au conseil de corresponde au Ministère de la Voirie pour décrété zone de 30 mille H.P. à partir du détour chez Argall allant jusqu'au limite du Village et la route appeler rang St Nicolas.

44-68 Il est proposé par M. Donat Blouin et secondé par M. Raoul Désaulniers de demander au Ministère de la Voirie de décrété ces zones ci-haut mentionnée en réduire la vitesse à 30 mille P.H. ADOPTEE

Plan de rues lot 25

M. Rock Boucher dépose un projet plan de rue dressé par M. Georges Garépy arpenteur sur le lot no 25.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

45-68 Il est proposé par M. Clément Beaudry et Recondé par Robert Gauthier que la Municipalité accepte le plan tel que soumis au même condition que les rues de même nature existante déjà à travèrs la Municipalité.
ADOPTEE

INITIALES DU MAIRE 63 INITIALES DU SEC.-TRES.

Affaire Bégin

M. L'inspecteur soumet le cas de M. Eugène Bégin qui a transporté un chalet sur un terrain P. 133 dont le terrain n'a pas la profondeur nécessaire actuellement il est placer qu'a dix pied de l'alignement du terrain de Voirie. Messieurs les membres du dit conseil autorisent M. L'Inspecteur disigné à cet fin à faire respecter le dit règlement.

M. Dubé lot 54-55 demande que la Municipalité lui donne les bornes de la rue sur les dits lots. Sa demende est refusée.

Cas Leroux

Mme André Leroux et Mme Marcel Leroux soumettre leur cas de vidange 1967. Le secrétaire est chargé de vérifier àvec M. Babin.

Camping

M. Adélard Rouette présente une demande pour terrain de comping lot 176-248.

46-68 Il est proposé par M. Clément Beaudry et secondé par M. Donat Blouin d'autoriser le secrétaire à remplir les formulaire à cet fin.
Adoptée

La Co de Téléphone du Canada, nous transmet un plane pour câble souterrain Ave Bellemare.

47-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et résolu unanimement d'accorder la permission à la Cie Téléphone du Canada à construire leur tel que décrit sur le plan. adoptée

M. Paul Girard a soumis un cas de fossé de ligne cette question revient à la charge des riverins du dit fossé.

Compte.

47	M. Bertrand Babin	mois de mai vidange	$	183.50 ✓
48	M. Raoul Godin	frais de déplacement	$	100.00 ✓
49	M. Philippe Garceau	" " " $	$	50.00 ✓
50	Donat Blouin	" " "	$	50.00 ✓
51	Arthur Robitaille	" " "	$	50.00 ✓
52	Clément Beaudry	" " "	$	50.00 ✓
53	Robert Gauthier	" " "	$	50.00 ✓
54	Raoul Désaulniers	" " "	$	50.00 ✓
55	Jean-Bte Pothier	salaire du mois mai	$	310.00 ✓
56	Bureau d'enregistrement	mutations avril et mai	$	11.50 ✓
57	Jean-Bte Pothier	divers et poste voyage	$	5.00 ✓
58	Société des Agriculteur Conte St Maurice		$	10.00 ✓

48-68 Il est proposé par Raoul Désaulniers et secondé par Arthur Robitaille d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin maire

Jean Bte Pothier sec. trés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
64
INITIALES DU SEC.-TRES

Phil. Garceau

Canada
Province de Quebec
Corporation Municipalede Pointe du Lac

Séance spéciale de la corporation municipale de Pointe du Lac convoqué par avis distribué de main à main le 21 juin 68 par le secrétaire et sujet à l'étude réseau d'aqueduc.
La présente assemblée a ét é tenu au bureau du secrétaire le 27 juin 68 et à laquelle sont présent mr. les conseillers Arthur Robitaille Clément Beaudry Robert Gauthier Donat Blouin sous la Présidence de M. le maire Raoul Godin formamt.

M. Raoul Désaulniers est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de la séance régulière du 10 juin 1968 , lesquelle est accepté tel que lu sur proposition de M. Arthur Robitaille et secondé par Robert Gauthier. ADOPTEE

Visiteurs: Quelques cinq propriétaire de la société d'Aqueduc de Baie Jolie sont présents.

Le secrétaire donne lecture d'un document de la Régie des Eaux du Québec se ratachant au projet d'aqueduc. Il demande à la Corporation de leur soumettre un projet pour la construction d'un puits à l'endroit où un sondage à déjà été fait.

Les propriétaires de la société d'aqueduc en viennent d'accord à ce que la Mucicipalité fasse la demande pour la construction du puits à condition que cette dernière ne cause aucun dommage au reservoir d'eau déjà existant c'est à dire observer qu'il n'est de baisse d'eau à leur lac.

La résolution suivante a été adoptée et copie expidié à la Régie des Eaux de Québec;

Considérant que la Régie des Eaux du Québec, par une lettre du 19 juin 1968, demande à la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac de lui "soumettre un projet pour recherches d'eaux souterraines comprenant la construction du puits et les essais de pompage nécessaires pour établir sa capacité réelle";

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac ne dispose pas des fonds requis pour payer le coût de telles recherches

Considérant l'urgence de ces travaux préliminaires pour pouvoir construire le réseau de distribution d'eau avant l'hiver prochain.

49-68 Il est proposé par Philippe Garceau, secondé par Clément Beaudry et adopté à l'unanimité que demande soit faite, par la résolution, à la Régie des Eaux du Québec d'émettre une ordonnance à la Muncicipalité de Paroisse de Pointe-du-Lac pour autoriser cette dernière;

1o à procéder, sans délai, à la construction de ce puits et aux essais de pompage demandés;

2o à dépenser un montant n'excédant par $ 10,000.00 pour l'exécution des ces travaus et essais, ainsi que pour le paiement des sondages, étude préliminaire et plan directeur déjà faits. ADOPTEE

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La séance est levée.

INITIALES DU MAIRE JBP
65
INITIALES DU SEC.-TRÉS. RG

Raoul Godin maire

Jean Bte Portelance sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORP.: MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance du 8 juillet 1968

Session régulière du coinseil dela sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac; tenue au bureau du secrétaire trésorier ce huitième jour de juillet 1968 à laquelle sont présents Mrs; les conseillers M, Philippe Garceau Arthur Robitaille Clément Beaudreausry sous la présidence de M. le Maire Raoul Godin forma nt qorum.

Messieurs Donat Blouin Robert Gauthier et Raoul Désaulniers sont absent.

Après la lecture de la le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée spécial du 21 juin lequelle est accepté en y rajoutant dans la marge M Philippe Garceau à l/assemblée spécial du juin sur proposition de M. Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry. ADOPTEE

Revision du rôle 1968

Messieurs les estimateurs sont présents tous les trois. Le secrétaire donne lecture de la revision du rôle pour 1969 avec augaugmentation de ~~100,068~~ 102,886. ce qui porte le rôle pour 1969 à $ ~~1,879,664~~ $1,882,462, Imposable.

Considérant qu'un avis public a été affiché le 18 juin 1968 pour cette revision.

50-68 Par conséquent il est proposé par le conseiller M. Arthur Robitaille et secondé par M. Philippe Garceau;

1-) Que la revision du rôle 1968 soit accepté que présenté et lu par le secértaire pour un augmentation de 100,068 dont la liste sera annéxé a au rôle.

2-) Que tous les terrains apparaissant au rôle 1967 dont le taux était au dessous de $ 100.00 de porter ces dernier à une valeur minimunm de ~~$100~~ $ 100.00 . ADOPTEE

Le cas de M. Bégin est de nouveau discuter une lettre daté du 20 juin nous permet par l'entremise de son avacat maître Chateauneuf. Par conséquent il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par Clément Beaudry d'autoriser le secrétaire à remettre les documents nécessaires à Maître Jean-Jac. Lacoursière et prendre les procédure contre Eugène Bégin lot P 133. ADOPTEE

Taxe Biffée

Mme Léon Pagé St-Louis demande d'annuller son compte de taxe de vidange sur le chalet Marcotte dont ce dernier leur sert de Hangar.

51-69 Sur proposition de M. Clément Beaudry et secondé par M. Philippe Garceau d'annuller le compte de taxe de vidange 1967-68 pour chalet lot P 16 mentionné ci-haut. ADOPTEE

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 66 INITIALES DU SEC.-TRES.

M. Jean Caron Baie Jolie porte plainte service de 1967-68 le secrétaire devra étudier ce cas.

M. Roger Laroche cemande pour opérer son terrain de camping ce dernier devra se procurer formules nécessaire.

La Co. de Téléphoné du Canada soumet un plan de travaux à l'intersection du Chemin Ste-Marguerite et Ave Bellevue. Il est proposé par Arthur Robitaille et secondé par Philippe Garceau d'accepter les travaux à l'endroit ci-haut mentioné. ADOPTEE

Salaire du secrétaire $ 400.00 par mois

52-68 Considérant que le secrétaire aura à partir du 1 ière juillet 1968 à s'occuper que de la Corporation Municipale.

Par Conséquent ce dernier est à l'enploi à plein temps.

Il est proposé par Philippe Garceau et secondé par M. Arthur Robitaille de payer le salaire minimum, tel présenté dans l'ordonnance 11 des salaires minimun du Québec date de 1966 de porté son salaire à $ 400.00 par mois.

Compte

59	Caisse Populaire de Pte-du-Lac	loyer de bureau de oct. 1967 à sept. 1968	$	✓ 262.50
60	Bertrand Babin	vidange de juin	$	✓ 183.50
61	Jean-Bte Pothier	salaire du juni	$	✓ 310.00
62	Jacques Sauvageau	repas des estimateurs	$	✓ 78.01
63	Paul Houle	estimateur $ 84. transport 42.	$	✓ 126.00
64	Mastai Montour	7 jours estimateurs $ 84.00	$	✓ 84.00
65	Charles Larouche	" " " " " "	$	✓ 84.00
66	Jean-Bte Pothier	evaluation $ 84. Moyage d'aqueduc $ 41.79 frais de zonage $ 15.00 , poste $ 5.	$	✓ 145.79

Il est proposé par Clément Beaudry et secondé par Arthur Robitaille d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adoptéé

53-68 Sur proposition de M. Philippe Garceau et résolu unanimement que la présente assemblée soit ajournée à lundi de 15 juillet au même endroit et même heure que à l'accoutume. ADOPTEE.

L'assemblée est ajournée.

Paul Godin maire

Jean B Pothier sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEANCE AJOURNEE DU 8 JUILLET AU 15 JUIL¾

Séance ajournée de la session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, ajournée à lundi le 15 juillet 1968.

Le secrétaire s'est présenté à 8 heure et aucun mem-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

bre du dit conseil se sont présenté.

Le secrétaire quitta les lieux à 9 heure P.M.

INITIALES DU MAIRE 67 INITIALES DU SEC.-TRES.

Raoul Godin maire

Jean B Ouellet sec. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance du 22 juillet 1968

Séance spéciale dûment convoquée par Monsieur le Maire Raoul Godin et le Secrétaire; dont avis de convocation a été distribué par le Secrétaire et donné de main à main à tous les conseillers le 17 juillet 1968.

Assemblée tenue au Bureau du Secrétaire le 22 juillet 1968 à laquel le sont présents Messieurs les Conseillers :Philippe Garceau, Arthur Robitaille,Robert Gauthier et Donat Blouin sous la présidence de Monsieur le Maire Raoul Godin formant quorum. Sont absents Messieurs Clément Beaudry et Raoul Gesaulniers.

Après récitation de la prière,le Secrétaire donne lecture du procès verbal de l'Assemblée régulière du huit juillet 1968 laquelle est acceptée telle que lue sur proposition de Monsieur Philippe Garceau et secondé par Monsieur Arthur Robitaille,signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire.

Monsieur l'Ingénieur Romuald Lemay est présent. Quelques propriétaires de Baie-Jolie intéressés au projet d'aqueduc sont de l'assistance.

Le Secrétaire donne lecture d'un document reçu de la Régie des du Québec en date du 16 juillet 1968,lequel renferme une ordonnance envers la Municipalité pour le forage d'un puits artésien.

Considérant que le dit Conseil municipal est tenu d'adopter un règlement d'emprunt pour fins de déboursé à cette première étape du projet d'aqueduc.

Avis MOTION AQUEDUC. 53-68 Par conséquent il est proposé par le Conseiller Monsieur Philippe Garceau et secondé par Monsieur Donat Blouin qu'un avis motion soit donné pour décréter un règlement d'emprunt à une séance ultérieure pour un montant n'excédant pas $10,000.00 dollards pour fins de forage d'un puits, constructions de chemins,les frais d'ingénieurs et autres dépenses connexes suivant l'ordonnance soumise par la Régie des Eaux du Québec en date du 12 juillet 1968. ADOPTÉ.

En collaboration avec Monsieur Mastai Montour inspecteur en construction , le règlement de zonage est étudié et les membres présents du Conseil ont décrété ce qui suit:

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
68
INITIALES DU SEC.-TRES

INITIALES DU MAIRE
69
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant le Règlement numéro 71 qu'il est devenu nécessaire à la Municipalité d'établir un règlement de zonage et de lottissement et

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné

AVIS PUBLIC
REGLEMENT NO:71 54-68 En conséquence, il est proposé par Monsieur le Conseiller Arthur Robitaille et secondé par Monsieur Robert Gauthier qu'un règlement portant le numéro 71 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit dont copie sera annexée au livre des Minutes et au livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La présente séance est levée.

SIGNE:

MAIRE: Raoul Godin

SECRETAIRE: Jean B Pothier

Raoul Godin

Réglement NO; &71
En quoi de foi ont signée ;
Maire; Raoul Godin
secrétaire ; Jean Bte Pothier

Je soussgné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis motion pour l'application du réglemrnt No, 71 et par la suite l'avis public de ce réglement aux désignés par le conseil. La premiére eut liey le 9 avril 1968 et la deuxième le 25 juillet 1968 entre onze heures et midi,

En quoi de foi je donne certificat, ce vingt- ciquiéme jour de juillet 1968;

Jean Bte Pothier sec, tres;

CANADA,
PROVINCE DE QUÇBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 25 juillet 68

Séance spéciale dument covonquée par le secrétaire Jean Bte-Pothier dont avis de convocation à été distribuée par le secrétaire et donné de main à main le 23 juillet entre 9 et 10 hrs;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 70 INITIALES DU SEC.-TRES.

a; m; l'ordre du jour présantait un règlement d'empruntpour réseau d'aqueduc. Tenu au bureau du secrét aire trésorier le 25 juillet 1968 à 8 hrs. p- m; et à laquelle sont présents M; les conseillers Philippe Garceau Clément Beaudry Arthur Robitaille Robert Gauthier et Donat Blouin sous la présidence de m; le Maire Raol Godin formant quorum.

Mr. Raoul Dèsaulniers est absent;

Après la lecture de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assembleé spéciale du 22 juillet 1968 lequelle est accepté tel que lû sur proposion de M; Arthur Robitaille et decondé par le conseiller M, Robert Gauthier. Adopté.

Mr, R; J. Lvesque rt son fils sont présent; à la demande des menbres du conseil M, Levesque consent à ratifier son contract de puit artésien,

Règlement numéro 72

REGLEMENT NUMERO 72

Considérant qu'il est devenu nécessaire à la Municipalité de la Pointe-du-Lac de se prévaloir d'un réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés;

55-68 Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le Conseiller Philippe Garceau et secondé par Monsieur Clément Beaudry et résolu Qu'un règlement portant le numéro 72 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1- Le Conseil est autorisé à faire la confection d'un puits artésien Côté Nord du Rang Ste.Marguerite sur les lots P 194 et P 195 à l'endroit approximatifoù un sondage a déjà été exécuté en Mars 68 en vue d'obtenir la quantité d'eau nécessaire pour desservir un réseau d'aqueduc situé côté Sud Est de la Paroisse de la Pointe-du-Lac dont les plans ont été soumis par la firme Romuald Lemay et associés ingénieurs. Le tout se conformant à l'ordonnance émise par la Régie des Eaux du Québec, en date du 12 juillet 1968;

2- Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas $10,000.00 pour les fins du présent règlementet, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de deux ans;

3- Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets;

4- Les billets seront remboursés en deux ans conformément au tableau ci-~~dessous~~: Joint. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tout les biens fonds imposables du secteur aqueduc apparaissant aux plans des ingénieurs R. Lemay rt ass, daté du 12 juillet 68, une taxe spéciale à un taux suffisamt d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pouvoir aux paiments en capital et intérêts. Des échéances annuelles conformément au tableau ci-joint;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Période	Intérêt	Capital	Total	Solde
1	750,	5,000.	5,750.	5,000.
2	375,	5,000.	5,375.	-0-
	1,125.	10,000.	11,125.	

INITIALES DU MAIRE JBP 71 INITIALES DU SEC.-TRES.

REGLEMENT NO.72

suite

5- Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 7½% par an;

6- Les échéances en capital et intérêts seront payables au Bureau de la Corporation;

7- Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital;

8- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi"

Adopté à la séance du:. 25 juillet 1968 (date)

Secrétaire-trésorier :. Jean Bte Pothier

Maire:. Raoul Godin

Le secrétaire est chargé de prendre un rendez-vous àla Commission Municipale pour faire accepter l'approbation du règlement numéro 72 le plus tôt possible.

Monsieur le Maire et le Secrétaire sont autorisés à faire le voyage à Québec pour compléter ces documents.

La seance est levée:

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Secrétaire-trésorier

Règlement No, 72.

Je soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis motion pour l'application du règlement no. 72 et par la suite l'avispublic de ce règlement aux endroits désignés par le conseil.

La première avis fut donné le 9 janvier 1968 entre 4 et5 hrs. p. m. et l'avis du règlement le 29 juillet 1968 entre 5et 6 hrs p. m.

En quoi de foi je donne certificat ce 16e, jour d'aout 1968.

Jean Bte Pothier sec. trés.

Séance régulière
12 aout 1968

CANADA
PROVINCE DE QUÇBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Session régutière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureaudu secrétaire ce 12e. jour d'aout 68

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 72 INITIALES DU SEC.-TRES.

à laquelle sont présent M, les conseillers M, Philippe Garceau M Clément Beaudry M, Robert Gauthier M, Donat Blouin M, Raoul Désaulniers sous la présidence de M, le maire Raoul Godin formant quorum.

M ,Arthur Robtaille est absent,

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale du 25 juillet 68 lequelle est accepté tel que lu sur proposition de M, Raoul Désaulniers et secondé par M, Philippe Garceau. Signé et initialé par M, le Maire et le secretaire.

Visiteurs

M, wellie Désaulniers prend information d'un fossé de ligne se ratachant à sa terre. Les membres présents du conseil lui suggère de s'adresser d'une part à la voirie Provinciale et D8autre part aux intéressés des terres voisines dans de faire les travaux en commun

Puit Artésien contaat

M, J. R. Levesque présente un contract de puit artésien dont copie ci-joint,

Contrat entre R, J, Lvesque & Fils, et la Corporation Municipale de la Pointe du Lac paroisse,

Par la présente R. J. Lévesque & Fils Ltée. s'engage;

a/ À founir tout le matériel (taxes applicables et douanes incluses) l'équipement et la main d'oeuvre nécessaire pour la construction d'un puit artésien à une profondeur d'environ 30 pi.

Description du puit;

20 pi. de tuyaud'acier de 20 po. de diamètre.

20 " " " 10 " "

10 " " filtre en bronze (slot no. 60) de 10 po. de diamètre importé des Etats-Unis.

Le puit sera cimenté à l'extérieur du tuyau de 20 po. sur une longueur de 10 pi.

L'extrémité du giltre sera cimenté sur une longueur de 2 pi.

Le filtre sera entouré de gravier sur toute sa longueur, c'est à dire jusqu'à la surface de la terre.

b/ A développer le puit à sa capacité optimum, c'est à dire 300.mi. gal. par jrs;

c/ A faire un essai de 72 hrs et à spécifier par édrit à l'ingé - nieur de la Corporation la capacit é optimum du puit en vue de l'achat de la pompe.

d/ A founir de l'eau claire, potable, sans sable pour une période d'un an après la mise en opération de la pompeà un débit équivalent à la capacité optimum spécifiée.

Par la présente la Corpoartion municipale de la Pointe du Lac s'engage à payer à R. jJ. Levesque

a/ Dams les (15) jrs après que l'entrepreneur Levesque aura spécigié optimum la capacité optimum du puit, laquelle devra être de 300, mi. gal. par jrs. à payer la somme de $6,000.00 moin 10% payable après 30 jrs de bon fonctionnement.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
73
INITIALES DU SEC.-TRES

Considérant que ces travaux doivent être complèter dans le plus bref délai possible.

Par conséquent il est proposé par Robert Gauthier et secondé par M,Clément Beaudry/DB d'autoriser M, le Maire et le secrétaire à signer tous les documents contrats et demande d'emprunt, se ratechant au règlement No.72 Adopté.

Autorisation d'emprunt

Le secrétaire donne lecture du dossier accordant à la Municipalité de cotracter lémprunt de $10,000. en provenance d'une part du Ministere des affaires Municipale signée Jean Ls. Doucet sous- ministre et daté 29 juillet 68, d'autre part de la Commission des affaires Municipale signée par Roger Desaulniers daté 29 juillet.

Mme Alberta M. Lblanc se renseigne au projet d'aqueduc.

Considérant qu'actuellement la société d'aqueduc de Baie-Jolie ne possède pas le fond de terre sur le lot P.195 endroit actuelle de la tête d'eau,

56-68 Par conséquent i l est proposé par M Donat Blouin et secondé par M. Robert Geuthier d'autoriser M. le Maire et le secrétaire à prendre une option sur le fond de terre ci-haut mentionn é au coût de $500. pour une duré d'un an. adopté.

Rang-Brise Culote.

Considérant que le rang désigné sous le nom de Brisse Culotte d'une longueur approximatif 11/3 mi.à été amenagé et favorable à la circulation.

57-68 Par conséquent il est rproposé par le conseillé M. Raoul Désaulniers et secondé par M. Robert Gauthier de Placer une demande au Ministère de la voirie Provinciale, qu'il accepte à l'entretien à leur frais le rang ci-haut mentionné sur toute sa longueur , adopté.

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de juillet68.

Trois plaintes du service de vidange, ce sont M. Jean Caron Melle Charette Mme Bolduc. Le secrétaire devra prendre imformation.

Paul Proulx ave. des Arts

M, Paul Proulx imforme le conseil que sa rue parralèle à l'ave St. Jean Bte. portera le mom de l'ave des Arts.

Mme Alberta M. Leblanc demande qu'il siot mentionné que sa rue porte le nom de l'ave Larivière dont copie d'arpenteur signé Georges Gariépy à déja été déposé au bureau du secrétaire en date du 10 février 1964

compte;

chèque no,

67	Bertrand Babin vidange de juillet 68	$183.50 ✓
68	Jean Bte. Pothier secré; salaire de juil. 68	400. ✓
69	-J.Btt Pothier voyage $2. aqueduc voyage $78. divers $1.55--------total	8i.55 ✓
70-	Bureau d'enrédistre ment mai juin juillet 68	12.50 ✓
71-	Gilles Biron acqueduc tuyau ciment	25.92 ✓
72-	A. Guy Messier transport de sable acqueduc	550.00 ✓
73-	Alex Beaulieu " " " "	550.00 ✓

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 74 INITIALES DU SEC.-TRES.

58-68 Il est proposé par le conseillé Donat Blouin et secondé par M. Phillippe Garceau d'acepter les comptes pour paiement.

La présente séance est levée.

Raoul Godin MAIRE.

Jean Bte Pothier SEC.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE¾DU¾LAC

Séance régulière du 9 sep,68

Session régulière de la ℄ sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier ,le neuf sep; 1968 à laquelle sont présent M, les conseillers M. Philippe Garceau M, Arthur Robitaille M, Clément Beaudry M, Donat Blouin M, Robert Gauthier M,Raoul Désaulniers sous la pr ésdence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de la dernière séance régulière du 12 août 68 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M, Clément Beaudry secondé par M, Raoul Désaulniers. Adopté.

Visiteurs — Une requête signée par Messieurs Laurent Demers Josaphat Beaupré et Ernest Laflamme demande l'ouverture L'entretien de chemin d'hiver pour l'ave Ouellette lot No, 54. Une autre demande est placer par M, Gaston Bournival pour l'entretien d'hiver dans l'ave Bellevue rang Ste-Marguerite.

59-68 Considérant ces demandes par conséquent il est proposé par M.le conseiller Robert Gauthier et secondé par M, Raoul Désaulniers que le conseil étudie la possibilitée d'entrenir les ave. ci-haut mentionnées, la demande sera transmise à la firme T. Bellemare D'Yamachiche

Correspondance — Le commissariat des incendies du Québec nous invite à participer au concour organisé de prévention d'incendies qui se déroulera du 6 au 12 oct. 68.

Bien être social — Le ministère de la famille et du bien etre, Social expédie un état de compte au montant de $5,385.11 accompagné d'une demande de remboursement si possible.

60-68 Par conséquent il est propose par M. Philippe Garceauet secondé par M.Donat Blouin de verser une acompte au montant de $250.00 au Ministère ci-haut mentionné . Adopté.

La co. Téléphone du Canada présente trois projet de câbles, Rue Comeau ave des Arts, et ave Tousignant .

61-68 Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé par M.Robert Gauthier d'accepter ces projets. Adopté.

Le secrétaire donne lecture de l'option prise le 13 août 68 envers Mme Alberta M. Leblanc et la Corporation Municipale au

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
75
INITIALES DU SEC.-TRES

sujet du fond terre de la société d'queduc de Baie-Jolie sur le lot P-195 au coût de $500.-

Considérant que le congrès des Maires du Québec se tiendra à Québec au débu du mois d'octobre 68,

Congrésdu Maire 62-68

Il est proposé par M.Donat Blouin et secondé par M Arthur Robitaille de verser un montant de $250.- pour fins de déplacement à M, le Maire pour fins de congrès à Québec Adopté.

Maitre Lacoursière expédie photo copie D'échange de courrier avec le procureur de M. Eugène Bégin. Ce dernier demande un délai pour enlever sa batisse. Les membres du conseil sont consentent à lui accorder jusqu'a la fin du présent mois, sinon la Corporation Municipale dreva faire respecter son règlement. Aviser Maitre Lcoursière.

Lvre de Caisse No.-1719 63-68

Considérant que le service d'aqueduc aura son administration individuelle. séparé des affaires Municipales. Par conséquent il est propose par M,le conseiller M. Phillippe Garceau et secondé par M. Clément Beaudry d'ouvrir un nouveau compte à la caisse Populaire de Pointe-du-Lac au No-1719 et transferrer les dépenses attribuable au projet d'aqueduc à date du 31 août au folio NO.-612 pour un montant de $2390.90 Adopté.

Par appel téléthonique M. Fournier du Lac des Pins suggère à la Municipalitée la pose de gardes foux au pont de la côte du cordon. La suggestion sera étudiée.

M.Roger Laroche demande l'autorisation d'aménager un terrain de camping. Clui-ci devra se conformer aux exigence du département du ministère du tourisme Provinciale. Le Conseil est autoriser à remplir le formulaire à cette fin.

Congrès des sec. 64-68

Considérant que le congrès secrétaire se déroulera du 22 au 25 sep. à Québec , par conséquent il est proposé par M, Clément Beaudry et secondé par M. Philippe Garceau d'accordérun un montant de $150.- au secsétaire pour fin de déboursé à ce congrès . Adopté.

65-68

Lors de l'application du règlement de zonage de notre Municipalité grâce à la bonne collaboration de M. H,Lavoie de Québec. Par conséquent il est proposé par M. Philippe Garceau et résolu unaniement de tous les membres du conseil de faire parvenir à M. H. Lavoie conseiller Thecnique une lettre de remerciement. Adopté.

Compte Aqueduc folio 1719

No-1-	Transfert au folio No-612- Dépense aqueduc 30 aout-	$2390.90
-2-	A, G, Messier 2 hrs tracteur au puit	18.00
-3-	Part de caisse 5.10 voyage $2.00 total	7.10

Corporation Municipale folio 612

No, 74-	Bertrand Babim vidange aout 68	$183.50
75-	M. Maire Godin frais de repr.sentation	100.-
76-	M P, Garceau " " " " " " " "	50.00
77-	M. Donat Blouin " " " "	50.00
78-	M.Arth. Robitaille " "	50.00
79-	M.Clément Beaudry " "	50.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
76
INITIALES DU SEC.-TRES.

80- M, R,Gauthier frais de représentation $50.00
81- M Raoul Desaulniers "" #"""""" 50.00
82- J. Bte Pothier salaire aout 68 400.00
83- Co. Téléphone du Canada 3 mois 36.38
84- J, B, Pothier poste 2.00 divers 2.77 lis,jury14.45 total- 19.22
85- André Biron confection de chemin 235.00
86- M.le Maire congrès 250. sec.150.- 400.00
87- Ministère de la famille bien être sociale acc. 250.00

66-68 Il est proposé par M. Philippe Garceau et secondé par M. Arthur Robitaille d'accepter les Comptes ci-haut pour paiement

La séance est lveé.

---000---

Raoul Godin Maire

Jean-Bte Pothier Secrétaire

CANADA
Province de Quebec
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

Séance régulière de 15 oct 1968

Session régutière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier, le 15 oct. 68 à laquelle était présent Messieurs les conseillers Philippe Garceau Arthur Robitaille Clement Beaudry Donat Blouin sous la présidence de son honneur M. le Maire Raoul Godin formant quprum.

M.Robert Gauthier et Raoul Désauniers sont absent.

No,67-68. Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée du 9 sep. 68 lequelle est a accepté tel que lû sur proposition de M. arthur Robitaille et secondédé par M. Philippe Garceau. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire.

Visiteurs, M, R. Lemay Ing, présente les plans pour la construction du réseau aqueduc ave des Bouleaux. Le coût de tel travaux serait de l'ordre de $12,200.-.

Le secrétaire donne lecture des résultats et volume d'eau du puit construit au cour du mois de sep, ainsi que le rapport du Ministrère de la Santé du Que. qui classe le puit une bonne qualité d'eau. Un rapport est aussi donné expliquant la nouvelle évaluation du secteur aqueduc.

Quelques contribuables de l'ave des Bouleau x sont présents et sont fort intéressés au projet aqueduc.

Les membres du conseil autorise le secrétaire à prendre information auprès des autorités Provincial la Régie des eayx du Québeg au sujetdu projet aqueduc.

M. Mo"ise Gagné demande la permission pour batir un entrepot ou petiteécurie celui-ci devra prendrearrangement avec M.Montour inspecteur en construction.

Ave Ouellette lot 54 Quelques contribuables des lots P-54 s'intrroge si leur rue sera entretenu cet hiver. D'après le rapport soumis par M. Raymond Bellemare, cette rue demande quelques améliorations.

No.68-68 Par conséquant il est proposé par M. le conseiller Clément Beaudry et secondé par M. le conseiller Philippe Garceaude demander à l'inspecteur de la voirie Municipale de vérifieravec la firme Bellemare d'Yamachiche la possibilitée d'améliorer l'ave Ouellette lot 54 avant la saison d'hiver. Adopté.

Avis Motion 69-68 Il est proposé par M.le conseiller Donat Blouin et secondé par M. le conseiller Clément Beaudry de donner avis motion pour un amendement au règlement No.71 art;17 remplacer 25 pi. par 30 pi. la distance des constrctions longeant tous les rangs et les ruesde la

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES

Pariosse, exception les zones mentionnees dans l'art, 18
adoptée,

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de sep.68.

M, Paul Proulx demande d'annuler son compte de taxe de vidange 1968 son cas est refusé.

Le secrétaire est charge d'aviser Maitre Lacoursière, que la bâtisse de M. Bégin n'a pas été transportée. Les membres présents du conseil sont unaniment à ce que ce cas se règla le plus tôt.

Autorisation d'aviser les inspecteurs agraires qu'il y a chez M, Jules Levasseur lot 157un fossé de la Co. C.P.R. qui ne remplie pas les conditions. Que le secrétaire avise la Co. si nécessaire.

Chèques No,

Comptes folio 612

88	Bertrand Babin vidange de sep.68	$183.50
89	Jean B-Pothier salaire DE ## """	400.00
90	Co, Radco B.M.I. papeterie de bureau	50.76
91	Bureau d'enrégistrement mois desep.	11.00
92	Rachat des rentes Seigneuriales du Que.	433.56

Chèque No.

Comptes folio 1719

4-	R.J.Lévesque & fils Puit Artésien acc.	$5,400.00

70-68

Ilest proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et secondé par M. le conseiller Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La séance est levée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---sec.trés

---666---

Session régulière
12 novembre 1968

CANADA P
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac qui devait être tenue le 12 novembre 1968 à 8hrs. n'a pas eu lieu, un seul conseiller se présenta, M. Robert Gauthier La mauvaise température et l'état des routes à été la cause de cet absence.

Le secrétaire quitta les lieux à 9 hrs. P.M.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---secrétaire

66---

Session spéciale
20 nov. 68

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU Lac,

Session spéciale de la sus-dite Corporation municipale de la Pointe du Lac, dûment convoqué par M, le Maire Raoul Godin et dont les avis ont été distribué à domicile de main à main par le secrétaire

INITIALES DU MAIRE 78 INITIALES DU SEC.-TRES.

trésorier, à tous les conseillers. Tenu au bureau du secrétaire le 20 novembre 1968, à laquelle sont présent Messieurs les conseillers Philippe Garceau ,M, Arthur Robitaille, M, Clément Beaudry, M.Donat Blouin,M,Robert Gauthier, et M,Raoul Désaulniers, suos la présidence de M. le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la recitation de la prière le secrétaire le secrétaire donne la lecture du procès verbale de la dernière assemblée régulière du mois d'octobre 1968 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M, Clément Beaudry et secondé par M.Donat Blouin ,signée et initialée par M, le Maire et le secrétaire.

Correspondance

Le secrétaire donne lecture du programme Provinciale de subventions travaux d'hiver, un formulaire à été complèté à cet fin et expédié à Québec se ratachant au projet d'aqueduc à l'étude,un accusé réception tion en date du 30 octobre nous parvient de la commission des affaires Municipales de Québec.

Melles Gélinas avise la corporation de stabiliser l'évaluation de leur lots ou il y a eu plantation d'arbres ilya quelques années, ce cas est refuse pour la raison qu'une tel demande diot se faire avant le début de la plantation.

Charles Larouche

M, Charles Larouche demande une baisse d'évaluation sur le lot 322 propriétées incendiées.

Proposé par M,Arthu r Robitaille et secondé par M, Raoul Désaulnier de réduire l'évaluation de M,Charles Larouche pour un montant de $1750.00 lot No,322 concernant propriétées incendiées Adopté.

Considérant qu'a l'assemblé régulière du mois de décembre la Corporation doit accorder un contract de cueillette de vidange 1969

Par conséquent il est proposé par M, Philippe Garceau secondé par M, Robert Gauthier d'autoriser le secrétaire à afficher par avis public pour une demande de soumissions pour la cueillette de vidanges, contract qui sera accorder à la session du 9 décembre 68 en tout conforme au règlement no,68. Adopté.

Ave Ouellette

Le secrétaire est autorisé à percevoir le coût des travaux de l'Ave Ouellette, sinon les contribuables de ce secteur n'auront pas l'ouverture de cette rue durant l'hiver par la Municipalitée.

Ave Montour et des Arts.

M,Roger Daigle demande un prolongement d'ouverture de rue durant l'hiver 2e rue Montour. M, guy Chevalier place une demande semblable pour l'ave des Arts, le secrétaire est chargé de prendre arrangement avec le contracteur M, Bellemare.

Amendement au règlement No 71

Il est proposé par M,Donat Blouin et secondé par M, Clément Beaudry d'amender l'art. 17 du règlement No 71. Remplacer le mot 25pi. par 30 pi. la distance de l'alignement de toute construction sauf ceux déja désignées dans l'art.18 du même règlement. Adopté.

Arriérages de taxes

Considérant que la Corporation doit au cour du mois de nov. percevoir tout arrièrages de taxes,

Par conséquent il est proposé par M. Philippe Garceau et secon-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
79
INITIALES DU SEC.-TRES.

dé par M, Clément Beaudry d'autoriser le secretaire à expédier par avis enrégistrés tous comptes de taxes non payés. Adoptée.

M, Jean Dugré Vice Président des Loisirs de la Pointe du Lac demande une subvention de la corporation Municipale pour l'ordanisati tiondes sports d'hiver, Messieurs les emmbres du conseil projette d'é tudier ce cas lors de la préparation du budget.

Secrétaire

Considérant que le secrétaire actuell de la Municipalité est à l'emploie depuis quelques annees,
Il est proposé par M, Philippe Garceau et appuyé par M,Arthur Robitai le que Jean Bte Pothier secrétaire de la Municipalité depuis plus de 2 ans; soit et est par le fait même considéré, que cet emploie est permanente. Adopté.

Le secrétaire donne un bref exposé d'un assurance groupe du service santé du Québec, pour se protéger ainsi que sa famille en cas de Maladie Cet exposé est remit pour étude.

Compte folio 612
Chèque No,--

93-- J.B Pothier salaire oct 68----------	$400.-
94--B,Bubin vidanges Oct, 68----------	183.50
95--Corporation Village feu 2 oct C, Larouche	50.00
96-- Bureau d'enrégistrement mois août et oct.	10.00
97---Receveur du Canada poste avis de taxes	50.00
98--- H, G, Gauthier (maire)	8.64
99--- J B,Pothier Voyages 2 mois $16.- Poste $4.- divers $4.36	24.36
100---- Alex Beaulieu confection rues Ooellette	150.00

Il est proposé par M,Donat Blouin et secondé par M, Raoul Désaulnires d'accepter les comptes ci-haut pour paie ment, Adoptée.

La séance est levée.

C.A.C. VÉRIFIÉ 407 INSPECTED U.L.C.

Raoul Godin ----Maire,
Jean Bte Pothier ----secrétaire.

666

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO,71

Considérant que l'art, No,17 du règlement No,71 ne convient pas aux exisgences de notre Municipalité.

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Donat Blouin et secondé par M, Clément Beaudry, d'amender l'art. No, 17 du règlement No, 71. Remplacer le mot 25 pi. par 30 pi. la distance de l'alignement de toute constructions excluant ceux déjà désignées dans l'art. No 18 de ce même règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi passé et adopté à la Pointe du lac ce 20e jour de novembre 1968.

Signé par---Raoul Godin---Maire
Jean Bte Pothier ----sec.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
80
INITIALES DU SEC.-TRES.

Règle 71

Je soussigné résidant à la Pointe du Lac certifie sous mon serment d'office que j'a i publié l'avis de motion par avis public donné le 15 oct. 68 et par la suite avis public du règlement en date du 21 novembre 1968.

En quoi de foi je donne ce certificat ce 21e jour de décembre 1968

par Jean Bte Pothier sec-tres.

-6-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de décembre 1968

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenu au bureau du secrétaire trésorier le 9e jour de décembre 68 à laquelle sont présent;M.les conseillers Philippe Garceau M. Arthur Robitaille M.Clément Beaudry M.Robert Gauthier Raoul Désaulniers sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

M.Donat Blouim est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale du 20 novembre 68 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M.Robert Gauthier et appuyé par M.Clément Beaudry.

correspondance

Un document de la régie des Eaux du Québec en date du 29 nov. 1968, autorise au conseil Municipale la construction du réseau d'aqueduc pour l'ave des Bouleaux seulement. Un autre ducument daté du 3 déc. 68 adressé à M, le Maire R. Godin en provenance du Ministère des affaires Municipales souligne qu'il refuse notre demande de subvention travaux d'hiver,en concluant que notre projet d'aqueduc n'est pas rentable,signé par le directeur général des finances M, Gilles Lamothe. Les membres du conseil présents étudie á sérieusement ces deux documents et la résolution suivante est adoptée.

Considérant qu'une demande de subvnetionde travaux d'hiver à été expédiée le 29 octobre 1968 à la Commission des Affaires Municipale,que notre Municipalité ne peut se permettre de faire de tel travaux sans subvention.

Considérant que M,R,Lemay Ing.est d'avis qu'il a près de deux mois de travail pour la pr.paration des plans, tout autres procédures à suivre;tel que règlement d'emprunt referendumetc.

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Philippe Garceau et appuyéé par M,Raoul Désaulniers et résolu unanimement que demande soit placée à la régie des Eaux du Québec;de nous donner les directiveset d'accepter en principe la réalisation des plans de tout le réseau d'aqueduc dans son ensemble,partie Sud-Est de la Paroisse de la Pointe du Lac, pour les raisons ci-haut mentionnées afin de pouvior procèder à l'exécution des travaux au plus tard en

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Mars 1969. Adoptée.

Le secrétaire est chargé de prendre appointement avec le Ministère des Affaires Municipale et la Régie des Eaux afin de règler ce projet au plutôt.

Soumissions de vidanges 1969

Considérant qu'un avis public à été donné le 21 nov. pour demander des soumissions de cueillette des vidanges 1969, deux soumissionnaires ayant soumissionné pour ce service; ce sont M,Albert Thériault au montant de $2,865.- et M, Bertrand Babin au montant de $2,690.-.

Par conséquent il est proposé par M,Philippe Garceau et secondé par M, Clément Beaudry d'accorder le contract à M.Bertrand Babin pour le montant de $2,690.- repartie en 12 versements mensuelles de $224.17 payable à chaque séance régulière du conseil. Le contract est signé seance tenante. Adoptée.

Budget 1969

Il est proposé par M, Arthur Robitaille et secondé par M,Robert Gauthier d'accepter le budget 1969 au montant de $25,600.- que présenté ci-dessous. .Adoptée.

Donseil de comté	$1,100.
Salaire du secrétaire-trésorier	4,800.-
Role d'évaluation	400.
Vérificateur	400.
Papeterie fourniture de Bureau	300.
Timbres frais de poste	200.
Congrès conventions,délégations	400.
Loyer salle du conseil	420.
Abonnement à la revue Municipale	5.
Elections	25.
Service de vidange et dépotoir	3,000.
Service des incendies	800.
Frais de représentations	1,600.
Entretien de chemin d'été	150.
" " " d'hiver	10,500.
Téléphone Bureau	150.
Assistance public	850.
Dons de charité loisir s etc.	400.
Frais légaux	100.
Total des dépenses 1969	25,600.
Revenus,	
Subventions entretiende chemin	$4,033.
Intérêts sur taxes	150.
Autres revenus taxe de vente	4,725.
Total des revenus non fonciers	8,908.
Répartition spéciale taxe de vidange	3,516.
Taxe générale au taux de 30cts du cent	5,647.
" " spéciale " " 40cts du cent	7,529.
Total des revenus	25,600.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

à pouvoir au cours de l'année 1969,à des dépense se t
$25,600.

Attendu que pour défrayer les-dites dépenses ce
onprévoit des revenus non-fonciers s'élévant à$12,424

Attendu que pour solder la différence entre les
ses et les revenus non fonciers il est requis une som
et qu'il est nécessaire de prélèver sur les biens fon
de cette Municipalitée;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise

Il est en conséquence résolu;

Qu'une taxe foncière générale,au taux de 30cts
valuation pour fins d'administration et qu'une taxe
ciale au taux de 40cts par $100. d'évaluation pour le
tretien de chemin d'hiver; formant un total d'imposit
de $13,116.- qui seront prélevées sur tous les biens-
bles de cette municipalité.

Sera aussi imposé une taxe spéciale de service
d'un secteur parti sud-est et partie de St-Charles dé
règlement No68.Raportant le montant de $3,516.-

Adpptée à la séance régulière du 9 décembre 1968.

Vérificateur 1969

Pour fins de vérifications de livres de fins d'ann
Il est proposé par M. Arthur Robitaille et secondé pa
Beaudryd'employer les services de la firme de M,Paul
trect à condition que ce dernier soit représenté par
M, Letendre, Adopté.

Vérificateur 1969

Election 1969

Considérant que la Mise en Nomination aura lieu l
1969, Il est proposé par M,Philippe Garceau et résol
de nommer M,Mastai Montour président d'élection et M,
secrétaire d'élection Adoptée.

Election 1969

COMPTE: folio 612,

No du chèque No---

101-	M, R, Godin frais de déplacement	$1
102	" Philippe Garceau "" ""	
103	" Donat Blouin "" ""	
104	" Arthur Robitaille "" ""	
105	" Clément Beaudry "" ""	
106	" Robert Gauthier " " ""	
107	" Raoul Désaulniers "" ""	
108	M, Jean Bte Pothier salaire de nov.68	4
109	M, Bertrand Babin vidange de nov. 68	1
110	Bureau D'enrégistrement trois-Rivières	
111	La Co téléphone du Canada 2 mois sep,et oct.	
112	M, Jean-M-Beaudry dépotoir pour 1968	3
113	M, Mastais Montour inspecteur 1968	2
114	M, J,J, Lacoursière Avocat re, Bégim	
115	Jean Bte Pothier Divers $648 voyage $6.----	

No du chèque No— 1

Proposé par M,Robert Gauthier et appuyé par M Rao

INITIALES DU MAIRE
83
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'aceppter les comptes ci-haut pour paiement,

La présente assemblée est levée.

---6666---

---Raoul Godin--- Maire

---Jean Bte Pothier---Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SESSION REGUIERE DE JANVIER 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac qui devait être tenue ce 13e jour de Janvier 69 n'a pas été tenue forte de quorum aucun Conseiller n'était présent

Le secrétaire quitta les lieux à 9 hrs P,M,

---Jean Bte Pothier---sec, tres.

Jean Bte Pothier sec tres.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 10 fivrier 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation municipale de la Pointe du Lac tenue au bureau du secrétaire tres. ce 10e jour de février 1969 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers, M,Philippe Garceau M,Arthur Robitaille, M,Robert Gauthier et M,Donat Blouin formant quorum; sous la présidence de son honneur M,le Maire Raoul Godin,

M,Clément Beaudry et M,Raoul Désaulniers sont absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée du 9 déc, 1968 ainsi que la lecture du Budget projetté pour 1969,lesquelles sont acceptés tel que lû sur proposition de m, le conseiller M,Philippe Garceau et appyé par M,Donat Blouin.

Visiteurs

M,Paul Proulx demande à la Municipalité d'annuler son compte de taxe de vidange 1968,parce que ce dernier possède un commerce.

1/69 Par conséquent il est proposé par M,Philippe Garceau et secondé par M, Arthur Robitaille de biffé le montant de $12. taxe ci-haut mentionnée. Adopté.

M, Claude Ebachère présente aux conseil un plan de comptoir buffet, cette construction sera situé, sur sa propriété rang Ste-Marguerite.

2/69 Il est proposé par Mle conseiller Arthur Robitaille et secondé par M,Donat Blouin d'accorder à M Ebachère une tolérance pour une durée de 1 an à compter de la date d'opération ou de L8ouverture de ce petit commerce à sa résidence. Adoptée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 84 INITIALES DU SEC.-TRES.

Le secrétaire domne lecture de toute la correspondance au projet d'aqueduc ,échangé d'une part avec la commission Municipale de Québec M,le député Demers et M,L'ingénieur Lemay.Tous ces documents ne donne pas exactement les renseignements que les membres du conseil s'attendait de recevoir; à savoir quel proportion de subvention de ou d'octroi leur serait accordé.

Le secrétaire donne lecture des mutations de décenbre 68 et janvier 1969.

Octroi au loisirs

M.Jean Dugré représentant la corporation des Loisirs de P.du Lac Une demande d'octroi avait déjà été placé à la Corporation Municipale.

3-69 Par conséquent il est proposé par M, Arthur Robitaille et secondé par M. Robert Gauthier d'accorder un montant de $300.- à la Corporation des loisirs de Pointe du Lac pour que ce mouvement puisse continuer à s'administrer. Adoptée.

Un télégramme en date du 31 décembre 1968 en provenance des Affaire Municipales de Québec,imforme qui modifie les élections en janvier Un prolongement jusqu'en novembre 1969,

Signé Dr, Robert Lussier Ministre.

Renouvellement du caution sec, tres,

En date du 5 février 1969 le Ministère des Affaires Municipale accuse réception du renouvellement de la police caution du secrétataire tres, laquelle sera en vigueur jusqu'en 1 mars 1970.

Le présente quelque arriérages de taxes ,ce dernier en ait charger de les percevoir ce sont Mme O,Goulet Maurice Martin Eddey Belisle et les compte de feu de Claude Girard Léo Betty et une balance de confection de l'ave uellette.

Mois de Janvier 1969

Compte folio 612 chèque No 1	B,Babin vidange de décembre 1968	$183.50
22	J,B,Pothier salaire de décembre 1968	400.-
3	Receveur du Canada poste pour compte de taxes 1969	72.-

Mois de février 1969

folio No 612 chèque No 4	Revue Municipale abonnement 1969	$ 5.-
5	Ville Trois Rivièrs Ouest aqueduc Lebel	53.25
6	Corp.Municipale comté St-Maurice	400.-
7	Co téléphone 3 mois	32.13
8	Philippe Pothier voyage inspecteur agraire 68	10.-
9	Bureau d'enregistrement 3 Rivières 2 mois	3.50
10	Imprimerie St-Joseph papeterie	167.53
11	Corp,Village protection 69- 1feu R,Houle $100.-total	600.-
12	J,B,Pothier salaire de janvier	355.98
13	Ministère du revenu impot rentes du Québec	28.94
14	Impot fédéral	21.40
15	J,B,Pothier divers $6.- Messe $5.25 Voyage $11,- soirée information $65.- papeterie de bureau $3.57----	90.82
16	T,Bellemare chemins d'hiver 68-69- acc,	5000.-
17	B,Babin vidange mois de janvier 69	224.17

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

18 Loisirs Inc,P,DL, octroi 1969 $300.--
19 Charles Hamel voyage B,Paillé 25.--

folio 1719 chèque No1 J,B,Pothier voyage à Québec 12 déc.68 repas $50.-

4-69 Il est proposé par M,Donat Blouin et secondé par M,Arthur Robitaille d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----------Maire
Jean-Bte Pothier ----------Sec.Tres.

-6-

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
SEANCE REGULERE
10Mars 1969
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Session régulère de la sus-dite Corporation municipale de la Pointe du Lac, tenue au Bureau du secrétaire trésorier , ce 10e jour de Mars 1969 à laquelle sont présemts, Messieurs les c conseillers Philippe Garceua,ARthur Robitaille,Clément Beaudry Robert Gauthier,Raoul Désaulniers sous la présidence de son hon neurM, le Maire Raoul Godin formant quorum.

M,Donat Blouin est absent.

5-69 Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 10 février 1969 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Arthur Robitaille et appuyé par M,Robert Gauthier. Signé par M,le Maire et le secrétaire.

Visiteurs M, Albéric Carbonneau fourni les renseignements sur ces lots No,54-55, celui-ci prétend que son évaluation est trop élevé. M, le Maire suggère que cette demande soit prise en considération,lorsque les évaluateurs feront la revision du role en 1969

Par l'entremise de leur secrétaire M,Maurice Jacob la Corporation des loisirs de Pointe du Lac remercie la Municipalitée de la subvention accordée pour l'année 1969.

M, J-Bte Chamberland formule une demande pour un fossé traversant les lots No 374-375,sa demande demeure en suspend. Le propriétaire lui-même devra en faire la demande.

Plusieurs changements sont apporté au code Municipale par le Bill286, le secrétaire en donne lecture des principaux points.

À la demande de Mme Roger Berthiaume de L'Ave St-J¾Bte une plainte est portée contre M,Marcel Provencher de ce même endroit qui font l'élevagede chiens le secrétaire est chargé d'aviser le département d'ygiène de la région.

Gardes feux 1969 L&Association forestière Mauricienne Inc, demande la nominatie on de nos gardes feux pour 1969.

INITIALES DU MAIRE 586 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

6-69 Proposé par M, Clément Beaudry et secondé par M,Raoul Désaulniers il est résolu de nommer deux gardes feux pour la Municipalitée de Paroisse pour l'année 1969, ce sont M, Roger Laroche et Rodophe Blouin Adopté

Inspecteur en construction 7-69- Il est proposé par M,le conseiller Philippe Garceau et secondé par M, Clément Beaudry de nommer M, Mastai Montour inspecteur en construction pour 1969; le même que l'an passé 1968 $200.- lui sera versé pour frais de voyages Adopté.

Demande de la Co,Bell Téléphone câble souterrain Ave Ouellette lot 54.

8-69 Proposé par M, Arthur Robitaille et résolu unanimement d'autoriser la co,Bell Téléphone à exécuter les travaux de l'ave Ouellette Adopteé.

Le conseil Economique Régional demande l'appuie de notre Municipalitée pour faire pression auprès des autorités du Ministère de la Voirie Provincial,d'accorder ànotre Région un Système routier.

9-69 Par conséquent il est proposé par M,Raoul Désaulniers et secondé par M, Arthur Robitaille d'appuyer le conseil économique Régionale dans leur demande de r éseaux routiers. Adoptée.

Achat de terrains Aqueduc. Considérant qu'une option pour terrains a été signée en date du 29 avril 1968, engagent d'une part la Corporaion et d'autre part M, Darius Montour pour une partie du Lots 194, servant à la construction d'un puit artésien.

10-69 Par conséquent il est proposé par M, Clement Beaudry et secondé par M,Robert Gauthier d'autoriser M,le Maire et le secrétaire pour et au nom de la Municipalitée de la Pointe du Lac de signer tous documents et contracts se rattachant au terrain mentionné ci-haut. Adoptée.

11-69 Il est proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et secondé par M, Raoul Désaulniers d'accepter tel que présenté et prépare par la firme de Cotrect,le rapport des états financier de la Municipalité année terminée au 31 décembre 1968, Adoptée.

Assurance chomage La commission d'assurance chomage réclame un montant de $50.26, Montant qui aurait du être versé avant que le secrétaire soit déclaré employer permanent, date du 20 novembre 1968.

12-69 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Robert Gauthier et secondé par M,Arthur Robitaille d'acquitter le montant de $50.26 comme paiement finale à la commission d'assurance chomage. Adopté

M,B.Babin s'informe du résultat du service de vidange.Quelques plaintes se présentes,ce dernier devra à l'avenir prendre toutes les précautions nécessaires pur ne pas oublier aucun abonné et remplir lles conditions de ce service.

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de février 1969

A la demande des membres du conseil le secrétaire devra s'informer à savoir la désignation d'un cordon qu'elle largeur ce dernier peut possèder,M, Lsage lot No287 demande pour avoir sa sortie dans le cordon.

Separation de terres - Coté Ouest de la Route du Rang St Charles.

MARGE de la RELIURE Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

14-69 Il est proposé par M, le conseiller Philippe
par M, Arthur Robitaille d'accepter les compte
La présnete assemblée est levée.

Raoul Gad
Jean Bte Corth

13-69

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 14 avril 1969

Session régulière de la sus-dite Corporati
Pointe du lac tenue au bureau du secrétaire tré
mois d'avril 1969 à laquelle sont présents Mes
Philippe Garceau, Arthur Robitaille, Clément Be
Donat Blouin sous la présidence de son honneur
formant quorum.

M, Raoul Désaulniers est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire

Chèque No 2-0
21
22
23
2h
25
26
27
28
29
30
31
32
33

INITIALES DU MAIRE
88
INITIALES DU SEC.-TRES.

Verbale de l'assemblée régulière du 10 mars 1969 lequelle est accepté en ratifiant ou en y ajoutant au sujet du sordon lot 287 séparation de terres coté Ouest de la route du Rang St-Charles,

15/69 proposé par M,Arthur Robitaille et secondé par M,Robert Gauthier
ADOPTé.

Visiteurs

M, Gaston Guilbert demande la permission d'ppérer un commerce épicerie dans son sous sol de maison Ave St-Jean Bte;dans le but d'accomoder les r ésidents avoisinants. Le secrétaire est charger de faire une enquêteà savoir si les allentours sont en faveur d'un tel commerce dans ce secteur.

16/69 Par conséquent si la demande semble fovorable, il est proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et secondé par M, Cl ément Beaudry D'accorder à M, Gaston Guilbert une tolérance d'une durée de un an (1) pour fin d'opération d'un commerce mentionnée ci-haut.
ADOPTE.

Un groupe de l'ave des Bouleaux Baie-Jolie s'informe du projet d'aquedus; le secrétaire donne lecture de la correspondance échangé au cour du mois de mars qui se ratache à ce projet. Une rencontre avec le député M, Philippe Demers a eu lieu le 24 du mars 69 ce dernier fait pression auprès des autorités Gouvernementale, à la Commission des Affaires Municipales ainsi qu'a la Régie des Eaux; ces derniers autorise en date du 2 avril 1969 la Corporation Municipale de la Pointe du Lac Favorisant le projet A- en suggérant d'utiliser le puit du Rang Ste-Marguerite,cependant tous les plans et devis devront etre approuvés par la Régie des Eaux, avant de procèder à l'exécution des travaux, ce document est signé par M,R, Desjardins Régisseur.

Le secrétaire est autorisé à présenter ces documents à M,R,Lemay Ing. pour étude.

M,Louis Labrecque au nom de Labrecque Co. de Baie Jolie présente aux membres du conseil un projet pour un poste de Mirage d'oeufs cette construction devra s'ériger côté sud de la Route No2 sur le lot P-2 et devra remplir les exigences suivante;

(1) Que la construction soit situé au moin à 100 pi. de distance des bâtisses de M.P.E.Montour.

(2) D'y laisser une distance de 25pi, du fossé de ligne des Mrs. Gardeaux .

(3) Que cette immeuble serve que pour des fins de mirages d'oeufs si par défaut de ce commerce le propriétaire devra à nouveau placer une demande au conseil pour opérer cette immeuble à d'autres

17/69 fins. Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Philippe Gar Garceau et secondé par M, Donat Blouin d'accorder à Labrecque &Co, la permission de cette construction à condition que ce dernier respecte tous les normes ci-haut mentionnés ainsi que ceux déjà réglementés par le conseil. ADOPTE.

considérant que le taux d'intérêt décrété dans le code Municipale art, 687 sur arriéage de taxes ne répond plus aux exigences.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Considérant qu'un amendement à l'art, du code permet aux Municipalitées d'en fixer le taux.

18/69 Par conséquent il est proposé par M,Philippe Garceau et secondé par M, Clement Beaudry de porter le taux d'intérêt à 8% l'an sur tous les arriéages de taxes et autres comptes dûs à la Municipalitée. Cette résolution rentrera en vigueur suivant la loi pour la prochaine année fiscale ADOPTE.

19/69 Proposé par M, Arthur Robitaille et secondé par M,Clément Beaudry d'autoriser le secrétaire à expédier tous les arriéages de taxes foncières et taxes de vidanges, par avis recommandés. ADOPTé.

COMPTE FOLIO 612-

Chèque No ---37	Bertrand Babin vidanges mois mars 69	$224.17
38	Jean Bte Pothier salaire mois mars 69	355,98
39	Bureau d'enrégistrement 3 rivières mois mars	4,50
40	Thomas Bellemare & Fils Balance chemin d'hiver 68/69	4,760.-
41-	Conseil du conté St-Maurice balance 68/69	294.96
42-	Arthur Spénard ass, auto. sec.tres. 69 différence	50.-
43-	La firme De Cotret vérification 1968	450.-
44-	Crois Rouge Don pour 69	25.-
45-	Ministère du revenu du Québec r.r. impot mars	28.94
46-	Receveur général du Canada impot de mars	21,40
47-	Corp, village 1 feu Baie Jolie F erron	100.-
48-	sec tres. voyage $10.- divers 1.85 poste banque	4.98-16.83
49-	Avis de taxes recommandées foncières vidange	191.25

Folio No,1719

Chèque No---2 D, Montour vente de bois --- $31.-

20/69 IL est proposé par M,Robert Gauthier et secondé par M,Donat Blouin d'accepter les compte ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

---Raoul Godin---Maire

---Jean Bte Pothier---Sec.tres.

----6666----

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC,

SEANCE REGULIERE DU 12 MAI 1969

Session reguliere de la sus-dite Cprporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue au Bureau du secrétaire trésorier ce 12e jour du mois de mai 1969 à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers M, Philippe Garceau M,Robert Gauthier M,Clément Beaudry et M, Raoul Désaulniers, sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

M,Arthur Robitaille et M, Donat Blouin sont absent,

Après la récitation de la prière , le secrétaire donne

INITIALES DU MAIRE 89 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 90 INITIALES DU SEC.-TRES.

lecture du procès verbale de L8assemblée régulière d'avril 69 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Clément Beaudry. Adopté.

Visiteurs — Un groupe de l'Ave ST-Jean Bte et de Baie- Jolie assiste à l' l'assembleée et semble s'intéresser sérieusement au projet d'aqueduc plusieurs question sont soulever, els Membres du conseil etle secrétaire réponde et donne rapport sur les différents détails qui nous ont été soumis à date. ilest suggère d'en informer tous les contribuables par une soirée d'information;

22/69 — Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Philippe Garceau et secondé par M, Raoul Désaulniers d'autoriser le secrétaire à convoquer par écrit tous les contribuables du secteur d'aqueduc projetté à une soirée d'information pour le 25 mai à 8hrs P,M, à l'école Notre Dame de la Pointe du Lac. Adoptée.

Correspondance — M; Robert Parenteau de l'ave des Bouleaux porte plainte au sujet de la mauvaise tenue de la propriétée de M, Francois Lemay, Le secretaire devra prendre les dispositions nécessaire pour faire respecter les règlements Municipaux.

La Co, Téléphone du Cananda soumet le plan No-551 pour la pose d'un câble souterrain d'une rue M,Roger Laroche rang St-Charles

23/69 — Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Robert Gauthier et secondé par M, le conseiller M, Clément Beaudry,
(1) d'accepter le plan No 551 tel que déposé par la Co, Téléphone
(2) de placer une demande à cette même Co, pour la pose, remplacer le câble arriérien par un câble souterrain de la grande route du Rang St-Charles qui relie le 5e au 6e rang, Adopteé

réparation de cloture — M, Léo Vincent demande au conseil la réparation d'une partie de cloture longeant la route du rang St- Nicolas. Le secrétaire devra en aviser M, Ulric Blais, celui-ci devra ø faire exécuter les travaux nécessaire.

Une plainte est porté en provenance de la ferme M,Marcel Bérard Rang St-Nicolas; une mauvaise odeur se dégage d'un réservoir en mauvaise état. le secrétaire doit aviser le Ministère de la santé.

Feu d'herbes — En date du 4mai 69 un feu d'herbes prenait naissance sur la propriétée de M, Lucien Harnois et sais répandu par le vent jusqu8à la ferme voisine menacant les bâtiments, une sortie des pompiers a exisger 3 hrs de travail ($150.) Ce compte sera expedier et doit être rembourser par M, Lucien Harnois.

Comptes folio 612

12 mai

chèque No 50	anullé----------	
51	Jean B, Pothier salaire mois d'avril	$355.98
52	Ministère du revenu Que, RRentes mois d'avril	28.94
53	Receveur General duCanada impot d'avril	21,40
54	Corp, Muni, Village feux d'avril	250.-
55	Co, Téll.du Canada 3 mois Bureau	37.79
56	Ministère des finances du Que, Protection civile	19.75
57	Bureau d'enrégistrement mutations d'avril	4.-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Chèque Nom,, 58 Bureau divers $2.88 voyages $4,- Grand messe $5.25--- $12.13 ~

59 G,G,Garceau notaire & D,Montour 35.- ~

60 Gilles Berthiaume garde feu Deslauriers 10.- ~

61 174.17 ~

62 B,Babin vidanges du mois d'avril 50.- ~

/----------

folio 1719 chque no 3-1e mai terrain D,Montour, aqueduc, 300.- ~

24/69 Il est propose par M, Clément Beaudry et secondé par M, le conseiller Raoul Désaulniers, d'accepter les comptes ci- haut pour paiement,

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----------MAIRE,

Jean Bte Pothier ----------SEC TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Séance régulière du 9 juin 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenu au bureau du secrétaire trésorier ce 9e jour de juin 1969 à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M, Robert Gauthier M, Donat Blouin M, Arthur Robitaille, sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

M, Clément Beaudry et M, Raoul Désaulniers sont absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du mois de mai 1969, lequel est accepté tel que lû sur proposition de M, le conseiller Robert Gauthier et secondé par M, le conseiller Philippe Garceau.

25/69

Adopté.

Le secrétaire donne rapport de la visite de M, Hudon du Ministère dela santé; quelque endroits de la Municipalitée sont en cause, la ferme Bérard rang St-Nicolas doit améliorer son bassin où sont destiné les déchets de fumier. M, Philippe Alarie accepte de faire applanir son terrain et recouvrir les endroit désagréable de sable M, Montour soumet le cas des endroitsoù il y a démolition de veille autos, ces derniers devrons obtenir un permis du conseil s'il veule opérer un tel commerce.

À la demande du conseil le secrétaire devra aviser M' Henri Jean Girard, M,Arthur Provencher et M, François Lemay pour cause de mauvaise tenu de leur terrain.

Vendeur,

Un agent de vente de la Co Poulin distribution présente des modèles de plaquettes de rues et No de portes, le vendeur suggère de nous parvenir un prix pouvant desservir notre Municipalitée.

Soirée du 25 mai 1969 Aqueduc

Une soirée d'imformation à été temu le 25 mai 69 à l'école Notre Dame de Pointe du Lac informant plus de 200 persnnes,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
82
INITIALES DU SEC.-TRES.

sur le futur réseau d'aqueduc Municipale.

Considérant l'opinion générale des contribuables intéressés ceux-ci sont d'accord à ce que le conseil Municipale poursuive l'étude du projet d'aqueduc.

26/69 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et secondé par M, le conseiller M, Philippe Garceau d'autoriser M, R, Lemay et Ass, à produire les plans et devis nécessaire pour la demande de soumissions du projet d'aqueduc projetté, excluant parti du rang St-Charles. Adopté.

Requete — Une requete de 16 noms du rang St-Charles s'opposent au projet d'aqueduc de leur secteur, c'est-a-dire à partir de M, Paul Germain all allant vers le nord M, R, Marcotte. Le secrétaire devra aviser M, l'ingénieur Lemay.

Un circulaire de Québec modifie quelques articles du code Municipale au sujet de tarif que la Municipalité peut charger pour la délivrance de documents.

27/69 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Robert Gauthier d'accepter les tarifs maximum suggéré par le Ministère des affaires Municipales indiqué dans le circulaire daté du 29 avril 1969. Adoptée.

Assistance publique — Le ministère de la santé du Que. avise la Municipalité de leur paiement annuelle au montant de $851.81 d'assistance publique.

Le secrétaire donne lecture des mutations de mai 18 transactions nous sont soumit,

Comptes folio 612
chèque no

63-	B,Babin vidange de mai 69	$ 50.-
64	" " " " " 69	174,17
65	JeanB Pothier salaire de mai	355.98
66-	Ministère du revenu du Que, impot r,r,	28.94
67-	Receveur Général du Canada impot de mai	21.40
68-	M, R, Godin frais de déplacements	100.-
69-	M, Phil, Garceau " "	50,-
70-	M, Donat Blouin " "	50.-
71-	M, Arthur Robitaille " "	50.-
72-	M, Clémnet Beaudry " "	50.-
73-	M, Raoul Désaulniers " "	50.-
74-	M, R, Gauthier " "	50.-
75-	Ministère de la santé du Que. assistance pu.	851.81
76-	Jean Bte Pothier voyages $6.- divers $2,-	8.-
77-	Bureau d'enrégistrement mois de mai	9.-
78-	Corp, du village 3feux	150.-
79-	R,Duchesne &fils rep, cloture	21,93
80-	M,Gauthier " "	15.-

Folio 1719 chèque no

4	S ,DUfresne location de salle	10.-
5	J.B.Pothier poste et divers soirée du 25mai	24.-

28/69 Il est proposé par M, le conseiller M,Arthur Robitaille et seconde par M, Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présemte assemblée est levée .

Raoul Godin ----------MAIRE

Jean Bte Pothier ----------SEC, TRES,

3333
4444

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
93
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Séance régulière du 14 juillet 69

Session régulière de la sus-dite C orporation Municipale de la Pointe du Lac, tenu au bureau du secrétaire trésorier ce 14e jour de juillet 1969 à laquelle sont présent Messieurs les conseillers, M, Philippe Garceau M, Arthur Robitaille, M,Clément Beaudry M, Robert Gauthier,sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

Messieurs Donat Blouin et Raoul Désaulniers sont absents.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du mois de juin 1969 lequel est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller Robert Gauthier et secondé par M, le conseiller Arthur Robitaille ADOPTEE

24-69

Visiteurs-- M,Zéphirin Laroche et M, Arthur H,Jean Girard prennent quelques informations des droits où de qu'elle forme de cloturer leur terrain en respectant le règlement No.71.

Un groupe de l'Ave des Bouleaux s'informe du progrès du réseau d'aqueduc projetté.

M, Jean M, Deschesne prend connaissance de sa nouvel évaluation de maison à Baie-Jolie, Messieurs les estimateurs lui fourni les ré renseignements nécessaires.

Correspondance Poulin Distribution Enrg.fourni à la Municipalitée les prix pour plaques de noms de rue où de rangs et les No,civique de maison.

Les Ingénieurs Romuald Lemay et Ass, acuuse reception de copie de résolution projet d'aqueduc, adopté à la séance régulière du mois juin.

Rajus.taxe vente le Ministère du Revenu du Québec nous envoie la compilation de la taxe de vente 68-69,un crédit de $4,735.50 est accordé à la Municipalité.

Le secrétaire donne lecture des Mutations de juin 69- 16 transactions nous sont soumit.

Octroi ent,de chemin d'hiver En date du 7 juillet 69 le Ministère de la Voirie du Québec nous fait parvenir un chèque de $4,322.50 pour entretien de chemin d'hiver 68-69.

Ordonnance No11 L'ordonnance No11 adopté en mai 69 est en vigueur,le secrétaire en donne lecture des principaux art, le salaire minimum est basée sur le nombres de contribuables;considérant que le nombres de contribuables est augmenté cette année et représente 951 payeurs de taxes; par conséquent il est proposé par M, le conseiller Robert Gauthier et secondé par M, le conseiller Philippe Garceau d'accorder la rénumération au sec.tres. tel qu'indique l'ordonnande No11 le salaire sera augmente de $60.40 à partir du 1e de juin 69 adoptée

30-69

Revision du Rôle 1969 Revision du rôle d'évaluation 1969 détails.

Nombre de contribuables	940
" " " " compagnies	11
total	951

INITIALES DU MAIRE 94 INITIALES DU SEC.-TRES.

48 nouveaux propriétaires pour un montant de $41,950.-
104 propriétaires avec augmentations 59,609.-
19 propritaires avec dimunitions de $16,332.-
Augmentation net pour 1969 de -------- 85,227.-
Il y a eu au cour de l'année 36 changements de même valeur.
Imposable des particuliers pour 1969 1,785,816,-
"""" "" compagnie "" """" 180,135.-
Imposition total 1,965,951.-
Co, non imposables 149,280.
Evaluation total de la Municipalité 2,115,231.-
Population résidents 1604 personnes
381 proprietaires résidents
323 proprietaires de terrains ou de terre à Bois non résidents
236 chalets saisonniers.
18 Locataires.

31-69 IL est proposé par M, le conseiller Philippe Garceau et secondé par M, Clément Beaudry D'accepter la revision du role 1969 tel que présenté ci-haut,sigé par M, le Maire Raoul Godin et la secrétaire trésorier. adoptée.

Vacances annuelle Le bureau de la corporotion sera fermé du 21 juillet au 4 aout pour vacances annuelle du secretaire tres,

Compte flio 612 chèque No.81 B,Babin vidange de juin-174.17 No82 -50.- 224.17
83- Jean B,Pothier salaire de juin 416.38
84-Ministère du revenu du Que, juin 69.impot R,R, 28.94
85,- Receveur Général du Canada Impot de juin 21.40
86- anuler-----87-Paul Houle Estimateur 105.voyage,42- 147.-
88-Charles Larouche estimateur 105.-
89- Jean Bte Pothier """""""""" 105.-
90-Jac, Sauvageau repas """""""" 88.17
91.- Service scolaire papeterie 4.00 — 67
92.- Bureau d'enregistrement mois de juin 8.-
93.- Corporation du village 2 feux P,Germain,B,Babin 100.-
94.- M,Mastai Montour estimateur 105.-
95.-Société d'griculture St,Barnabé exp. 15.-

Folio No,1719 Chèque No.6 J,B,Pothier voyages d'aqueduc juin 69 12.-

32-69 Il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et secondé par M,le conseiller Arthur Robitaille D'ascepter les compte ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----Maire
Jean Bte Pothier ----Sec,tres.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

INITIALES DU MAIRE 35 INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière du 11 aout 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac tenu au Bureau du secrétaire trésorier le 11e jour d'aout 1969 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau, M, Donat Blouin M,Raoul Désaulniers, sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Messieurs Arthur Robitaille, Clement Beaudry et M,Robert Gauthier sont absents,

Après la réfitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 14 juillet 1969 lequel est accepté tel que lû,sur proposition de M, le conseiller Raoul 33-69 Désaulniers et appuyer par M, le conseiller M, Philippe Garceau signé et initialé par Ml le Maire et le secrétaire Adopté.

Correspondance

En date du 22 juillet 1969 le Ministére des Affaires Municipales approuve la résolution fixant le tarif des honoraires de la délivrance de documents sortant des Archives de la Municipalité.

La commission scolaire Chavigny demande par résolution une copie certifier du role d'évaluation de notre Municipalité.

Le secrétaire domne lecture des Mutations du mois de juillet lesquelles sont au nombre de 12 transactions.

Visiteurs

M, Pierre Pratte prend les informations nécessaire dans le but de s'ouvrir un commerse boucherie dans la zone Ste Marguerite; ce dernier devra en fixer l'endroit avant de complèter sa demande.

M, Claude Ebachère s'informe du prolongement de la tolérance accordé à son commerce; par cons.quent il est proposé par M, le conseiller 34-69 Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Donat Blouin d'accorder un temps indéterminé pour l'opération de son commerce,tant que celui-ci en sera propriétaire et considérant la bonne tenu de son établissement. Adoptée.

M, Dumont de la firme R, Lemay Ass, Ing. donne un exposé de la marche des plans du projet d'aqueduc, plusieurs renseignements dans les rues à desservir lui sont fournit.

M, Julien Proulx soumet au conseil une demande d'alignement de terrains à bordure de la route,où ily a du terrain vavant appartenant à la voirie Provinciale,ces propriétaires devront respecter le règlement et se borner à la limite du terrain dont il sont propriétaire.

M, Rock Boucher se plaint des chevaux de slles qui se voyage sur ces terres;celui-ci devra demander protection à la sureté Provincial.

Considérant le nombre accru de la population de notre population en 1969. Un amendement à l'article No77 au code Municipale prévoit la rénumération de M, le Maire.

35-69 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M' Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Raoul Désaulniers d'accorder à M. le Maire l'augmentationde $81.20 tel que prévu dans le code et suivant la population de 1969 Adoptée.

INITIALES DU MAIRE 96 INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant qu'un premier versement en vertu du règlement d'emprunt No 72,un montant de $5,000.- est échu le 20 aout 69, emprunt contracté pour réseau d'aqueduc.

36-69 Par conséquent il est propose par M, le conseiller M, Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller M, Donat Blouin de demander à la commission Municipale de Quebec unrenouvellement d'emprunt temporaire d'un montant de $5,000.-à la caisse Populaire de Pointe du Lac pour la durée d'un an. Adopté.

À la demande de contribuables du chemin Ste Marguerite, le secrétaire est charger d'aviser M, Gaston Alarie de faire son fossé au bout de son terrain lot P241-242.

Option de terrain — En date du 11 aout 69, Mme Aberta M,Leblanc renouvelle l'option d'achat terrain d'aqueduc pour une durée de deux ans, sigée par M, le Maire et le secrétaire.

Compte folio612

Chèque No

96-97- B,Babin vidange de juillet	$ 224.17
98- J,Bte Pothier salaire """"""""	416.38
99-Ministère du revenu dy Québec Imp,RMR,	28.94
100-Receveur Général du Canada Imp de juillet	21.40
101-Bureaud'enrégistrementde 3 Riviéres	6.-
102-Corporation du village un feu	50.-
103-J,B,Pothier divers 2.- banque 0.85 Poste 6.-	8,85
104- Co, téléphone du Canada 3 mois	42.06

Folio 1719 chèque No 7- Caisse Populaire de Pointe du Lac intérêt sur emprunt temporaire d'aqueduc $800.-

31-69 Il est proposé par M, le conseiller M, Raoul Désaulniers et secondé par M, le conseiller Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin MAIRE

Jean Bte Pothier SEC.TRES.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POITE DU LAC,

Séance régulière
8 septembre 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier le 8e jour de septembre 1969 à laquelle sont présents Messieurs les conseiller M, Philippe Garceau M, Clément Beaudry M,Robert/~~Beaudry~~ Gauthier sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

M, Arthur Robitaille M, Donat Blouin et M,Raoul Desaulniers sont absents.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE
97
INITIALES DU SEC.-TRES

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 11 aout 1969 lequel est accepté tel que lû sur proposition de M, le conseiller

38-69 M, Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Robert Gauthier signé par M, le Maire et le secrétaire. Adoptée.

Visiteurs M, le juge J.Provencher présente une requête de plus de soixante noms d'électeurs tous résidents Baie Jolie;ceux-ci demande d'amender une partie de la zone C-1 pour la rendre résidentiel.

39-69 Après considération il est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Clément Beaudry qu'un avis de motion soit donné prévoyamt,après étude approfondie, l'adoption de deux amendements au règlement No71 dans une partie de la zone C-1 et Zone R-A-1. Adoptéé.

Taxe biffé 40-69 Proposé par M, le conseiller Clément Beaudry et secondé par M, le conseiller Robert Gauthier de biffé la taxe de vidange 1967 de M,Florent Beaudette $12,- M, Oscar Goulet $12,- tout deux décédé et n'ayant plus de propriété dans notre localité et un compte de vidange 1968 produit par erreur au nom de M,Onésime Aucoin de $12.- Adoptéé

Mme Monique Young (R,Boivert) devra payer son compte au complet vidange sa propriété étant habitée à lannée.

M,Pierre Pratte présente un plan de construction de commerce sur le lot P-222, cette étude est sugèré dans l'avis de motion ci-haut désigné.

congrès du maire et secrétaire

41-69 Considérant que le congrès des Maires a lieu le 2-3-4- octobre et celui des secrétaires le 12-13-14-15- du même mois et sont tous les deux très importants par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et secondé par M, le conseiller Robert Gauthier d'accorder à chacun $150.- pour fin de dépenses de voyages à ces assises annuelle. Adoptée.

Achat de bâtisses

42-69 Considérant que la caisse Populaire devra peut-être offrir en vente la bâtisse actuelle où se loge présentement le bureau de la Municipalité. Par conséquent il est propose par M, le conseiller Clément Beaudry et et appuyer par M, le conseiller Robert Gauthier d'autoriser M le Maire et le secrétaire à reviser l'achat futur de la Bâtisse au cout de $15,000.- que lorsque la Caisse Populaire de Pointe du Lac sera fixé sur la vente de l'immeuble. Adoptée.

Plans d'aqueduc M, Romuald Lemay Ing, soumet à la Municipalité les plans et devis du futur réseau d'aqueduc et celui-ci en donne explication à toute l'assemblée.

43-69 Proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M,Robert Gauthier que les plans et devis du réseau d'aqueduc préparés par les ingénieurs Romuald Lemay et Ass, soit accepter par le conseil Municipale de la Pointe du Lac et sujet à l'approbation de la régis des Eaux du Québec et autres autorités concernés, Adopté.

Soumissions

44-69 Considérant l'acceptation des plans et devis du réseau d'aqueduc et dans le but de hâter le projet, la résolution suivante est adoptée.

Proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le

INITIALES DU MAIRE
98
INITIALES DU SEC.-TRES.

conseiller Philippe Garceau de demander des soumissions pour la construction d'un sytème d'aqueduc Municipale par avis public et présenter deux jours consécutif dans le journal quotidien le nouvelliste. Les soumissions seront reçues jusqu'a 5 hrs P,M, le 29 septembre par le secrétaire tres, de la Municipalité de la Pointe du Lac. Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Adopté.

Avis de Motion 45-69

Considérant la construction futur d'un réseau d'aqueduc; Il est proposé par M, le conseiller Clément Beaudry et appuyer par M, le conseiller Robert Gauthier qu'un avis de motion soit donné pour d.crété un règlement d'emprunt à long terme à une séance ultérieure pour un montant approximatif de quatre cent mille dollars pour fins d'aqueduc Municipale. adopté.

Compte folio 612

Chèque No -------

105-106-	Bertrand Babin vidange d'aout 69	224.17 ✓
107-	Jean Bte Pothier salaire d'aout	416.38 ✓
108-	M, R, Godin frais de représentation	160.90 ✓
109-	M, P.Garceau "	50.- ✓
110-	M, D, Blouin "	50.- ✓
111-	M A,Robitaille "	50.- ✓
112-	M, C,Beaudry "	50.- ✓
113-	M, R, Désaulniers "	50.- ✓
114.-	M, R,Gauthier "	50.- ✓
115-	Ministère du revenu du Québec impot d'aout	28.94 ✓
116-	Receveur Général du Canada "	21.40 ✓
117-	Congrès Maire et secrétaire voyages	300.- ✓
118-	Divers 2.60 voyages sec, 6.- Banque et poste 3.90	12.50 ✓

46-69 Il est proposé par M, Clément Beaudry et secondé par M, le conseiller M, Philippe Garceau d'accepter les compets ci-haut pour paiement.

47-69 Proposé par M, Robert Gauthier et appuyé par M, Clément Beaudry que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 29 septembre 1969 à la même heure au même endroit qu'a l'accoutumée. adoptée.

L8assemblée est ajournée.

Raoul Godin ----Maire

Jean Bte Pothier ----Sec.tres.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Séance ajournée tenu le 29 sep; 69

Séance ajournée, de la session régulière du 8 sep; 1969, tenue au bureau du sec, tres, le 29e jour de sep; 1969 à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M,Clé-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 99 INITIALES DU SEC.-TRES.

ment Beaudry, M, Arthur Robitaille, M,Robert Gauthier M, Donat Blouin,sous la présidence de M le Maire Raoul Godin formant quorum.

M,Raoul Désaulniers est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée du 8 sep, 69 lequelle est accepté tel

48-69 que lu sur proposition de M, Philippe Garceau appuyer par M, le conseiller Clément Beaudry,signé et initialé par M, le Maire et le sec.Adop;

Visiteurs Un groupe imposant de contribuables sont présents pour l'ouverture des soumissions du réseau d'aqueduc.

Ouverture de soumissions Cinq compagnies ont remis des soumissions.
Tous remis au sec,tres, avant 5 hrs p,m,le 29 sep 69 tel que demander

J,B, DOYON LTée	Partie B, Montant de	284,983.33
Babin const, inc,	Partie A-	81,338.-
Iberville const, inc,	partie A-77,440.- B--	270,745.-
Normandin const, ltée	partie B	297,391.52
Thomas Bellemare & Fils ltée	partie B-	253,637.34

M, l'ingénieur R,Lemay est présemt et prend connaissance des taux des soumissionnaires, une copie de chaque soumissions lui est remis pour étude et vérification détaillé des estimations reçus, ce dernier soumettra son rapport au conseil Municipale.

M,R,Parenteau soumet au membres du conseil l'entretien d'hiver de l'Ave des Bouleaux;M,Ray.Bellemare sugère qu'une clôture à neige et le rehaussement d'une partie de la rue serait nécessaire pour donner un service plus efficace.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----------MAIRE

Jean Bte Gauthier ----------SEC,TRES,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 14 octobre 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac ,tenue au bureau du secrétaire trésorier le 14e jour d'octobre 1969 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M, Clément Beaudry M, Robert Gauthier M, Donat Blouin M, Raoul Desaulniers sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

M, Arthur Robitaille est absent.

49-69 Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée tenue le 29 septembre 1969 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller Donat Blouin appuyé par M, le conseiller Philippe Garceau, signé et initialé par M, le Maire et le secrétaire tres. Adopté.

Visiteurs Un groupe assez important de contribuables sont présents.

Zone M, Léo St-Pierre présente un projet de construction de commerce dans la Ste Marguerite et demande aux membres du conseil d'amender le règle-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 100 INITIALES DU SEC.-TRES

ment No71 la zone R-A-1-

M'Jules Provencher explique le but de la requête présentée au conseil ayant pour fins d'amender le règlement No71 Zone C-1-

AMENDEMNETS AU REGLEMENT NO 71 ART:15 CHAPITRE 5-

Sujet zone R-A-1 et zone C-1¾--

Attendu qu'un règlement de zonage adopté le 22 juillet 1968 porte le No71 et couvre toute l'étendu de la Municipalité de la Paroisse de Poite du Lac.

Attendu qu'un avis de motion à été régulièrement donné.

Considérant qu'une requête a été présentée au conseil Municipale demandant~~I~~de convertir une partie le zone C-1 en zone résidentiel;

2- convertir la zone R-A-1 en zone commercial,dont quelques demandes de commerces sont présentements à l'étude.

Considérant qu'a l'article NO15 du chapitre 5 au règlement No71 ne convient pas aux exigences.

50-69 -A-En conséquence il est proposé par M, le conseiller Raoul Désaulniers et par M, le conseiller M, Philippe Garceau d'amender le règlement du secteur Ste Marguerite.

-1-Convertir la zone R-A-1 en zone C-2-(commercial) comprenant une lisière de terrain de 500 pi. de profondeur de chaque coté du rang Ste Marguerite s'étendant des limites de 3 Rivièrs Ouet lot No 1- allant au limites de la Municipalité du village àla ligne séparative des lots 250-251-.

-2- Protéger les commerses déjà établis en y laissant 1000 pi. et plus de distance entre chaque commerce qui sont de même nature, C'est à dire dont la vente du produit est de même production.

51-69 -B- Proposé par M, le conseiller Clément Beaugry et appuyé par M, le conseiller Raoul Désaulniers d'amender le règlement de zonage d'une partie du secteur Baie-Jolie.

--1-- Convertir une partie de la zone C-1- en secteur résidentiel en zone R-A-5- comprenant la lisière de terrain situé coté sud de la route Nationale No 2 allant au fleuve St-Laurent incluant l'ile situé à cette endroit; s'étendant des limites de Trois-Rivières Ouest allant vers L'ouest au lot cadastrale NO 21 inclusivement.

---2--- Une lisière de terrain situé coté nord de la route nationale No 2 sur une profondeur de 500pi, s'étendant des limites de Trois-Rivières Ouest allant vers l'ouest au lot cadastrale No21 inclusive ment.

---3- Respecter les commerces déja établis dans ce secteur.

---4---La balance du territoire de la zone C-1- demeure commerciale.

Une assemblée d'électeurs propriétaires ~~sera/tenue~~ de chacun des secteurs mentionnés ci-haut sera tenu le 4novembre 1969 à l'école Notre Dame de la Pointe du Lac à 7 hrs P,M. pour les deux amendements.

Le présent règlement est adopté et entrera envigueur suivant la loi,après avoir recu les approbations requises.

Aqueduc M,Romuald Lemay Ing. donne le résultats de l'étude des soumissions ouverte à l'assemblée du 29 septembre 1969.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
101
INITIALES DU SEC.-TRES.

Pour différentes considérations celui-ci suggère au membres du conseil de placer une nouvelle demande de soumissions pour la partie A- réservoir et système de pompage.

52-69 En conséquence il est proposé par M, le conseiller Donat Blouin et appuyé par M, le conseiller Robert Gauthier de demander par avis public et dans le journal le Nouvelliste une nouvelle soumission pour la construction du réservoir et système de pompage (partie A) décrit dans les plans et devis de la firme Lemay et Ass; les soumissions seront recu jusqu'a 5 Hrs P,M, le 3 novembre 1969 au bureau du secrétaire trésorier et sera ouverte le même jour à 8 hrs P,M, en séance spéciale. Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions recues et sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Adopté.

Le secrétaire est chargé de demander un prolongement de 60 jrs additionnel à la firme T,Bellemare et Fils au délai fixé à sa soumissions de réseau d'aqueduc présenté le 29 sep, 69.

Les cO,Iberville Conts,et BabinConst, devront être aviser de la nouvelle demande de soumission,partie-A- et retourner leur Billet de dépot.

Considérant un projet de construction d'arena à St-Barnabé;

53-69 Il est proposé par M, le conseillerM, Clément Beaudry et secondé par M, le conseiller M, Raoul Désaulniers que le conseil Municipale appuie le proget de construction d'aréna ~~d'aqueduc~~ à St Barnabé devant servir au loisirs et sport du conté St-Maurice Adopté

Role de vidange 1969 70

Considérant que le role de perception de taxe de service de vidange 1970 est présentement préparé.

54-69 Il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller Robert Gauthier d'accepter le rôle de perception de vidange 1970 reparti comme suit;

228	résident à l'année à	$12.--------	2,736.-
163	""""" saisonniers	6.---------	978.-
			3,714.-

Avis public sera affiché et toute contribuables désirant y vérifier n'ont qu'a s adresser au Bureau du sec,tres, Adopté

Le ministère de la famille et du bien être Social nous indique que la Municipalité a un compte au montant de $5,135.11.

55-69 En conséquence il est proposé par M,le conseiller M, Raoul Désaulniers et secondé par M le conseillerM, Clément Beaudry de placer une demande au Ministre de la famille et du Bien Être du Quebec s'il serait disposé à accepter des versements annuelle de $500.-reparti sur une période de 10 ans payable à la même date chaque année. adopté.

Considérant les nombreux travaux de voirie exécuté dans notre localité au cour de l'année 1969.

56-69 Il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller M, Philippe Garceau d'exprimerle dédir d'offrir des félicitations et remerciements à M,Philippe Demers Député de St-Maurice ainsi qu'au surintendant des travaux M, Benoit Bouchard du Ministère de la Voirie,de tout lestraxaux obtenus et exécuté durant l'année

INITIALES DU MAIRE 102 INITIALES DU SEC.-TRES

2969,ce qui contribu beaucoup au progrès et au développement de la Municipalité de Pointe du Lac. Adopté.

Folio No612

Chèque No--

119-120	B, Babin vidange de sep,69	224,17
121-	Jean Bte Pothier salaire de sep,69	416.38
122-	Gilles Biron tuyaux pour ponceaux	17.28
123-	Minist;du Rev, Que,et R,R, sep,69	28.94
124-	Receveur Général du Can, sep,69	21.40
125-	Rentes Seigneuriales du Que. 69,	433.56
126-	Bureau d'enregist 3-Riv,aout &sep 69	17.50
127-	Divers 1.- voyage 5.- poste 6.-	12.-
128-	Trois-Riv,Ouest aqueduc P,Lebel	47.64

Folio No1719

Chèque No 8 Nouvelliste 3-Riv, soum, aque; 93.60

58-69

Il est proposé par M, le conseiller Raoul Désaulniers et appuyer par M,le conseiller M,Philippe Garceau d'accepter les comptes ci-haut mentionnes pour paiement,

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec,tres,

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

MISE EN NOMINATION DU26 octobre 1969

Mise en nomination

Je Mastaii Montour ayant été dument nommé président d'élection et agissant à mes cotés M,Paul Houle comme secrétaire d'élection et ayant tous deux prêté serment. Je déclare solonnellement la mise en nomination ouverte en remplacement de;

M,Le maire Raoul Godin

M, Philippe Garceau au siège No-1

M,Clément Beaudry au sige No 4-

M,Robert Gauthier au siège No-6 -

dont le terme d'office est expiré.M,Mastai Montour étant président d'élection requière les électeurs présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs les conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être par écrit au secrétaire d'élection en mentionner le nom et prénon et occupation ainsi que le No,du sige pour lequel il se présente;ayant un proposeur et un secondeur.

à la Mairie M, Raoul Godin proposé par M, Clément Beaudry et appuy par M, Darius Montour.

au siège No-1-M,Philippe Garceau proposé par M,Darius Montour et appuyé par M,Arthur Robitaille

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
103
INITIALES DU SEC.-TRES.

au siège No-4- M Clément Beaudry proposé par M,Darius Montour et appuyé par M, Arthur Robitaille
au siège NO-6- M Robert Gauthier proposé par M,Darius Montour et appuyé par M'Arthur Robitaille.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée.

Je Mastai Montour président d'élection proclame élu à la charge de Maire M,Raoul Godin
conseiller au siège No-1- M Philippe Garceau
conseiller au siège 4- M,Clément Beaudry
conseiller au siège 6- M'Robert Gauthier
et j'ai distribué les avis requis par la loiet ont signé et accepté les bulletins de présentation.

x Mastai Montour ----pres.d'élec,----sec,d'élec,

serment d'office

Je Raoul Godin soussigné de Pointe du Lac ayant été dûmnet nommé comme Maire de cette Municipalité,jure que je remplirai,avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 3e jour de novembre 1969

x Raoul Godin ---Jean Bte Pothier---sec,tres,

Je Philippe Garceau soussigné de Pointe du Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège No-1- de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugemnet et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 3e jour de novem,1969

Philippe Garceau ---Jean Bte Pothier---sec,tres,

Je Clément Beaudry soussigné de Pointe du Lac ayant été dûment nommé conseiller au siège No-4-de cette Municipalité,jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugemnet et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 3e jour de novem, 1969

Clement Beaudry ---Jean Bte Pothier---sec,trew,

Je Robert Gauthier soussigné de Pointe du Lac ayant été dûmnet nommé conseiller au siège No-6- de cette Municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 3e jour de novembre 1969.

Robert Gauthier ---Jean Bte Pothier---sec.tres.

INITIALES DU MAIRE 104 INITIALES DU SEC.-TRES

SEANCE SPE¾CIALE 3 NOV, 1969

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séanse spéciale dûment convoqué par le secrétaire trésorier tenue au Bureau de la Municipalité le 3e jour de novembre 1969, dont avis de convocation à été remis de main à main par le secrétaire en date du 26 oct.1969, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M, Arthur Robitaille M,Robert Gauthier M,Donat Blouin,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

M,les conseillers Clément Beaudry et Raoul Désaulniers sont absents.

59-69

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenu le 14e jour d'octobre 1969 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Philipe Garceau et appuyé par M,Robert Gauthier,signé et initialé par M, le Maire et le secrétaire. Adopté.

Soumissions parti A-Aqueduc

Quatre Co présente des soumissions pour la parti A,projet d'aqueduc

	Hiver	15 avril
Babin const,enrg, au montant de	78,963.-	77,963.-
Henri Paquette	89,633.-	87,483.-
Rapid Const,	82,300.-	82,300.-
Henri St-Amant	84,000.-	82,500.-

M, l'ingénieur Rommald Lemay est présent et prend connaissance des taux des soumissionnaires; une copie de chaque soumissions lui est remis pour étude afin que celui-ci puisse soumettre son rapport au membres du conseil.

La Co,Bell du Canada présente un devis pour amélioration ave Bellevue et rang Ste-Marguerite

60-69

Par conséquent il est proposé par M, lesonseiller M, Arthur Robitaille et résolu unanimement d'accepter le plan No 2 ordre 414,193 de la Co Bell du Canada Adopté.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----Maire
Jean Bte Pothier ----Sec;Tres.

ASSEM:D'ELECTEURS 4NOV:_69

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée d'électeurs propriétaire tenu le 4 nov, 69 à l'école Notre Dame de Pointe du Lac.

M,le Maire Raoul Godin agit comme président d'assemblée et Jean Bte Pothier secrétaire.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture des amendements au règlement No 71 pour la zone R-A-1 et zone C-1-

Dans l'heure qui suit cette lecture plus de six électeurs propriétaires signe un refus et demande un referendum pour le secteur

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

St-Marguerite zone R-A-1-

M, le président fixe la date; le 28et29 nov. sera tenu au bureau du secrétaire un bulletin secret.

Avis public sera donné à cet fin;

Etant donné qu'il s'est écoulé une heure depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'aucun propriétaire de Baie-Jolie s'oppose à l'amendement M,le président décrète le secteur Baie-JOlie zone R-A-5 résidentiel.

Je soussigné résidant à la Pointe du Lac,certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil l'avis de motion donné le 8 sep 69 l'avis du règlement et de convocation pour l'assemblée des électeurs donné le 15 oct,69

En quoi de foi je donne ce certificat ce 5e jour de novembre 1969

Jean Bte Gosselin ----------sec.tres.

INITIALES DU MAIRE 105 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTEE DU LAC

Séance régulière
10 nov. 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenue au bureau du secrétaire trésorier le 10e jour de nov,69 à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M, Arthur Robitaille M,Clément Beaudry M Donat Blouin M,Robert Gauthier M, Raoul Désaulniers sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

61-69 Après la récitation de la prière le secrétaire donne lesture du procès verbale de l'assembleé spéciale du 3 nov, 69 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M, Arthur Robitaille et appuyé par M, le conseiller M' Philippe Garceau, signée et initialé par M, le Maire et le secrétaire. Adopté.

Correspondance

La régie des Eaux du Québec en date du 31 oct,69,autorise l'exécution des d'aqueduc décrits aux plans et devis soumis par les Ingénieurs R. Lmay et ass.

M, le Ministre Robert Lussier fait part à M, le Député M, Demers de la subvention qui nous sera accordée aux travaux d'aqueduc,ceci repréaente 17-1/2 % du cout de financement et versé sur une période de 10 ans de façon décroissante.

M, Romuald Lemay Ing. soumet un rapport des soumissions ouvertes le 3 nov dernier, pour la partie A- d'aqueduc. celui-ci suggère aux membre du conseil de retenir le sdeux plus basses soumissions,celles de Babin const; et Rapid const.

en date du 21 oct 69 la Co Hydro Québec nous confirme qu'il accepte de procèder à l'installation de la ligne électrique pour l'usine de pompage et ce sans contribution de la part de la Municipalité.

Le secrétaire donne lecture des mutations d'octobre 69 qui sont au nombres de 16.

Considérant que le conseil devra accorder un nouveau contract de vidange à la séance de décembre 1969.

62-69 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller Robert Gauthier de donner avis public

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 106 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

pour demander des soumissions de vidanges pour 1969/ 70 Adopté

63-69 Considérant le renouvellement du mandat de M, le Maire. Il est proposé par M' le conseiller M, Raoul Désaiulniers et résolu unanimement d'autoriser M,le Maire Raoul Godin,durant son terme de signer au nom de la Municipalité le seffets de commerce conjointement avec le secrétaire tresorier. Adopté.

Maire supléant
64-69 Proposé par M, le conseiller M' Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M,Clément Beaudry de nommer M,le conseiller Arthur Robitaille Maire supléamt pour le prochain terme. Adopté.

Le secrétaire est autorisé à commander 7 codes Municipale pour les membres du conseil et demander les explications pour se prévaloir des amendements futur,forma du volume.

Compte flio 612

Chèque No-----129-130 B,Babin 174.17---50.---vidange d'oc. 224.17
131- Jean Bte Pothier salaire d'oct, 416.38
132- Sylvio Dufresne salle ass. 4 nov, 10.-
133- Bureau d'enrégistrement 3-Riv. oct,69 8.-
134- Minis. du revenu du Que. impot oct.69 28.94
135- Receveur du Canada " " " 21.40
136- Co bell du Canada 3 mois de tell; 41.79
137-Divers famille Biron 10.-poste 3,-voya.4.-17.-
138- Mastai Montour election 5.-
139- Paul Houle " " " " 5.-

Folio 1719 chèque No 9- Le nouvelliste annonce soumission 49.40

65-69 Proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et appuyé par M, le conseiller Robert Gauthier d'accepter les comptes ci- haut pour paiement.

La présente assemblée est levée

Raoul Godin ---MAIRE

Jean Bte Pothier ---SEC, TRES,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Amnedement règlement no 71 Zone R-A 1- Referendum tenu le 28 & 29 novmbre 1969 pour amender la zone R-A-1 résidentiel en Zone C-2. commercia l.

Je Jean Bte Pothier président d'élection et secrétaire tres. de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,agissant à mes cotés M, Paul Houle à titre de secrétaire d'élection et ayant prêté serment.

La tenu de ce referendum s'est déroulé durant 2 jrs consécutif,soit le 28 et 29 nov,1969 de 8 hrs a-m- à 5 hrs p-m-

S'est présenté pour voter 99 électeurs propriétaires représentant une évaluation de $306,400.-

MARGE de la RELIURE
Fournitures Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le relevé du scrutin démontre que 48 votamts indique OUI,
"""""""""""""""""""""""""""""""" """" 48 """""""""""" NON,
3 Bulletins rejettés
Evaluation de $194,200.-en valeur en faveur de OUI
"""""""""""""""" 104,500 """"""""" """""" de NON,
7,700 """"""""""bulletins rejettés

Considérant le nombre égaux des votants en nombre M,Raoul Godin Maire de la Mùnicipalitée accorde son vote prépondérant par un OUI,

Je Jean Bte Pothier président d'élection décrète l'amendement au règlement No71 à l'article 15 chapitre 5 ;que la zone R-A-1 est converti en zone commercial C-2- couvrant le secteur Ste Marguerite sur une profondeur de 500 pi. de chaque coté de ce rang.

Le présent règlement entre en vigueur à partir de ce jour le 29 novembre 1969,

En quoi de foi ont signé sous leur serment d'office à la Pointe du Lac ce 29e jour de novembre 1969.

Paul Houle ----------sec.d'élection
Jean Bte Pothier ----------pres, D'élection

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière 9décembre 1969

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau du secrétaire trésorier ce 9e jour de décembre 1969 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau, M,Arthur Robitaille M, Clément Beaudry, M,Donat Blouin sous la présidence de son honneur M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M, les conseillers Robert Gauthier et Raoul Désaulniers

66-69

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 10 nov,1969,lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Arthur Robitaille appuyer par M' le conseiller M, Clément Beaudry, Adopté.

Correspondence

Le ministère de la famille et du Bien Etre Social en date du 4 Nov. 69 accepte la résolution adopté à la séance régulière d'octobre 69 par montant de $500.- versement annuelle.

La Co.Poulin Distribution souligne que l'Hydro Québec offre ses services pour le numérotage de résidences à traver notre Municipalité.

Soumission vidange 1970

Une seule soumission pour le service de vidange est déposé au burau de la Municipalité,M,Bertrand Babin au montant de $2,867.-

67-69

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller Arthur Robitaille et secondé par M,le conseiller Donat Blouin d'accepter la soumission pour la ceuillette de vidange 1970 de M,Ber.Babin au montant de $2,867.- payable par versement mensuelle de $238.91

Adopté,

INITIALES DU MAIRE 108 INITIALES DU SEC.-TRÉS

68-69

Vérificateur 1969

69-69

Bugget 1970

Le secrétaire donne détail des arriérages de Taxes.

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M' Clément Beaudry de présenter au conseil de comté tout arrierages de taxes foncière 1968 ainsi la taxe de vidange 1967-1968. Adopté.

Proposé par M, le conseiller M' Clément Beaudry et appuyé par M, le M, Philippe Garceau,D'employer les services de la firme RENE DE COTRET&CIE.C.A- pour la vérification des livres de la Municipalité,fin d'année 1969. Adopté.

Considérant que les prévisionsbudgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de Pointe du Lac pour l'année 1970 s'établissent comme suit.

A-DEPENSES:

Conseil de comté	$ 800.-
Salaire secrétaire trésorier	5,500.-
Rôle d'évaluation	600.-
Vérificateur	500.-
Papeterie et fourniture de Bureau	300.-
Frais de poste et Banque	320.-
Congrès,conventions délégations	500.-
Loyer et salle du conseil	420.-
Abonnement à la revue Municipale	5.-
Elections	200.-
Service de vidange	3,500.-
Service des incendie	1,300.-
Frais de représentatiom conseil	1,800.-
Entretien de Ponts cloture chemin d'été	500.-
" " " de chemins d'hiver	10,000.-
Téléphone bureau	200.-
Assistance social et du Bien Etre	1,350.-
Dons de charité et loisirs	400.-
Frais légaux	300.-
Voyages et divers imprevus	350,-
TOTAL DES DEPENSES	$28,850.-

RECETTES

Subventions chemin d'hiver	4,322.-	
Subvention de taxes de ventes	7,053.-	
Total des revenus non fonciers	11,375.-	
Taxe foncière administration à 30 cts.	5,897.-	
Taxe spéciale chemin d'hiver 40 " "	7,864.-	
Répartition service de vidange	3,714.-	
GRAND TOTAL DES REVENUS:		28,850.-

Attendu que d'après le budget ci-dessus la Corporation aura à

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
109
INITIALES DU SEC.-TRES.

Budget suite

pouvoir,au cour de l'année1970 à des dépenses se totalisant à $28,850.-

Attendu que pourdéfrayer lesdites dépenses cette coporation prévoit des revenus non fonciers s'élévant àa$11,375.-

Attendu que pour solder la différence des dites depenses il est requis une somme de $17,475.-qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette Municipalité.

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à $1,965,951.-

70-69 En conséquence il est proposé par M' le conseiller M,Donat Blouin et appuyer par M,le conseiller Philippe Garceau d'imposer une taxe foncière générale au taux de .30 cts du cent dollars d'évaluation pour fins d'aministration et une taxe spéciale de .40cts du cent pour servise d'entretien de chemins d'hiver;formant un total d'imposition de ~~$3~~/ $13,761.- qui seront prélevé sur tous les biens fonds imposables de cette Municipalité.

Sera aussi imposé en taxe spéciale du service de vidange dans les secteurs suivants; Partie de la Route No2 secteur Baie-Jolie l'ave St-JeanBte,le Ra ng Ste-Marguerite, et une partie du rahg St-Charles pour un montant de $3,714.- Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuelle en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-haut. Adopté.

Taxe biffé

71-69 Considérant une erreur à la taxe de vidange de Mme Monique Young (R,Boivert) Il est proposé par M, le conseiller M, Arthur Robitaille et appuyer par M,Clément Beaudry de biffé $6.- taxe de vidange de Mme Monique Young pour 1969 adopté.

Mme Lucien Harnois demande de dimunier son compte de feu produit le 4 mai 1969 au montant de $150.-

72-69 Après considération M,le conseiller M, Philippe Garceau appuyer par m,le conseiller Clément Beaudry d'accepter d'acquitter le compte de M, Lucien Harnois pour un montant de $100.- à Condition que celui-ci complète ce montant au cour du présent mois. Adopté.

M,Parenteau suggère de Municipaliser Ave des Bouleaux Baie-Jolie;ce cas est remis pour étude.

compte folio No 612,

Chèque No		
140-141	B,Babin service de vidange nov,69	$ 224.17
142-	J,B,Pothier salaire nov,69	416.38
143-	R,Godin frais de représentation	120.30
144-	P,Garceau " "	50.-
145-	D,Blouin " "	50.-
146-	Art, Robitaille " "	50.-
147-	Cél,Beaudry " "	50.-
148-	Ra, Désaulniers " "	50.-
149-	Ro, Gauthier " "	50.-
150.-	Mas. Montour Inspecteur construction	200.-
151	P,Houle sec,du referendum	50.-
152-	J,B,Pothier refér 80.-liste elec,36.-voy,4.-	120.-
153-	Divers et banque 2.66 poste 6.-	8.66
154-	M,Dery rest,repas referem	11.56

INITIALES DU MAIRE 110 INITIALES DU SEC.-TRES.

155- Imp,art Graphique coupons refér. 44.76 ~
156- Journal le nouvelliste """" 10.36 ~ 10.36
157-Jac, Lacoursière avo, """""" 20.- ~
158-REvenu du Que. Impot&RR,nov,69 28.94 ~
159- REce du Canada impot nov.69 21.40 ~
160-J,M,Beaudry dépotoir 1969 300.- ~
161- Imp,St-Joseph papeterie compte de taxe 127.01 ~
162- Ministère du bien être social 1e versement 500.- ~
1674//

73-69 Proposé par M le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M,Arthur Robitaille d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée,

Raoul Godin MAIRE

Jean Bte Pothier SEC,TRES,

Séance régulière du 12 janvier 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac qui devait être tenu ce 12e jour de janvier 1970 N'a pas tenue,faute de quorum; aucun conseiller n'était présent.

Le secrétaire quitta les lieux à 9 hrs P,M

Jean Bte Pothier sec,tres,

Jean Bte Pothier sec,tres,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORARION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 9 février 1970

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac ,tenu au bureau du secrétaire trésorier ce 9e jour de février 70,à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau,M, Arthur Robitaille,M,Clément Beaudry M,Robert Gauthier M, Donat Blouin,sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

M,Raoul Désaulniers est absent.

1-70 Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 9 décembre 1969,lequelle est accepté tel que lu,sur proposition de M, le conseiller M, Clément Beaudry appuyé par M, le conseiller M, Philippe Garceau signé et initialé par M, le Maire et sec, tres, Adopté.

Correspondance Les Ing.R,Lemay Ass, transmet une copie d'un plan pour traverser la voie ferry du C,P,R, au point miliaire 74-2.

M, Maurice Jacob informe le conseil Municipale d'un projet de

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
111
INITIALES DU SEC.-TRES.

reboisement sur ces terres à bois,afin de stabiliser son évaluation, cette demande sera étudié par les estimateurs.

En date du 9 decembre 69 la Régie des Eaux du Québec informe le conseil d'une augmentation du taux d'aqueduc aux abonnés de l'association Coopérative de l'aqueduc Rivière aux Glaises d'Yamachiche.

M' Léo St-Pierre en date du 19 déc.69 demande au conseil la permission d'ouvrir un épicerie licencié,dans le sous sol d'une future maison sur le lot P-244;le secretaire devra aviser M, St-Pierre de s'adresser à M, l'inspecteur en construction.

Un groupe,assezimposant de contribuables demande par requête d'interdire tout déménagement de bâtisses venant de l'extérieur de la Municipalité et règlementer l'installation de roulotte.

2-70 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Donat Blouin appuyé par M, le conseiller Arthur Robitaille,dedonner un avis de motion pour étudier la possibilité d'ajouter au règlement NO-71 au chapitre 9- art;25 les clauses suivantes;

-1- Faire l'inspection par L'inspecteur Municipale de tout bâtiments qui doit être transportés dans notre localité.

-2- Respecter toutes clauses du règlement No 71-à le suite d'un déménagement,solage revêtement extérieur superficie de plancher ets.

-3- Etudier la possibilité d'établir un contole pour fins de roulottes (maisons mobiles). Adopté;

3-70 Le secrétaire donne lecture du rapport financier se terminant le 30 dec,69.

Proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M, Robert Gauthier, d'accepter le rapport financier tel que présenté par la firme DE-Cotret Ass; Adopté.

Mme Morisette de L'Ave des Bouleaux présente une requête demandant d'hâter les travaux du projet d'aqueduc,une copie de cette requete sera envoyé au Ministre des affaires Municipales et copie au député du conté M, Demers.

4-70 À la demande de contribuables le conseil prend considération de Municipalisé des rues ou ave.

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller M, Arthur Robitaille de donner un avis de motion pour étudier un règlement pour fins de municipalisation de rues secteur est de la municipalité. Adopté.

La corporation des Loisirs inc,de Pointe du Lac demande la collaboration de la municipalité pour fins d'opération pour 1970,le conseil accepte de leur accorder une subvention de $300.-

5-70 Sur proposition de M, le consiller M, Philippe Garceau et rés olu à l'unanimité de placer une demande au ministère des postes gouvernement fédéral pour l'amélioration du courrier dans le secteur sud est de la municipalité, la possibilité d'établir une distribution dont le courrier proviendrait du bureau de poste de Pointe du Lac. Adopté.

Transfert de fond Considérant de $10,000.-folio 1719 Aqueduc,que le conseil désire rembourser.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
112
INITIALES DU SEC.-TRES

Considérantles servides professionnelles de M, Lemay Ing, que le conseil désire lui verser un accompte de $5,000.-

Il est proposé par M, le conseiller M, Donat Blouin et appuyé par M,le M, le conseiller M, Clément Beaudry

1-de transferrer au folio 1719;céance inter fond de capital pour aqueduc,un montant de 15,000.-

2- Lorsque le règlement d'emprunt sera adopté pour le projet d'aqueduc le montant ci haut mentionné sera transferré dans le fond général folio No,612. Adopté.

Compte de janvier 1970 folio 612

Chèque No --1-& 2-	B,Babin service de vidange de déc.69	224,17 ✓
3-	Sec, tres, salaire de déc 69	416.38 ✓
4-	Receveur général du Canadde impot de déc,69	21.40 ✓
5-	Minis,du revenu du Que, imp.&r,r, déc 69	28.94 ✓
6-	Ministère des poste envoie compte taxe 70	60.- ✓
7-	Conseil du conté St-Maurice acc,70	400.- ✓
8-	Thom,Bellemare acc, entr, hiver 69-70	5,000.- ✓
9-	---	

Compt de février 70 folio 612,

9-&-10	B,Babin service de vidange janv,70	238.91 ✓
11-	Sec,tres salaire de janv,70	416.38 ✓
12-	Minis du revenu du Que, impo,&R,R,janv,70	28.94 ✓
13-	Receveur du Canada impot de janv,70	21.40 ✓
14-	Revue Municipale abonnement pour 3 ans	12.- ✓
15-	Co tell,bell,du Canada pour 3 mois	42.46 ✓
16-	Formules municipale ltee. 8 cordes municipaux	86.30 ✓
17-	Bureau d'enrégistrement de 3-Riv, 2 mois	9.50 ✓
18-	A,G,Messier etendage de sable routes	53.- ✓
19-	Corpo, du Village 2 feux option 70 -200#500----	700.- ✓
20-	René De Cotret vérification 69	450.- ✓
21-	Divers J,B,Pothier 2 mois voy,2.-pos,22.- manger 5.- divers bureau 1.45	--34.45 ✓
22-	Subv, Loisirs de Pointe du Lac pour 70	300.- ✓
23-	Corp,Muni.transfert de fond au folio 1719	15,000.- ✓

Compte de février folio 1719

1-	R,Lemqy Ass, Ing, acc,re, plans aqueduc	5,000.- ✓
2-	Caisse de Pointe du Lac emp,10,000,int,402.86	-10,402.86 ✓

Proposé par M, le conseillerM,Arthur Robitaille et appuyé parle conseiller M,Robert Gauthier d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. La présente assemblée est lvée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---Sec,tres,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
113
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DULAC

Séance du 9 mars 1970

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau du sec, tres, ce 9e jour de mars 1970, à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M,Phil, Garceau,M,Arth, Robitaille M,Clément Beaury M,Robert Gauthier M, Raoul Désaulniers, sous la présidence de M, la Maire R,Godin formant quorum.

M, Donat Blouin est absent ,cause du décès de sa mère.

Après la récitation de la prière,le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 9 février 70 lequelle est accepté tel que lûe sur proposition de M, le conseiller M, Phil. Garceau appuyé par M, le conseiller M, Raoul Désaulniers signé et initialé par M lemaire et le sec, tres, Adopté.

Visiteurs

M,Michel Rocheleau demande un permis de construction et présente un plan de rue sur le lot 243---cette rue n'ayant pas la largeur requise pour l'entrée;les membres du conseil préfère étudier ce sas avant d'accepter.

M,Hamel prend information pour placer dans l'avenir une maison mobile sur son terrain Ave des Bouleaux,celui-ci devra remplir les même exisgences que la règlementation de construction.

Correspondance

Le Ministre des Affaires Municipales en date du 18 février confirme à M, le Maire qu'une subvention de 17½% du coût de financement au taux décroissant sur une période de 10 ans,sera accordé au projet d'aqueduc.

En date du 4 mars le sindicat National de rentes seigneuriale confirme que cette année 1970 sera la dernière paiement à affectuer pour ce Régime.

Le ministèr des postes aux 2 endroits Ottawa et Trois-Riv, acduse réception de la résolution adoptée à la séance de février 70 Un étude est présentement en cour et amélioration sera apporté dans la livraison du courrier seeteur sud-est de la Municipalité.

Le Ministère des affaires municipale du Que. accuse réception du certificat de cautionnement du sec,tres, pour 1970.

Municipalisation de Rues

Sur proposition du conseiller M, Arth. Robitaille appuyé par M le conseiller M,Robert Gauthier d'autoriser M, le Maire un estimateur M,Montour M, l'inspecteur en const,et le sec,tres, à prendre la mesuration des rues ainsi que la description situé secteur sud-est de la municipalité pour but de les municipaliser. Adopté.

Gardes feux 70

IL est proposé par M,le conseiller M,Robert Gauthier et secondé par M, le coms.M, Phil. Garceau de nommer 2 gardes feux pour 1970 ce sont M,Rodophe Blouin et M, roger Laroche. Adopté.

Inspec; en conts, agraire et voirie estimateurs

Sur proposition de M le cons;M, Phil,Garceau et appuyé par M, le cons; M, Raoul Désaulniers d'accorder les nominations suivantes;
Inspecteur en construction M, Armand Blouin pour 1970
Estimateurs pour 1970-71 M,Mastai Montour--M, Paul Houle M,Charles Larouche.

INITIALES DU MAIRE
114
INITIALES DU SEC.-TRES.

Inspecteur agraire 1970-71 M, Philippe Pothier M, Emilien Milot et M, Rolland Houle.

Inspecteur de voirie pour 1970-71 M, Ulric Blais. Adopté.

Avis de motion

Pour l'ouverture des prochaines rues à traver la muncipalité l'avis de motion suivante a été donné.

Proposé par M, le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par m M,Arthur Robitaille d'adopter au règlement no 71 que les prochaines rues qui seront ouvertes dans la municipalité soient d'une largeur minimum de 60 pi. Adopté.

Sec;tres;

La corporation des sec, municipaux du Que. inc suggère au conseil municipale d'acquitter la cotisation du sec,tres,

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,Art. Robitaille d'acquitter la cotisation du sec, tres, pour l'année 1970 éa la corporation des sec, municipaux ins. Adopté.

Considérant le transport d'une bâtisse sur le lot P-293;
IL est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et secondé par M,Robert Gauthier d'accorder un délai de 15 jrs à M,Henri Trottier pour enlever ou démolir sa batisse occupant présentement le lot P-293-leuqle ne rempli pas le sexigences du règlement de la Municipalité. Adopté.

Considérant le décès de la mère du conseiller M, Donat Blouin
Il est proposé par M,Phil, Garceau et résolu unanimement des membres du du conseil présent d'offrir les plus sincères condoléances à la famille Bluoin. Adopté.

Compte folio 612

Chèque No 24-25	Service de vidange B,Babim Février 70-	238.91
26-	Sec, tres, salaire de février	416.38
27-	Receveur général du Canada	21.40
28-	Mins;du revenu du Que R,R, février 70	28.94
29-	Arth; Spénard bond de garantie pour 70	20.--
30--	Annulé--	
31--	R,Godin représentation 3 mois	120.30
32--	Phil; Garceau """"""""""	50.--
33--	D,Blouin """"""""""""""	50.--
34-	Arth; Robitaille """"""""	50.--
35--	Clé; Beaudry """"""""""	50.--
36--	R,Désaulniers """"""""""	50.--
37---	R,Gauthier """"""""""	50.--
38---	Bureau d'enrégistrement 2 Mois	6.--
39--	Divers 2,-voy.5.-poste 13.-dons 5.39 repas journée d'étude 26.81 frais de banque 1.70	53.90
40---	Corporation ds sec.tres, cot;70	50.-
41--	Arthur Spénard ass;auto 70	50.--

Proposé par M, le cons;M,R;Désaulniers et appuyé par M, le cons; M,Phil;Garceau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

-33/44- [signature] -Maire

----- [signature] --Sec,tres,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
215
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance régulière de 13 avril 70

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipal de la Pointe du Lac tenue au burau du sec.tresm ce 13e jour d'vril 1970 à laquelle sont présents,Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau M,Clément Beaudry M,Robert Gauthier M,Donat Blouin M,Raoul Désaulniers sous la présidence de M, le maire Raoul Godin formant quorum. M,Arthur Robitaille est absent.

Après la récitatiom dd la prière le secrétaire donne lecturedu proe cès verbale de l'assemblée régulière du 9 mars 1970,lequelle est ac cepté tel que lu sur proposition de M,le conseiller M,Philippe Gar- ceau appuyé par M, le conseiller M' Clément Beaudry,signé et initi alé par M, le Maire et le secrétaire, Adopté.

Visiteurs

M,Nadeau demande la permission d'opérer un petit commerce dans le secteur C-1-lot P-54.

Les Messieurs Jean Jac.et Michel Rocheleau sont présent,pour que l la Corporation leur accorde 1 permis de construction sur le lot P-243. Sur proposition de M, le conseiller M,Philippe Garceau et appu yé par M,le conseiller M' Robert Gauthier d'autoriser M, le Maire e et le sec,tres, à rencontrer M, le Notaire GG Garceau et M, l'avocat J,J,Lacoursière pour étudier,si possible règler la demande des frère Rocheleau.Etant donné qu'il n'y a pas de rue pour se rendre au déve loppement de M, Rocheleau,M,le conseiller Clément Beaudry est comp plètement opposé dans les conditions présente à ce que la Municipali té accorde un permis de construction à la présente demande. Adopté.

Un groupe de contribuables résidents dans les rues de la Municipa lité demande l'amériolation de leur rues ou avenues.

Correspondance

M,Jean M,Beaudry informe le conseil que le taux de l'enfouissement sanitaire (dépotoir) sera porté de ₰00 à 400 dollars par an.

Le ministère de la santé du Que, informe la corporation que l'em- ploie du D-D-T- est complètement interdit dans toute la Province de Quebec.

En date du 2 avril 70 par l'entremise du directeur général des finances Municipale M,Leboeuf,la Municipalité reçoit des formulaires se rattachant au projet d'aqueduc,cell-ci sont remplie et transmit à Quebec à L8occasion d'un voyage à cette fin en date du 8 avril 70

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois de mars, au nom bre de 7 transactions.

Cour d'eau

Considérant une résolution adopté le 3 mars 1969 par le conseil de pariosse D'Yamachiche por règlementer le cour d'eau Pierre Fré- chette, par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Robert Gauthier et appuyé par M,le conseiller Raoul Désaulniers de demande l'intervention gratuite du service de l'Hydraulique Agricole du Mi- nistère de l'agriculture et de la conolisation du Que, d'intervenir dans l'qménagement du réseau cour d'eau Pierre Fréchette Adopté.

M,l'inspecteur en construction M,A,Blouin donne un rapport verbale; plusieurs permis de const; ont été remis au cour du dermier mois.

Avis de motion

Considérant une désisionm prochaine de la Commission des Affaires

INITIALES DU MAIRE
116
INITIALES DU SEC.-TRES

Municipale du Que. au sujet du projet d'aqueduc,
Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le cons; M, Philippe Garceau de donner avis de Mot Motion pour établir un réglement d'emprunt au projet d'aqueduc pour un montant ne dépassant pas 350 mille dollars. Adopté.

Transfert de fond Considérant que la Municipalité désire verser un 2 e acc;à M,R,Lemaying.pour service professionnelles au projet d'aqueduc
Il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller M,Raoul Désaulniers ce qui suit;
1- de transferrer au folio 1719 créance inter fond de Capitalun montant de 5,000.-dollars.
2-- Lorsque le règlement d'emprunt sera adopté pour le projet d'aqueduc ce montant sera transferré dans le fond général folio 612 Adop;

Compte folio 612

chèque No-42-43 B,Babin vidange de mars 70	238.91
44- Salaire sec,tres,	416.38
45-Receveur général du Canada	21.40
46-Ministère du revenu du Que.	28.94
47- J,Jac,Lacoursière 2 entrevues	10.--
48-J,B,Pothier 1messe 5.25 banque 0.85 poste 4.- voyages 6.-- total	16.10
49-2e versement conseil de comté St-Maurice	484.68
50-Mutations de mars 70	3,550
51-2e versement T,Bellemare chemin d'hiver 69-70	4,910.--
52-Caisse Pop,de Pointe du Lac transfert	5,000.--
53- 2e envoie de taxes enrégistrées	167,45

Folio No 1719,

Chque No3 voyage à Quebec le 8 avril	44.-
4-- 2e versement M,R,Lemay aqueduc	5,000.--

Proposé par M, le conseiller M,Robert Gauthier et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau d'accepter les compte ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est leyée.

---Raoul Godin---MAIRE
---J.B. Pothier---SEC.TRES,

-6-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 6 mai 1970

Séance spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac dûment convoqué par M, le Maire Raoul Godin tenu au bureau du secrétaire trésorier ce 6e jour de mai 1970.
L'avis de convocation à été distribué de main en main à tous les conseillers par le secrétaire tres. Jean Bte Pothire le 4e jour de mai 70. À l'ordre du jour étude des soumissions d'aqueduc,et s'il y a lieu en demander de nouvelles
2--Avis de motion pour ratifier règlement d'emprunt.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
117
INITIALES DU SEC.-TRES

Sont présents M,les conseillers M, Phil.Garceau M Clément Beaudry M,Donat ~~Beaudry~~ Blouin M,Robert Gauthier M, Arth; Robitaille sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M,Raoul Désaulniers.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 13 avril 70 lequel est accepté tel que lu sur proposition de M, leconseiller M, Philippe Garceau appuyé par M, le conseiller M,Clément Beaudry,signé et initialé par M, le maire et le sec. tres, Adopté.

Correspondance

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales signé par le ministre R,Lussier adressé à M, le maire en date du 15 avril 70;accordant à la Municipalité une allocation de 75 mille pour le projet d'aqueduc plus une subvention de 30% du coût de financement à long terme au taux décroissant reparti sur une période de 10 ans.

Les contracteurs Thomas Bellemare & Fils et Babin Const; confirme par écrit les nouveaux taux des soumissions qu'ils avait présenté en sep;et nov 1969.

M,Thomas Bellemare &fils augmente son prix de $ 16,486.--
M,Babin Const; augmente son prix de 2,333.--
Ces deux confirmations sont valables que jusqu'au 1 juillet 1970.
Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry d'accepter ces nouveau taux. 1-- Partie A- Babin const; au montant de 80,296.--
2-- """ B--Thomas Bellemare & fils """" 270,123.76
Adopté.

Avis de motion

Proposé par M,le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller M, Arth; Robitaille de donner avis de motion pour établir un règlement d'emprunt au projet d'aqueduc couvrant le secteur sud-est de la Municipalité pour un montant de 450 mille dollars.
Adopté.

La séance spéciale est levée.

Arthur Robitaille ----Maire supléant
Jean B. Gauthier ----Sec, tres.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 11 mai 70

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; ce 11e jrs de mai 1970 à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau Clément Beaudry Robert Gauthier Donat Blouin,sous la présidence de M,arthur Robitaille maire supléant,formant quorum.

M,le maire R,Godin est absent cause du décès de son frère.
M Raoul Désaulniers est absent.

INITIALES DU MAIRE
118
INITIALES DU SEC.-TRES

Après la récitation de la prière le sec;tres; donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale tenue le 6 mai 1970. le quelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Phil-Garceau appuyé par M le conseiller M ,Clément Beaury,sigmé et initialé par le maire supléant et le sec;tres; Adopté.

Visiteurs

Mme Idia Lemay à la sugestion de M,A,Blouin obtient un permis pour réparation de son chalet endommagé par incendie.
Plusieurs résidents de rues sont présents à savoir,le progrès dans la Municipalisation de leur rues. Le sec;tres; donne lecture d'une confirmation de Roger Gélinas arp;géo;acceptant l'arpentage de 14 rues,secteur dud est de la Municipalité au côut n'exédant pas $150.- par rue.

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M'Clément Beaudry d'employer les services de M,Roger Gélinas arp;géo; pour fins d'arpentage et bornage au rues suivantes;

Ave Tousignant Ave Simasd Ave Bellevue Ave des Pins
1e rue Montour 2e rue Montour Ave Baril Ave Germain
Ave des Erables Ave des Arts Rue Lajoie, Ave Guilbert
Ave des Bouleaux, Rue Darius Montour.
à un côut n'exédant pas $150.--chacune.

Adopté

M,le conseiller Donat Blouin propose que les frais de bornage ci-haut mentionné soit à la charge de chaque propriétaire de rue;sa proposition n'ayant pas été appuyé est rejetté.

Aqueduc

M,Romuald Lemay Ing;donne un exposé de l'échéancier préparé par la Commission Municipale de Quebec.

Règlement No 73

Considérant qu'il est devenu nécessaire de pourvoir du service d'aqueduc une partie du territiore de la Municipalité de Pointe du Bac (paroisse).

Considérant que le côut de ces travaux est estimé à $450,000.-

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer une partie du côut des travauxprojetés,l'autre partie devant être défrayée par une subvention du Gouvernement de la Province de Que. (aide aux municipalités pour aqueduc),confirmée par une lettre du Ministère des Affaires Municipale en date du 15 avril 1970.

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné.
En conséquence il est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M Robert Gauthier et résolu qu'un règlement portant le No 73 soit et est adopté,et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit;

1--Le conseil est autorisé à procéder aux travaux requis pour l'aménagement d'un système d'aqueduc destiné à desservir;

a)-Ave Larivière feuille 1-
b)Rang Ste Marguerite " 1-2-4-6-
c) Ave Tousignant " 2-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
119
INITIALES DU SEC.-TRES.

d)Ave Simard	feuille	2-
e) "" Bellevue	""	3-
f) "" des Pins	""	3-
G) Ave Montour	""	3-
h)2e Ave Montour	""	3-
i)Ave Baril	feuille	4-
j) "" Germain	""	5-
k) "" Des Erables	""	5-
l) Rang St-Jean-Baptiste	""	6-7-
m)Ave Des Arts	""	6-
n)Ave Guilbert	""	6-
o)Route No 2	""	7-8-9-
p) Route No 2 (Chalets en dehors de la voie publique	""	8-9-
q)Ave des Bouleaux	""	10-

Tels que décrits aux plans et devis préparés par les Ing;Conseils, Romuald Lemay & Ass; en date du 8 septembre 1969;

2- Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas $450,000.--pour fins du présent règlement;

3-Le conseil approprie à la réduction du montant de cet emprunt la somme de $75,000.-subvention du Gouvernement du Quebec,accordée en vertu de la loi d'aide aux Municipalités pour travaux d'aqueduc et confirmée par une lettre du Ministre des Affaires Municipales en date du 15 avril 1970.

4-Pour se procurer la différence soit $375,000.--le conseil est autorisé à emprunter,au moyen d'une émission d'obligation s,jusqu'a concurrence de ce dernier montant.

5-Ces obligations seront émises en coupures de $100.-ou de multiples de $100.--;

6-Elles seront payables,au porteur ou au détenteur enrégistré selon le cas,à la Banque Provinciale du Canada,à Montréeal à Québec ou à Trois-Rivières;

7--Les obligations seront datées du 1e janvier 1971 et seront remboursées en sériew,en 40 ans conformément au tableau ci-annexé,fourni par la Commission Municipale de Québec.

8-Un intérêt n'excédant pas 9½% l'an sera payé semi-annuellement,le 1e janvier et le 1e juillet de chaque annéesur présentation et remise à échéance des coupons attachées à chaque obligation.Ces coupons seront payables au porteur seulement,aux mêmes endroits que le capital;

9-Le obligations seront signées par le maire et parle secrétaire tres; Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire tres; sera imprimé,gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts;

10-Les dites obligations pourront,en vertu des dispositions du chapitre 172 des Statuts refondus de Québec,1964,être rachetées par anticipation en tout ou en partie,au pair,àtoute échéance d'intérêt;cependant,si tel rachat est partiel,il affectera les échéances les plus éloignées et les n numéro les plus élevés;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 120 INITIALES DU SEC.-TRES.

11-Il est par le présent règlement imposé,et il sera prélevé chaque annéé,sur tous les biens-fonds imposables situés dans le secteur décrit aux plans et devis,soit cette partie de la Municipalité desservie par l'aqueduc, une taxe spéciale; à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année,pour pourvoir au paiement,en capital et intérêts,des échéamces annuelles conformément au tableau ci-annexé;

La dite taxe ne sera prélevée que si la compensatiom ci-après édictée est insuffisante pour rencontrer les dépenses annuelles en capital et intérêts.

12- Il est par le présent règlement imposé la compensation suivante; Résidants à l'année $65.--par loyer
Résidants saisonnier 40.- "" chalet
Terrain vacant 10.- chacun
Commerce salle à diner à l'année 100.- par année
"""" "" " ""saisonnier 65.- """""""
Commerce d'élevage de vollailles au compteur à 0.50 du mille gal;
Cultivateur un taux suplémentaire de 0.50 par tête de bétail
Proprietaire de piscine au cubage à $1.--du mille gallons avecun minimum de 3,000 gal;
Pour tout autres commerce la Municipalité se réserve tout droit d'installer des compteurs en tout temps et d'en fixer le prix au gallonnage au taux courant;

Ce taux de compensation à être payé par les preneurs d'eau sera réajusté au besoin de façon à rencontrer les dépenses annuelles en capital,intérêts,entretien et réparations.

13- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTE A LA SEANCE DU 11 mai 1970

Raoul Godin Maire ---------- Jean Bte Gauthier Sec.Tres;

Il est décreté par les membres du conseil qu'une assemblée d'électeurs propriétaire sera tenu le 25 mai 1970 à l'école Notre Dame de ointe du Lac à 7 hrs P,M,pour l'approbation des électeurs Municipaux au règlement d'emprunt du réseau d'aqueduc portant le No73.

Avis de motion sadastre de rue

Proposé par M,le conseiller M,Phil;Garceau et appuyé par M, le conseiller M, Robert Gauthier de donner un avis de motion pour inclure au règlement No 71 que quiconque à l'avenir devra ouvrir une rue sera dans l'obligation de faire cadastrer,borner désignation de sa rue avant de la présenter au conseil. Adopté.

Avis de motion aqueduc

Proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et appuyé par M,le conseiller M, Robert Gauthier de donner un avis de motion pour établir un règlement prévoyant l'entretien et l'administration du système d'aqueduc. Adopté.

Plan du C,P,R,

Il est proposé par M,le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M, Robert Gauthier d'autoriser M,le maire et secrétaire tres; à accepter pour et au nom de la Municipalité et à signér les plans préparé par M,Romuald Lemay Ing; projet pour le passage sous-terrain de la voie ferré au pointe miliaire 7.20

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

du C,P R, pour réseau d'aqueduc.

Sur proposition de M,le conseiller de M Clément Beaury et résolu à l'Unanimité des membres du conseil présents de demander à Mme Liliane Déziel épouse de M, Léo St-Pierre de respecter son plan dépesé de garage déposé au bureau du sec.tres en l'automne 1969.Un délai de 15 jours lui est accordé. Adopté

Les membres du conseil présents sont unanime à offrir les plus dincère symphaties à M, le Maire R,Godin à l'occasion du décès de son frère.

Une grande messe sera chantée.

Il est proposé par M, le conseiller M,Clément Beaudry et résolu des membres du conseil d'offrir à M,le Dr;PhilippeDemers de sincères félicitationss pour son nouveau mandat au gouvernement du Quebec,et des remerciements pour son dévouement et sa collaboration qu'il a apporté au dévelloppement de notre Municipalité. Adopté.

Le sec.est chargé d'aviser par avis recommandéé M,Yvon Morisette pour faire un ménage sur son terrain lot 20-32.

COMPTE

Folio 612 No

54 et 55	B,Babin service de vidange	238.91
56	Sec.tres. salaire	416.38
57	Receveur général du Canada impot avril	21.40
58-	Minis;du revenu du Quebec " " " " " "	~~2894~~ 28.94
59-	Divers sec,tres voyages 7,--banque 0.60	7.60
60-	Imprimerie Lacoursière papeterie	17.04
61-	" " " " " St-Joseph " " " "	41.70
62-	Co Tell du Canada 3 mois	42.41
63-	Corp; du village 3 feux	150.--

Folio 1719 N° 5- voyage à Québec le 8 mai 70 28.--

IL est proposé par M, le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par M, le conseiller M, Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---Sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée d'électeurs 25 mai 70

Assemblée d'électeurs propriétaires tenu le 25 mai 1970 à l'école Notre Dame de Pointe du Lac.

Avis de convocation a été donné par avis public en date du 12 mai 70.

M, le Maire R, Godin agit comme Président d'assemblée et Jean Bte Pothier secrétaire,

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du règlement No73 concernant l'emprunt,pour construire un système d'aqueduc. Dans les 2 hrs suivant la lecture de ce règlement,dix élec-

INITIALES DU MAIRE
122
INITIALES DU SEC.-TRES

teurs propriétaires ont signés un refus à l'approbation du règlement No73;demandant qu'un referendum soit tenu.

M,le président déclare que la votation se tiendra les 15 et16 de juin 70 au bureau du secrétaire de la Munixipalité de 8 hrs a,m, à 5 hrs p,m, et que quiconque désire prendre connaissance de la liste des électeurs n'ont qu'a s'adresser au bureau du secrétaire.

Avis public est donné à cette fin.

La présente assemblée des électeurs est levée.

Raoul Godin ----------President

Jean Bte Tessier ----------Secrétaire

Je soussigné résidant à la Pointe du Lac,certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil;l'avis de motion donné le 7 mai 70 et l'avis du règlement et l'avis de l'assemblée des électeurs donné le 12 mai 70;

En quoi de foi je donne ce certificat ce 26e jour de mai 1970

Jean Bte Tessier ----------Sec, Tres,

CANADA
PROVINSE DE QUEBEC
CORPORATIO MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SçANCE SPÇCIALE DU 1 JUIN 70

Séance spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de POINTE DU Lac dûment convoqué par M, le Maire R,Godin tenu au bureau du sec;tres ce 1e jour de juin 70.

L'avis de convocation à été distribué de main à main à tous les conseillers pa r le sec. tres, en date du 29 mai 1970.

À l'ordre du jour;étude projet d'aqueduc.

Sont présent Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau,Arthur Robitaille Clément Beaudry Robert Gauthier Donat Blouin sous la présidence de M,le Maire R,Godin formant quorum.

M,Raoul Desaulniers est absent.

Après la lesture de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 11 mai et lecture de l'assemblée des électeurs tenu le 26 mai à l'école Notre Dame à Pointe du Lac. lesquelles sont acceptéés tel que lu sur proposition de M,le conseiller M Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller M, Arthur Robitaille,signé et initialé par m, le maire et le sec ;tres; Adopté.

M,le Maire Godin informe les membres du conseil de la réception d'un télégramme du Ministre Tessier des Affaires Municipales de Québec,en date du 29 mai 70,l'informant que la subvention de $75,000.--a été annullé;leur budget ne leur permet pas d'accorder la présente octroi.

M' l'Ingénieur R,Lemay est présent et suggère aux membres du conseil de présenter au Ministre Tessier une résolution.

CONSIDERANT 1--Qu'un projet de const; d'aqueduc est en marche depuis près de 3 ans

2--Que des travux a déjà été fait à cette fin,tel que forqge

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
123
INITIALES DU SEC.-TRES.

sondage recherche d'eau,construction d8un puit,achat de terrain;

3--Qu'une option a déja été prise pour achat d'un aqueduc privé existante;

4--Que les plans et devis ont été préparés au complet,par les Ing; R;Lemay Ass;pour la réalisation de ce projet,et qu'il ont reçu l'approbation de la régie des Eaux du Que;en date du 31 oct;69;

5-- Que des soumissions pour l'exécution des travaux ont été ouverte le 29 sep;69;

6--Que le coût des travaux matériaux et de la main d'oeuvre ne cesse d'augmenter;

7--Que la saison propice favorable à l'exécution de ces travaux est grandement avancé;

8--Que le règlement d'emprunt à ce sujet à été adopté par le conseil à sa séance régulière du 11 mai 70;

9½--Qu'un reférendum sera tenu à ce sujet les 15 et 16 juin 70,sur l'approbation de ce règlement appropriant à la réalisation de ce projet urgent,une subvention de $75,000.--tel que confirmé par une lettre du Ministre R,Lussier en date du 15 avril 70;

10-- Qu'il s'agit d'unprojet prioritaire parce que l'aqueduc est un service,non seulement commode,mais absolument vital en 1970;

11--Que les dépenses à date sont déjà relativement élevé et que le coût est sujet à augmenter proposionnellement au délai de L8 exécution;

12--Qu'une rquete (dont copie ci-joint)d'un groupe imposant d'intéressésa été présenté au conseil Municipale ainsi qu'a votre ministère;

13--Que la régie des eaux est très conciente du problème d'aqueduc à la Pointe du Lac;

14--Qu8une caûse est déjà pendante à la Régie des Eaux;

15--Que le conseil Municipale à la suite de la réception d'un télégramme en date du 29 mai 70,se réunit en séance spéciale pour traiter exclusivement ce sujet;

Par conséquent il est proposé par M, le cons;M,P~~hilippe Garceau~~ Donat Blouin et secondé par M,le cons; M, Philippe Garceau et résolu à l'unanimité par tous les membres du conseil présents;

Que M,le Mairé assisté des conseillers soient délégués à Québec pour fins suivantes;

1--Transmettre aux autorités concernés une copie de la présente résolution et la requête annexée;

2--Rencontrer le Ministre des Affaires Municipales pour lui expliquer la gravité du problème et l'urgence de sa solution;

3--Solliciter du Ministre des Affaires Municipales qu'il reconsidère sa décision relative à l'engagement antérieure pour permettre ;a la Municipalité de continuer,ces procédures sans délai et sans être obligé d'annuler le reférendum,qui est fixé au 15 et16 juin 70,ni ~~per~~mettre la Municipalité dans l'obligation de recommencer les procédures longues et fastidieuses d'un nouveau règlement d'emprunt. Adopté;

L'assemblée spéciale est levée

----Raoul Tadin----Maire ----Jean Bte Fortier----Sec;Tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
124
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite corporation Municipale de Pointe du Lac tenue au bureau du sec;tres; ce 8e jour de juin 70,à laquelle sont présent Messieurs les conseillers M'Philippe Garceau Arthur Robitaille Donat Blouin Clément Beaudry Robert Gauthier Raoul Désaulniers sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'aswemblée spéciale tenu le 1e de juin 70;lequel est accepté tel que lu sur proposition de M,le conseiller M,Philippe Garceua et appuyé par M, le conseiller M,Raoul Désaulniers et signé par/ et initialé par M, le Maire et le sec,tres; Adopté

Visiteurs

M,Trottier du rang St-Chrarles explique au membres du conseil les réparations qu'il va faire à sa maison,solage revêtement extérieur etc;

M,Cossette donne explication d'un nouveau plan,dans l'affaire du poste d'essence de Mme Léo St-Pierre;à savoir,refaire la façade pour respecter le réglement.Après étude il est proposé par M' le conseiller M'Raoul Désaulniers et appuyé par M,le conseiller Robert Gauthier de demander à Mme Liliane Déziel épouse de M, LéoSt-Pierre de respecter le plan du poste d'essence déposé au conseil Municipale à l'automne 1969,qui comprend 27-3 pi;de façade par 18 pi; de profondeur. Adopté.

Mme Leclerc demande au conseil d'intervenir pour la confection d'une cloture séparant leur terrain avec celui de M, Paul Hubert, Ml'inspecteur sera avisé à cet fin.

Avis de motion cadastre de rues

Proposé par M le cons;Donat Blouin et appuyé par M, le conseil M;Clément Beaudry d'autoriser le sec;tres; à prendre information

1e--Donner avis de motion pour fin de municipalisation de la balance des rues de la municipalité

2e--Savoir combien il reste de rues à faire cadastrer.

3e--Demander des prix à quel coût ces rues peuvent être cadastrer par un arpenteur géomètre. Adopté.

Annuler le refé rendum

Considérant qu'il doit y avoir un referendum qui sera tenu le 15 et 16 juin 70

Considérant que l'octroi de 75,000. a été annulé en date du 29 mai

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M Clément Beaudry et secondé par M,le conseiller M, Philippe Garceau d'autoriser M le Maire et le sec;tres; d'annuler dès mercredi le 10 juin 70 par avis la tenu du erférendum;si le ministère de la commission Municipale de Québec,ne confirme pas à nouveau l'octroi de 75,000.-- adopté.

7e rang

Proposé par M, le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M, Raoul Désaulniers d'employer les services de M,Yvan Plante pour les travaux du 7e rang sur une distance de 8 à 10 arpents.

Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
125
INITIALES DU SEC.-TRES.

Amendement règl; No 73

Considérant les renseignements obtenus d'un conseiller juridique de la commission Municipale de Que; au sujet des terrains vacants au taux de compensation du règlement No73 Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M, Clément Beaudry et secondé par M,le conseiller M,Robert Gauthier d'annuler au règlement No 73 le taux de compensation de $ 10.--par terrains vacants Adopté.

Le ministère des terres et forêts du Que; suggère à la Municipalité d'adopter un réglement le brulage en temps prohibé.

AVIS DE MOTION

Par conséquent il est proposé par M, le cons:M,Robert Gauthier et résolu par tous les membres du conseil d'adopter le règlement tel que soumis par le Ministèr des terres et forets du Que; Adopté.

Nivelage de rues

Sur proposition de M'le conseiller M,Raoul Désaulniers et résolu par tous les membres du conseil d'autoriser le sec; à placer une demande auprès de l'ingénieur divisionnaire de la voirie Provinciale,pour obtenir une augmentation d'heures d'avec l'an passeé ,pour l'entretien (gradeur) des rues ou routes durant l'été 1970 dans toute l'étendu de la Municipalité. Adopté.

Compte folio 612

Chèque No64 & 65	B,Babin service de vidange		238.91
66	Sec;tres;		416.38
67	Receveur général du Canada		21.40
68	Ministère du revenu du Quebec		28.94
69	Avocat J,J, Lacoursière		15.--
70	Annulé 17/ No 71 R,GOdin frais dépla;		120.30
72	M,Philippe Garceau	""" """	50.--
73	M,Donat Blouin	""" """	50.--
74	M,Arthur Robitaille	""" """	50.--
75	M,Clément Beaudry	""" """	50.--
76	"" Raoul Désaulniers	#"" """	50.--
77	Annulé 78--Robert Gauthier	""" """	50.--
79	Sec;tres; 1 messe 5.25 voyage 14.-post;		2.-- 22.25

Folio 1719 chèque No 6	Journal le nouvelliste		52.64
7	Sylvio Dufresne	salle	15.00

Il est proposé par M,le conseiller M, Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller Robert Gauthier d'accepter les comptes ci- haut pour paiement.

La présente assemblée est levéé.

Raoul Godin ---------- Maire

Jean Bte Poitevin ---------- Sec;tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
126
INITIALES DU SEC.-TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation municipale de poi te du Lac tenu au bureau du sec;tres; de 13e jour de juillet 70; à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M' Philippe Garceau,M,Arthur Robitaille,M,Donat Blouin,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

M, Clément Beaudry,M,Robert gauthier et M,Raoul Désaulniers sont absents.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée tenu le 8e jour de juin 70 le quel est accepté tel que lu sur proposition de m,le conseiller Donat Blouin,appuyé par M,le conseiller Arthur Robitaille,signé et initiale par M, le maire et le sec;ters; adopté.

Correspondance

Pour raison personnel M, Armand Blouin remet par écrit sa démission,comme inspecteur en const;de la Municipalité;ce dernier remet toute la papeterie et une liste de permis accordé,pour un montant de 137.--

Par consequent il est proposé par M,le conseiller M Philippe Garceau et résolu unanimement des membres du conseil présent d'accepter la démission de M, A,Blouin. Adopté.

Insp;en const;

Sur proposition de M,le conseiller M Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin et résolu de nommer M,Paul Proulx Inspecteur Municipale en const:pour terminer le thème de M' Armand Bl Blouin. Adopté.

Pour se conformer aux dispositions de la loi,la Co Bell Canada demande d'adopté une résolution pour entretien de leur lignes téléphonique.

Par conséquent il est proposé par M, le conseiller M,Arthur Robitaille et résolu par les membres du conseil présents d'autoriser la Co Bell du Canada à accomplir à leur frais et risque le taillage des arbres pouvant nuires à leur lignes téléphoniques,Adopté.

En date du 25 juin 70 le Ministère de la voirie Provinciale confirme qu'il est impossible présentement d'accorder des Hrs de gradeur,pour les rues de la Municipalité. Les membres du conseil autorise le sec;tres d'étudier cette demande de nouveau en correspondant avec le député M,Philippe Demers.

La société d'agriculture du comté St-Maurice tiendra son exposition agricole du 28 au 30 aôut 70,ceux-ci sollicite un annonce; un montant de 15.-- leur sera accordé.

Règlement No 74

Relatif aux feux allumés en des endroits situés à plus d'un mille de la forêt.

Province de Québec
Municipalité de Pointe du Lac
Attendu que,certains cultivateurs ou propriétaires de terrains sont parfois dans l'obligation de faire usage de feu pour détruire du foin sec,paille ou herbes sèches,en des endroits situés à plus

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

d'un mille de la forêt

Attendu que,ces feux allumés,présentent souvent des risques sérieux pour les autres propriétés;

Attendu que,ces feux doivent etre soumis à une règlementation uniforme et bien définie;

Attendu que un avis de motion a été donné à la séance régulière du 8 juin 70

Proposé par M' le conseiller M Phil Garceau il est résolu unanim ement que le règlement No 74 de la Municipalité de Pointe du Lac,soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit;

Art; 1--Que toute personne qui désire faire usage du feu,aucours de la période allant du 1e avril au 1e novembre de chaque année,pour détruire du foin sec ou tout autre détritus,en tout endroit de cette Municipalité situé à plus d'un mille de la forêt, doit au préalable obtenir la permission de L'autorité reconnue de la corporation,soit M' le maire ou son représentant.Cependant cette permission n'engage nullement cette munisipalité ni ceux qui l'ont donné,dans le cas òu le feu allumé causerait des dommages aux propriétés d'autrui.

Art; 2--Qui conque contrevient à quelque disposition du présent règlement,est passible,sur poursuite sommaire,en outre les frais,d'une amende d'au moins 15 dollars et d'au plus 100 dollars ou d'un emprisonnement d'au moin 30 jrs et d'au plus 3 mois,et, à défaut de paiement de l'amende et des frais,d'un emprisonnement d'au moins trente jrs et d'au plus 3 mois.

Art; 3-- Le présent règlement entrera en vigueur 15 jrs après celui òu il sera publié.

Adopté à la séance du conseil de la Corporation Municipale de Pointe du Lac ce 13 ejour de juillet 1970

Raoul Hochin ---Maire

Jean Bte Pochier ---Sec;tres;

Le ser;donne un résumé sommaire du rôle d'évaluation 1970,celui-ci sera homologué à la prochaine séance régulière du conseil.

Sur propositiom de m,le conseiller M, Philippe Garceau et appuyé par les membres du conseil présents,le secrétaire est autorisé à fermer le bureau de la Municipa;ité pour la période de vacances annuelle du 20 juillet au 2 aout, adopté

compte folio 612

Chèque No ---	80 et 81 B,Babin srvice de vidange	238.91
	82--Salaire sec,tres,	409.56
	83--Receveur général impot de juin	21.40
	84--Ministre du Que, "" 36,83 et raj;13.92	50.75
	85--Phar;Houde médic;R,René	10.80
	86--Y,Plante réfection du 7e rang	426.--
	87--Sec,divers,voyage 9.--messe 5.25 et poste 2.--	16.25
	88--Res;Baie-jolie repas estimateurs	106.75
	89-- M,Montour 11 jrs """"	170.--

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 128 INITIALES DU SEC.-TRES

90--P,Houle 11jrs 170.--voyages 79.-- 249.--/
91--C,Larouche 11 jrs estimateur 170.--/
92-- JB:Pothier 16 jrs """" 245.--/
93--Corp:du village feux de mai et juin 300.--/
94-- A,Blouin insp 4 mois 100.--/
95- Expo;de St Barnabé 15.--/

Folio 1719

chèque No 8 préparation du refé;15-16 juin 100.--/

Il est proposé par M, le conseiller M, arth:Robitaille et appuyé par m,le conseiller M, Phil;Grarceau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

Sur proposition de M, le conseiller M, Donat Blouin et résolu des membres du conseil présents d'ajourner la présente assemblée à jeudi le 16 juillet 70 au même endroit et même hrs qu'a l'accoutumé.

La présente assemblée est ajournée

Raoul Godin ----------Maire
J Bte Pothier ----------Serc;Tres;

Certificat de publication

Je soussigné résidant à la Pointe du Lac,certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents désigné par le conseil;l'avis de motion donné le 8 juin 1970 et la copie du règlement no 74 donné le 15 juillet 1970;

En quoi de foi je donne ce certificat ce 15e jour de juil;70

Jean Bte Arthur ----------Sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

La session ajournée de la séance régulière du 13 juillet 1970 du conseil Municipale de Pointe du Lac,qui devait être tenue jeudi le 16 juillet 1970;n'a pas été tenue,il n'y avait pas quotum quorum.

le secrétaire quitta les lieu à 9 hrs P,M,.

Jean Bte Pothier ----------sec;tres;
Jean Bte Pothier sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenu au bureau du sec;tres;,ce 10e jrs d'août 1970 à laquelle sont présents,Messieurs les conseillers M, Philippe Garceau M Arth; Robitaille et M, Robert Gauthier,sous la présidence de M, le Maire Raoul Godin formant quorum.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
129
INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Clément Beaudry M,Donat Blouin et M, Raoul Désaulniers sont absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lesture du procès verbale de l'assembleé régulière du 13 juillet 70,lequel est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Phil;Garceau et appuyé par M,le conseiller M, Art; Robitaille signé et initialé par M,le maire et le secrétaire tres,

Homologation du role d'éva; 70

En la présence de M,le estimateurs le sec; donne lecture sommaire du nouveau role d'évaluation, comme suit;

Evaluation imposable des particuliers		2,074,340.--
" " " "	" "	" compagnies 191,185.--
	Total imposable	2,265,525.--
Montant non imposable	149,610.--	
Grand total de		2,415,135.--

Ceci représente 398 familles propriétaires
24 " " locataires
Formant une population de 1858 pers; résidente à l'année

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arth; Robitaille et appuyé pra M,le conseiller M, Phil;Garceau,d'homologuer le rôle tel que présenté par Messieurs les estimateurs,sans aucune modification,
Adopté.

Une rquete présenté par 9 propriétaires de la 2e ave Montour,demande l'installation de 3 lumières de fue,le secrétaire devra prendre information à cet fin à la Co Hydro Québec.

M,Ls;Jude Leclers porte plainte une 2e fois,au sujet de la confection de la cloture entre son voisin M,Paul Hubert.

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Robert Gauthier et résolu par les membres du conseil présent d'autoriser le sec; d'aviser M,Paul Hubert,de lui accorder un délai de 30 jrs pour confection de cloture entre son terrain lot 453 et celui de M,Ls Jude Leclerc lot P-454. par avis recommandéé Adopté;

,M,Paul Proulx inspecteur en const;donne un rapport des activités du dernier mois,le sect;devr a prendre information,à savoir si M, l'inspecteur en const; peut excerser ses fonctions à 100% dans les rues de et tous endroits de la Municipalité.

En date du 31 Juillet 70 le Ministère du revenu du Que;nous rembourse une différence de 13,744.35 la différence de taxe de vente pour l'amnée 69-70-.

Les membres du conseil acceptent le nom de terrasse Périgny pour un secteur nouvellement ouvert chez M, Darius Montour.

Le sec;donne lecture des mutations du mois de juillet qui sont au nombre de 13.

À L'occasion d'un voyage à Que;le 6 aout dernier,M,Yves Bélanger Ministre Adjoint de la Commission Municipale de Que;nous confirme verbalement l'annulation des allocations pour travaux d'aqueduc.Le serc; est chargé de placer une nouvelle demande,pour obtenir la conviction pour que les même montant d'octroi nous soit promit en même des prévitions budgétaire de 1970 .

INITIALES DU MAIRE 130 INITIALES DU SEC.-TRES

Congrès du maire et du sec;tres;

M,Bonaventure Laplante suggère au conseil de prendre position au des Chouettes;au Même endroit une requete est adressé et signé de 9 noms s'opposant à L8onverture de ce secteur durant l'hiver,les membres du conseil préfère demeurer nuetre dans le cas présent.

Considérant que le congrès des Maires aura lieu en sep;prochain et que celui des sec;tres; à la fin du présent mois,
Il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et résolu par les membres du conseil présent d'accorder un momtant de 150.--chacun pour dépenses de voyage à ces 2 assises annuelle. Adopté.

compte folio 612

No 96 et 97 B,Babin service de vidange de juil: 238.91
98 Salaire du sec;tres; 409.56
99-Receveur du Canada impot de juill; 21.40
100-Revenu du Que, impot et RRdu Que. Juill; 36.83
101-Ulric Blais réparation au 7e rang 25.--
102-Mutations de avril mqi juin et juil; 29.--
103-Service scolaire papeterie de bureau 2.70
104-annuller 105-Divers voyages 14.- 1 messe 5.25
et manger famille Toupin 7.19 total 26.44
106-Corpo;du village 1 feu 50.--
107-Thomas Bell; 6 hrs gradeur 72.--
108-Congrès maire et secst; 150.chacun 300.--
109--Ville 3 Riv;0; aqueduc P:Lebel 47.64
110--Co tell;du Canada 3 mois 43.44

Folio 1719-- No 9--Voyage à Quebec le 6 aout 70 47.--

Il est proposé par M,le conseiller N,Arth;Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Phil:Garceau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----Maire
Jean Bte Godin ----Sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session rég;desep;70

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac tenu au bureau du sec;tres; ce 14e jrs de septembre 1970 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M Philippe Garceau,M,Arthur Robitaille,M,Clément Beaudry,M,Donat Blouin M, Raoul Désaulniers sous la présidence de M,le maire Raoul Godin formant quorum.

M,Robert Gauthier est absent.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 10 aout 70 lequel est accepté tel que lû sur proposition du conseiller M,Philippe Garceau

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
131
INITIALES DU SEC.-TRES.

et appuyé par M'le conseiller Raoul Désaulniers signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres;. adopté.

Municipalisation de rues

À la suite d'une étude,il est proposé par M Clément Beaudry et appuyé par M, le conseiller Donat Blouin de procéder sous forme de règlement,à la municipalisation des rues suivantes;

2 rues M,Paul Proulx
6 rues M,Roger Laroche
1 rue M'Arthur Comeau
1 rue M,Léo Janvier,

D'employer les services de M'Roger Gélinas arp;géomètre à un coût N8exédant pas $150.--par rue pour fins d'arpentage bornage et cadastre.Les lignes de rues seront données en donnant de plaœ en place leur distance,par rapport aux lignes des lots ordinaires.Adopté

À la suite de demande de contribuables du Lac des Pins,le sec;est chargé d'aviser l'inspecteur pour faire couper les branches pouvant élargir le chemin lequel conduit au Lac des Pins.

M,Paul Proulx inspecteur en const;soumet un rapport sommaire du dernier mois,le cas de M,Henrê Trottier est soumit aux membres du conseil

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry ce qui suit;

1--D'accorder à M,Henri Trottier lot P$\frac{3}{4}$293 un délai de 24 Hrs; pour démolir sa cloture laquelle n'est pas conforme.

2--D'accorder un délai de 8 jrs pour la continution de travaux de construction de sa maison et de nettoyage de terrain,afin de respecter le règlement de la Municipalité;

3--Si dans le délai accordé les travaux n'pnt pas été accompli,la Municipalité se verra dans l'obligatioh de prendre le s procédures nécessaire. Adopté

Correspondance

Le ministère des postes informe le conseil qu'il est impossible de remplir,la demande de faire les changements de distributions de courrier dans le secteur sud-est de la Municipalité.

En date du 25 aout 70,le chef du Cabinet du Ministère des Affaires Municipales du Que;M,Paul Blier,explique qu'il est impossible d'accorder et d'engager pour la prochaine année le budget du Ministère les montants d'allocation à financer la rélisation du projet d'aqueduc.

En date du 20 aout 70 M,le député M,Philippe Demers,nous informe qu'il étudie la possibilité de continuer l'entretien de chemins d'été à travers notre Municipalité.

Le sec;donne rapport des inspecteurs agraires,lesquelles ont visité le 25 aout 70 le cour d'eau M,Phil;Juneau et Montour,ceux-ci sont d'accord que lorsque le ~~cour~~ barrage s'est brisé,entrainant du sable dans le ruisseau,qui peut nécesiter du creusage de fossé afin de ne pas nuire à l'égouttement de terres en culture de M,Mastai Montour Phillippe Pothier et M,L,M,Pagé.

Election 70

Considérant que le nombre de votants dans notre localité s'élève à 1422,il est proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et résolu unanimement par les membres du conseille présents de décréter que s'il

INITIALES DU MAIRE
132
INITIALES DU SEC.-TRES

y a élection,d'employer la salle de l'école Notre Dame à Pointe du lac pour y installer 3 poolls. Adopté.

Considérant que la Minicipalité a atteint une population résidente de 1858 pers;M,le Maire se voit accorder une rénumération de $139.35 par versement de 3 mois

Le nombre de contribuables étant supérieur à 1000--le sec;tres; le salaire minimum de $480.-- par mois,

Compte folio 612

111-112 BBabin vidange d'aout 70	238.91
113-- salaire sec;tres; " " " "	409.56
114-- Receveur général du Ca;Imp;aout	21.40
115--Minis;du revenu du Que et RR du Que;	33.83
116--Thomas Bellemare gradeur se rues	90.72
117--Caisse Populaire de Pte du Lac loyer	420.--
118--Divers 2.-- Porte 7, voyage 8,--	17.--
119--R,Godin frais de représentation	139.35
120--Phil;Garceau " " " " " " " "	50.--
121--Donat Blouin " " " " " " " "	50.--
122--Art;Robitaille " " " " " " " "	50.--
123--Clé;Beaudry " " " " " " " "	50.--
124-- Rao;Désaulniers " " " " " "	50.--
125--Rob;Gauthier " " " " " " " "	50.--
126--Imilien Mlot voyage inspecteur	5.--
127--Rol;Houle " " " " " " " " " "	5.--
128--Croix rouge don 1970	25.--
129--Rente seigneuriale 1970	433.56
130--Ministère de la santé ver;70 ass;publ;	851.81
131--Imp;St-Joseph papet;bureau	16.82
132--Tho;Bellemare gradeur rues	102.--

Il est proposé par M,le Conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller Arthur Robitaille d'accepter les compte ci-haut pour paiement.

La présente assembléée est levée

Raoul F. Godin ---Maire

Jean Bte Gauthier ---Sec;Tres;

666

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session rég;13 oct 70

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac tenu au Bureau du sec;tres; ce 13e jrs D8octobre 1970 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau M,Robert Gauthier M,Clément Beaudry M,Donat Blouin M,Raoul Désaulniers,sous la présidence de M,le Maire M,Raoul Godin formant quorum.

M,Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
133
INITIALES DU SEC.-TRES.

verbale de la dernière assemblée tenu le 14 septembre 70 lequelle est accepté tel que lu sur proposition de M,le conseiller M,Clément Beaudry appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau,signé et initialé par M,le Maire et le sec;ters; adopté

Cadastre de rues

M,Roger Gélinas arp; Géom présente et soumet aux membres du conseil les plans de rues,dont le cadastre et bornage ont été prépare dernièrement.

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé ,par M,le conseiller M,Robert Gauthier ,

1--d'accepter les rues ,sur les lots ci-bas mentionnées au condition su suivante;

Rue Lajoie lot p--176
Rue Tousignant Lot P--8
Rue Simard Lot P-5--199
Rue Baril Lot P--238-239-240-243-
Rue des Arts lot P-177
Rue Guilbert lot P--178
2 rues montour lot P-16-17
Rue Bellevue lot P--15
Rue des Pins lot P--16

2--D'accorder un délai de 15 jrs aux propriétaires des présentes rues lesquelles n'ont pas la largeur requise de 60 pi;de fournir à la Corporation Municipale,une requête avec la signature des riverains de leurs accordant une profondeur de 10 pi; de chaque coté de la rue,pour que si nécessaire au déblaiment de la neige et s'engage à ne jamais réclamer de aucun dommage à la Municipalité,de plus il devront fournir si nécessaire la distance pour la confection de troittoir futur.

Autoriser M,le Maire et le sec;à présenter à M,le notaire G;G;Garceau les projets ci-haut mentionnés,pour que ce dernier puisse faire la préparation d'aquisitition. Adopté.

En date du 5 octobre 1970 M,Léo Janvier demande au conseil de retarder à l'an prochain pour Municipaliser sa rue lot ¾P--350.Les membres du conseil autorise le secrétaire de prendre information à un conseiller juridique,et de contracter à nouveau M,Léo Janvier pour règler ce cas.

M,Robert Boisclair & St-Pierre Eng;soumet 2 projets de const;dans notre localité.Les membres du conseil ne sont pas opposé,à condition que la firme ci-haut mentionnée remplise les conditions du règlement de const; et Zonage de notre Municipalité.

M,Maurice Jacob trouve déplorable la situation des taudis qui viennent s'installer dans notre Localité,il suggère de prendre position afin de rémidier à ce problème.

Cas Trottier

Construction de M,Henri Trottier lot P-293,il est proposé par M,le conseiller Clément Beaudry et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau,D'autoriser le sec;tres; à prendre information,étant donné qu'on a accordé en 1970 un permis de construction,lequel n'a pas été respecté; si l'avocat juge que le conseil à droit d'enlever son permis,je propose d'accorder un délai de 8 jrs,pour que la bâtisse qui a été transporté

INITIALES DU MAIRE 134 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

dans la Municipalité de Pointe du Lac lot P-293,soit démoli et nettoyéle terrain.L'avis sera envoyé par M,L'avocat de la Municipalité Que M,l'inspecteur en const;soit aviser dès demain le 14 oct;70 d'arrêter les travaux. Adopté.

M,Gaston Bouchard demande au conseil la permission de continuer à opérer son commerce sur son terrain lot P--178.

Par conséquent il est proosé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par M, le conseiller M,Robert Gauthier;
1--d'accorder à M,Gaston bouchard la permission de continuer à opérer sa cour à bois en la plaçant longeant la voie ferrée.
2--de soumettre un plan et devis de construction de bâtisses et de clotures à M,Paul Proulx Insp;en const;afin de remplir les règlements de la Municipalité. Adopté.

Co Bell du Canada

Proposé par M,le comseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry ;d'accepter le plan No614195 F--tel que présenté par la Co Bell du Canada. Adopté.

À la suggestion de M le conseiller ,M,Clément Beaudry,le sec; devra aviser M,Paul Proulx insp;qu'a l'avenir celui-ci devra faire remplir en duplicata les formules de devis de const;afin que la Municipalité puisse en obtenir une copie,

Ratification de lot de Mme Léo Sauvageau

Il est proposé par M, le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,le conseiller M,Robert Gauthier de ratifier l'évaluation de la succ; Léo Sauvageau;enlever le montant de $1,550.--appliqué au lot No 132 et ratacher ce même montant au lot No 134,erreur produite dans les archives de la Municipalité. Adopté.

Le secrétaire donne lecture des mutations du mois d'aout 70 au nombre de 15 transactions.

À la demande de la Corporation des loisirs de Poite du Lac Inc; il est proposé par M,le conseiller M,Donat Blouin et appuyé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers d'accorder un octroi de $50.--pour que cette Corporation puisse continuer leurs activités. Adopté.

compte folio 612 chèque no 133 J,B,Pothier salaire de sep;70

429.76 et rajus;d'aout de 19.60 ----	448.76
134-135-B,Babin vidange de sep 70	238.91
136--Min;du Que; imp;se sep; 36.83 et raj;3.--	39.83
137--Receveur du Canada imp;de sep;	21,40
138--Minis;des finances mutations de aout70	8.--
139-- J,B,Poth; divers 7,25 voyages 4,--	11.25
140--Loisirs de Pointe du Lac inc; don	50.--

Il est proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par M,le conseiller M,Robert Gauthier d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Raoul Walden --Maire

Jean Bte Pothier --Sec;Tres;

MARGE de la Cie de la RELIURE Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
135
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MISE EN NOMINATION
1(&)1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je Jean Bte Pothier à titre de président d'élection et ayant à mes cotés M,Paul Houle à titre de secrétaire d'élection et ayant prêté serment.

Je déclare sollonnellement la mise en nomination ouverte en remplacement de Messieurs;

Donat Blouin au siège n° 2-
Arthur Robitaille """""" 3-
Raoul Désaulniers """"" 5-

Dont le terme d'office est expiré;àtitre de président je requière, les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs sortant de charge.

Les nominations devront etre par écrit au secrétaire d'élection,en mentionner le nom et prénom et occupation,ainsi que le siège pour lequel il se présente,ayant un proposeur et un secondeur.

A été mis en nomination au siège No 2- M,Donat Blouin proposé par M,Philippe Garceau et appuyé par M,Mastai Montour;
au même siège,M,Jean Turcotte proposé par M,Roger Laroche et appuyé par M,Maurice Lapointe.

au siège No 3- M,Arthur Robitaille a été proposépar M,Philippe Garceau et appuyé par M'Mastai Montour;

au même siège,M,Roger Daigle a été proposé par m,Roger Laroche et appuyé par M,Jean Turcotte.

au isège No 5- M,Raoul Désaulniers a été proposé par M'Philippe Garceau et appuyé par M,Mastai Montour;
au même siège ~~a/été~~ M,Roger Laroche a été proposé par M,Jean Turcotte et appuyé par M'Maurice Lapointe.

Je Jean Bte Pothier président d'élection déclare qu'il y aura élection au 3 sièges;les électeurs pourront se procurer le droit de vote le Dimanche le 1 jrs de novembre 1900 de 8hrs a,m, à 6 hrs p,m, à la salle de l'école Notre Dama de Pointe du Lac .

J'ai distribué les avis requis par la loi et signé et accepté les bulletins de présnetation.

Jean Bte Pothier ----------Pres;d'élection
Jean Bte Pothier

Rapport d'élection de 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Election Municipale au siège No 2-3-5-,tenu le 1 nov;70 à la salle de l'école Noter Dame de Pointe du Lac.

5 bureaux de votations sont installés
M,G;Biraon et Mme Alcide Mainville occupe le No 1
M R,Parenteau et Mme Phil;Pothier """" """2

INITIALES DU MAIRE
136
INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Ray;Lamothe et Melle Jeann;Tousignant occupe le No 3
M,Con;Carbonneau et Melle Louise Levasseur """" 4
M,Claude Ebachère et Melle Suzanne Garceau """"" 5
Tous sont assermentés.
Résultat des votes comme suit;
Siège No 2;M,Donat Blouin 519 votes
Jean Turcotte 244 """
Siège No 3 M,Arth;Robitaille 505 """
Roger Daigle 243 """
Siège no 5 M,Raoul Désaulniers 499 """
Roger Laroche 260 """
Les conseillers de ces 3 sièges seront proclamés élu le 9 nov; 70 et seront assermentés avant de siéger à la session.
Je soussigné Président de la présente élection de cette Municipalité,certifie sous mon serment d'office,que les renseignements mentionnés ci-haut sont exacts et que toud les avis requis par la loi ont été données.
En quoi de foi je donne ce certificat à Pointe du Lac ce 9e jrs de novembre 1970 Jean Bte Pothier ----------Pres; d'elec;

Serment d'office

Je Donat Blouin soussigne de Pointe du Lac ayant été dûment nommé conseiller par élection au siège no 2 de cette Municipalité, je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 9e jour de novembre 70
+ Donat Blouin ---------- Jean Bte Pothier ----------Sec;tre

Je Arthur Robitaille soussigné de Pointe du Lac ayant été dument nommé conseiller par élection au siège no 3 de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 9e jrs de novembre 70
x Arthur Robitaille ---------- Jean Bte Pothier ----------Sec;tre

---

Je Raoul Désaulniers soussigné de Pointe du Lac,ayant été dument nommé conseiller par élection au siège no 5 de cette Municipalité je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Pointe du Lac ce 9e jrs novembre 1970
Raoul Desaulniers ---------- Jean Bte Pothier ----------Sec;tres

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
137
INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance rég; 9 nov; 1970

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; ce 9 e jour de nov;1970 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau M,Arthur Robitaille M,Clément Beaudry M,Donat Blouin,M,Robert Gauthier M,Raoul Désaulniers,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la récitatiom de la prière le secrétaire procède à l'assermentation des 3 conseillers réélus.

Le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenu le 13 oct;70,lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M, le conseiller M'Robert Gauthier et appuyé par M,Le conseiller M,Raoul Désaulniers,signée et initialé par M,le Maire et le sec;tres; Adopté.

Visiteurs

M,Bonaventure Laplante demande la confection de clôture entre son terrain lot P-454 et celui de M,Paul Hubert lot P-453 sur une distance de 100 pi;le secrétaire devra aviser M,Paul Hubert,il devra aussi communiquer avec M,Napoléon Barrette propriètaire de la rue afin de savoir exactement la largeur et les limites de cette rue et d'en fournir un plan cadastrale à la Municipalité.

Des cas de mauvaise tenu de terrains sont présentés par M L'inspecteur M,Paul Pronlx ,le sec; devra aviser M'H,Jean Girard de nettoyer sa facade de propriété et aviser M,Noel Gauthier dont lae ponceau n'est pas conforme pour l'égoutement de son terrain.

M,Ernest Gauthier demande de vérifier le pont de la route du rahg de Garceaux,le devra consulter les autorités du Ministère de la Voirie Provinciale.

M,Raymond Bellemarre demande d'améliorer 2 rues pour faciliter le déblaiement de la neige,ce sont une rue de M,Paul Proulx et l'ave Oullette lot P-54,pour cette dernière il est proposé par M,le conseiller Philippe Garceau et appuyé par M'le conseiller M'Clément Beaudry d'autoriser M,le Maire et le sec;tres; à visiter les lieux et à faire les réparations qui s'imposent si nécessaire. Adopté.

Rue Léo Janvier

Après échange de correspondance et à la suite d'un entretien à son domicile M,le Maire et le secrétaire en date du 15 oc tobre 70,M,léo Janvier ne donne aucune suite à la demande de Municipaliser sa rue lot P-350.

Par conséquent il est proposé par M'le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyer par M,le conseiller M,Philippe Garceau,d'aviser M,Léo Janvier,par lettre recommandée.que la Municipalité ne peut entretenir sa rue lot P-350 à l'avenir;aucun service ne sera accordé en aucun temps de l'année,considérant que cette rue n'est pas Municipalisée Adopté.

Arriérage de Taxe

Proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M'le conseiller Arthur Robitaille d,expédier au conseil de conté St-Maurice avant le 15 dec;70 tout arriérages de taxes 1968-69 Adopté.

Le secrétaire donne les mutations du mois d'octobre 70 qui sont au nombre de 8 transactions.

Un avis public sera donné pour demander des soumissions pour la di ré d'un an pour la ceuillette de vidange pour l'année 1071, ce servi ce devra desservir 278 résidants à l'annéé et 1>+1 chalets d'été. Les soumissions devront parvenir au bureau du secrétaire le ou avant le 1>+ déc70 avant 8 hrs P,M, le cmseil se réserve tout droit d'accepter ni la plus base ni la plus haute ni aucune des soumissiqr

Suggère par M, le conseiller M, Donat Blouin et résolu par tous le membres du conseil d'autoriser le sec;très; à prendre information auprès des autorités de la Co Hydro Québec, pour établir un plan de r noms de rues et de NO civiques couvrant toute la Municipalité.

Adopté

Le secrétaire donne tous les détails du coût pour la tenu de l'é lection tenu le 1 nov;70

Compte folio 612 Cllèque No

-1>+2 -- B, Babin vidange octobre 70		238.91^
1^-3— Salaire du sec;tres;	″″″ ″	>+29.16^
îkk— Receveur général du Canada oct;70		21
1>+5— Ministère du revenu du Que;		36.83>
1>+6—Ménage de salle S:DUfresne		20. —i
1>+7—Paul Proulx élection 70		25.-
1>+8—Léopold Bergevin	nn m nnnn	25.-;
1,1+9—Gérard Biron	nnn	25.-
150—Mme A, Mainville	nnn tin	20.—
151 —R, Parenteau	nnMn	25.--
152—Mme Ph 11 ; Pothier	n mi 1	**20.—**
1 53—R, Lamothe	nnnn1	25.--
15>+— Me11 J;Tousignant	nn 1m	20.— fj
155—C:Carbonneau	n 11 n	25,-
156—Mell L:Levasseur	111 n	**20.—**
1 57— C:Ebacher	n 1	25.-
158—Melle S:Garceau	I III! II	**20.—**
159. —Mme L, Messier	préparation de liste	25.--
160.—M, Paul Houle	sec;d'élection et nom;	
161—J:B:Pothier liste élec ; 75. prés ;		>+**8.**-divers
	25.— total	1>+8. —y
162—Burau d'enrégistrement	mutations	7.-3/
163.—P:X:Ayotte	papeterie d'élec;	2,80/
16>+. -Formules Municipales	élection	23.25″
165—M, Jac;Lacoursière avocat	consul;	5»— *
166--Impri;arts graphiques		50.99’
167.—Minis;santé du Que ;Assis ;soci;Vers;70		500. — ’
168—Ulric Biais coupe de branches lac des Pins		25. — ’

Il est proposé par M?le conseiller Raoul Désaulniers et appuyé pa: M, le cons;M, Robert Gauthier d'accepter les, comptes ci-haut pour paiement. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire

Sec;Tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
139
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEAN DU 14 déc,70

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenu au bureau du sec;tres; ce 14e jrs de décembre 70 à laquelle sont présents Messsieurs les conseillers,M,Philippe Garceau M,Clément Beaudry M,Donat Blouin,M,Raoul Désaulniers,sous la p présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M,Arthur Robitaille et M,Robert Gauthier.

Après la récitation de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbale ~~xxxx~~ de la dernière assemblée tenue le 9 nov;70 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Raoul Désaulnie appuyé par M,Philippe Garceau,signé et initialé par M,le Maire et le secr;tres; Adopté.

Visiteurs

M'Roger Gélinas arp;géo;donne quelques renseignements,pour étudier la possibilité de verbaliser le prolongement d'une route sur les lot 289-288-285-286-283-284-;celui-ci suggère une rencontre sur les lieux avec les propriétaires de ces terres pour en discuter,

À titre de président,M,Claude Ebachère présente aux membres du conseil le comité provisoir de la ligue de propriétaires formé récemment.

CONT:VIDANGE 71

Il y a 3 soumissionnaires pour le contract de vidange pour 1970 ce sont;M,Albert Thériault au montant de $2,648.60
Alfred Piché " " " " " 3,451.75
Bertrand Babin " " " " " 3,207.--

Tous les 3 sont conforme aux règlements.

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Clément Beaudry et appuyé par M,Raoul Désaulniers, d'accorder le contract de vidange pour l'année 1971 à M,Albert Thériault,au montant de $2,648.60 repar ti en 12 versements mensuelle de 220.72,la cueillette devra se faire le mardi et le jeudi de chaque semaine,les terrritoire sont décrit e mentionnés dansle contract, Adopté.

Pro Maire

Proposé par M'le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé apr M,le conseiller ,M, Clément Beaudry de nommer M' Donet Blouin Maire supléant pour le prochain terme . Adopté.

Correspondance

M,Maurice Jacob souligne des remerciements au noms des la Corporation des Loisirs de Pointe diu Lac pour leur octroi accordé dernièrement.

En date du 17 nov,70 le Ministère de la voirie du Quebec suggère qu'a l'avenir pour plus d'efficacité les Corporations Municipales decront s'adresser directement au chef Ingénieur divissionnaire de chaque conté,pour toute demande d'octroi etd e subvention de travaux de voirie.

Taxe biffé

Proposé par M,le conseiller M,Donat Blouin et secondé par M,Clément Beaudry de biffér un montant de $6.--taxe de vidange de 70 M,Philitien Letendre et un montant de $~~50~~100.--pour un feu en mai 68 chez M,Léo Betty décédé. Adopté.

Feu Léo Betty
+100.

INITIALES DU MAIRE
140
INITIALES DU SEC.-TRES.

Vérificateur; Proposé par M le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry,d'employer les services de la maison de M'Paul R:De Cotret & St-Arnaud pour vérification de livres de la Municipalit é pour 1970 Adopté.

Budget 1971

Considérant que les prévisions budggétaires des revenus et dépenses de la corporation municipale de la Pointe du Lac pour l'année 1971 s'établissant comme suit;

A--dépenses;

Conseil de comté	1,150.--	
Salaire sec;tres;	5,600.--	
Role d'évaluation	600.--	
Vérificateur	500.--	
Papeterie et fourniture de bureau	300.--	
Frais de poste	300.--	
Congrès et journéé d'étude	500.--	
Loyer et salle de conseil	500.--	
Election	700.--	
Service de vidange	3,500.--	
"""" d'incendie	1,500.--	
Frais de représentation	1,800.--	
Chemins d'été Entretien gradeur	5,000.--	
"""" d'été dépenses payé en même les	2,000	2,000 achat derues et contract etsc;
"""" d'hiver revenus cadastre	10,000.--	
Téléphone bureau	200.--	
Assistance public	1,350.--	
Dons de charité	400.--	
Frais légaux	300.--	
Divers et imprévus	300.--	
Total des dépenses	34,500.---	

B--revenus;

Sub;de chemins	4,322.--
"""" taxe de vemte	10,000.--
Autres revenus	140.--
Taxe générale à .30 cts du cent	6,796.--
"""" spéciale ,40 "" ""	9,062.--
Taxe de vidange Arrondissements	4,180.--
Total des revenus	34 ,500.--

Attendu que, d'après le budget ci-dessus,cette corporation aura à pourvoir au cour de l'année 1971,à des dépense se totalisant à $ 34,500.-- Attendu que pour défrayer les dites dépenses,cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à $18,642.--

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non fonciers,il est requis une somme de $15,858.--

qu'il est nécessaire de prélever sur les biensfonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposavle se totalise à 2,265,525.--

Il est en conséquence proposé par M,le conseiller M Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiler M,Donat Blouin qu'une taxe

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
141
INITIALES DU SEC.-TRES

foncière générale au taux de .30 cts du cent pour fins d'aministration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de 40 cts du cent pour le service dela dette ou tout autre fins,formant un total d'imposition générale de .70 cts du cent sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Sont aussi imposées et sera prélevées la taxe du service de vidange dans les secteurs prévus dans le règlement No 68,pour un montant de $4,180.--le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur,aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant, Adopté.

À la demande le secrétaire devra adresser un mot à M,F,Tessier à tetre de remerciement pour avoir offert le service de son puit à l'accasion du feu de M,J,Turcotte.

Ave Germain

Après avoir pris connaissance du plan de l'ave Germain lot P-220-225 M,le conseiller propose et est appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin d'accepter le plan cadastrale de l'ave Germain,tel que préparé par M,R,Gélinas arp;géo; pour fin de municipalisation. Adopté.

Compte folio 612----------

Chèque No

169-170-	B,Babin vidange de nov;70	238.91
171-	Sectres, salaire de nov,70,	425.36
172-	Minist du revenu du Que	44,48
173-	Receveur du Canada im ot de nov,70	21.40
174-	R,Godin frais de représentation 3 mois	139.35
175-	P:Garceau " " "	50.--
176.-	D,Blouin " "	50.--
177-	A:Robitaille " "	50.--
178-	C;Beaudry " "	50.--
179-	R:Déwaulniers " "	50.--
180.-	R:Gauthier	50.--
181	T:Bellemare ent;de rues	251.20
182.-	A:G:Messier Rép;rue Ouellette	93,60
183.-	Imp;St-Joseph comp;de taxe	169.95
184.-	Co;Bell du Canada 4 mois de tell;	59.03
185.-	J:M:Be udry dépboir 1970	400.--
186.-	Corp;village 3 feux	350.--
187.-	Bureau d'enrg,mutations	4.--
188-	J:B:Pot; poste 9.--voyages 16.--	25.--
189-	M,R,Gélinas cadas;2 rue Mont; des Pins des Arts et Bellevue	750.--

---------- ----------

Il est proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adopté.

La présenre assemblée est levée.

Raoul Godin ----MAIRE

Jean Bte Pinsonneault --SEC:TRES:

INITIALES DU MAIRE
142
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROV.NCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SESSION DE JANVIER 71

Session régulière de la sus-dite Corportion Municipale de Pointe du Lac,qui devait être tenue ce 11e jour de janvier 1971 n'a pas été tenu,faute de quorum,aucun conseiller n'était présent.

Le secrétaire quitta les lieux à 9 hrs P.M,

Jean Bte Pothier
----------sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTEDU LAC

SEANCE REGULIERE DU 8 Février 1971

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenu au bureau du sec;tres;ce 8e jrs de février 71,à laquelle ,sont présents Messieurs les conseillers Philippe Garceau Clément Beaudry Arthur Robitaille Raoul Désaulniers Donat Blouin Robert Gauthier sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la récitation de la prière,le sec; donne lecture des minutes de la dernière assemblée tenue le 14 décembre 70 lequelle est acceptées tel que lûes sur proposition de M,le conseiller M,Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller Raoul Désaulniers signé et initialé par M,le maire et le sec;tres; Adopté

1-71

Visiteurs M,Yves Masson demande L'ouverture d'un droit de passage conduisant à sa résidence,traversant la rivière au sables lot P-183 une étude sera faite considérant ce projet.

M,Claude Ebchère suggère que la Municipalité place en réserve pour l'avenir,le surplus des bénifices des montants recueilli du services des vidanges.

Correspondance La Chambre de commerce de Louiseville sollicitte l'appui de notee Municipalité pour faire pression auprès des autorités gouvernementale pour const; de route.

Considérant un problème urgent de terminer l'autoroute de la rive nord. Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Clément Beaudry et résolu par tous les membres du conseil de solliciter le ministère de la voirie du Québec par l'intémidiaire de son ministre M,Bernard Pinard,demandant aux autorités concernés de terminer dans le plus bref délai possible l'autoroute de la rive nord de Berthier à Trois Rivères. Adopté.

2-71

Service de vid; Considérant les pourpalés du Ministère de la santé d'installer controlé pour desservir et récupérer les ordures ménagés de 11 Municipalité de la Région,

3-71- Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Arth;Robitaille et secondé par le conseiller M,Robert Gauthier de délégué M,le Maire,pour former le comité,lequelle étudiera la possibilité et les dispositions les plus propices pour sollutionner le problème et

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

l'endroit d'une décharge controlé pour l'enfouissement du service des ordures ménagés d'un groupe de Municipalités.

Adopté,

4-71- Le sec;tres; donne rappart des états financiers se terminant le 31 déc;70;il est résolu par tous les membres du conseil d'accepter le rapport tel que préparé par la firme R:De Cotret & St Arneaud & Ass;

Adopté.

Le sec; et l'inspecteur en const;sont autoriser à rencontrer M Rosaire Godon,pour étudier son plan de lottissement.

Le sec; devra corresponde aves l'ex sec;J:Garceau afin de savoir de quel manière il doit disposer pour rembourser le montant dû à la Municipalité.

M,P,Brousseau se verra rembourser la ½ soit $6.--si ce dernier par rapport à son emploie quitte notre localité le ou vers le mois de mai.

Le sec; devra avertir M,Thériault préposé au vidange de desservir les quelques résidents du domaine Leveco hivernant à cet endroit.

Compte folio 612 pour janvier 1970

chèque No	1-- B,Babin vid nge de dec;70	238.91
	2-- J,B,Pothier salaire de dec;70	425.36
	3--MInicdu revenu impot de déc;70	44.48
	4--Rece;général du Canada imp;déc,70	21.40
	5--Minic;des poste compte de taxe	120.--
février 71	6-- A;Thériault vidange de Janv,71	220.72
	7--J:B:Pothier salaire de Janv;71	425.36
	8--Tho;Bellemare sablage 160.83 & acc,5mil	5,160.83
	9--Arth;Spénard Bond de garantie 71	25.--
	10--Corp;du comté St-Maurice cot;71	1,019.49
	11-R,De Cotret & Ass;vérificatio 70	450.--
	12-Minis;du Que,Imp,&ass;R,R,janv;71	44.48
	13-Receveur du Canada imp;janv;71	21.40
	14-Bureau d'enr;mutations 3 mois	17.50
	15-Cor;des sec;municipaux cot,71	60.--
	16.-Frais divers 2.--voyages sec;13.-	15.--
	17-Uri;Blais rép;pont 7e rang	10.-
	18 Corp;du village incendie cotisation 71	500.--

5-71 Il est proposé par M,le conseiller Arth;Robitaille et appuyé par M le conseiller Philippe Garceau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ----------Maire

Jean Bte Pothier ----------SEc;TRes;

ASSEM: REGU:
8 Mars 1971

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DULAC

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac tenue au bureau du sec;tres; ce 8e jour de mars 1971,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M,Philippe Garceau Arthur Robitaille Donat Blouin et Raoul Désaulniers sous la Présidence de son honneur M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M,Clément Beaudry et Robert Gauthier.

INITIALES DU MAIRE
144
INITIALES DU SEC.-TRES.

6-71 Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée du 8 février 1971,lequelle est acceptée tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin,signé et initialée par M,le Maire et le sec; tres; Adopté.

Visiteurs Quelques contribuables sont présents à l'assemblée.

M,Raymond Bellemare contracteur préposé au déneigement de notre Municipalité,soumet aux Membres du conseil qu'il désire laisser en suspend et annuler son contract pour l'ouverture de toute nos rues de notre Municipalité.

Considérant un hiver très dure pour l'entretien de toutes nos routes de notre localité.

7-71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers,

1--D'augmenter le contract de la Co,Thomas Bellemare & Fils d'Yamachiche d'un montant de $$4.000.--pour que celui-ci puisse terminer les travaux de déneigement de l'hiver 70-71-

2-- Etudier à la séance régulière du mois de mai 71 avec cette même Co; l'enetnte du contract de déneigement pour l'hiver 71-72-.

Adopté.

Copie de résolution expédié à M,Bellemare,

Correspondance M,L'ingénieur R,Lemay porte à l'attention du conseil son état de compte.

Le sec;donne lecture des mutations du mois de février 1971.

Nomination de garde feux; L'association forestière Mauricienne demande la nomination de gardes feux pour 1971.

8-71 Proposé par M,le conseiller M,Athur Robitaille et appuyé par M'le conseiller Raoul Désaulniers de nommer M,Roger Laroche et M,Rodophe Blouin,garde feux dans la localité de Pointe du Lac pour l'année 1971. Adopté.

Les membres du conseil désire publier un article dans le journal le nouvelliste,concernant,l'application du règlement nO 71.

9-71 Proposé par le conseiller Raoul Désaulniers et appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin de faire paraitre à 2 reprises un avis public extrait du règlement no 71 à savoir;

1--Pour l'ouverture des nouvelles rues que le propriétaire dépose un plan cadastrale au conseil.

2--Que quiconque doit se bâtir ou déménager une bâtisse,doit se procurer un permis en s'adressant à l'inspecteur en construction.

Adopté.

Contrats de rues Proposé par M,le conseiller Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller Donat Blouin d'autoriser M,le maire R.Godin à signer au nom de ladite municipalité les contrats de cession de terrains à être consentis en faveur de la municipalité,par les propriétaires des rues cadastrer récemment,à savoir; M,Masti Montour Philippe Denoncourt Adélard Rouette,Marcel Tousignant Jacques Rocheleau E:Baril Paul Proulx et autres s'il y a lieu,Lionel Guilbert et autres s'il y a lieu, tels que ces contrats seront préparés par G:G:Garceau

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
145
INITIALES DU SEC.-TRES.

Notaire.

2-- Ces contrats de etrrains seront consentis moyennant $ 1---à être payé par la municipalité au cédant lequel donnera quittance finale et totale à ladite municipalité laquelle cependant se déclarera mise au courant que les terrains ainsi cédés doivent servir de rues publiques. Adopté.

Ins pec;en const; 11-71- Proposé par le conseiller Raoul Désaulniers et appuyé par M,le con- M,Arthur Robitaille de nommer M,Paul Proulx inspecteur en const;pour l'année 71-72 de mars en mars,d'y accorder une allocationde $1,000.-- pour frais de déplacements. Adopté.

Compte folio 612--

chèque No 19	salaire de février 71 sec;	425.36
20-	service de vidange fév;71	220.72
21-	Paul Proulx Insp;cont;71	200.--
22	R:Godin frais de représentation	139.35
23-	P;Garceau " " " " " "	50.--
24-	D:Blouin " " " "	50.--
25-	Arth;Robitaille " " "	50.--
26-	C:Beaudry " " " "	50.--
27-	R:Désaulniers " " " "	50.--
28-	R:Gauthier " " " "	50.--
29-	Receveur du Canada imp;fev;71	21.40
30-	Minis;du revenu du Que; " " " "	44.48
31-	Cotélé; bureau 3 mois.	46.19
32-	J:B:Pothier frais de voyages fev;	4.--
33-	Tho;Bellemare & fils acc; che; hiver 71	2,000.--

12-71 Il est proposé par M,le conseiller Raoul Désaulniers et appuyé par M, le conseiller Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adopté.

Le présente assemblée est levée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---Sec;tres;

CANADA
PROVINCE E QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEANCE SPECIALE
22 Mars 1971

Séance spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; le 22e jrs de mars 71,laquelle a été convoqué par M,le Maire Raoul Godin.

L'avis de convocation à été distribué de main en main par le sec tres; le 17 mars 1971.

À l'ordre de cette assemblée étudier la possibilité d'achat de bâtisse pouvant servir de sécrétariat et salle de séance pour la Municipalité.

À laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M'Philippe Garceau

INITIALES DU MAIRE 146 INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Arthur Robitaille Clément Beaudry Donat Blouin Robert Gauthier Raoul Désaulniers sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Après la lecture de la prière le sec; donne lesture du procès

13-71 verbale de l'assemblée régulière tenue le 8 fev;71 laquelle est acceptée tel que lUe sur proposition de M'Philippe Garceau appuyé par M,Raoul Désaulniers signé et initiale par M,le Maire et le sec; tres; Adopté.

14-71- Considérant que la caisse populaire de Pointe du Lac,offre en vente l'immeuble présentement occupé par le bureau de la Municipalité Considérant qu'un étude conjointement avec la Municipalité du village,que les les bureaux et la salle des assemblées pourrait servir aux fins des 2 corporations.

Proposition 1- Proposé par M,le conseiller M,~~Clément Beaudry~~ Philippe Garceau et secondé par M,~~Donat Blouin~~/M,Raoul Désaulniers,d'acheter la bâtisse de la Caisse Po- de Pointe du Lac et de la déménager conjointement avec la Municipalilité du Village sur le terrain de cette dernière et de confectionner les réparations nécessaires.

Proposition 2- Proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,Donat Blouin,d'étudier la possibilité et le coût de construire une bâtisse neuve conjointement avec la Corporation du village pour y loger les 2 bureaux et une salle de conseil,pouvant accommoder les 2 corps publique.

M,Arthur Robitaille appui la résolution No 1-
M,Robert Gauthier """ """ 2-

Considérant les 2 ~~ré~~ proposition égale M,le Maire Raoul Godin appui la 1e Proposition,celle de déménager la bâtisse de la caisse conjointement avec la Municipalité du Village sur le terrain de cette dernière. Adoptéé.

Copie de cette est transmisse au conseil d'administration de la Caisse po;de Pointe du Lac.

L(assemblée spéciale est levée.

Raoul Godin ----------Maire
Jean Bte Forhere ----------Sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEANCE REG:1# avril 71 --Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac tenue au burau du sec;tres; ce 13e jrs d'avril 71,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau M,Clément Beaudry et Donat Blouin,sous la présedence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M,Robert Gauthier Arthur Robitaille et Raoul Désaulnires Après la récitation de la prière,le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale,tenue le 22 mars 71,lequelle est acep-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
147
INITIALES DU SEC.-TRES

té tel que lûe sur proposition de M,Clément Beaudry appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau,signé et initialé par

15-71 par M,le Maire et le sec;tres; Adopté.

Visiteurs Plusieurs contribuables sont présents ceux-ci souligne le mauvais état des rues,les membres du conseil sont consentant à faire passer le gradeur aussitot que la température le sera favorable,

Considérant une demande par écrit de la part de contribuables de l'Ave des Bouleaux pour amélioration de leur rue,

Considérant que ces derniers se sont déjà cotisé un montant de $150; pour transport de pierre,

16-71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,Donat Blouin d'accorder à partir du 1 avril 71,un octroi au rues de la localité,la corporation aidera à 50% des travaux à condition que la première partie la moitié soit défrayé par chaque/ les usagés de chaque rues et l'autre moitié par la Corporation Municipale

(2) Le montant accordé ne devra pas excèder 400.-pour chaque rue. la parti des contribuables devra être verser et acquitté en premier. Adopté.

M,JOs Dionne désire transporter une maison chemin Ste Marguerite sur son terrain,M,Paul Proulx insp;en const; étudira cette demande.

Le sec; est chargé d'aviser M,Rosaire Godon de déposer son plan de lottissement des lots No 184&232,tel que prévu dans le règlement No 71 Ce plan devra être déposé avant la séance du mois de mai 71.

M,Conrad Carbonneau,demande un permis pour agrandir son garage de réparation d'automobile,celui-ci étant situé dans un secteur Résidentiel le,Ave St-Jean Bte,des informations nécessaires devront être prisent avant d'accorder un permis de const; à cette endroit.

Amendement au règ; Le sujet transport de bâtisse. Avis de motion;

No-71 17-71 Proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M',le conseiller M,Donat Blouin d'inscrire au règlement No 71 au Chapitre No-11 art; 56- apparence achitecturale,que quiconque devra transporter une batisse devra avant d'obtenir son permis de const; verser à la Municipalité un montant d'argent équivalant au travaux à accomplir pour la rénovation extérieur de sa propriété,cetravail devra être accompli dans le délai 1 an;aussitot les travaux terminés,le client le propriétaire,se verra rembourser son montant d'argent. Adoptée.

M,Rodrigue Beaudry explique la situation du chemin conduisant au domaine Leveco,un étude sera faite à cette fin le sec; devra rencontrer les propriétaires de terrains,afin d'établir si possible une sortie longeant la rivière au sable coté est.

Terrain D,Beaudette Considérant que la propriété de M,Donat Beaudette lot P-16 à été adgujé en date du 11 mars 71 à la Corporation Municipale de la Pointe du Lac par le conseil du Comté St-Maurice et déclaré la dite Corporation propriétaire d'une P-16 de 75 pi x 125 pi;

18-71 Par conséquent il est proposé par M,le consei er et appuyé par M, le conseiller M,Philippe Garceau,que la Municipalité accquitte tous les comptes dus,taxes scolaire et les frais du conseil de comté.

INITIALES DU MAIRE 148 INITIALES DU SEC.-TRES.

2-- Qu'un avis enrégistre soit envoyeé à M,Donat Beaudette ordonnant de quitter les lieux de la propriétée pour le 1 juin 71, Adoptéé.

M,Mastai devra être consulter pour si possible changer le nom de sa 2e rue,afin d'éviter les erreurs et rendre le sr vice postale plus efficace.

Transfert de fond au folio 1719

Considérant que la Municipalité desire verser au accompte aus Ing R,Lemay & Ass.

1971

Il est proposé par M'le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé Par M'le conseiller M,Donat Blouin,

1--de transferrer au folio 17-19 aqueduc,créance inter fond de capital,un montant de $$ 5,000.--

2--Lorsque le règlement d'emprunt concernant le réseau d'aqueduc sera adopté,ce montant sera transferré dans le folio 612 le fond général de la Municipalité. Adopté.

Compte folio 612

Chèque No-

34 A,Thériault ser;vidange mars 71 220.72

35- J:B:Pothier salaire """" 425.36

36-Rece;général du Canada Imp;mars71 21.40

37-Minis;du Quebec R:R:ASS: """ 44.48

38-Conseil comté St-Maurice re;D;Beaudette 13.44

39-Mutations enrg;de 3 Rivi; 6.--

40-Société d'agriculture St-Barnabé exp; 15.--

41-2e avis de taxes enrégistées 212.80

42-J:B:Pothier divers 2.--voyages 10.-
1 gr;messe Mme Benoit 17.25

43- Transfert de fond au folio 1719 5,000.--

44-Arth;Spénard ass;auto 1971 50.--

Folio 17-19

Chèque No 1- M,R,Lemay & ass acc;aqueduc plans 5,000.--

19-71

Ilest proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier --- Sec;tres;

ANADA
PROVINCE DE UEBEC
CORPORATION MU ICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée 10 mai 71

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; ce 10e jrs de mai 71 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Cléement eaudry M Arthur Robitaille Donat Blouin Robert Gauthier et Raoul Désaulniers,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
149
INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Philippe arceau est absent.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 13 avril

20-71 71 lequelle est accepté tel que lu sur proposition de M le conseiller Donat Blouin appuyé par M,le c onseiller Clément Beaudry signée et initialé par M,le Maire etle sec;tres; adopté.

Visiteurs M,J:LS Bellefeuille demande d'être remboursé une partie de son achat de pierre utilisé dans un droit de passage au domaine Leveco;celui-ci devra produire toutes ces factures avant que le puisse prendre une décision.

M,Yves Masson demande amélioration de sa sortie chemin Ste Marguerite,M,L'Inspecteur et le sec;devront rencontrer les proprietaires,à savoir les possibilités de constriure une sortie coté est de la rivière.

À la demande de M,Bonaventure Laplante le sec;devra aviser M,Paul Hubert et M,André Lépine lot 453 pour construction de cloture bornant M,B,Laplante lot 454.

Cadastre de rues 21-71 Proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par M,le conseiller M,Robert Gauthier d'aviser par lettre recommandée M,Napoléon Barrette lot 454,ainsi qu'un avis similaire à tous les propriétaires de rues qui ne sont pas cadastrées,de suspendre toutes vente de terrains,aucun permis de construction ne sera accordé à ces endroit tel que prévoit le règlement no 71. adopté.

22-71 M,Conrad Carbonneau lot 35-16 demande un permis pour agramdir une bâtisse;proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin,d'accorder une tolérance à M,Conrad Carbonneau lot 35-16 pour un agrandissement d'une bâtisse (garage) sette tolérance demeurera en vigueur aussi longtemps que M,Carbonneau sera propriétaire de cette immeuble. adopté.

M,Paul Proulx est autoriser à accorder un permis de const; à ectte fin.

M,Moise Brimbois présente un plan sommaire pour l'ouverture d'une rue;les membres du conseil lui suggère de faire cadastrer sa rue avant de déposer son plan.

23-71 Propos. par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,
Subv;des loisirs Clément Beaudry d'accorder l'octroi de $$450.--à la Corp; des Loisirs de Pointe du Lac Inc;ceux-ci devront produire à la Muni cipalité une copie de leur état financier. Adopté

La Municpalité d'Yamachiche fait parvenir une copie de leur règlement service d'incendie No 122. Notre Municipalité peut en tout temps en cas d'urgence avoir recou aux pompiers d'Yamachiche,au cout de $ 75. la sortie et $ 50. l'hrs additionnel.

Considérant l'égoutement deterrains et fosses spetiques,le sec;devra avertir le ministère de la santé du Que;pour vérifier Ave des Pins et ave Montour.

M,Rodrigue Beaudry ayant ouvert durant l'hiver les passages conduisant au Domaine Leveco,

24-71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Donat Blouin et appuyé par M,le conseiller Raoul Désaulniers d'accorder un montant de $300.- à M,Beaudry pour déboursés à cette fin. Adopté.

INITIALES DU MAIRE
150
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comptes folio 612--

Chèque no--	45	A:Thériault S:Vidange d'avril 71	220.72
	46	J:B:Pothier salaire d'avril	425.36
	47	R:G;du Canada Imp; """	21.40
	48	M,R,du Que; Ass; R:R: """	44.48
	49	G:G:Garceau contrat 3 rues	80.--
	50	Avis public journal Nouvelliste	38.08
	51	Thom;Bellemare gradeur rues	113.04
	52	Comm,scolaire Chav;D:Beaudette taxe	26.35
	53	Divers 3.35-3 Messes 15.50 voyage 20.--	38.85
	54	A,G,Messier pierre pour rues	259.--
	55	Thom,Bellemare balance che;d'hiver	6,910.--
	56	Sub;corp des loisirs de Pte du Lac	450.--
	57	R:Beaudry ouverture de ~~rues~~passage 71	300.--

25-71

Il est proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et appuyé par M,Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec;tres;

A AD.

ROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEANCE REGULIERE DE !$ JUIN !(&! 1971

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac ,tenue au bureau du sec;tres; ce 14 e jrs de juin 71,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M Philippe Garceau Clément Beaudry Arthur Robitaille Robert Gauthier Donat Blouin et Raoul Désaulniers sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum. Le secrétaire Jean Bte Pothier est aussi présent.

Après la lecture de la prière le secrétaire donne lecture du procès verbal de l'assemblée tenue le 10 e jrs de mai 71 l equel ful accepté,tel que lû sur proposition de M,le conseiller Arthur

26-71

Robitaille appuyé par M,le conseiller Robert Gauthier,signé et initialé par M,le maire et le sec;tres; Adopté.

Visiteurs

M,Eugène Bastarache demande la possibilité de s'adresser au Gouvernement du Québec pour réparation de son lac.

27-71

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller Arthur Robitaile et appuyé par M,Donat Bluoin,d'autoriser le sec;à s'adresser au Ministère des richesses Naturelles du Québec une demande pour accorder de l'aide à M'Eugène Bastarache,pour réparation d'un cour d'eau appelé rivières aux Sables,traversant sa propriété. Les dégats ont été causé à la fonte des neiges au printemps 71. Adopté.

M,Adonai Gélinas demande l'installation de lunières de rue Ave St-Jean -Baptiste

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
151
INITIALES DU SEC.-TRES.

28-71 Par conséquent il est proposé par M'le conseiller Clément Beaudry et appuyé par Raoul Désaulniers de donner Avis de Motion pour établir un réglement,ayant pour fin d'autoriser la Co;Hydro Quebec,l'installation de lumières de rues dans le secteur Ave St-Jean Bte; Adopté.

La ligue des propriétaires souligne au conseil que ceux-ci sont invités à leur assemblée du 21 juin 71

Le sec;devra avertir la Co Bellemare que les gens n'ont été sasti fait de l'entretien des rues à l'accasion du passage du gradeur au dernier travaux.

Le sec; est chargé de se faire donner un estimé approx;pour l'égoutement et le terrassement des 2 rues Montour.

29-71 Proposé par M,le conseiller Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; Robert Gauthier d'accorder un montant de $25.-- comme octroi pour 71 à la fédération des oeuvres de la Mauricie. Adopté.

M,Yves Masson fait pression,pour sa sortie du Domaine Leveco,celui-ci devra faire signer les propriétaires de ce secteur et si ces derniers sont consentent à défrayer le coût des travaux de cette amélioration le conseil par la suite étudiera les possibilités les plus efficaces;

M,Rock Boucher dépose un plan cadatrale d'une rue de 60 pi;situé sur le lot 25,celui-ci devra fournir l'espace nécessaire pour permettre au vihicules de tourner à la fin de cette rue.

Tous les membres du conseil s ont consentant à faire relier 25 copies du règlement No 71.

Le secrétaire est chargé d'envoyer le compet à la Co,Canadien Pacific pour le feu longeant la voie ferrée en date du 9 juin 71.

Compte folio 612

Chè; 58. A;Thériault service de vidange 220.72
59 J:B:Pothier salaire 425.36
60 Receveur du Canada impot mai 21.40
61--Min;revenu Que;R:R:&Ass;santé 44.48
62- Co;bell Canada 3 mois tell; 42.46
63-Ville 3 Riv;0;Aque; Lebel 53.64
64-R@Godin frais de déplacement 139.35
65- Ph;Garceau 50.--
66-D:Blomin 50.--
67-A:Robitaille " 50.-
68-Cl;Beaudry # " 50.--
69-R:Désaulniers " 50.--
70-R:Gauthier " 50.--
71- J:B:Pothier frais de voyage 19.--
72- Corp; du village 5 feux 250.-
73-Annuller
74- Imp;St-Joseph papeterie bureau 154.82

Folio 1719 --chèque no 2-
voyage à Quebec aqueduc 42.50

30-71 Il est proposé par M,leconseiller Phil;Garceau et appuyé par M,le cons

INITIALES DU MAIRE
152
INITIALES DU SEC.-TRES.

Raoul Désaulniers d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.
La présente assemblée est levée.

Raoul Godin ---Maire
Jean Bte Pothier ---Sec;tres;

CANADA
PROVINVE DE QUEBEC
Séance reg;12 juil; CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC
71

Session régulière de la sus-dite Corp;Municipale de la Pte du Lac,tenu e au bureau du sec;tres; ce 12e jrs de Juillte 1971,à laquelle sont présents ,Messieurs lesss conseillers Arthur Robitaille Clement Beaudry Robert Gauthier sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant querum.le sec; Jean Bte Pothier est aussi présent. Absent M,Philippe Garceau,Donat Blouin et Raoul Désaulniers

Après la lecture de la prière le sec;donne lecture du procès
31-71 verbale de l'assemblée du 14 juin 71,lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,Robert Gauthier appuyé par M,Arthur Robitaille.signé et initialé par M,le maire te le sc ;tres; adopté

Visiteurs Quelque contribuables de l'Ave des Erables,demande l'amérioration de leur fossé de rue;M'le Maire prenant la parole,leur suggère de faire signer une requête par tous les intéressés de la rue à savoir si ceux-ci sont consentant aux travuax et a`acquitter un tel dépanse.
32-71 Par consequent il est proposé par M'le conseil; M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons;M,Clément Beaudry, d'accorder pour cette rue un montant n'excèdant pas $240.--pour rénovation de fossés à cet endroit aux conditions suivantes.

1--Que les fossés soient fait des 2 cotés de la rue sur toute sa longueur,jusqu'a la dernière maison,donnant un niveau requis et l'alignement d'une ligne séparative des terrains avec la dite rue.

2e--Que les ponceaux soient replacés de facon efficaces à l'égouttement et en suivant l'alignement de la rue.

3--Que le niverllement de la rue soit remis dans son état normal e c'est à dire tel qu'elle est présentement,

4--Le montant accordé par la Municipalité ($240.--)sera versé qu'après que les clauses ci-haut auront été respectés,et que le montant qui doit être payé payé par les contribuables soit acquitté.

Adopté.

Rues municipalisées M,Roger Gélinas arp;géo;soumet des plans de rues aux membres du conseil,celui-ci suggère qu'il y ait une rencontre avec les intéressés,M,Garceau Denoncourt,et Benoit pour donner une sortie de terre à bois dans une des rues à M. Laroche.s'il y a refus de ce dernier pour cèder du terrain la Corporation Municipale devra Homologué une prologation de cette rue en cour Supérieur.

Les Parties des rues Lots suivante sont présente avec plans et devra srvir de rues pour la Municipalité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

INITIALES DU MAIRE
153
INITIALES DU SEC.-TRES.

33-71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,Robert Gauthier d'accepter les Plans de rues suivantes ; Rue Baril lot;238-239-240-
rue Simard lot P-5-199-
rue Montour lot P-4-pour cette dernière,M,Darius montour devra accorder l'espace nécessaire de 60 pi;x-100,pi;à la fin du trajet pour permetter aux véhicules la facilités de retourner;M,le Maire, Raoul Godin est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour l(achat de ces terrains, Adopté.

La rue de M,Paul Proulx devra être reviser avec ce drenier avant que cette dernière soit complètée.

Rue M,Rock Boucher; Le plan déposé pour la rue de M,Rock Boucher est accepté sur pro-
34-71 position de M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,le con; Robert Gauthier,un plan ayant le No-25-1.déposépar la firme Geo;Cariépy,arp;géo; Adopté.

M,le maire de 3-Riv; m,Gilles Beaudoin demande d'adopter une résolution pour maintenir le srevice aérien en vigueur dans ntre région.

35-71 Par consequent il est proposé par M,le doseiller M,Clément Beaudry et résolu à l'unanimité de demander à la société Air Canada de maintenir le service Aérien présemtement en viqheur dana noter région. adopté.

36-71 M,René Isabelle,désire agrandir son trerain de camping,situé coté ouest de la Municipalité;proposé pat M,le cons;M,Clément Beaudry et appuyé par M,Robert Gauthier d'accorder l'autorisation à M,René Isabelle de Pointe du Lac,d'exploiter un terrain de camping situé lot P-131 du cadastre officiel de Pointe du Lac. Adopté.

37-71 Revision du role 1971 Proposé par M,le cons;M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; M,Clément Beaudry,d'accepter la revision du rôle d'évaluation 1971 tel que présenter par M,les estimateurs et se lisant comme suit;

Evaluation des contribuables	1971	2,180,840.--
" " " compagnies	" " "	201,485.--
	Total imp;	2,382,325.--
Imposable entaxe de service	seulement	42,200.--
Evaluation non imposable	108,410.--	

Détails;

48 nouveaux propriétaires	54,800.--
Propriétaires ayant un plus value de	108,800.-
" " " " moin " "	46,800.--

Nombres de contribuables au rôle de 71-1,039 payeur de taxe
" " " compagnies " " " " 11 " " " " "
Population résidente 1,913.pers;
Familles " " " " " 438. familles

Reception de courrier du ministère des affaires Municipale deQue en date du 30 juin et du 7 juillet 71,souligne ce qui concerne l'étude du projet d'aqueduc.

Le sec;devra de concert avec M,l'inspecteurM,,P;Proulx prendre les mesures nécessaire pour aviser ~~un~~/ les propriétaires 1 de l'ave Ouellette et M,Onil Défsseé.pour nettoyage de terrains.

M,l'inpecteur devra aviser M,Philippe Alarie,afin de respecter la

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 154 INITIALES DU SEC.-TRES

Gradeur et la distance de la batisse installée longeant la route.
Compte folio 612

Chèque No-75 A:Thériault vidange de juin 71 220.72
76 J:B:Pothier salaire """""" 425.36
77 Receveur du Canada Imp;de """ 21,40
78 Revenu du Que;Ass;R:R: """ 44.48
79 M,Montour revision du role 71 120.--
80 P:Houle """""""" et frais de voyages 42.-- total 162.--
81 C:Larouches """""""" 120.--
82 J:B:Pothier revision du role sce, 180.--
83 Restaurant Baie-Jolie repas est; 74.03
84 U:Blais réparation du pont lac Pins 87.--
85 A:G:Messier pierre """""""""""" 65.18
86 Th;Bellemare gradeur de rues 155.98
87 Minis;des Aff;Sociales du Que; 1,352.81
88 Divers poste 3.50 voyages sec;14.- 17.50
89 Confection de 25 copies règl;const; 55.--

38-71 Il est proposé par M,le cons;M,Robert Gauthier et appuyé par M,le consl;M,Clément Beaudry d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemble est levéé.

Raoul Godin ---MAIRE

Jean B. Pothier ---SEC:TRES:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 4 aout 71

Session spéciale de la sus-dite Corp; municipale de la Pointe du Lac,dûment convoqué par M,le Maire M,Raoul Godin,dont les avis de convocation ont été distribués,de main à main au domicile de chaque conseiller par le sec;ters; à la date du 2 aout 71,cette séance a été tenue au bureau du sec;tres; le 4e jrs d'aout 71 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Philippe garceau Clément Beaudry Arthur Robitaille Robert Gauthier et Donat Blouin sous la présidence de M'le Maire Raoul Godin formant quorum,le se sec;.Jean B,Pothier est aussi présent.
Absent M,Raoul Désaulniers.
Après la récitation de la prière le sec; donne lecture de l'assemblée régulière du 12 juillet 71 lequelle est accepté tel que lûe sur proposition de M,le conseiller Arthur Robitaille,appuyé par M,le cons eiller M,Robert Gauthier,signé et initialé par M,le Maire et le sec;ters;. Adopté.

Sub;aqueduc 235 mille Le sec;donne lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipale de Que;Cabinet du Ministre Tessier,confirant que la

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
155
INITIALES DU SEC.-TRES.

Municipalité de Pte du Lac peut bénificier d'une sub; de 235 mille dollars répartie sur une période de 10 années consécutives en versement de 23,500.- par an.

40-71
Demande de soumissions

~~Par conséquent~~
Considérant que 2 ans s'est écoulé depuis l'ouverture des soumissions demandé en 1969,concernant la const; du réseau d'aqueduc
Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau,d'autoriser M,Romuald Lemay Ass;Ing; à faire publier dans le journal le nouvelliste soit les 6-7-9-aout 71 une demande de soumissions pour la const; d'un système d'aqueduc divisé en 2 parties
A-réservoir et station de pompage
B-réseau de distribution d'eau
Une copie des plans,devis et formules de soumissions peut-être obtenu sur dépot de 100 dollars(pour chaque partie) fait à l'ordre de la Corporation municipale de Pointe du Lac aux endroits suivants;
au bureua du sec; Jean Bte Pothier
ou à M Lemay & Perron Ass;ing;770 Blvd 3-Rivieres.
Sur rmise en bon état des document précités avant le 15 septembre 71 le dépot est remboursable à 100% aux soumissionnaires et à 50% au enterpeneurs qui ne présenteront pas de soumission.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement d'un cautionnement ou d'un cgèque visé représentant au moin 10% du montant de la soumission.
Pour être considérées,les soumissions devro nt être remises en duplicata sur les formules spécifiquement préparées à cette fin.
Les soumissions seront recues jusqu'à 5 hrs P:M, (Hrs avancée de l'est le 25 aout 71 par le sec;tres; de la Corporation Municipale pour être ouvertes lors d'une assemblée spéciale du conseil Munciple,qui sera tenue à la même date,à 8 hres p;m,(hrs avancée de l'est).
Les soumissions des sous-traitants pour les ouvrages de mécanique (plomberie) seront recues jusqu'a 2 hrs p;m;(hrs avancée de l'est) le 23 aout 71 au burau des soumissions déposées du Que;,Place Royale 3-Rivière et devront être accompagnées d'un chèque v isé ou d'un cautionnement représentant au moins 10% du montant de la soumission.

Le conseil municipale ne d'engage à accepter ni la plus basse,ni aucune des soumissions recues,et ce sans aucune oblgation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Adopté.

Régie des Eaux du Quebec

Considérant qu'en date du 31 oct;69 la régie des eaux du Quebec autorise les travaux décrits au plans et devis No 8268,soumis par les Ing;Romuald Lemay & Ass;pour construction d'un réseau d'aqueduc dans la Municipalité de Pointe du Lac paroisse.
Considérant que les travaux soumis n'ont pas été accompli dans le délai fixe par la régie des eaux.

41-71

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Robert Gauthier de demander à la Régie des Eaux du Que;en vertu de ces pouvoirs d'accorder à la Municipalité de Pte du Lac,une période additionnelle,avec autorisation de poursuivre ces travaux,tel que décrits aux plans et devis mentionnés.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 156 INITIALES DU SEC.-TRES.

Avis de motion règlement d'emprunt,

42-71 Il est proposé par M le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M le con;M,Robert Gauthier de donner un avis de motion pour établir un règlement d'emprunt,au projet d'aqueduc,couvrant toutes les dépenses de donstruction d'un réseau d'aqueduc devant desservir tout le secteur sud-est de la Municipalité de Pte du Lac.
Le montant établi ne devra pas dépasser 500,000.--dollars

Adopté.

L'assemblée spéciale est levéé.

Raoul Godin --Maire

Jean Bte Pothier Sec;tres;

Séance régulière
9 aout 71

Canada
Province de quebec
Corporation Municip. le de Pointe du Lac

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac,tenue ce 9e jrs d'aout 71 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Arthur Robitaille Clément Beaudry Robert Gauthier Donat Blouin Raoul Désaulniers,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum,le sec;Jean B,Pothier est aussi présent. M,Philippe Garceau est absent.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès

43-71 verbale de l'assemblée spéciale tenu le 4 aout 71,lequelle est accepté tel que lu sur proposition de M,le conseiller M Arthur Robitaille appuyé par M,le cons; M,Clément Beaudry signé et initialé par M,le maire et le sec;tres;. Adopté.

Visiteurs Un groupe de contribuables du Lac des Pins,sont présents et demande une amélioration dans le chemin Municipalisé la partie du

44-71 cordon.

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Donat Blouin et appuyé par M,le cons; M,Raoul Désaulniers d'autoriser le sec; à faire pa sser la niveleuse dans le cordon et par la suite faire transporter 5 voyages de pierre concassé pour un montant n'éxedant pas $500.-- Adopté.

M,Roméo Fafard prend information au sujet du canal,égouttement des terres Rg;St-Nicolas à la suggestion de M le Maire celui-ci devra s'adresser à l'agronome du distrit.

M,Fernand Tessier fait remarquer que les ponceaux des 2 rues Montour sont trop étroit à l'entrée.le sec;devra reviser avec M,Rock Boucher de la voirie Provincial la possibilité d'améliorer,élargir à cet endroit,par la suite demander à la sureté du Que;d'excerser une surveillance pour faire respecter la vitesse à cet endroit.

Considérant une requête de 35 noms signé par des contribuables du Domaine Leveco et des lots 181 à 184 demandant et s'engageant à défrayer le coût des dépenses pour établir une sortie allant au

45-71 chemin Ste Marguerite.

Il est proposé par M,le cons; M,Clément Beaudry et appuyépar M,le

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
157
INITIALES DU SEC.-TRES

conseiller M,Arthur Robitaille de demander les services de M,Roger Gélinas Arp;Géo;pour établir à cet endroit un plan sommaire,à savoir si possible de const; un chemin de sortie avec la largeur permettant l'entretien des chemins d'hiver.

Adopté.

M,Jacques Lacoursière Avocat soumet un rapport concernant l'affaire Donat Beaudette,terrain lot P-16,aucun changement n'a été accompli.

46-71 Par conséquent il est proposé par M,le cons; M,Clément Beaudry et appuyé PAR M,le conseiller M'Arthur Robitaille d'autoriser M,Jacques Lacoursière avocat à prendre contre M,Donat Beaudette Ave des Pins de Pte du Lac,une action en explusion. Adopté.

47-71 M'Roger Gélinas Arp; présente 3 plans de rues pouvant être Municipalisé; il est proposé par M,le conseiller M,Robert Lauthier appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin d'accepter les plans des rues suivantes tel que présentés par M'Roger Gélinas arp; géo;

Ave Bellevue lot P-13-15-

Ave des Erables lot P-228p-

Ave des Bouleaux lot P-19-20- autorisant M,le Maire Raoul Godin à signer pour et au nom de la Corp;Municipale de Pte du Lac les contrats d'achat de ces terrains,devant servir de rues à la Municipalité de Pte du Lac . Adopté.

Avis de motion cloture de piscine

48-71 Proposé par M'le cons;M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller Raoul Désaulniers de donner un avis de motion pour établir un règlement,pour cloturer le terrain entourant une piscine,ayant pour but de mieux protéger les jeunes du danger. Adopté.

M,le maire et le sec;sont autorisé à rencontrer Mme Alberta M,Leblanc pour renouvellement de l'option de terrain aqueduc.

M,Paul Proulx soumet un rapport du mois Janv;au mois d'aout 71 de tous les permis de const; accordés;dans sonrapport le sec; devra aviser M,Francois Lemay et MGérard St-Louis pour amélioration de Batisses et de terrains.

49-71 Considérant le congrès du Maire te du se ;tres;qui se tiendront sous peu; par conséquent il est proposé par M,le cons; M,Clément Beaudry et appuyé par M,le cons;M,Arthur Robitaille d'accorder à M,le maire et au sec;tres; à chacun un montant de 200.-dollars pour les frais d'inscription et frais de déplacement à ces congrès annuelles. Adopté.

compte folio no 612

chèque no		
90-	A;Thériault service de vidange juil;71	220.72
91-	J:B:Pothier salaire " " "	425.36
92-	Receveur général Canada Impot " " " "	21.40
93-	Minis;du rev du Que,R,R,Ass;santé	44.48
94-	A:G:Messier pont 6e rang et pierre	258.--
95-	A,Beaudry rép du pont 6e rg;	20.--
96-	D,Blais " " " "	20.--
97-	frais de congès 200 au maire 200 sec;tres	400.--
98-	frais divers poste 2.68 voyage 15,----	17.68

~~50-71 Sur proposition de M,le cons;M,Arthur Robitaille et résolu par les membres du conseil présent.que cette assemblée du conseil soir ajour-~~

INITIALES DU MAIRE
158
INITIALES DU SEC.-TRES

~~née au 25 aout 1971 au même endroit et meême Hrs qu'a l'accoutu mé. Adopté~~

50-71 il est proposé par M,le cons;M,Raoul Désaulniers et appuyé par M, le cons;M,Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

51-71 Sur proposition de M;le cons;M,Arthur Robitaille et résolu par les membres du conseil présent d'ajuorner la présente assemblée au 25 aout 71,au même endroit et même Hrs qu'a l'accoutumé. Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Raoul Godin ----------Maire

Jean Bte Pothier ----------Sce;Tres;

133

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajour;25aout Session ajournée de la séamce régulière du 9 aout 71 tenue le 25e jrs d'aout 71 au bureau du sec;tres;à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Arthur Robitaille Philippe Garceau Clément Beaudry et M,Donat Blouin,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum,le sec; Jean Bte Pothier est aussi présent. M,Robert Gauthier et M,Raoul Désaulniers sont absent.

Après la lecture de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière,tenue le 9 aout 71 lequelle est ac

52-71 cepté tel que lu sur proposition de M,le conseiller M,Arthur Robitaille appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin signé et initialé par M'le Maire ~~et~~ le sec;tres;. adopté

Le sec;procède à l'ouvertu re des soumissions des contracteurs suivant,tous ~~sont~~ ont été déposé avant 5 hrs p;m;

Partie --A-

Babin const; pour le montant de	102,070.--
Dollars const; """	124,350.--
Clément ~~Lacoursière~~;Lacoursière const;	112,500.--
Henri Paquette	109,980.--

Partie B-

Thomas Bellemare & Fils	297,845.75
Dollars Const;	376,200.50
Lemay const;	376,274.--

Après étude sommaire les membres du conseil constate hausse assez considérable des soumissions,depuis les dernières soumissions demandés en 1969.

53-71 Par conséquent il est proposé par M le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau,de placer une demande aux autorités concernés du Ministère des Affaires MUnicipale de Québec,d'accorder à la Municipalité de Pte du Lac une subvention suplémentaire à celle déja promis endate du 28 juillet

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
159
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1971,pour combler la hausse subit par la MUnicipalité sans qu'elle soit en cause.

Comme le conseil Municipale devra prendre une décision avant le 25 sep;71,conformément aux instructions fournient aux soumis sionnaires,demande est faiteaux autorités concernés de bien vouloir en informer le conseil avant cette date. Adopté.

M,Romuald Lemay Ing;est présent,une copie de chaque soumissionnaires lui ait remit,afin d'étudier chacune au cas de correstion et par la suite soumettre un rapport au conseil.

Considérant un besoin,de construire un ponceau pour dégager,les eaux du coté nord de la route sur la terre de Mme A,Sills lot 47-

54-71 Par conséquent il est proposé par M'le conseiller M,Philippe Garceau appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin,de placer une demande au Ministère de la Voirie Prov;pour ériger un ponceau à cet endroit pour faciliter l'égoutement de ce territoire. Adopté.

Considérant une demande de 7 cult;residents Rg;St-Nicolas Pte du L demandant le creusage du cour d'eau Des Signeurie,pour l'égoutement des terres à cet endroit.

55-71 Il est proposé par M,le c onseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau de demander au Ministère de L'Agriculture dep; service de L'Hydraulique agricole,d'accorder aux cultivateurs intéressés,un drainage du fossé ci-haut mentionné,afin de permettre aux terres en culture un égouttement normale. Adopté.

Le sec;est autorisé à aviser M,Ulric Blais de faire l'inspection de 2 p nts du 7e rg;et un autre ponceau situé entre le 6e rg;et 7e R

La maison de Melle Ozelina Gauthier situé rg;St-Nicolas,se trouvant très mal placée et nuissant à la route,le sec; est autorisé à rencontrer Melle Gauthier,pour lui demander par quel moyen employer pour faire disparaitre cet obstacle.

L'Assemblée ajournée est levée.

Raoul Godin ----Maire

Jean Bte Pothier ---- Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

REG:13 sp;71 Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres;ce 13e jrs de sep;71 à alquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Philippe Garceau,M,Clément Beaudry,M,Arthur Robitaille,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum.

Absent M,Donat Blouin,Robert Gauthier et Raoul Désaulniers.

56-71 Après la récitatiom de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée ajournée du 25 aout 71,lequelle est acceptée tel que lue sur proposition de M,le conseiller Arthur Robitaille et appuyé

et initialé
par M,le conseiller M,Philippe Garceau,sigmée par M le Maire et la sec;tres;. Adopté.

Visiteurs

Quelque contribuables des lots P:183-184,Domaine Leveco,demande à savoir si le conseil a recu le plan sommaire de l'arpenteur pour la sortie au che;St-Marguerite,le sec;obtient des renseignements par tell; de M,R,Gélinas arp;géo;celui-ci confirme que le plan sera soumit prochainement au conseil.

57-71

Par conséquent l'avis de motion suivante a été adopté.

Proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,le conseiller M,Philippe Garceau de donner un avis de motion pour établir un règlement d'emprunt,pour défrayer le cout des dépendes de la const; d'une rue allant au Che;Ste-Marguerite pour desservir les résidents du Domaine Leveco et les lots environnants. Adopté.

M,M,Fournier,demande la possibilité de creuser le fossé partie situé coté sud de route no 2,afin d'améliorer l'égouttement de son terrain;le sec;devra prendre information à savoir à qui de droit le travail de ce fossé;à cette même occasion les inspecteurs agraire devra visiter les Aves des Pins et des Erables pour véréfication de fossés.

Le sec; fait mention de plaintes provenant de résidents de l'Ave St Jean Baptiste,soulignant que le nom indiquant cette avenue était disparu ou insuffisant.

Correpondance

M,Marcel Tousignant propriétaire d'une partie du lot 8;mentionne par courrier et suggère que cette rue porte le nom ave Marcel les membres du conseil sont consentent à accepter ce nom de rue.

Endate du 1 sep;71 le Ministère des Affaires Municipale du Que; informe qu'il étudie présentement la dernière résolution concernant le projet d'aqueduc;ceux-ci demande de leur faire parvenir photos copies des soumissions déposés le 25 aout 71,le même jour ces dossier leur ont été expédiés.

La caisse Populaire de Pte du Lac par l'entremise de M,le Gérant,avise que le local qu'occupe présentement le bureau de la Municipalité a été vendu à M,Philippe Juneau de Pte du Lac,

Le Ministère de la Voirie Provinciale,avise qu'un étude sera faite à savoir,si nécessaire de const;un ponceau situé sur la rte no2 près de la terre de Mme Sills.

Le sec;devra aviser M,Paul Proulx,pour vérification dans l'ave des Bouleaux,nettoyage de terrains.

Une information auprès de M,Lacoursière avocat concernant le cas de Donat Beaudette.

Le sec; est autorisé à commander pour la Municipalité 3 tuyaux de 4x12 de la Co;T-L-P-Ind;de Louiseville.

compte folio 612--

chèque no99A;Thériault service de vidange aout 71 220.72
100-J:B:Pothier " salaire """" 425.36
101-Receveur du Canada Impot """" "" 21.40
102-Revenu du Que, "" R:R: ASS: "" 44.48
103-R,Godin frais de représentation 3 mois 143.47
104- Phil;Garceau """" "" 50.--

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 161 INITIALES DU SEC.-TRES

105- M,D,Blouin frais de représentation 3 mois 50.--
106- A,Robitaille " " " " 50.--
107- C,Beaudry " " " " 50.--
108- R:Désaulniers " " " " 50.--
109-R:Gauthier " " " " 50.--
110-L:Molesworth tuyau 6e rg; 396.36
111-A,G,Messier transport de pierre lac des Pins 150.--
112- T:Bellemare gradeur 11 aout 71 148.50
113-Mutation de 4 mois 39.50
114-J:Banville rép,machine à écrire 36.--
115-C,Populaire P-d-Lac loyer 11 mois 385.--
116-Fris divers poste 14.--voyages 11.--
1 messe 5.25 ass.conseil revenu Que, 11.89 42.14
117--Cor du Village 4 feux 200.--

58-71 Proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M,le cons:Arthur Robitaille d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Pothier Sec.tres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance rég;12/oct;71 Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de a Pte du Lac tenue le 12e jrs d'octobre 71,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Clément Beaudry M,Philippe Garceau et M Donat Blouin,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum. Le sec;tres; est aussi présent.

Sont absent Messieurs les conseillers Arthur Robitaille Robert Gau thier et Raoul Désaulniers.

Après la lecture de la prière le sec;donne lecture du procès ver bale de l'assemblée régulière tenue le 13e jrs de sep;71,lequelle est acceptée tel que lue sur proposition de M,le conseiller M,Philippe

59-71 Garceau appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry,signée et ini tialée par M,le Maire et le sec;tres;. Adopté.

Visiteurs Plusieurs contribuables sont présents pour différentes demandes. M,Roger Gélinas arp;géo;soumet et explique un plan sommaire pouvant servir de route pour desservir le Domaine Leveco et les terrains en vironnants.

Mme O:Léveiller soumet aux membres du conseil une requête signée par des Propriétaires du secteur drmandant la const; d'un ponceau et l'amérioration en asphate de l'entré du Domaine Leveco.

Aucune décision à cette fin n'a été complété M,Roger Gélinas arp; est autorisé à vérifier et dresser une étude sommaire à savoir la possibilité de passer la sortie ci-haut mentionnée allant vers le Rg;Ste Marguerite en passant du coté est de la rivière.

M,Jean Brousseau de L'Ave St-Jean Baptiste s'Informe si M,Conrad Car bonneau a obtenu un permis de const;pour agrandir son garage.

INITIALES DU MAIRE
162
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant des plaintes formulées par des résidants de l'Ave ST-Jean Baptiste,s'objectant à la const; d'un garage pour réparation d'automobiles dans ce secteur.

Considérant que l'Ave ST-Jean Baptiste est décrété zone résidentiel par le règlement no 71.

Considerant que les résidants des alentours de M,Carbonneau ont été avisés ou le seront,que leur taux d'assurance feu pourrait augmenter.

60-71 Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et appuyé par les membres du conseil présents;d'autoriser M,Paul Proulx insp;en const;d'aviser M,Conrad Carbonneau de l'Ave ST-Jean Baptiste,l'arrêt immédiat de ces travaux,ne pas lui accorder présentement de permis de construire,afin d'obtenir plus de renseignements dans cette affaire,faire parvenir,copie de cette résolution à M,C,Carbonneau. Adopté.

Mme Félix LOngval ayant leur propriété situé lot P-177 longeant la voie ferrée demande au conseil une possibilité de sortir l'hiver.

Le sec,est autorisé d'aviser les inspecteurs agraire pour visiter l'égouttement des rues Montour.

Taxe biffé de Melle Gauthier 61-71 Considérant la démolition de la maison de Melle Ozélina Gauthier rg;StNicolas Pte du Lac.

Il est proposé par M,le conseiller M,Philippe Garceau et par M, le cons;M,Clément Beaudry de Biffé l'évaluation Municipale de Mell O,Gauthier des lots 498-434 pour un montant de $1,200.---pour batisses démolies. adopté.

A date du 1e octobre le bureau d'enrégistrement de Trois-Rivières avise qu'a partir de cette date les mutations seront porté à $3.-- chacune,les membres du conseil sont consentant à subir la hausse et continuer à recevoir ces documents.

En date du 17 sep;71 Mtre Jac;Lacoursière avocat fait parvenir un chèque au montant de $78.98 pour règler les arréages de taxes de la Propriété de Donat Beaudette les membres du conseil accepte ce montant,mais avant de compléter ce dossier il faudra prendre information du conseil du conté St-Maurice.

M,P,Proulx soumet son rapport mensuelle et suggère d'avertir par écrit les propriétaires suivant pour nettoyage deterrains.
M,Francois Lemay, MMe Noel Gauthier Mme Arthur Godon et M,Gérard St-Louis.

En date du 20 sep;71 la Commission Scolaire Chavigny soumet une résolution suggérant à la Municipalité d'instaurer un brigadier à l'intersection du che;Ste-Marguerite et l'Ave des Erables.A la suite de consultations,il n'existe aucune loi pour obliger les Municipalités à excerser une surveillance pour la population écoliaire.

Compte folio 612
chèque no-

118-	A,Thériault service de vidange sep;71	220.72
119-	J:B,Pothier salaire " " " "	425.36
120-	receveur général du Canad IMpot	21.40
121-	Ministère du revenu du Que; " " ass;r,r,	44.48

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU SEC.-TRES.

122-Co bell Canada 5 moid de tell bureau 62.21
123-Fleuriste Laviolette MMe Beaudry 8.10
124- Formules municipale papeterie 37.53
125-R,Houle voyage insp; 20 sep,71 5.--
126-E,Milot " " " 5.--
127-P,Pothier " " " 5.--
128-Frais de voyagew sec; 12.--
129-U,Blais travaux de ponts Baie, 20.--

62-71 Proposé par M,le cons;M,Clément Beaudry et appuyé par M,le cons; M,Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présemte assemblée est levée.

Raoul Godin Maire

Jean Bte Tessier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SES:SPEC:18 oct 71 Session spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,dument convoquée par,M,le Maire Raoul Godin dont les Avis de convocations ont été distribuées de main à main par le sec;tres; à chaque domicile des conseillers,en date du 15 oct 71,comprenant à l'ordre de l'assemblée 1e projet d'aqueduc 2e const; du garage de M,Conrad Carbonneau.

Cette séance spéciale à été tenue au burau du sec;tres; ce 18 jrs d8octobre 71 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Donat Blouin Clément Beaudry Philippe Garceau et Arthur Robitaille,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin formant quorum. Le sec, est aussi présent.

Sont absent Messieurs les conseillers Robert Gauthier et M,Raoul Désaulniers.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du prosès verbale de l'assemblée régulière tenue le 12 octobre 71,lequelle est accepté tel que lu;sur proposition de M,le cons; M, Philippe Garceau et appuyé par M,le conseiller M,Clément Beaudry,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres; Adopté.

Const;C,Carbonneau Les contribuables de L'Ave ST-Jean Baptiste soumettre aux membres du conseil une requête approuvant la const, l'agrandissement du garage de M,C,Carbonneau,près de 40 propriétaires appa raissent à cette requête.

63/71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons;M,Donat Blouin,de donner un avis de motion,pour établir un amendement au règlem ent no71 décrtant commercial le terrain appartenant à M,Conrad Carbonneau lot 35/16,pour que ce dernier puisse continuerà opérer son commerce et agrandir sa bâtisse. adopté.

Subv;aqueduc de 400,mille En date du 12 oct;71 le MInistère de Affaires Municipale de Que informe M'le Maire que le Ministre M,M,Tessier est disposé à accorder à la Municipalité de Pte du Lac une subv; au montant de 400,mille dollars,ce montant sera repartie en versement de

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
164
INITIALES DU SEC.-TRES.

64/71

40,100.--durant 10 ans consécutifs.

M,Romuald Lemay Ing;présente certain points sommaire de la rentabilité du projet et ce que ca pourrait à chaque preneur d'eau, afin de hâter la possibilité de construire le réseau d'aqueduc, il est proposé par M,le conseiller M,Clément Beaudry et appuyé par M.le comseiller M,Philippe Garceau,de donner un avis de motion pour établir un règlement d'emprunt,pour un montant de 550,mille dollars,prévoyant les depenses de construction d'aqueduc,situé secteur Sud-est de la Municipalité de Pte du Lac. Adopté.

M,Oscar Babin et M,Ray;Bellemare devront confirmer de nouveaux prix s'il y a augmentation depuis l'ouverture des soumissions déposées le 25 aout 71.

L'assemblée spéciale est levée.

Raoul Godin ---Maire

Jean Bte Pothier ---Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SEANCE SPECIAL DU
28 octobre 71

Session spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac,dûment convoquée,par M,le Maire M,Raoul Godin,dont les Avis de convocation ont été distribuées de main à main par le sec; tres; ;a chaque conseiller à leur domicile en date du 26 oct;71 comprenant à l'ordre de l'assemblée,amendement au règlement no71 secteur Ave St-Jean Baptiste,pour le commerce de M,Conrad Carbonneau.

Cette séance spéciale a été tenue le 28 oct;71 au bureau du sec;tres; de la Municipalité à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M,Clément Beaudry,Arthur Robitaille,Donat Blouin,Philippe Garceau,Robert Gauthier et M,Raoul Désaulniers,sous la présidence de M,le Maire Raoul Godin. Le sec;tres; Jean Bte Pothier est aussi présent.

Après la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale tenue le 18 du mois d'octobre 1971,lequelle a été accepté tel que lu sur proposition de M,le

65/71

conseiller M,Arthur Robitaille appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin. signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres; Adopté.

Amen; au règle;71

Amendement No 3 au règlement no 71.

Atténdu que depuis 1968 il existe dans la Municipalité de Pte du Lac un règlement de zonage et de const;

Attendu que le secteur de l'Ave St-Jean Baptiste est décrété ~~secteur~~ zone résidentiel RA2 indiqué au chapitre 4,art; 15 du présent règlement.

Attendu que M,Conrad Carbonneau opère depuis près de 2 ans un garage,situé sur sa propriété.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Heures de bureau page 33 res 1 resol. 180-66

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
165
INITIALES DU SEC.-TRES

Attendu qu'une requête de près de 40 noms demnadant de décréter le lot 35/16 commercial a été présenté aux membres du conseil.

Attendu qu'un avis de motion à été donné a cet fin.

66/71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaile appuyé par M,le conseiller M,Raoul Désaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de décréter,commercial le lot 35/16 appartenant à M,Conrad Carbonneau,pour fin d'opérer un établissement de réparation d'automobile et agrandissement de son garage.

Le propriétaire ci-haut devra respecter les conditions suivantes;

1--Ne posseder aucun panneau réclame ou annonces pour obstruer la facade de sa propriété.

2-- Aucun véhicule n'étant pas en état de bon fonctionnement ne sera tolérer dans la facade de son établissement.

Il est décrété par les membres du conseil qu'une assemblée d'électeurs propriétaires sera tenue le 16 Novembre 1971 à 7 Hrs P:M: au bureau du sec;tres; de la Municipalité de Pte du Lac,pour l'approbation des électeurs Municipaux à l'amendement au règlement no,71 zone Ave St-Jean Baptiste. Adopté.

Le présent règlement est adopté et entrera en vigueur suivant la loi,après avoir recu les approbations requises.

Je soussigné résidant à la Pte du Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil l'avis de motion donné le 19 oct;71 et l'avis du règlement le 29 oct;71 ainsi que la convocation pour l'assemblée des électeurs.

En quoi de foi je donne ce certificat ce 29e jrs d'octobre 1971.

Jean Bte Pothier ----sec;tres;

L'Assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry ----Maire

Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

NOMINATION DE
1971

Je Jean Bte Pothier à titre de président d'élection et ayant à mes cotés M,Paul Houle à titre de sec; d'élection et ayant prêter serment

Je déclare solonnellement la mise en nomination ouverte en remplacement de Messieurs;

À la Mairie M,Raoul Godin
au siège no 1- M,Philippe Garceau
" " " " 4 M,Clément Beaudry
6 M,Robert Gauthier

Dont le terme d'office est expiré,à titre de président je requière les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur en remplacement de Messieurs sortant de charge.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Les nominations devront être faite par écrit au sec; d'élection,en mentionner le nom et prénom et occupation,ainsi que le siège pour lequel il se présente,ayant un proposeur et un secondeur.

A été mis en nomination pour la Mairie les candidats suivants;
M,Clément Beaudry proposé par M,Philippe Garceau appuyé par M, Mastai Montour.
M,Oscar Fréchette proposé par M,Jean C,Carle appuyé par J:J:Rocheleau
M,Ange Albert Sinclair proposé par M,Claude Ebachère appuyé par M, Fédéric Richard.

au siége no 4-M,Gérard BIron a été proposé par M,Clément Beaudry appuyé par M,Philippe Garceau.

au même siège no 4, a été proposé M,Fédéric Richard par M,Claude Ebachère appuyé par M,Ange Albert Sinclair,

au siège no 6 M,Jean Pierre Godin a été proposé par M,Philippe Garceau appuyé par M,Robert Parenteau.

au même siège no 6 M,Roger Daigle a été proposé par M,Claude Ebachère appuyé par M,Fédéric Richard.

Au siège no 1- considérant qu'un seule bulletin de présentation celui de M,Robert Parenteau,proposé par ,M,Mastai Montour et appuyé par M,Philippe Pothier , je président d'élection Jean Bte Pothier déclare élu par acclamation M,Robert Parenteau au siège No,1- à titre de conseiller.

À titre de président d'élection je déclare qu'il y aura élection pour la Mairie et au siège no 4-6-;les électeurs pourront se procurer le droit de vote le Dimanche le 7 novembre 71 à la salle de l'école Notre Dame de Pte du Lac les bureaux seront ouvert de 8 hrs a,m, à 6 hrs p;m; Hrs normale de l'est;

à titre de président j'ai distribuéles avis requis par la loi et initialé et admis les bulletins de présentations.

Jean Bte Pothier ----------Pres;d'élection
Paul Houle ----------Sec; """""""

A ADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTED ULAC

Election de 1971

Election à la Mairie et pour les sièges 4-6- de conseillers,tenue à la salle de l'école Notre Dame de Pointe du Lac le 7 nov;71
5 bureaux de votations y sont installés

Je Jean Bte Pothier ,j'agit comme président d'élection et M,Paul Houle à titre de sec;d'élection.
Le 1e vice pres; est M,Jean J;Denoncourt accompagné de Mme Philippe Pothier sec;
Le 2e Vice pres; est M,Raymond Lamothe accompagné de Melle Jeannine Tousignant sec;
Le 3e vice pres;est M,Jules Levasseur accompagné de Melle Jeannine Garceau sec;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.S. 187 INITIALES DU SEC.-TRES.

Le 4e vice pres;est M,Rémi Fafard accompagné de Mme Bruno Gauthier esc;
le 5e vice pres; est M,Jacques Marineau accompagné de Mme Jean Ls Gauthier sec;
Les constables désigné pour la bonne marche de l'élection sont Mess; Paul Proulx et M,Léopold Bergevin.Tous les personnes ci-haut mentionné sont assermentés hrs de votation sont de 8 a,m,à 6 p,m,hrs ~~avâ-de~~ normale l'est

Résultat des votes POUR LE MAIRIE

M,CLEMENT BEAUDRY A OBTENU	450	votes
M,Oscar Fréchette	50	""
M,Ange Albert Sinclair	130	""
Au siège no 4-		
M,Gérard Biron a obtenu	446	""
M,Fédéric Richard ""	157	""
Au siège no 6-		
M,Roger Daigle ""	213	""
M,Jean Pierre Godin ""	385	""

Pour la Mairie M,Clément Beaudry a obtenu le plus grand nombres de votes,tandis qu'au siège no 4- c'est M,Gérard Biron et au siège no 6 c'est M, ean Pierre Godin,ils seront proclamés élu suivant le délai accordé dans la loi.

Certificat

Par la présente je certifie sous mon serment d'office que le rapport ci-haut décrit est exact,et qu'aucun électeur n'a été omis ou autorisé à voter frauduleusement,tous les avis public ont été affiché suivant la loi. Em quoi de foi je donne ce certificat ce 8e jrs de nov;71

Jean Bte Pothier ----Pres;d'élec;
Paul Proulx ----Sec;d'élec;

SERMENT D'OFFICE

MAIRIE

Je M,Clément Beaudry,ayant dûment été nommé Maire de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et figèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 8e jrs de Novembre 1971

Clément Beaudry ----Maire Jean Bte Pothier ----Sec;Tres

Siège 1--

Je Robert Parenteau ayant été dûment été nommé conseiller au siège no 1-de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 8e jrs de novembre 1971

Robert Parenteau ----Conseiller Jean Bte Pothier ----Sec;Tres

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Siège 4--Je M,Gérard Biron ayant été dûment été nommé conseiller au siège no 4- de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 8e jrs de nov;1971

Gérard Biron--Conseiller --Jean Bte Pothier---Sec;Tr

Siège no 6--Je M,Jean Pierre Godin ayant été dument nommé conseiller au siège no 6- de cette Municipalité,je jure que je remplirai,avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 8e jrs de nov;1971

Jean Pierre Godin--Conseiller --Jean Bte Pothier---Sec;Tr;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DULAC

Séance 8 nov;71 Session régulière du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; le 8 nov;7 1 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Arthur Robitaille Donat Blouin Raoul Désaulniers Gérard Biron Robert Parenteau Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Miare M,Clément Beaudry. Le sec;Jean Bte POtihmer est aussi présent.

Tous les membres nouveaux élu du conseil sont assermentés.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès de l'assemblée spéciale tenue le 28 oct 71,lequelle est accepté tel que lu^sur proposition de M,le conseiller M,Raoul Désaulniers

67/71 appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin,signé et initialé par M,le Maire et le sec;trew; adopteé.

Visiteurs M,Moise Gagné soumet aux membres du conseil une demande comprenant 8 sigatures signalant de faire respecter le règlement de const; concernant la construction de M,Guillaume de Geu chemin Ste Marguerite laquelle N'a pas la distance nécessaire de la route,M,G,De-Geu explique l'ereur,et mentionne que c'est involontaire,M,le Maire et le sec; devront prendre information et consulter un avocat à savoir des détails de responsabilité dans cette affaires advenant le déplacement de la batisse.

M,Donat Beaudette afirme qu'il va règler d'ici la fin de l'anné fiscale le montant de $20.--pour frais de contrat et d'enrégistrement de son terrain envers le conseil de Comté.

M,Rodrigue Beaudry ey Mme Félix Longval demande si possible d'avoir de l'aide pour le déblaiment de leur chemins durant l'hiver.

68/71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiler M,Arthur Robitaile appuyé par M,le conseiller M,Jean P,Godin d'accorder un octroi

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

de $600.- à M,Rodrigue Beaudry,pour l'ouverture de chemins d'hiver 71/72 comprenant le chemin du Domaine Leveco et le chemin de M,Paul Proulx coté de la rivière,le paiement sera verser en 2 parties,la moitié au mois de janvier et la balance à la fin de la saison. Adopté.

Considérant un début de construction dans le secteur de Mme Léveille au Domaine Leveco.

Considérant que présentement la Municipalité fait des démarches,étudi la possibilité d'iriger à cet endroit une sortie pour desservir les lots 183-184-186-187-188-222-227-.

69/71 Par conséquent il est proposé par Mle conseiller M,Robert Parenteau appuyé par M,le cons;M,Gérard Biron et résolu à l'unanimité d'interdire toute const; et l'arrêt immédiat de travaux dans le secteur domt les lots sont ci-haut mentionneé d'aviser qu'aucun permis de const; ne sera accorder aussi longtemps que le projet de route présentement à l'étude ne sera pas règlé à la Municipalité;que M'l'inspecteur transmettre copie de cette résolution à Mme O,Léveilleé Adopté

70/71 Egouttement de l'Ave des Pins;

Proposé par M,Le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le conseiller M,Jean P;Godin d'aviser par lettre recommandée M,Marcel Godon et M ,Patrick Pérusse de creuser le fossé du coté de leur terrain longeant l'Ave des Pins;leur accordant 8 jrs pour accomplir les travaux sinon la Municipalité se verra dans l'obligation de faire exécuter les travaux et le paiement sera au frais des propriétaires avisés.Adopté.

Le sec; est chragé d'aviser les inspecteurs agraire pour visiter un ponceau dans l'ave St-Jean Baptiste situé dans les lignes séparative des lots 175-248-.

Considérant un changement de Maire dans la Municipalité,il est proposé par M,Robert Parenteau,aap;M,Gérard Biron,à autoriser M,Clé;Beaudry Maire à signer conj;avec le sec;tres;les chèques de la Municipalité tiré à la caisse Pop.de Pte du Lac au folio 612-1719 Adopté.

Le sec;devra à nouveau communiquer avec M,Benoit Félion de l'Hydro Que;pour compléter le plan déjas commencé pour etablir les noms de rues et no civique de la MUnicipalité.

Considérant le service de vidange dans une partie de la localité,un avis public sera donnépour demander des soumissions pour le contrat de 1972 pour la ceuillette des vidange, Les soumissions seront recu le ou avant le 13 decembre 71 avant 8 hrs p;m,;au bureau dela Municipalité,le conseil ne s'engage a accepter ni le plus base ni la plus haute n'y aucune des soumission déposées.

Le sec; est autorisé à faire passer le gradeur dans les rues de la Municipalité.

Revu de la Bénédiction de la Caisse Pop;

71/71 Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin appuyé par M le cons; M,Donat Blouin d'accorder $50.--à l'imprimerie Art;Graphique pour une page d'annonce dans la revue qui sera publiée à l'accasion de la Bénédiction de la Caisse Pop;de Pte du Lac. adopté

Plus de 75 comptes de taxe sont passé dû; le sec; devra faire un envoie par avis recommandées.

Considérant le travail durant de nombreuses années accompli par des M,le Maire Godin et les conseillers sortant

À titre de reconnaissance,il est proposé par M,le cons,M,Gérard Biron

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 170 INITIALES DU SEC.-TRES.

72/71 appuyé pæ M,le cons;M,Donat Blouin d'organiser une rencontre un souper de tous les membres du conseil. Adopté.

Compte folio 612

chèque no 130- Sec;tres; salaire oct;71 425.36
131- Service de vid; """ 220.72
132-Receveur du Canada "" impot 21.40
133-Ministère du Revenu du Que;R,R,&Ass; 44.48
134-Le nouvelliste soumissions 25 aout 71 90.44
135- Service scolaire papeterie 5.45
136-Industries T,P,L, tuyau 7e rg; et avancement 762.82
137- Bureau d'enrégistrement de 3 riv;2mois 17.50
138-Mme L,Pothier ménage dela salle 2 mois 40.--
139-Mme Lise Messier préparation stencil el; 25.--
140- m P:Proulx election 71 25.-
141- M;Léop,Bergevin """" 25.--
142- M,Jean J:Denoncourt elec;71 25.--
143-Mme Phil;Pothier """ 20.--
144-M,Ray;Lamothe """ 25.--
145- Melle Jeannn Tousignant 20.--
146- M,Jules Levasseur #""""" 25.-- 565
147-Melle Jeann;Garceau """ 20.-
148-M,Rémi Fafard """ 25.--
149-Mme Bruno Gauthier """ 20.--
150-M,jac Marineau """ 25.--
151- Mme Jean Ls Gauthier """" 20.--
152- M,Paul Houle sec; d'élection 50.--
153-M,Syl;Dufresne ménage de salle école 15.--
154.--J:B:Pothier divers voyages listes ele;200.--

73/71 Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levéée

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PTE DU LAC

Amende;règ;no 71
Ave T-Jean Bap;

Assemblée publique d'électeurs Propriétaires du secteur Ave St-Jean Baptiste,tenue au bureau du sec; tres ;de la Municipalité de Pte du Lac ce 16 e jrs de novembre 1971 à 7 hrs P:M: sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry et le sec; Jean Bte Pothier est aussi présent ainsi que quelque contribuables de l'Ave St-Jean Bte.

Après la prière le sec; donne lecture de l'amendement au règlement no 71 ; convertir commercial le terrain no 35/16 de M,Conrad Carbonneau.

Durant l'heure qui suivi la lecture de l'amendement au présent règlement aucune objection de la part des contribuables du secteur ne fut donné,parconséquent aucune opposition. À titre de Maire et président de cette assemblée,je déclare le présent règlement en vigueur,avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteuret ayant recu toute les approbation requises

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 8/05 hrs p;m;é

Clément Beaudry -Maire

Jean Bte Pothier -Sec;tres

INITIALES DU MAIRE 03. 171 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance 13 dec;71

Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue ua bureau du sec;tres; ce 13e jrs de décembre 71 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M, Arthur Robitaille,M,Donat Blouin M,Gérard Biron,M,Robert Parenteau M, Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum.Le sec;Jean Bte Pothier est aussi présent.
Absent M,Raoul Désaulniers.

Après la récitation de la prière,le sec;donne lecture du procès ver bale de l'assemblée régulière tenue le 8 novembre 71,lequelle est accep té tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Jean Pierre Godin

74/71

appuyé par M,le conseiller M,Robert Parenteau,signé et initialé par M' le Maire et le sec;tres;. Adopté.

Correspondance

Le sec;donne lecture des mutations du mois d'octobre 1971.
Le Ministère de la Voirie Provincial soumet pour la futur Auto Route no 40 traversant toute notre localité.

Soumission de Vidange

M,Albert Thériault est le seule à soumissionner pour le service de vi-Dange,le sec; en présence des membres du conseil ouvre sa soumission qui est fixée à 3,208.75 pour 306 résidents à l'année et 143 chalets re présentant le montant de 8.50 et 4,25. chacun.

75/71

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Gérard Biron,d'acc order le contract de vidange à M'Albert Thériault pour une durée de 3 ans 1972-73-74 au taux mentionné ci-haut formant un montant pour la 1e année de 3,208.75 repar tie en 12 versements mensuelle égaux de 267.40,le contracteur s'engage dans les années futur à accepter les nouveaux contribuables au même taux actuel du prorota. Adopté.

M,Philippe Juneau explique par écrit le tarif pour la location du bu-reau de la Municipalité à compter du 1e janvier 1972.

76/71

Par conséquent il est proposé par Mle conseiller M,Robert Parenteau et résolu des membres du conseil présents de louer à partir du mois de jan-vier 72 la partie qu'occupais autrofois la caisse Pop de Pte du Lac au taux de 85.--par mois incluant la voute, les même conditions sont renou-vellable à la fin d'annéé à d'avis contraire d'au moin 30Jrs de part et D'autre,M,Le Maire est autoriser à signer pour et au nom de la Municipa-lité les document à cet fin. Adopté.

Le sec;devra de vouveau aviser M,Donat Beaudette que le Montant de 20; dollars devra être acquitté avant le 30 dec.71pour l'enrégistrement de son terrain.

M,Claude Noel demande l'ouverture d'hiver de la sortie privé sur le

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

lot P:248 celui-ci devra faire signer les riverains à cet endroit considérant le chemin étroit,ceux-ci devront subir à leur frais tous dommage qui pourrait survenir à l'accawion du déblaiement.
M,Albert Lyonnais demande lui aussi l'ouverture de sa sortie coté nord de la voie ferrée,M,Le maire te le sec;devront visiter les lieux et par la suite aviser si nécewsaire le contracteur Bellemare ou Rodrigue Beaudry pour déblaiement de neige à cet endroit.

77/71 Considérant une rue de 60 pi;appelé Terrase Rideau situé lot P-4 à Baie-Joile M,Périgny y réside et demande de l'aide pour le déblaiement de la neige,il est proposé par M'le cons;MGérard Biron et appuyé par Mle conseiller M,Jean Pierre Godin d'accorder un montant de $0.-- à M René Montour pour l'entretien de cette rue pour cette hiver.
Pour raison personnel M,le conseiller Robert Parenteau s'obtient de se prononcer sur cette résolution. Adopté.

Maire suppléant Proposé Par M le cons;M,jean Pierre Godin appuyé par M e cons; Robert Parenteau de nommer M,Arthur Robitaille Maire suppléant pour le prochain terme de 4 mois Adopté.

Les loisirs Inc;de Pointe du Lac soumet aux membres du conseil leur état$ financiemde 71 et demande au conseil de leur accorder un octroi.

78/71 Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons;J:Pierre Godin d'accorder un montant de $300.--au Loisirs Inc;de Pte du Lac. Adopté.

Le se; devra demander à M,l'inspecteur en const; de produire à L'avenir un apport mensuelle de tous les permis accordés durant le mois

79/71 Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M, le cons; Gérard Biron d'aviser M,l'inspecteur en const; qu'a partir de cette date aucun permit de construction ne sera accordé dans les secteurs ou les rues ne sont pas conforme au règlement de zonage en vigueur dans notre Municipalité. Adopté.

Comptable agréé Considérant la revision des livres de la Municipalité pour la fin d'annéé,il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons;M,Donat Blouin d'employer les services e la firme De Cotret & St-Arneault,pour établir les états financiers de la Municipalité pour 1971. Adopté.

Dons IL est proposé par M,J:Pierre Godin et appuyé par M,Robert Parenteau de donner à la fabrique de Pte du Lac un montant de 100 dollars pour la ST-Vicent de Paul et un don de 25.dollars pour la s ociété de la Croix rouge. adopté

Budget 1972 Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de Pte du Lac pour l'année 1972 s'établissent comme suit;

A-dépenses.

Conseil du conté	1,100.-
Salaire du sec;tres;	7,0000--
Rôle d'évaluation	700.--
Vérificateur	500.--
Papeterie de bureau	300.--
Frais de poste	400.--
Frais de congrès	400.--

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Loyer et ménage de bureau			168-
Frais d'élection			169-
Service de vidange			170_
nnn d'incendie			171-
Frais de représentation			
Entretien de chemins d'été			
Che;d'été dépense de capital			
Entretien de chemins d'hiver			
Tell de bureau			
Assistance pubique et service social			
Dons et loisirs			
Divers et inspecteurs			

80/71

Chèque no

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

172---	Imp;Art graphique bulle,de vote	72.64
	173- J,J,Lacoursière consul, 10/11/71	12.--
	174-Co,bell Canada 2 mois	29.80
	175- Société de la croix rouge don	25.--
	176-Ville 3 riv;ouest feu dec.70	650.--
	177 - Rolland Boisvert sable 18/11/71	8.--
	178-P;Proulx insp;1971	992.--
	179-Phil;Pothier insp;9/11/71	5.--
	180/Rol;Houle " " " "	5.--
	181-E.Milot " " " "	5.--
	182-Ministère du revenu du Que, im p R,R,	88.18
	183-Receveur du Canada	21.40
	184-L,Pothier ménage de bureau	20.--
	185-Corpo;village feu Descoteau 4 hrs	200.-
	186-Bureau d'enr;mutations cot,71	39.--
	187-Divers J,B,Pothier poste 36.voy9.	45.--
	188-Fabrique de Pte du Lac donS,V,Paul	100.-
	189-Loisirs de Pte du Lac octroi	300.--

Il est proposé par M,le cons;MArthur Robitaille et appuyé par le conseiller M,Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry ----Maire

Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

JANVIER 1972

Session régulière de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac qui devait-être tenu le 10e jours de janvier 1972 n'a pas eu lieu faute de quorum aucun conseiller n'était présent.

Le secrétaire quitta les le bureau de la Municipalité à neuf hrs P:M:.

Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 14 février 72

Session régulière desmembres du conseil de la sus-dite Corp; Municipale de la Pte du Lac,tenus au bureau du sec,tres, ce 14e jrs de février 1972 à laquelle tous les conseillers sont présents M,Arthur Robitaille Donat Blouin,Gérard Biron Raoul Désaulniers Robert Parenteau, Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry,le sec; Jean Bte Pothier est aussi Présent.

1-72 Après la lecture de la prièr le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière du 13 decembre 1971 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Arthur Robitaille appuyé par M,le conseiller M,Jean Pierre Godin Adopté.

Lu et accepté par le maire et le sec tres

Correspondance La Co Hydro Que;fait parvenir certaines informations concernant le Bill 48,loi sur l'évaluation foncière de sette Co; Ces derniers confirme qu'il débourserons enver la Municipalité durant

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

les 10 prochaines années sous forme d'octroi,baser sur le montant versé de l'exercice financier de 1971.
Le sec; donne lecture de procédures à utiliser,pour étude futur de fusion entre Municipalité,différentes sugestion sont données à cette fin.

M,Charles Larouche explique que dû a`un surcroit d'ouvrage il ne peut accepter la tâche d'évaluateur Municipale pour le prochain terme.
Le se;donne lecture des Mutations de dec;71 et Janvier 72.
M,l'arp géomètre M,Roger Gélinas fait parvenir un plan représentant les rues de M,Roger Laroche,les membres désirent avoir plus d'explications avant d'accepter ces rues,M,laroche devra rencontrer les membres du conse

Soumision aqueduc

Considérant que les soumissions,qui ont été ouverte le 25 aout 71 concernant la const; d'un réseau d'aqueduc,la date limite est écoulé.

2-72

Par conséquent il est proposé par M'le conseiller M,Robert Parentea et appuyé par M,le conseiller M,Jean Pierre Gidin,d'autoriser M,Romua Lemay Ing;a`faire publier dans le journal le Nouvelliste,le 17-18 fe 72,une demande de soumission pour la const; d'un système d'aqueduc pour desservir la partie sud-est de la Municipalité.

le projet est divisé en 2 parties;
A- réservoir et système de pompage
B-réseau de distribution.
Les soumissions demandées devront être valable pour une période de 90 jrs de la date de L8ouverture,une copie des plans et devis et formule peuvent être obtenu sur dépot de 100.-dollars pour chaque partie au bureau de M,Romuald Lemay Ing;& Ass; 770 Blvd des Récollets au Trois Rivières. Le dépot est remboursable à 100% aux soumissionnaires et à 50 % aux entrepeneurs qui ne présenteront pas de soumission.
Chaque soumissionnaires devra être accompagné d'un cautionnement ou d'un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission.

Pour être considéré les soumissions devront être remise en duplicata,sur les formules spécifiquement préparé à cet fin.

Les soumissions sernt reçues jusqu'a 8 Hrs P:M: Hsr normale de l'est le 13 mars 1972 au bureau de la Municipalité de Pte du Lac,pour être ouverte lors de l'assemblée régulière du 13 mars 72 qui sera tenue le 6 mars 13 ~~mars~~ 72 à 8 hrs p;m;

Les soumissions des sous traitants pour les ouvrages mécanique seront recues jusqu'a 2 Hrs P:M:le 10 mars 72 au bureau des soumissions déposées du Québec,Place Royale au Trois Rivieres et devront être acco compagnéés d'un chèque visé ou d'un cautionnement représentant au moin 10% du montant de la soumission.

Le conseil Munidipale ne s'engage à accepter ni la plus base ni aucune des soumissions recues et ce sans aucune obligation ou responsabilité enver le ou les soumissionnaires. Adopté.

3/72

Il est proposé par M,le conseiller M Robert Parenteau et appuyé à L'unanimité par tous les membres du conseil d'autoriser le sec; à faire répandre du sable sur les routes et rues de la Municipalité lorsque la situation sera jugé nécessaire. Adopté.

INITIALES DU MAIRE 175 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE P.B. 176 INITIALES DU SEC.-TRES.

4/72 Le sec; donne lecture des états financiers établi au 31 deé;71 il est proposé par M,le conse iller M;Gérard Biron et appuyé par M,lr le conseiller M,Raoul Désaulniers d'accepter le rapport des états fina financiers de la Municipalité tel que présenté par la firme De Cot ret et St-Arneault Ass;comptable agréé. Adopté.

5/72 Considérant un montant de 244.60 palcer dansle folio no 612 B.de puis plusieurs années,M,le conseiller M,Robert Parenteau propose et appuyé par tous les membres du conseil a autoriser le sec,faire transporter ce montant dans le foilo 612 fond général de la Muni cipalité. Adopté.

6/72 Considérant 2 demandes au mois de déc;71 pour l'ouverture de chemins passage,il est proposé par M'le conseiller M,Robert Parenteau appuyé du conseiller M,Jean P,Godin d'accorder à M,Rodrigue Beaudry le montant de 125,--par chemins de passage sur le lot P-248 pour entretien de neige hiver 71/72- Adopté

7/72 Considérant les responsabilitées du sec; qui ne cesse d'augmenter
Considérant que le salaire de celui-ci est basé depius 1969 au taux du salaire minimun.
Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Raoul Désaul niers appuyé par Mle Conseiller M,Jean P,Godin d'accorder à partier de janvier 72 un traitement mensuelle de $580.--à Jean Bte Pothier sec;de la Municipalité de Pte du Lac. Adopté.

8/72 Organisation du nouveau bureau.
Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et résolu des me bres du conseil d'autoriser M,le Maire et sec,à faire les démarche acheter un ameublement pour la salle des séances du conseil dans le nouveau bureau,les dépenses ne devront pas exèder 1500.--Adopté.

Compte folio 612

Chèque no		
	Mois de Janvier 1972	
1-	A,Thériault service de vidange dec.71	220.72
2 ~~e*/27/~~	J:B:Pothier salaire de dec;71	425.36
3--MIn	Revenu du Que. Impot RR:Ass;dec;71	47.16
4--	Receveur général Canada " " "	21.40
5---	Thomas Bellemare acc; hiver 17/72	5,000.--
6--	Rodrigue Beaudry Acc; " " "	425.--
7--	Ministère des Postes comptes de taxes 72	120.--
	Mois de février 1972	
8-	A;Thériault service de vidange janv;72	267.40
9-annullé 10-23	J:B:Pothier salaire de janv;72	500.91
11	Receveur du Canada impot ass,cho 1/72	39.35
12--	Minist du revenu du Que.ass;r;;r;	54.35
13--	Ministèr des finances mutations de 3 mois	135.--
14--	M,J.M.Beaudry dépotoir pour 1971	400.--
15--	Imp;St Joseph compte de taxe 72	55.64
16--Corpo	du conseil du Comté StMaurice	400.--
17--Tho	Bellemare loader St Nicolas nov;71	42.50
18--	J:B:Pothier rajus salaire rapport vérifica;	71.--
19--	Dépense divers messe 5.25 voyage 9.- soiréé inf;60 - divers 2,25	76.50
20--	3 Nettoyages de bureau Mme L,Pothier	30.--
21--	A:G:Messier sablage de route 3 reprises	199.--
22--	Corpo Village 1 feu Bastarache ver;initiale 72	550.--

9/72 Il est proposé par M,le cons M,Donat Blouin et appuyé par M,le Cons Raoul Désaulniers d'accepter les comptes ci-haut pour paiement

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 13 mars 72

Session régulière des membres du conseil de la (~~Municipalité~~) sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au Bureau du sec;ters; le 13e jrs de mars 72, à ~~àà~~ quelle sont présents Messieurs les conseillers M, Arthur Robitaille, M, Gérard Biron, M, Robert Parenteau et M, Jean Pierre Godin sous la présidence de son honneur M, le Maire M, Clément Beaudry, formant quorum, le sec; Jean Bte Pothier est aussi présent. Sont Absents Messieurs les conseillers M, Donat Blouin et M, Raoul Désaulniers.

Après la lecture de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 14 fév; 72, lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M, le cons; M, Arthur Robitaille appuyé par M, le conseiller M, Robert Parenteau, signé et initialé par M, le Maire et le sec; tres;. Adopté

10/72

Soumission d'aqueduc; Pour le projet partie A,

M, Clément Lacoursière au montant de	112,670.--
Henri Paquette	108,880.--
Les ent, Alpha Cie Ltee	110,000.--
R-L-R-const; ltee	115,900.--
Babin const;	113,008.--

Concernant la partie mécanique su bureau des soumissions déposées; apparaissent les noms suivants G ermain & Frères
J:P:Marsolais
J:C:Papillon

Concernant la partie B:

La Société Lavoie Inc;	379,126.80
Gaston Bourassa	383,400.50
Anatole Proulx	320,387.50

Les soumissions recues seront soumissent à M, l'ingénieur pour vérifications. Le sec; est chargé de demander un entrevu avec le sous Ministre M, Paul Blier ds affaires Municipale, au cour de la semaine du 20 mars pour étudier les sub; accordé au projet d'aqueduc. M, Masson s'informe si M, R:Gélinas arp; a déposé le plan pour leur sorti allant au chemin Ste-Marguerite.

Nomination des estimateurs et inspecteurs 11/72

Sur proposition de M, le conseiller M, Robert Parenteau, résolu par les membres présents de nommer pour le prochain terme les estimateurs et inspecteurs suivants;

M, Paul Houle M, Mastai Montour et M, Raoul Godin estimateurs.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
178
INITIALES DU SEC.-TRES.

Comme inspecteur agraire M,Rolland Houle couvrant l'arrondissement chapêtre no 1 comprenant lesrgs St-Nicolas L'Acadie St-Joseph Rg; des Garceaux et route 2 coté ouest.

M,Philippe Pothier couvrant l'arrondissement champetre no 2 pour Baie-Jolie L'Ave St-Jean Baptiste et rg; Ste Marguerite incluant toutes les rues

M,Emilien Milot pour couvrir l'arrondissement champetre no 3 comprenant le srgs; St-Charles 3-4-5-6-7- et le secteur du lac des Pis

Le rapport devra être signé par celui concerné dans son arrondissement.

Inspecteur Municipale et surintendant des travaux et gardien de ces charges ont été confié à M,Ulric Blais.

Inspecteur en contruction et émetteur de permis de const; M,Paul Proulx a été nommé aux conditions suivantes.

1--Celui-ci devra soumettre un rapport mensuelle à la séance du conseil.

2-- il devra visiter et prendre connaissance du terrain avant d'accorder un permis de const;et par al suite visiter les lieu et observer la marche de la const; aussi souvent que nécessaire.

3--Aucun permis ne sera accorder,aux endroits,dont les rues ne seront pas acceptées par la Municipalité et aucun permis ne sera accordé sur un terrain situé au bout de la rue,afin de permettre de rue dans l'avenir;M,Paul Proulx sera rénuméré a tous les 3 mois au montant de 300.--dollars Adopté.

M,Louis Ramsay demande pour construire un ponceau de 75 pi; longeur,celui-ci devra attendre avant de procéder à ces travaux.

La co; hydro Que,soumet les formules pour établir les no civiuqes et noms de rues,le conseil doit établir un plan avant de terminre ce travail.

Transfert de fond folio 1719 12/72

Considérant que la Municipalité à des montant à rencontrer au secteur aqueduc,

Par conséquent il est proposé par M,le conseiller M,Jean P,Godin appuyé par M,le cons;M,Gérard Biron de transferrer au folio 1719 secteur aqueduc une créance inter fond de capital,un montant de 7,000.--dollars,que lorsque le règlement d'emprunt concernant le réseau d'aqueduc sera adopté ce montant sera transferré au fond général de la Municipalité folio 612. Adopté.

Compte folio 612

Chèque No-(23)	-- Rajustement salaire sec;tres;janv 72	77.28
24	--Service de vidange 2/72 A,Thériault	267.40
25	-- Salaire sec;tres; fev;72	500.91
26	--Philippe Juneau loyer bureau 6 mois mars	295.--
27	--Ministère revenu Que;R,R,Ass santé	54.35
28	--Receveur Du Canada impot ass;chom,	39.35
29	--Firme R,De Cotret vérif;dec;71	500.--
30	-- Art Spénard bond fédélité 72	25.--
31	--B,F,Ebenek bo bois meubles	756.--
32	-- Dupuis matériel bureau	33.97

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

33--frais de représentation Maire 143.47 N
34-- R,Parenteau 50.-- N
35-- D,Blouin 50.-- N
36-- A Robitaille 50.--N
37-- G:Biron 50.--N 443.47
38 R,Désaulniers 50.--N
39-- J:P:Godin 50.--N
40 Corp;du comté ST¾maurice re; D,Beaudette 20.-- N
41-- J:B:Pothier démen;bureau 45.N-voya;9.N 54.--
42--Transfert de fond au 1719 7,000.-- N

Folio 1719
chèque no 1-- M,R,Lemay balance des plans aqueduc 6,025.25 N
2-- Journal Nouvelliste soumissions "" 135.52 N

13/72 Il est proposé par M,le conseiller M,Gérard Biron appuyé par M,le conseiller M,Jean Godin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

14/72 Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 20 mars 72 à la même hrs et même endroit qu'a l'accoutumée

La présente assemblée est ajournée,

Clément Beaudry ---Maire
Jean Bte Pothier ---Sec;TRes;

A [illegible]A
[illegible]
CORPORATION MUNICIPALE DE POINET DU LAC

Séance ajournée 20 mars 72

Séance ajournée de la séance régulière du 13 mars 1972 de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenue au bureau du s sec;tres;le 2oe jrs de mars 72 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau Donat Blouin,Arthur Robitaille Gérard Biron et Jean P:Godin sous la Présidence de M,le Maire M, Clément Beaudry formant quorum.

Le sec;ters Jean Bte Pothier est aussi présent;

Absent M,Raoul Désaulniers.

Après la lecture de la prière le sec;donne lecture des minutes du procès verbale de l'assemblée tenue le 13 mars 72 laquelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Robert Parenteau appuyé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres; adopté

15/72

Soumissions aqueduc; Considérant l'étude des soumissions d'aqueduc,ouverte le 13 mars 72 après recommandation dse Ing;Lemay & Perron & Ass;celle de M,Anatole Proulx est refusé la considérant incomplète sur 3 items.Messieurs les Ing;recommande la soumission de M,Henri Paquette pour la partie A du projet d'aqueduc et celle de la société Lavoie Inc; concernant la partie B,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
180
INITIALES DU SEC.-TRES.

16/72 Par conséquent il est proposé par M,le cons;M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons M,Jean P:Godin de retenir la soumission de M, Henri Paquette et P:P:Marsolais pour le montant de 108,880.-dollars et celle de la société Lavoie Inc;au montant de 379,126.80 adopté.

Demande d'octroi

Considérant que le cout total du projet en aout 71 avait été fixé 529,mille dollars

Considérant qu'après l'analyse des Ing;Lemay & Perron & Ass;considérant les nouvelles soumissions recuent le 13 mars 72 le cout total du du projet pour le règlement d'emprunt s'élève à 657,mille dollars démontrant une hausse de 128,mille dollars.

17/72 Par conséquent il est proposé par M,le cons;M,Jean P:Godin et appuyé par M'e cons; M,Robert Parenteau d'adresser une demande aux autorités concernés du ministère des Affaires Municipale de Québec,D'accorder à la Municipalité de Pte du Lac Paroisse une subv;suplémentaire à celle déjà acquit pour défrayer la différence du coût des estimés du projet d'aqueduc,sans que la Municipalité en soit en cause.

Adopté.

Les membres du conseil feront le voyage à Québec le 22 mars pour rencontrer le Sous Ministre M,Paul Blier du Ministère des Affaires Municipale.

Avis de motion reg; d'emprunt 700,mille

18/72 Proposé par M'le consl;M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons M,Donat Blouin de présenter un avis de motion pour établir un règlement d'emprunt représentant le cout total du projet d'aqueduc pour un montant n'exédant pas 700,mille dollars. adopté.

L'association forestière Mauricienne Inc; demande de nommer un garde feux pour couvrir le territoire de la Municipalité,les membres du conseil désire que la fontion soit rempli par le sec; tres;.

La présente assemblée est levéé.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance reg;10 avril 72 Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue au bureau du sec;tres; le 10e jrs d'avril 72 à laquelles sont présents Messieurs les cons; M,Robert Parenteau,M,Arthur Robitaille,M,Gérard BIron,M,Raoul Désaulniers et M,Jean P:Godin sous la présidence de M,le Maire M, Clément Beaudry formant quorum. Le sce;Jean Bte Pothier est aussi présent. Absent M,Donat Blouin.

19/72 Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbele de l'assemblée ajournée tenue le 20 mars 72,lequelle est acceptée tel que lûe sur proposition de M,le cons;Jean P:Godin appuyé par M,l e cons; M,Gérard Biron,signé et initialé par M,Le Maire

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

et le sce;tres;. adoptée.

Visiteurs

M,Louis Ramsay de l'Ave des Erables demande aux membres du conseil l'autorisation de construire,la pose d'un tuyau qui complèterait la distance entre les 2 ponceaux déjà existant, Le conseil n'a pas d'Objection,mais considérant que la rue n'est pas Municipalisée M,Ramsay devra s'adresser au propriétaire existant de la rue.

M,Chs-Aug;Trottier prend certaine information au sujet du projet d'aque duc,expliquant qu'il doit accomplir certaine amélioration à sa propriété et que désire obtenir le service d'aqueduc à L'année.

Correspondance

L'Union des conseils de Comté entrevoie certain amendements au Bill 48,sanctionné le 23 deé;71

20/72

Par conséquent il est proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau et résolu unanimement que les amendements suivants soient apportés au Bill 48-à savoir;

1-La subdivision (i) du paragraphe (h) de l'article 1 est remplacée par la suivante;

(i) Une corporation de cité,de ville, ce comté, de village ou de campagne qui n'est pas comprise dans une communauté,ni dans un groupe de corporations municipales représentées par une corporation municipale mandataire;

2- Le paragraphe (i) de l'article 1 est remplacé par le suivant;

(i) corporation municipale;une corporation de cité,de ville,de cillage, ou de campagne comprise ou non dans uns communauté ou dans un groupe de corporations municipales représentés par une corporation municipale mandataire;

3- L'article 34 est modifié en ajoutant après le 1e alinéa le suivant;

Plusieurs corporations peuvent également,avec l'approbation de la commission et celle du Ministre se regouper pour fins de la confection de leur rôle respectif.Dans un tel cas,ces corporations municipales doivent désigner l'une d'entres elles ou même la corporation de comté pour agir comme mandataire.

4- l'article 40 est modifié en remplacant dans la 3e ligne les mots;

de l'ordonnance du ministre,par les mots désignation.

5-L'article 109 est remplacé par le suivant;

Le rôle et le rôle de valeurs locatives en vigueur lors de l'entrée en vigueur de la présente loi servent pour toutes fins municipales jusqu'a l'entrée en vigueur du rôle visé à l'article 108.

6-Les articles 110-111 et 112 sont abrogés.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à Honrabel Maurice Tessier,Ministre des Affaires Municipales et à l'union des conseils de Comté. Adopté.

Le ministère des Richesses du Quebec avise le Ministère des transports du Canada des dommages qu'il ont causé lorsqu'il ~~ont fait causé lorsqu'il~~ ont fait un remplissage rive nord du St-Laurent face à Baie-Jolie.

Considérant la Mauvaise état des rues appartenants à la Municipalité les membres du conseil désirent faire appel à la généreusité du ministère de la voirie Provincial.

21/72

Proposé par M,le consiller ,ean P;Godin et résolu par tous les membres

INITIALES DU MAIRE 181 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
182
INITIALES DU SEC.-TRES

du conseil présents de demander à la voirie du Québec d'accorder à la Municipalité de Pte du Lac de l'aide sous forme d'octroi ou de subvention pour améliorer les rues municipalisées de notre localité. Adopté.
Le sec; est autorisé à aviser par lettre recommandée Mme Jeanne D(Arc Farteley lot P:236 à savoir de démolir la bâtisse innocuppée ou faire les réparations qui s'impossent afin d'éliminer tout danger. Adopté.
Le sec; est autorisé à communiquer par téléphone avec M,le sous-Ministre M,Paul Blier des Affaires Municipales pour obtenir des détails du projet d'aqueduc.

Maire supléant 22/72 Proposé par M,le consiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons;M,Gérard Biron de nommer M,Robert Parenteau Maire suppléant pour le prochain terme de 4 mois. Adopté.

Compte folio 612----------

chèque no 43--	A;Thériault service de vidange mars 72	267.40
44-	P;Juneau loyer de bureau avril 72	85.--
45-	J:B:Pothier salaire mars 72	500.91
46-	Minis;du revenu du Que; ass;santé R:R:	54.35
47-	Receveur du Canad ass chôm,	39.35
48-	R,Beaudry balance de che; d'hiver 71-72	425.--
49-	R,Montour ent; rue Baie-Joile " " " " "	50.--
50-	Th;Bellemar ent. che; hiver 71-72 balance	5,010.---
51-	Arth;Spénard ass;aut; sec;tres 71-72	50.--
52-	Corp; du comté St-Maurice balance coti;72	672.05
53-	P:A:Gouin ameublement de bureau	100.97
54.--	Corp; sec,tres Province de Que; 72	60.--
55-	J:B:Pothier voyages 6.-- nett; salle 10.-- tot;	16.--
56-	Bell Canada 4 moid tell bureau	64.55
57-	Corp; village feu Hydro Que,Hélie Labrecque	350.---
58-	Corp; vill;Yamachiche feu Labrecque	247.73
59-	A:G:Messier transp; pierre A:des Erables	420.--

/----------

Folio 1719

chèque no 3- Voyage à Que; aqueduc 22 mars 72 50.---
23/72 Proposé par M,le Cons; M,Gérard Biron et appuyé par Mle Cons; M, Jean P:Godin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec.Tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
183
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Séance rég;8 mai 1972

Session régulière des membres du conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenus au bureau du sec;tres; ce 8e jrs de mai 72 à ~~21~~ laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M,Robert Parenteau,M,Donat Blouin,M,Arthur Robitaille M,Gérard Biron,M,Raoul Désaulniers et M,Jean P,Godin sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry,le sec;tres; Jean Bte POthier est aussi présent.

Après la lecture de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 10 avril 1972,lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le cons; M,Robert Parenteau appuyé par M,le cons; M,Arthur Robitaille,signé et initialé par M,le Maire et le sec; tres; Adopté.

24/72

Visiteurs

M,Rolland Gélinas,demande l'autorisation pour installer un commerce Epicerie boucherie licenciée restaurant,coin de l'Ave St-Jean Baptiste et Che; Ste Marguerite,le sec; est autorisé à premdre les informations nécessaires et faire rapport à l'assemblée du 15 mai.

M,Bonaventure Laplante demande un permis pour installer une maison mobile rue Lac des Chouette RG:ST-Nicolas,M,L'inspecteur devra reviser la largeur de la rue à cet endroit et faire rapport.

Mme Longval souligne que le pont traversant la rivière au Domaine Proulx n'est pas recommandable des réparations s'imposent,mais considérant que le chemin est privé tous les intéressés du secteur devront signé une requête s'il accepte de défrayer le coût de cette réparation de pont,les membres du conseil sont consentants à ce que la Municipalit fasse les travaux,mais que le coût des dépenses soit remboursée par les propriétaires de ce secteur sur le compte de taxe foncière de 1973.

MMe Oscar Léveillé demande de L8aide pour réparer sont pont au Domaine Leveco,les membres du conseil lui suggère de faire les travaux urgents en attendant que l'étude de M,l'arpenteur M,Gélinas soit complété pour ce secteur.

M,Jean Dupont souligne l'égouttement des rues Montour,le sec;devra le souligner à M,l'arpenteur M,Gélinas et faire rapport lundi le 15 mai

Considérant une requête signé par les résidants de l'Ave St-Jean Baptiste,demande l'éclairage et s'engage à défrayer le coût

25/72

Il est proposé par M,le cons;M,Arthur Robitaille appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau,de donner un avis de motion pour établir un règlement permettant à la Co Hydro Québec d'installer les lumières de rues dans l'Ave St-Jean Baptiste, Adopté.

M,George H:Denoncourt demande de confirmer la sortie existante du Rg; ST-Charles à sa terre à lot 288, M,le Maire explique que cette sortie apparait au cadastre et que sa demeure à cet endroit.

Mme Claude Ebacher demande l'autorisation d'opérer un commerce epicerie licencier,che; Ste Marguerite Angle Ave des Pins.

Considérant qu'a cet endroit il n'existe aucun commerce pour accommoder la population.

26/72

Il est proposé par M,Le cons; M,Robert Parenteau et appuyé par M,le

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES

M,Le cons; M,Gérard Biron,d'accorder à Mme Claude Ebacher l'autorisation d'opérer un commerce epicerie licenciée à l'endroit ci-haut mentionné. adopté.

M,Lucien Rouette soumet une lettre avisant M,Jos;Gélinas d'enlever le tuyau dans la rivière ou la ligne séparative des lots 248-175.

Correspondance

La croix rouge demande une contribution,le conseil décide de leur verser 25.--

M,le député M,Phil;Demers souligne qu',l a recu notre résolution demandant un octroi pour amélioration de rues.

Le Ministère du haut commissariat à la jeunesse aux loisirs et sports accorde un montant de 450 dollard ce même montant sera versé à la Corporation des loisirs de Pte du Lac.

Compte folio 612

Chèque no; 60	Alb;Thériault service de vidange avril 72	267.40
61	Phil;Juneau loyer de bureau mai 72	85.--
62	J:B:Pothier salaire avril 72	500.91
63	Ministère rev;du Que R:R:SA SS avril 72	54.35
64	Receveur du Canada ass;ch;m;	39.35
65	Thom,Bellemare gradeur	210.--
66	A:G:Messier pierre rues Montour	519.25
67	Service papeterie bureau	12.48
68	Corp;village Yamachiche feu Bouchard	203.60
69	Divers poste 24;Salle 10;voyages 11	45.--
70	E.Milot ent.animaux morts	10.--
71	Don à la croix rouge	25.--
72	Loisirs de Pte du Lac octroi	450.--

27/72 Il est proposé par M'le conseiller M,Gérard Biron et appuyé par M,Le cons; M,Donat Blouin d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

28/72 Proposé par M,le conseiller M,Gérard Biron et résolu par tous les membres du cohseil que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 15 mai 72 à la même hrs et mêmem- endroit qu'a l'accoutumé.

La présente assemblée est ajournée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Séance ajournée 15 mai 72

Séance ajournée de la séance régulière du 8 mai 1972 de la susdite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenue au bureau du sec; tres; le 15e jrs de mai 72 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau M,Donat Blouin,M,Gérard Biron,M,Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clémnet Beaudry formant quorum,le sec;tres; est présent,sont absent Messieurs les conseilllers M,Arthur Robitaille et M,Raoul Désaulniers.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale des minutes de l'assemblée régulière tenue le 8 mai 72

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

29/72 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le conseilller M,Jean P:Godin appuyé par M,Le conseiller M, Donat Blouin signée et initialé par M,le Maire et le sec;tres;e

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
185

M,Roger Gélinas arp;soumet l'étude de l'égouttement des rues Montour,celui-ci suggère de lui faire suivre son cour naturelle à l'endroit ou l'eau poursuivait son égouttement dans le passé,le sec; devra rencontrer les propriétaires de terrains pour que ceux-ci accepte de tolérer le fossé qui aidera à l'égouttement de leur terrains et les rues mentionnées.

M,Lupien Avocat est présent à l'assemblée,considérant que M Lupien réside dans Pte du Lac et qu'il est plus facile pour le recontrer,les membres du conseil présent sont unanime à employer les services de Mtre Lupien à titre de conseiller juridique pour la Municipalité.

M,G,H,Denoncourt et M,Phil;Garceau,exlique aux membres du conseil qu'il y a certain travaux sur le lot 1 que la société d'aquedde de Baie-Jolie doit accomplir à leur réseau d'aqueduc.

Considérant que la Municipalité de Pte du Lac possède une promesse d'achat pour se porter acquéreur du réseau d'aquedus de Baie-Jolie,cette achat devra se contracter que lorsque la Corporation Municipale de Pte du Lac aura les possibilités de construire son réseau de distribution d'eau.

30/72 Il est proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le conseiller M,Jean P; Godin que la Municipalité de Pte du Lac acepte de rembourser les dépenses additionnelles de prolongement de parcourt du réseau existant Société d'aqueduc de Baie-Joile,excluant les déboursés d'entretien. Ces dépenses de prolongement serant inclus au montant de vente de cet aqueduc. Adopté.

M,Michel Paquette lot P-248 demande un permis pour agrandir sa maison cpnsidérant que cette propriété est situé sur un chemin privé,cette demande devra être étudié par M,l'avocat.

Mtre Bupien remet par écrit,expliquant que M,Rolland Gélinas ne peut exercer un commerce épicier restaurant à l'endroit demandé à la séance précédente,considérant que la distance du mille pi;du précédent commerce du même nom,cependant M,Rolland Gélinas peut exploiter un commerce de boucher,mais le sec; est chargé de communiquer avec M,Gérard Lafontaine pour savoir la qualification du permis déjas accordé.

M,Lupien explique dans son article que consernant le Domaine Leveco et les terres avoisinante la Corporation n'est pas obligé de Municipaliser ces chemins ni de les entretenir et qu'aucun propriétaire de terrains longeant les dits chemins ne peut forcer la Municipalité à ce faire.

Mme F:Longval présente une rêquete pour rénovation du ponceau Proulx Mme Longval doit faire signer tous les intéressés du secteur.

M,Fernad Héroux de la Co Hydro Québec soumet un plan sommaire démontrant l'installation de lumières de rue Ave St-Jean Baptiste,2 solutions est possible,L'installation de 28 lumières d'une capacité de 20 mille lumens au annuelle de $1,881.60,ou de 28 lumières d'une capacité de 10 mille lumens au côut de 1,612.80 le coût par résidence varie de 27 dollars ou de 32.--dollars.A la suite de l'adoption du règelment le conseil devra aviser les contribuables du secteur et tenir une soirée d'informa-

INITIALES DU MAIRE
186
INITIALES DU SEC.-TRES.

gion.

Considérant un besoin d'établir un règlement pour l'indication de noms de rue dans la localité et d'accorder au résidents de no civi-

31/72 ~~il~~ ques

Il est proposé par M,le conseiller M,Donat Blouin et appuyé par M,le conseiller M,Robert Parenteau de donner un avis de motion pour établir un règlement aux fins mentionnés ci-haut.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry ----Maire

Jean Bte Forhuc ----Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance rég;12 juin 72 Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenue au bureau de la Municipalité le 12e jrs de juin 72 à laquelle sont présents Messieurs les cons; M,Robert Parenteau M'Arthur Robitaille M,Gérard Biron,M,Jean Pierre Godin sous la présidence de M'le Maire M'Clément Beaudry,formant quorum,le sec; est aussi présent.

Absent M,le conseiller M,Donat Blouin et M,Raoul Désaulniers.

Après la récitation de la prière le sec. donne lecture du procès verbal ~~ajournée~~ de l'assemblée ajournée tenue le 15 mai 72.lequelle est acceptée tel que lû sur proposition de M,le conseiller M,Ro-

32/72 bert Parenteau,appuyé par Mle conseiller M,Jean Pierre Godin,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres;. Adopté

Plusieurs contribuables sont présents à cette assemblée; Mme Longval et Mme Gélinas,présente une requête demandant la construction d'un pont sur la rivière au domaine Proulx,les membres du conseil désirent prendre information avant de prendre une décision.

Municiplisation de rue 54-1- M,Jean P;Lafond lot 54 et M,Philippe Garceau lot 1- présente chacu une rue pour être Municipalisée,les plans sont soumient par M,Roger Gélinas Arp;Géo;

33/72 Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et résolu d'accepter et de Municipaliser une rue cèder par M,Jean P:Lafond sur le lot 54 et la rue sur le lot 1 cèder par M,Philippe Garceau,tel que désigné par les plans présenté par M,Roger Gélinas arp;Géo; adopté

Que copie soit transmise à la Co Hydro Québec.

Mme Jean J,Leclerc demande l'ouverture de la rue du lac des Chouettes,les membres du conseil souligne que cette rue n'a pas la largeur requise.

M,Marcel Dery demande s'il est possible d'intaller temporairement des maisons mobiles au terrain coin Ave St jean Baptiste et Rte no 2 ,celui-ci devra se conformer aux exigence du règlement.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le sec;devra communiquer de nouveau avec les autorités de la Voirie Provincial concernant la demande de rénovation des 2 rue s Montour,à la même occasion il doit soumettre l'çtat de l'égouttement du Che;Ste Marguerite qui se déverse dans les rues à cet endroit.

INITIALES DU MAIRE ..... 187 ..... INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Paul Diamond demande l'autorisation d(opérer un commerce de peinture au sous sol de sa maison Che;Ste Marguerite.

34/72 Considérant qu'il n'y a aucun inconvénient à cet endroit d'opérer un comerce de ce genre;

Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons M,Jean P:Godin d'accorder à M,Paul Diamond l'autorisation d'opérer un comerce de vente de peinture et de décoration. adopté.

M,Jean Simard désire bâtir une mfg, de soudure arrière sa résidence

35/72 lot 250 proposé par M,le cons;M,Jean P:Godin et appuyé par M le cons; M,Gérard Biron d'autoriser M,P:Proulx à accorder un permis de cons; a M,Jean Simard, adopté.

Règlement no 73 Eclairage de rue Ave St-Jean Baptiste

Considérant qu'une requête présenté à l'assemblée du 8 mai 72 aux membres du conseil de la Municipalité de Pte du Lac.représentant plus des 2/3 des contribuables de l'Ave St-Jean Bte,demandant aux autorités l'installation de lumières de rue dans leur secteur.

Considérant que les sigantaires s'engage à défrayer le côut d'opérati on de ce système d'éclairage.

Considérant qu'un avis de motion a été donné antérieurement à cet effet

36/72 En conséquenee il est proposé par M,le cons;M,Jean P:Godin et appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau et résolu qu'il est par le présent règlement sttué et décrété ce qui suit;

1--Que le présent règlement no 73 ne s'applique qu'a la route de L'Ave St-Jean Baptiste de Pte du Lac sur toute sa longueur.

2--Que 28 lumières de rues d'une capacité de 20 mille lumens soit installés et entretenues par la co Hydro Québec.

3--Que le coût d'opération,alimentation siot défrayé apr les propriétaires riverains présent et futur de l'Ave St-Jean Baptiste à part égal,que la cotisation soit produite à chacun des propriétaires concernés et sera payable à la Municipalité de Pte du Lac,appliquer sur la même avis de taxe foncière et suivant les mêmme conditions de paiement.

Par défaut de paiement la Corporation Municipale de Pointe du Lac se réserve tout droit,tel que prévu dans le code Municipale forme légale de paiement,tel que saisi vente au conseil de comté etc;

Le présent règlement rentrera en vigueur suivant la loi;passé et adopté séance régulière tenue le 12 e jrs du mois de juin 1972.

Clément Beaudry Maire

Jean B.te Poitras Sec;tres;

Je soussigné résidant à la Pointe du Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil l'vis de motion en mai 72 et l'avis du règlement le 14 juin 72

En quoi de foi je donne ce certificat ce 20 juin 1972

Jean B.te Poitras Sec;Tres;

M,l'inspecteur soumet aux membres du conseil 2 cas différent,celui de

INITIALES DU MAIRE C.B. 188 INITIALES DU SEC.-TRES

M,Georges Décoteaux dont la dimesion de sa maison ne respecte pas le règlement et celui de M;Henri J:Girard ayant une cour de rebus

37/72 Par conséquent il est proposé par M,le cons; M,Jean P:Godin et appuyé par M;le cons; M,Robert Parenteau de remettre ces 2 cas ci-haut mentionnés à Mtre Lupien pour que le règlement 71 soit ers pecté. adopté.

Règle;no 71 amendements

Avis de motion

38/72 Considérant pour rendre le règlement 71 plus efficace, Il est proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau et appuyé par M,le consiller M,Arthur Robitaille de donner un avis de motion pour amender le règlement no 71 aux art; suivant 11-51-95-A;107-

Adopté.

Comptes folio612--
chèque no

73-Phil;Juneau loyer du bureau	85.--	N
74- A,Thériault service de vidange	267.40	N
75- Salaire sec;tres;	500.91	N
76-Ministere du rev;du Que;	54.35	N
77-Receveur du Canada	39.35	N
78-Maire frais de rep;	143.47	N
79- R:Parenteau """"	50.-	N
80- D:Blouin """	50.--	N
81- A:Robitaille """	50.--	N 143.47
82- G:Biron """	50.--	N
83- R:Désaulniers """	50.--	N
84- J:P:Godin """	50.--	N
85-P,Proulx insp;	300.--	N
86- E,Milot enterrer animaux	15.--	N
87- Divers salle 10.-voyage 26.	36.-	N
88-Ministere affaires sociales Que;	1,351.81	N
89-Bureau d'enrég; mutations fev;mars,72	81.-	N
90-Corp;vill;Yamac;feu forêt	49.02	N
91.-Corp;vill; Pte du Lac feu 4 fois	300.--	N
92-Société agric;StBarnabé	15.--	N
93-Roger Gélinas Arp;Leveco Montour	400.-	N

39/72 Proposé par M,le cons; M,Gérard B iron et appuyé par Mle cons;M,Jean P:Godin d'accepter les comptes ci haut pour paiement.

40/72 Proposé par M,JeanP:Godin appuyé par M,Gérard Biron La présemte assemblée est ajournée à mardi le 27 juin 72 au même endroit et à la même heure qu'a l'accoutumée.

La présente assemblée est ajournée

Clément Beaudry ---Maire

Jean Bte Parent ---Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Séance ajournée du 27 juin 1972

Séance ajournée de la séance régulière du 12 juin 72,de la ssusdite Corpn Municipale de la Pte du Lac,tenue au bureau du sec;ters. de la Municipallité le 27e jrs de juin 72 à alquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau,M,Donat Blouin,M,arthur Robitaille M,Gérard Biron sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum,le sec; est aussi présent.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Liée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
189
INITIALES DU SEC.-TRES.

Sont absent Messieurs les conseillers M,Raoul Désaulniers et M,Jean Pierre Godin,

41/72 Après la récitation de la prière le sec; donne lecture des minutes du procès verbale de l'assemblée tenue le 12 juin 72 lequelle est acceptée tel que lû sur proposition de M,le cons; M,Robert Parenteau appuyé par M,le cons; M:Arthur Robitaille,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres;. Adopté

Visiteurs Mtre Denis Godin Avocat présente une demande de permis de const; pour l'agrandissement de la maison de M,Michel Paquette.
Attendu que cette maison existait avant l'entrée en vigueur du règlement 71 adopté en 1968,

42/72 Par conséquent il est proposé par M,le cons;M,Donat Blouin et appuyé par M,le cons; M,Gérard Biron d'autoriser M,l'inspecteur à émettreun permis de const; pour un agrandissement de 16 pi;x 30 pi; à la propriété de M,Michle Paquette lot P:248; Adopté.

M,Philippe Juneau présente et explique aux membres du conseil un plan de terrain de camping sur les lots 20-190-

43/72 Considérant cettedemande, il est proposé par M,le cons;M,Arthur Robitaille et appuyé par M,Le cons;M,Donat Blouin d'accepter en partie le plan de terrain de camping de M,Phil;Juneau lot 20-190,comprenant la piscine la batisse d'enrégistrement et la salle de toilette et de désabillage. Adopté concernant les futurs batisses les membres du conseil de réserve le droit déétudier à nouveau le projet;

M,Masson te Chauvette et autres demandent à nouveau la const; de leur chemin,cette demande ce projet demeure en suspend.

Mme Leclers,s'informe pour la Municipalisation de la rue du Lac des Chouettes et si possible l'entertien de che;d'hiver,M,Le Maire l'informe que cette demande sera étudiée aves le contracteur d'entretien de che; d'hiver .Le sec;d evra prendre information auprès delaCo Hydro Québec pour le déplacement des potaaux à cet endroit.

M,Jean Dupont et autres Ave Montour se plaignent du niveau d'eau trop élevé dans ces rues,les membres du conseil leur suggère de redonner l'égouttemnet qui exitait autrefois du terrain en attendant les possibilités futurs de la Municipalité.

Projet d'aqueduc

Résolution adressé à la Régie des eaux du Québec.

44/72 Attendu qu'un jugement rendu par votre organisme,en date du 8 février 1968,nous enjoignait de procéder à une étude en vu d'un réseau d'aqueduc,devant desservir une partie de notre Municipalité.

Attendu que cette étude a été complètée il y a déjà 4 ans,par la firme M,Lemay & Ass;.

Attedu que depuis ce temps,nous avons par 3 fois demandé des soumissions pour la réalisation de ce projet.

Attendu qu'a chaque fois nousnavons pu compléter les diverses procédures par l'incurie du Gouvernement à nous fournir certaines données essentielles.

Il est proposé par M,le cons;M,Robert Parenteau et appuyé par M,le conseiller M,Gérard Biron;que quant à nous,la Municipalité considère le dossier de l'aqueduc clos et ne désirons plus longtemps consacrer de

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

temps et de l'argent à ce sujet. Adopté.
La co Bell Canada soumet 3 plans pour la pose de cables souterrains au Rg;STCharles Ave Bellevue et au Rg;St-Joseph,

45/72 Proposé par M'le cons;M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; Robert Parenteau d'accepter les plans de Bell Canada tel que présentés,. Adopté.

Considérant que le plan de rue de M,Rock Boucher a déjâ été accepté par le conseil le sec; est autorisé à expédier ce plan au Notaire pour complèter ce dossier ,M,Le Maire est autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.
Un plan de rue fournit par jean Bte Pothier sur le lot 228-230- est déposé,le plan a été préparé par l'arp;Géo; M,Roger Gélinas.

46/72 Proposé par M,robert Parenteau et appuyé par M,le cons; M.Arthur Robitaille d'ascepter de Municipaliser la rue lot 228-230,tel que désigné sur les plans présentés Par M,Roger Gélinas Arp;Géo; adopté.

Le sec; est autorisé à placer une demande à la Voirie Provincial pour réparer l'entrée de l'ave Simard.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry ----Maire
Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance reg;10juillet 1972

Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac,tenue le 10e jrs du mois de juillet 72 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau,Arthur Robitaille,Gérard Biron Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry,formant quorum,le sec; est aussi présent.

Sont absents Messieurs les conseillers M,Donat Blouin et M,Raoul Désaulniers,

Après la récitation de la Prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée ajuornée tenue le 27 juin 72,lequelle est

47/72 accepté tel que lû sur proposition de M,le cons; M,Gérard Biron et appuyé par Mle Cons;M,Robert Parenteau signé et initialé par M,le Maire et le se; tres; , adopté

Visiteurs Mme Leclers demande certain renseignemnets concernant la Municipalisation de la rue du Lac des Chouettes

48/72 En conséquenec il est proposé par M,le comseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; M'Gérard Biron,autorisant Mme Jois Jude Leclers à poursuivre les démarches,pour présenter au conseil un plan cadastrale de la rue lot 454,accordant une largeur de 40 pi Le conseil s'engage à défrayer le côut du contrat d'achat et d'autre part les contribuables de cet endroit s'engage à demander aucun service à la Municipalité,sauf l'ouverture de che;d'hiverqui devra être soumis au contracteur. adopté .

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Mme Camille Noel veut obtenir un permis de const; lot 248
M,le Maire explique,que présentement à cet endroit le règlement ne permet pas d'accorder la permission de construire
M,Julien Proulx soumet un plan pour une rue lot 247,le travail a été accompli par l'arp;géo; M,Roger Gélinas.

49/72 Proposé par M,le cons; M,Jean Pierre Godin et appuyé par M,le cons;M,Robert Parenteau,d'accepter de Municipaliser une rue lot 247 appartenant à M,Julien Proulx,tel que désigné au plan cadastrale déposé par M,Roger Gélinas arp;géo; aux conditions suivantes;
À savoir;un délai de 30 jours de la présente assemblée est accordé à M,Julien Proulx pour enlever la bâtisse obstruant l'entrée de la rue et terminer le nivellement de la dite rue jusqu'au che;Ste Marguerite.
Adopté.
M,le Maire est autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.

Vidange St-Nicolas

50/72 Considérant une requête de contribuables du Rg; ST-Nicolas demandant la ceuillette des vidanges de leur secteur.
Il est proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le cons; M,Jean Pierre Godin,de déposer un avis de motion pour établir un règlement de la ceuillette de vidange dans le rg; St-Nicolas Pte du Lac excluant la rue du Lac des Chouettes, Adopté
Le se;est chargé d'aviser M,l'Inspecteur en const; de visiter les lieux de const de M,Gaston Trudel,Rg;St-Nicolas.
Considérant la cloture Melle O;Gauthier le se; devra aviser M,Ulric Blais pour accomplir ce travail.

Correspondance

M,Jacques Godon avise que le fossé n'est recommandable au bout de son terrain lot P;16,le sec; devra téléphoner au bureau de la Voirie Provincial à savoir la suite des pourpalers déjà entrepris,amélioration de rues.

51/72 Câble de Bell Canada Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons; M,Gérard Biron d'accepter le plan fourni par la Co Bell Canada pour la pose câble souterrain rue Garceau. Adopté.
L'Union des conseils de comté de la Province de Québec,suggère que la confection du rôle d'évaluation soit fait par le conseil de comté.

52/72 Proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau et appuyé par Mle cons; M, Jean p,Godin d'aviser M,le Ministre des Affaires Municipales du Québec que la Municipalité de Pte du Lac désire conférer au conseil de Comté l pouvoir de confectionner leur Rôle d'évaluation. Adopté.
M,Placide Paquin desire obtenir le service de l'aqueduc de Trois-Rivières Ouest,le sec; devra prendre information a cette fin.

Comm,Scolaire

Régionale des Veilles Forges. facteur taux de taxe.
À la suite de renseigenemnts obtenus,concernant le nouveau facteur pour uniformiser le taux de taxe scolaire démnotrant une hausse considérable de l'évaluation foncière.
Considérant qu(il est du devoir d'une Municipalité,des membres d'un conseil mandatés,par les payeurs de taxes pour prendre l'intérêt de leur territoires respectifs.
Considérant que nos contribuables sont formés de cultivateurs et de résidants semi rurales.
Considérant,que notre Municipalité ne juoit présentement d'aucun service

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
192
INITIALES DU SEC.-TRES.

d'aqueduc d'égout de trottoirs et de pavages etc;

53/72 Par la présente il est proposé par M,le cons; M,Robert Parente au et appuyé par M'le cons; M,Jean P;Godin et résolu des membres du conseil de la Municipalité de Pte du Lac paroisse de demander à Messieurs les dirigeants de la Commission scolaire des Veilles Forges la bonne générosité de reconsidérer le pourcentage du taux de taxe qui fait la présente étude,soit en se servant du même facteur des années antérieures ou en poursuivant plus scientifiquement les données qui serviront d'uniformisation du taux de taxe pour les années futures,considérant que dès l'an prochain notre Municipalité sera dotée d'Un rôle d'évaluation construit en neuf avec toutes les indications que le ministère du Québec nous fourniras. adopté.

M,Paul Proulx inp;en const; suggère d'avoir de l'aide de 2 cons; pour règler les cas spéciaux eturgents.

54/72 Proposé par M,le cons; M,Gérard Biron et appuyé par M,le cons M, Jean P:Godin, de nommer M,le cons;M,Robert Parenteau et M,le cons; M,Donat Blouin pour assister en collaboration avec m,l'inspecteur en const;pour consultation et règler des cas spéciaux qui se présenteront teront. adopté.

Considérant une/ le surcroit de demande au assemblees du conseil et que assez souvent les assemblées sont prolongées,sans réussir à règler tous les cas.

55/72 Il est proposé par Mle cons;M,Arthur Robitaille et appuyé par M,le M,Jean P:Godin qu'a l'avenir toute demande à formuler a une séance du conseil celle-ci devra être adresser par écritau moin 8 jrs au sec; tres;avant l'assemblée régulière du mois,afin de permettre aux membres du conseil d'étudier les différentes demande qui feront de l'ordre de l'assemblée, Adopté Avis public sera donnée.

Amendements règ;71 Consiérant qu'il est nécessaire de soumettre et étudier de nouveaux amandements au règ; 71.

Il est proposé Par M,le cons; M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons;M,Arthur Robitaille de donner un avis de motion pour amender le règ; 71 aux articles 15-17-32- adopté.

Congrès Maire et sec;

Proposé Par M,le cons;M,Robert Parenteaa et appuyé par Mle cons,M, Gérard Biron d'accorder un Montant de 500--pour frais de déplacement et de logements ,pour que M le maire et le sec;tres;assiste au congrès annuelle de leur association. adopté.

Les Membres du conseil sont consentant à ce que le burau siot fermé du 17 au 30 juillet pour vacances.

Compte folio 612

chèque no

94---	Alb;Thérault vidange	267.40 N
95--	Loyer du burau Phil;Juneau	85.-- N
96--	Salaire sec;	500.91 N
97--	Ministere du revenu Que.	54.35 N
98--	Receveur du Canada	39.35 N
99--	Thomas Bell; graderus rues	232.50 N
100--	Divers ---salle 10 voyage 8.-- poste 10.--	38.--

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

101-- Rest; Grec repas revision rôle 148.51 N
102--Jules Levasseur réparation de cloture 46,66 N
103-- Phil; Pothier réparation ponceau 28.-- N
104--Frais de congrès Maire te sec; 500.-- N

INITIALES DU MAIRE
193
INITIALES DU SEC.-TRES.

56/72 Proposé Par M,le cons; M,Jean Pierre Godin et appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau d'accepter les comptesci-haut pour paiement. adopté.

La présente assemblée est levée,

Clément Beaudry ----MAIRE

Jean Bte Pothier ----SEC:TRES:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

SESSION REG:14 aout1972 Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pte du Lac,tenue le 14e jrs déaout 1972 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M,Robert Parenteau,M,Donat Blouin,M,Arthur Robitaille M,Gérard Biron,M,Raoul Désaulniers et M,Jean P:Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry,formant quorum le sec; est aussi présent.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée tenue le 10 juillet 72,lequelle est ac-

57/72 ceptée tel que lue sur proposition de M,le conseiller M,Jean P:Godin appuyé par M,le conseiller M,Gérard Biron,signé par M,le Maire et le sec;tres; adopté.

Visiteurs Mme Longval,demande à savoir si leur chemin sera entrenu l'hiver prochain,les membres du conseil sont consentant à procèder de la même manière que l'an passé.

M,Masson discute de son droit de passage,aucune décision a été prise M,le Maire souligne que M,Masson devrait prendre entente avec Mme Leveillé pour sa sorti l'hiver.

M,Jean Dupont de l'Ave Montour,souligne le niveau d'eau dans la rue,les membres du conseil lui suggère de redonner l'égouttement qui existait a autrefois du terrain,en attendant que la Municipalité puisse avoir les possibilités de faire des travaux,le sec;devra aviser les intéressés pour l'ouverture du fosséqui exitait dans le passé.

Le secrétaire est chargé d'aviser le Ministère de la santé di Quebec, à visiter le ferme Berard et les lieux entre la limite de Pte du Lac et d'Yamachiche au RG:St-Nicolas,pour cause de déchets. La voirie Provinciale devra être avisé de faire l'inpection de garde fou longeant la Rte rg; St-Nicolas.

Amen;règ;68 -2e vidange St-Nicolas Service de la cueillette des ordures ménagées secteur RG:St-Nicolas Considérant qu'une requête présentée à l'assemblée régulière tenue le 10 juillet 72,des membres du conseil de la Municipalité de Pte du Lac et ayant la signature de plus des 2/3/ des contribuables rivérains du Rg;St-Nicolas à la Pte du Lac,demandant à la Corporation Municipale d'appliquer le règlement pour la cueillette des vidanges du secteur

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Mentionné.
Considérant que les signtaires s'engage à payer à la Municipalité de Pte du Lac le coût de ce service.
Considérant qu'un avis de motion a été antérieurement donné à cet effet;

58/72 En conséquence il est proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin appuyé par M,le conseiller M,Robert Parenteau,et résolu;il est par le présent règlement statué et décrète ce qui suit;

1-- Que tous les propriétaires et locataires présents et futur longeant et résidants le Rg;St-Nicolas,devront à partir du 17 aout 72 faire ramasser leur déchets ménagé par le préposé à ce service,qui fera la cueillette une fois la semaine,le jeudi de 8 hrs a,m, à 8 hrs p;m; à noter que les cultivateurs s'il le désirent seront exclus de ce service.

2--Il sera imposé chaque année à la Même date que l'imposition de la taxe foncière,une taxe répartie à chaque logement.

3-- Les art; de 2 à 8 du règl 68 sont et demeures applicables a cet amendement et doivent être respectés.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi,passé et adopté ce 14e jour du mois d'aout 1972

Signé à la Pointe du Lac.

Clement Beaudry Maire

Jean Rte Poitier Sec;Tres;

Règle;no 74
noms de rues et no civiq;

Canada
Province de Québec
Corporation Municipale de Pointe du Lac.

Règlement no 74 indications de noms de rues et numérotages des maisons.

Attendu qu'il est nécessaire pour la population de Pte du Lac,de posséder l'identification des noms de rues à travers toute l'étendue du territoire.

Attendu qu'il est de l'intérêt des citoyens et nécessaire d'établir pour le bon fonctionnement du courrier le numérotage de chaque maison de cette localité.

Attendu qu'un avis de motion à été régulièrement donné à cette fin.

59/72 Il est proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau
Appuyé Gérard Biron et résolu que le présent règlement no 74 soit et est lu séance tenante et qu'il ~~sie~~ soit et est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit;

À savoir; 1--qu'a l'intersection de chaque route ou rang ou rue de la Municipalité de Pte du Lac,soit placé une identification à cette endroit mentionnant très clairement le nom de la rue ou rte ou rg;

2--Que chaque maison résidense et bâtiments de toute la Municipalité,porte un numéro,et placé de manière à être visible de la rue,et ayant un chiffre d'une ~~dimesion~~ dimension de 3 po; minimum.

3-- Les no pairssur chaque rue ou rte devront toujours se trouver du meme coté,demême que tous les no impairs se trouveront de l'autre coté de la rue.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CB 105 INITIALES DU SEC.-TRES

4--Les plaques portant les no seront vendues par la Municipalité aux propriétaires qui le désirent,au prix coutant et ceux-ci devront en faire l'installation sur la facade principale de la ou du batiment,à un endroit visible de la rue.

5--Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende,avec ou sans frais et à défaut du paiement de la dite amende,avec ou sans frais,selon le cas d'un emprisonnement,sans préjudice des autres recours qui peuvent être excersé contre lui. Ladite amende ne doit pas ~~dépasser~~ être de plus de cent dollars et L'emprisonnement ne doit pas être de plus de 2 mois.

6--Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi est passé et adopté séance tenante ce 14e jrs d'aout 1972.

Signé à la Pointe du Lac,

--Clement Beaudoin--Maire

--Jean Bte Pothier----Sec;Tres;

Je soussigné secrétaire de la Municipalité et résidant à la Pte du Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié a e endroits différents décrété par le conseil les avis de motion et des avis des 2 règlements ci-haut mentionnés.

En quoi de foi je donne ce certificat ce 15 jrs d'aout 1972,

Signé;--Jean Bte Pothier---------- Sec;Tres;

Correspondance — Le Ministère de la Voirie dép; de Shawinigan souligne que les documents de demande de sub; pour les rues Montour,sont renduent au Ministère de Quebec,et qu'aucun décelloppement n'a été rendu depuis.

Dem,M,Raoul Désaul; — M,Raoul Désaulniers conseiller au siège no 5 exprime par écrit de donner sa démission au siège de conseiller,celui-ci précise que so emploie souvent à l'extérieur ne permet pas d'assister aux assemblée.

60/72 — Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin et appuyé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille d'accepter la démission de M,Raoul Désaulniers conseiller. adopté.

En date du 8 aout 72 le Ministre des Affaires Municipale M,Maurice Tessier,avise M,le Maire que la sub;aqueduc est majorée de 401,mille à 596,mille dollars,le sec;est autorisé à confirmer un accusé de réception à M,le Ministre et par la suite,informé M,l'Ing;M,Lemay à savoir quelle procédure à entreprendre pour continué l'étude de ce proje M,Hélie et M,R.Isabelle demnade de biffer leur taxe foncière 72 considérant l'expropriation de l'auto rte 40 le sec;devra prendre information à cette fin.

61/72 — Co.Bell Canada;proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé M,le conseiller M,Raoul Désaulniers d'accepter les plans de la Co. Bell Canada tel que présenté pour les travaux au lac Proulx.adopt

62/72 — Maire supléant Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le conseiller Arthur Robitaille de nommer M,Gérard Biron Maire supléant pour le prochain terme. adopté.

Le Ministère de la géographie du Que;remet un de rte de notre Municipalité,à la suite d'un information M,Roger Gélinas arp;géo; suggère unplan de plus grande dimession/ pour que celui-ci puisse inscrire les rues de la localité,le cout serait approx de 75.-dol; Les Membres du conseil consentent à la préparation d'un tel plan,

compte fol;612 T55_ A:Thériault vidange

10b-Phil;Juneau loyer	
107-J:B:Pothier salaire	500.91 W
108-Minis;revenu du Que;	54.35 ë
109-Receveur du Canada	39.35 H/f
110-Co,BellCanada tell 4 mois	70.21
111-Bureau d'enrégistremnet 4 m	82.- Vf
112-Frais de voyages	16.50
ménage de salle	10.— W
113-Duchesne & Fils cloture	27,27 tJ,
114-Préparation liste des jurés	1895^'— N
115-Corp;village 2 feu	100.-- fs/
116- M,Beaudry repa;cloture rg;St-Nicolas	33.60

63/72 Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin et appuyé par M,le cons; M,Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

64/72 sur proposition de M'ie conseiller M,Arthur Robitaille et résolu d'ajourner la présente assemblée à lundi le 28 août 72 au meme endroit et même Hrs qu'a l'accoutumé.

La présente assemblée est ajournée.

Maire

LV&œiL—Sev;Tres ;

'.-aNTADA

pro !Z je SA •tr"7.j

.cr?c;^..;:o -tgtpals ds points su lac

Stance ajournée 28 août 72

Séance ajournée de la session régulière du 14 août 197/2 de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,tenue le 28 e jour d'août 72,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau M,Donat Blouin,M,Arthur Robitaille M,Dérard Biron et M,Jean Pierre Godin,sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry,fermant quorum,le sec;tres; est aussi présent.

Le siège de conseiller i no 5 est vacant.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 14 août 72,lequelle est

65/72 accepté tel que ÎÛ sur proposition de M,le conseiller M,Jean P,Godin,appuyé par M,le conseiller M,Robert Parenteau,signé par M'ie Maire et le sec;tres; adopté

Projet d'aqueduc

M,l'ing;Romuald Lemay soumet l'étude du projet sd'aqueduc en considérant le nouveau montant de sub,du gouvernement du Québec. M,Anatole Proulx augmente son prix de 5 mille dollars soit un montant de 325,387.—dollars,M,Henri Paquette doit légèrement augmenter son prix,considérant la chauffe du béton,durant la saison froide,de toute fin il doit confirmer d'ici quelque jours son prix.

Rège;d'emprunt
66/72

Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille et appuyé par M le conseiller M,Robert Parenteau et résolu de déposer un Avis de motion pour établir un réglement d'emprunt de l'ordre de 650,mille dollars pour la const; d'un réseau d'aqueduc pour desservir la partie sud-est de la Municipalité de Pte du Lac adopté.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

La commmission Scolaire Chavigny envoie copie de la résolution,concernant la contestation du rapport pour le nivellement des rôles et demande à la Commission Scolaire Reginald des Veilles Forges de faire une nouvele étude.

Le Ministère des Affaires Municipale en collaboration avec le Corporation des Evaluateurs licencieés,avise les dirigenats des Municipalité qu'il y aura des journées d'étude,une à Québec et L'autre à Mont

Riv;au Glaies

Considérant les dommages causé à la riv;aux glaises dans le Feritoire de Pte du Lac,

Considérant que l'état présent du cour d'eau ne permet pas aux cultivateurs intéressés de recevoir l'égouttement propice pour la culture de leur ferme.

67/72

Il est proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau

Appuyé par """ Jean P:Godin et résolu de demander au Ministère de l'agriculture et de la colonisationdu Québec d'accorder un octroi pour défrayer le cout de redressement de ce cour d'eau.adopt

Auto rte 40

Considérant l'expropiation de la Voirie du Québec,pour la const;de l'auto rte 40,permettant d'accorder une dimunition de l'évaluation foncière aux propriétaires suivant;

68/72

Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille

Appuyé """ Robert Parenteau et résolu de Biffé l'évaluation foncière pour 1972 des propriétaires suivant;

M,René Isabelle lot 131 au montant de 13,300.-
M,Hervé Hélie lot 135 """ 2,500.
M,me Jacqueliene Bouchard lot 132-134-23,300.--
M,Marcel Dery Lot 134 4,800.-

Copie à la Commission Scolaire Chavigny Adopté.

Le sec;tres; est chargé d'expédier un avis enrégistré pour les comptes de taxes en arriérages.

Considérant les no civiques le sec;devra s'occuper de commander à l'industrie Dufresne une quantité de 100 no de 0 à 9.

La présente assemblée est levée

Armand Beaudry Maire
Jean Bte Dufresne Sec;Tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
198
INITIALES DU SEC.-TRES

Séance spéciale le 1 sep;72

CORPORATION MUNICIPALE DE LA POINTE DU LAC

Séance spéciale de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du lac, tenue le 1 sep;72 laquelle a été convoquée par M, le Maire et dont les avis de convocation ont été distribué de main à main par le sec;tres à chaque conseiller en date du 28 aout 72, mentionnant à l'ordre de l'assemblée le projet d'aqueduc Municipale.

Les conseillers présents sont Messieurs, Robert Parenteau M, Gérard Biron, M, Jean P:Godin, sous la présidence de M, le Maire M, Clément Beaudry formant quorum, le sec;tres; est aussi présent.

Après la récitation de la prière, le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée ajournée tenue le 28 aout 72 lequelle

69/72 est accepté tel que lû sur prpposition de M, le conseiller M, Jean P: Godin, appuyé par M, le conseiller M, Robert Parenteau, signé et initialeépar M, le Maire et le sec;tres; adopté.

Acceptation des prix aqueduc

70/72 M, Henri Paquette, confirme par écrit les nouveaux prix, considérant le changement de saison

Il est proposé par M, le conseiller M, Robert Parenteau et appuyé par M, Le conseiller M, Jean P, Godin d'accepter le rajustement des prix des contracteurs pour la construction du réseau d'aqueduc.

Réseau de distribution M, Anatole Proulx au montant de 325,387.50

Réservoir et station de pompage M, Henri Paquette au montant de 110,680.-- si les travaux débute avant le 16 octobre et au montant de 112,980.--si les travaux ne débute que le 1 novembre 72. adopté

Régie des Eaux

Nouvelle demande adressé à M, Roger Desjardins Ing; Dossier 6820A2

Considérant qu'en date du 31 octobre 69, la régie des Eaux du que; autorise les travaux décrits aux plans et devis no 8268 soumis par les Ing;Lemay et Ass;pour la construction d'un réseau d'aqueduc, dans la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse.

Considérant, pour divers raisons la Municipalité a été incapable d'accomplir les travaux, dans le délai fixé.

Considérant qu'une nouvelle subvention a été accordé à la Municipalité en date du 8 aout 1972 par les autorités du Ministère de Affaires Municipale de Québec.

71/72 Il est proposé par M, le conseiller M, Jean P:Godin

Appuyé par M, le conseiller M, Gérard Biron et résolu de demander à la Régie des Eaux du Québec, de renouveller l'approbation accordé le 31 octobre 1969, pour l'éxécution du projet d'aqueduc Municipale dans Pte du Lac Paroisse, plans préparés par les Ing;conseil Romuald Lemay & Ass; adopté.

Règ;emp;650, mille no 75 aqueduc

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de la Pointe du Lac,

Considérant qu'il est devenu nécessaire de pourvoir du service d'aqueduc une partie du territoire de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse.

Considérant que le côut de ces travaux est estimé à 650, mille dollars, incluant l'achat de l'aqueduc de Baie-Jolie

Considérant qu'il est néceassaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer le côut des travaux projetés, et qu'une subven-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

72/72

tion du Gouvernement de la Province de Québec (Aide aux Municipalités pour aqueduc),confirmée par une lettre du Ministère des Affaires Municipales en date du 8 aout 1972,aidera aidera au remboussement de cet emprunt;

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné.

En conséquence il est proposé ~~ap~~ par M,le conseiller M,Robert Parenteau et appuyé par M le conseiller M,Jean P:Godin,et résolu qu'un règlement portant le no 75 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit;

1--Le conseil est autorisé à procéder aux traxaux requis pour l'aménagement d'un système d'aqueduc destiné à desservir;

A et B--Ave Larivière et Rg;Ste-Marguerite	feuilles	1-2-4-6-
C et D- Ave Tousignant et Ave Simard	""	2-
E et F- Ave Bellevue et Ave des Pins	""	3-
G et H- Les 2 Ave Montour	""	3-
I et J- Ave Baril et Ave Germain	""	4-5-
K et L-Ave des Erables et Ave St-Jean Baptiste		5-6-7-
M,et N- Ave des Arts et Ave Guilbert	""	6-
O et P-Route no 2 et chalets en dehors voie publi-		7-9-8
Q- Ave des Bouleaux	Feuille	10-

Tel que décrits aux plans et devis no 8268 préparés par les Ing;conseils,Romuald Lemay & Ass;en date du 8 septembre 1969;

2-- Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 650,mille dollars pour fins du présent règlement;

3--Le conseil approprie au remboussement de cet emprunt la somme de 596,mille dollars subvention du Gouvernement du Québec payable en 10- versements annuels de 59,600.--dollars accordé en vertu de la loi d'aide aux Municipalités pour travaux d'aqueduc et confirmé par une lettre du Ministère des Affaires Municipales en date du 8 aout 1972.

4--Pour se procurer les deniers nécessaires,le conseil est autorisé à emprunter,au moyen d'émission d'obligations jusqu'a concurence du montant de 650,mille dollars.

5--Ces obligations seront émises en coupures de $100.-ou de multiples de $ 100.--

6-- Elles seront payables,au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas,à la Banque Provinciale du Canada,à Montréal,à Québec ou à Trois-Rivières,ou à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

7--Les obligations seront datés du 1e juillet 1973 et seront remboursées en séries en 30 ans,conformément au tableau ci-annexé fourni par la Commission Municipale de Québec.

8--Un intérêt n'excédant pas 8½% l'an sera payé semi annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année sur présentation et remise à echéance des coupons attachés à chaque obligation.Ces coupons seront apyable au porteur seulement,aux mêmes endroits que le capital.

9--Les obligations seront signées par le Maire et par le secrétaire-trésorier.Un fac-similé de la signature du Maire et du Sec;Tres; sera imprimé,gravéou lithographié,sur les coupons d'intérêts;

10--Les dites obligations pourront,en vertu des dispositions du chapitre 171 des status refondus de Québec,1964,être rachetées par anticipation, en tout ou en partie,au pair,à toute échéance d'intérêts;cependant,si tel rachat est partiel,il affectura les échéances les plus éloignees et les numéros les plus élevés.

11-- Il est par le présent règlement imposé,et il sera prélevé chaque année,sur tous les biens-fonds,imposables situés dans le secteur décrit aux plans et devis et mentionné à l'article no 1,soit cette partie de la Municipalité desservie par l'aqueduc,une taxe spéciale,à un taux suffisant d'après l'évaluation,apparaissant au rôle en vigueur chaque année, pour pour voir au paiement,en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé.

La dite taxe ne sera prélevée que si la compasation ci-après éditée est insuffisante pour rencontrer les échéances annuelles en capital et intérêts.

12-- Il est par le présent règlement imposé la compasation suivante;

Résidants à l'année	$ 85.-- par logement
Résidants saisonnier	50.-- par chalet
Commerce de salle à diner à l'année	100.--
Commerce de salle à diner saisonnier	65.--

Commerce d'élevage de volailles au compteur à 0.50 cts du Mille gals;
Cultivateurs un taux suplémentaire de 0.50 cts par tête de bétail.
Pour tout commerce exploitant une piscine et pour tout autre commerce, la Municipalité se réserve le droit d'installer un compteur,et dans ces

INITIALES DU MAIRE
200
INITIALES DU SEC.-TRES.

cas le taux de compensation sera de 0.50 cts du 1 mille gals,avec une charge minimun de $ 85.--par année.
Propriétaire résidant à l'année avec piscine privée d'une capacité minimun de 3,000 gallons, $ 100.--par année
Résidant à l'annéé sans piscine 85.--par année
Propiétaire résidant saisonnier avec piscine d'une capacité minimun de 3,000.gallons $ 65.-- par année
Propriétaire résidant saisonnier sans piscine $ 50.-par année.

La compensation devra dans tous les cas être payée par le propriétaire,d'une maison,magasin ou autres bâtiments,que le propriétaire ,le locataire ou l'occupant se serve de l'eau ou ne s'en serve pas,si dans ce dernier cas,le conseil a signifier au propriétaire qu'il est prêt à amener l'eau à ses frais dans ou ~~près~~ auprès de sa maison ou bâtiment.

13- Une assemblée d'électeurs propriéatires du secteur aqueduc,sera tenue le 13 septembre 1972 à l'école Notre Dame de la Pointe du Lac rue Ste-Marguerite à 7 heure P:M:hrs avancée de L'est,pour fournir les renseignements nécessaires aux contribuables,concernant le règlement no 75.

Le présent règlement est adopté séance spéciale tenue le 1 e septembre 1972, et entrera en vigueur suivant la loi,après avoir recu les approbations requises.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

Certificat de Publication

Je,soussigné,résidant à la Pte du Lac et secrétaire de cette Municipalité certifie sous mon serment d'office,que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil,l'avis de motion déposé 30 aout 1972 et l'avis du règlement déposé le 1 septembre 1972

En quoi de foi je donne ce certificat ce 5e jour de septembre 1972

Jean Bte Pothier Sec;tres;

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;tres;

Certificat de convocation d'assemblée spéciale tenue le 1 sep;72

Je soussigné,secrétaire de la Municipalité de Pointe du Lac certifie sous mon serment d'office;que j'ai distribué de main à main à chaque conseiller à la date du 28 aout 1972 a 11 heurs P:M: une avis de convocation d'assemblée spéciale,convoqué par M,le Maire ayant pour sujet;le projet d'aqueduc,tenue le 1e septembre 1972

Le siège no 5 est vacant.

En quoi de foi,je donne ce certificat ce 5 e jour de septembre 72

Jean Bte Pothier sec;tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 11 sep; 72

Session régulière des membres du conseil,de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac,tenue au bureau de la Municipalité le 11e jour de sep;72,à laquelle sont présents Messieurs les conseiller M,Robert Parenteau,M,Donat Blouin,M,Arthur Robitaille,M,Gérard Biron et M,Jean P:Godin,sous la présidence de M,le maire M,Clément Beaudry,formant quorum,le secrétaire est aussi présent.

Le siège no 5 est vacant.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Après la lecture de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale tenue le 1;sep 72,lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le cons; M, Jean P:Godin appuyé par M,le cons; M,Robert Parenteau,signé et initialé par M,le Maire et le sec, adopté

73/72

Nomination no5 siège 74/72

Considérant la vacance au siège no 5,

Il est proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille

Appuyé """" Gérard Biron et résolu de nommer M, Hervé Gauthier,conseiller au siège no 5 pour remplacer et terminer le terme de M,Raoul Désaulniers démissionné au mois d'aout 72, Adopté.

Serment d'office de M,Hervé Gauthier.

Je Hervé Gauthier de Pointe du Lac,ayant été dûment nommé conseiller au siège no 5 de sette Municipalité,jure que je remplirai, avec honnêteté et fidèlité les devoirs de cette charge au meileur de mon jugement et de ma capacité.Ainsi que Dieu me soit en aide.

11 sep; 72 ~~Assermenté devant moi~~

Jean Bte Poshier ~~Sec,~~Tres, Herve Gauthier

Immédiatement M,Gauthier prend son siége pour la présente assemblée M,Le Miare au de tous les membres du conseil félicite le nouveau cons; et offre sam entière collaboration.

Visiteurs

M,Richer,demande un permis de construire,à la suite de renseignemnets les membres du conseil autorise M,Proulx à accorder un permis,mais à la condition que M,Richer se conforme au règlement.

M,Louis Labrecque demande un permis pour la const; d'un poulailler,le sec; est autorisé à rencontrer les officiers du Ministère de de la santé afin de déterminer la distance libre des résidence.

M,Rodrigue Beaudry désire savoir s'il accomplira l'entretient de chemins pour l'hiver prochain

75/72

Il est proposé par M,le cons; M,Jean P;Godin

Appuyé par M,le conseill M,Donat Blouin et résolu d'accorder a M,Rodrigue Beaudry les Mêmes chemins que l'an passé et aux mêmes conditions

Domaine Leveco	300.-
Lac Proulx Mme Longval	300.-
Che;long voie ferré	125,-
Che;face Ave St-Jean Bte lot 248	125. total 850.-- adopté.

M, Béland lot P;1 demnade pour obtenir le service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières Ouest

76/72

Proposé par Mle conseiller M,Gérard Biron

Appuyé Donat Blouin de déposer un avis de motion pour établir un amendement,incluant au règlement no 70 en date du 12 janvier 1968,incuant un nouveau propriétaire M,Jean Béland situé lot P:1 Arrière de M Philippe Lebel,propriété déja desservi par ce service.

M,Rolland Gélinas coin Ave St-Jean Bte et Che;Ste Marguerite demande au conseil,pour établir un commerce d'épicerie boucherie licenciée,une requete de près de 90 noms accompagne cette demande.

Après étude les membres du conseil décide d'amender le règlement no 71 à la zone c-2-

Amendement règ;71 zone c-2-

Canada

Province de Quebec

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C3
202
INITIALES DU SEC.-TRES.

Corporation Municipale de Pointe du Lac

Considérant la demande pour opérer les commerce dans le secteur Ste Marguerite zone C-2-

Considérant qu'un avis de motion a déja été régulièrement donné. Considérant que l'amendement adopté le 14 octobre 1969,rend le secteur Ste Marguerite Commercial zone C-2 et ~~qu'il~~ que l'art;2 mentionne de laisser 1000,pi; de distance entre chaque commerce.

77/72 Proposé Par M'le conseiller M,Donat Blouin

Appuyé Arthur Robitaille et résolu d'amender le règlement no 71 art;15 zone c-2-abolir le paragraphe no 2-de l'amendement adopté le 14 octobre 1969 et se lisant comme suit;

Art;2- Protéger les commerces déja établis en y laissant 1,000.pi et plus de distance entre chaque commerce qui sont de même nature c'est à dire dont la vente du produit est de même production. Cette article est ~~a~~ anullé.

Une assemblée d'électeurs propriétaires du secteur Ste-Marguerite sera tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du lac le 29 sep;72 à 7 hrs P:M:hrs avancé de l'est,pour l'approbation au règlement ci-haut mentionné.

Le présent règlement est adopté séance tenante ce 11e jour de septembre 1972 et entrera en vigueur suivant la loi,après avoir recu les approbations requises.

Clement Beaudin Maire

Jean Bte Pothier Sec;tres;;

Certificat de publication

Je soussigné résidant à la Pte du Lac et sec;de la Municipalité de Pte du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil,l'avis de motion déposé le 12 juillet 72 et l'avis du règlement déposé le 12 sep septembre 1972.

En quoi de foi je donne ce certificat le 12 jour de septembre 72

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

Avis de motion pour amendement au règlement no 71,

78/72 Proposé par M,le conseiller M,Arthur Robitaille

Appuyé Donat Blouin et résolu de donner avis de motion pour amender le règlement no 71 aux article suivant; art; 11-32-51-95 A-107- Adopté.

Aqueduc Daté du 6 sep;72 M,Anatole Proulx retire sa soumission.pour travaux d'aqueduc,une lettre recommandée confirmé par son procureur Mtre Réal Legris.

À la suite de pouparler avec le suivant soumissionnaire,la Société Lavois Inc;.ce dernier confirme par télégrame qu'il maintient son prix au montant de 379,126,80,conditionelle à l'octroi du contrat d'ici 1 mois,mais se réserve jusqu'au 31 juillet 1973 pour terminer les travaux.

79/72 Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin

Appuyé Robert ~~Prén~~ Parenteau et résolu d'accepter le prix de 379,126.80 montant de la soumission déposé le 13 mars 72 et confirmé par télégrame le 11 septembre 1972 et

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

de la Société Lavoie Incjet signé par M'Lau

Rues Laroche 80/72 Proposé Par M,le conseiller M'Donat

Appuyé Robert

résolu d'accepter les plans de rues de M,Rc
que décrit au plan soumit par M,Roger Gélin
lots 289-290- pour être Municipalisées,M,Ma
pour et au nom de la Municipalité les docum

R$le d'évaluation 1972 Sommaire

Evaluation des contribuables 1972	2,33
compagnies	5
Total imposable	2,38
Evaluation des compagnies au -Pill 58	15
Imposable en taxe de service seulement	5
Montant non imposable	159,610.-
total	

a noter que la voirie Provincial auto-rté
valuation foncière de 55,700.-
Augmentation net sur l'année 71 de 2,

Contribuables au rôle en 72	1,076 et 11
Nombre de familles	568
Population résidente à l'année	2,158.-

81/72 Proposé par M,le conseiller M,Gérard Birc

Appuyé par Arthur Robit

la revision du rôle d'évaluation avec tous
la date dm 1 août 1972 tel qu'apparait dans
Considérant l'absence de M,le Maire à la sc

82/72 IL est proposé par M,le conseiller M,Gérar
M,le cons; M,Robert Parenteau pour Présider
lie 13 sep;72 à l'école Notre Dame de Pte du

Prés;d'élection - Proposé par M,le conseiller M,érard Bi
des membres du conseil de nommer le secltre
lection de 3 conseiller en nov.72, adopté.

Compte folio 612

Chèque no	117	Alb Thériault vidange	287.2
	118-	Phil;Juneau loyer du Bureau	85.-
	119-	J:B:Pothier salqire	500.9
	120-	Ministère des poste avis de taxe	75.
	121-	Minitere du revenu du Que,	55.3
	122-	Receveur du Canada impôt	39.3
	123-	M,Raoul Godin revision role	180.-
	125-	Mastai Montour ″″	180.-
	125-	Paul Houle voyage 55.-role 180.	235.-
	126-	J:B:Pothier sec. role	
	127-	Clément Beaudry représentation	
	128-	Robert Parenteau	
	129-	Donat Blouin	
	130-	Arthur Robitaille	
	131 -	Gérard Biron	
	132-	Raoul Désaulniers	
	133-	Jean P;Godin	
	135-		
	135-		
	136-		

5-

83/72

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

val
Au
Co
No
Pop
81/72
la
la
Co
82/72
M,
le
Prés;d'élection
de
le
Co
Chèque no 117
118-
119-
120-
121-
122-
123-
124-
125-
126-
127-
128-
129-
130-
131 -
132-
133-
134-
135-
136-
4-
83/72
M,

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
204

Assemblée aqueduc
13 sep 72

La présente assemblée est levée

Clément Beaudry ---------Maire

Jean Bte Pothier ---------Sce;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée d'électeurs propriétaires tenue le 13 septembre 1972 à 7 hrs p;m; hrs avancé de l'est à l'école Notre Dame de la Pte du Lac,dûment convoquée par avis public.

M,Robert Parenteau agit comme président de l'assemblée,M,Romuald Lemay Ing;est aussi présent et Jean Bte Pothier à titre de sec;

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du règlement no 75,emprunt de 650 mille dollars pour construction de réseau d'aqueduc indiqué aux plans no 8268,préparé les Ing;Romuald Lemay & ass; M,le président explique et informe les intéressés du projet M,l'ingénieur donne les explications demandées.

Dans les 2 hrs qui suit l'ouverture de l'assemblée,plus de 10 électeurs signent pour demaadre le tenue d'un référendum.

M,le président fixe la date le 2-3- octobre 1972,de 8 hrs a,m, à 5 hrs p;m; hrs avancé de l'est au bureau de la Municipalité de Pte du Lac,sera tenu un référendum ,pour l'approbation ou la désapprobation du règlement d'emprunt no 75 et invite tous les propriétaires concernés à se rendre pour excerser leur droit de vote

L8assembleé est levée à 9 hrs et 10 minutes p;m;

Robert Parenteau ---------Président

Jean Bte Pothier ---------Secrétaire

Assemblée zone c-2- 29 sep;72

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC,

Assemblée d'électeurs propriétaires tenu le 29 sep;72 à 7 hrs p;m; au bureau de la Municipalité de Pte du Lac. Dument convoque par avis public;

M,le Maire M,Clément Beaudry agit comme président de l'assemblée et Jean Bte Pothier à titre de sec;

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture de l'amendement au règlement no 71 zone c-2- art; 15 paragraphe 2-

Dans l'heure qui suit la lecture de l'amndement au règlement plus de 6 électeurs propirétaires,signent pour demander la tenue d'un référendum.M,Le Maire président de l'assemblée fixe la date le 23-24 octobre 1972 de 8 hrs a,m, à 5 hrs p;m; hrs avancée de l'est un vote secret sera tenu au bureau de la Municiaplité de Pte du Lac pour l'approbation ou la désapp robation de l'amendement au règlement no 71,et invite tous les électeurs propriétaires concernés du secteur c-2- à se rendre pour excerser leur droit de vote

La présente assemblee est levée à 8 hrs et 19 minutes p;m;

Clément Beaudry ---------Pres; Jean Bte Pothier ---------Sec;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Certificat d'affichage;

Par la présente je certifie,sous mon serment d'office,que j'ai publié le 14 sep;72 à 2 endroits différents décrété par le conseil l'avis public,convoquant tous les électeurs propriétaires des secteurs Baie-Jolie Ave St-Jean Baptiste et che;Ste-Marguerite,la tenu dgun referendum les 2-3- octobre 72 de 8 hrs a,m, à 5 hrs p;m; hrs avancée de l'est,au bureau de la Mu Nicipalité de Pte du Lac,pour l'approbation ou la désaprobation du règlement no 75,concernant la const; d'un réseau d'aqueduc.

INITIALES DU MAIRE 205 INITIALES DU SEC.-TRES.

En quoi de foi je donne ce certificat ce 14e jour de sep;1972

---Jean Bte Pothier---Sec;tres;

Referendum 2-3-4- octobre 1972

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je Jean Bte Pothier président d'élection et sec; tres de la sus dite Corporation Municipale de Pointe du Lac,agissant à mes cotés M,Paul Houle de Pte du Lac a`titre de secrétaire d'élection et ayant prêté serment,M,Jules Levasseur agissant comme officier de la paix et ayant prêté seremnt.

Considérant une demande écrite et signé par M,Robert Parenteau et M,Jean P:Godin demande au président d'élection de nommer 2 agents pour représenter la réponse affirmative au referendum,ces personnes ont été asseremnté et signé les documents d'usage.

À la fin de la 2e journée le 3 octobre 1972 à 5hrs et 2 minutes,une demande par écrit,signé par M,le conseiller M,Robert Parenteau est remit au président d'élection,demandant de prolonger la tenue du referendum d'une journée,considérant que le nombre de vote requis n'a pas été donné Le président d'élection donne lecture de cette demande et ordonne le prolongement d'une journée la tenue du referendum.

Le relevé du scutin se fait passé 5 hrs P:M: le 4 octobre 1972 et indique ce qui suit;

Electeurs propriétaires obligés à voter		469	
Evaluation du secteur concerné		1,369,900.-	
Coupons en nombre affirmatif			163
négatif			68
rejeté			13
		total	244
Valeur votée affirmative			687,000.
négative			218,100.
rejeté			38,900.-
Coupons non employés en nombre		225	
valeur		425,900.	

Je Jean Bte Pothier président d'élection à la tenue du référendum,déclare que le règlement no 75 n'a pas recu l'approbation requise par les électeurs propriétaires du secteur,considérant l'art; 774-A du code municipale mentionne la majorité en nombre et en valeur desdits propriétaires électeurs obligés;En quoi de foi je donne ce certificat ce 4e jour d'octobre 1972

---Jean Bte Pothier---Pres;
---Paul Houle---Sec;D8Election

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
206
INITIALES DU SEC.-TRES

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séan 10 cotobre 72

Session régulière des Membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac,tenue au bureau de la Municipalit le 10e jour d'octobre 72,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau,Donat Blouin,Gérard Biron,Hervé Gauthier et M;Jean ,P,Godin,sous la Présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum,le sec;JeanB,Pothier est présent.
M,Le conseiller M,Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée tenue le 11 sep; 72 lequelle est accepté te

84/72 que lû sur proposition de M,le conseiller Jean P:Godin appuyé par M,le conseiller M,Gérard Biron. signé et initialé par M,le Maire e le sec.tres. adopté.

Le secrétaire donne lecture des assemblées d'électeurs propriétaires tenues le 13 sep et 29 sep 1972 et détails sur la tenue du referendum consernant le règlement 75 aqueduc tenu le 2-3-4- oot 72
Reçu n'a pas reçu d'approbation Régulier des électeurs propriétaires
Plusieurs résidents sont présents et s'intérogent sur la question du réseau d'aqueduc,le sec; donne lecture des rendeignements et commentaires du Ministère de la santé unité sanitaire de St-maurice division de Shawinigan et à la suite de discutions M,le conseiller

R;Parenteau suggère de consulter les officiers de la régie des eaux du Que; et de leur soumettre la résolution suivante;

85/72 Considérant que le service d'eau est une amélioration et une service prio taire à offrir à al population.
Comsidérant que le service de Santé (division de Shawihigan) reconnait dans une proportion de 61% le caratère impropre à la consommation de l'eau,ceci dû à un approvisionnement en eaux de surface,ou à une promiscuité de fosses sceptiques,ou à une présence d'huile et de gaz (ci-inclus rapport de l'unité Sanitaire)
Considérant qu'a ceux qui ont une eau impropre à la consommation,il faut il ajouter ceux qui n'ont point d'eau et ce de facon chronique.
Considérant que votre gouvernement,par la préparation de l'autoroute 40 a privé des contribuables de notre municipalité de leurs points d'approvisionnement d'eau augmentant ainsi le nombre de familles privées d'eau.
Considérant qu'a la suite d'une anlyse du referendum des 2-3-4- cotobre derniers,il appert que la valeur pour approuver le règlement d'emprunt pour la confection du réseau d'aqueduc a été atteinte.
Considérant également à la suite de l'analyse du referendum,que sur une possibilité de 120 propriétaires d'une évaluation moindre de 1,000. soit propriétaires de terrains vacants,terres en culture ou terres forestières,donc n'ayant aucune compensation à débourser pour le service d'eau -- 98 propriétaires se sont abstenus d'exprimer leur opinion,n'étant pas directement impliqués dans le service d'eau.
Considérant que certains propriétaires-dont plusieurs favorables au projet,n'ont pu exprimer leur opinion,parce que n'étant pas propriétaires depuis 12 mois à la date du referendum.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Proposé par M le conseiller M,Robert Parenteau
Appuyé Jean Pierre Godin
de faire parvenir à la régie des Eaux du Québec les résultats du referendum,et demander,lors d'une entrevue avec les responsables de cet organisme l'émission d'une ordonnance pour la confection du projet d'aqueduc. Adopté M,le conseiller ~~est~~ M,Donat Blouin enrégistre sa désidense sur cette résolution,concernant le r réseau d'aqueduc. Le sec;est chargé de prendre un appointement avec les autorités de la Régie des Eaux du Que;dans le plus bref délai possible afin d'établir une rencontre,

Copie de cette résolution sera envoyé au Ministre des Affaires Munic au Ministre de l'environnement et au Ministère des Richesses Naturelle M,Le Maire de 3 Rivières souligne et veux obtenir une participation de jeux du Québec pour 1975

86/72 Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et résolu des membres du conseil présents,d'appuyer la Ville de 3 Rivières pour obtenir des jeu du Québec la participation de 1975. adopté.

Cobell Canada Proposé par M,le conseiller MJean P:Godin
87/72 Appuyé Hervé Gauthier autorisant la Co Bell Canada à accomplir les travaux Rg;St-Nicolas. Adopté.

Che;d'hiver La co Tho;Bellemare & Fils soumet au conseil leur prix pour l'entretient de che;d'hiver,au taux de 950.-le mille plus 1% par pouce sur la précipitation supérieur à 85 pouces

88/72 Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et résolu par les membres du conseil présent d'accorder le contrat d'entretient de chemins d'hiver de toute la Municipalité à la Co Bellemare D'Ymachiche pour la durée de 2 ans 72-73-et ~~74-75~~ 73-74- au condition mentionné et autorise M,le Maire et le sec;à signe les documents à cette fin. adopté,

Le sce;devra vérifier la rue de M,J:P:Lafond a savoir si nécessaire de poser un ponceau à cette endroit.

Àala suite de recommendations par écrit de la part de M,Mastai Montour concernantl'égouttement dans la cote des rues situé à cette endroit;

89/72 Il eat proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau
Appuyé Jean P:Godin d'autoriser M,le Maire et le sec; à visiter les lieux et prendre une entente avec les propriétaires de l'endroit pour améliorer l'égouttement de la 1e rue Montour, et faire accomplir les travaux qui s'imposent, adopté.

Les Membres du conseil sont unanime à laisser les noms de rues tels excepté modifier ,PlaceMontour,Place Bellevue ajouter rue Garceau rue des Trembles et rue Périgny les autres demeurent avec le même nom.

Le sec; tres; est autoriser à faire confectionner 5 boites de scutin au coût de $9.00- chacune

La mise en nomination à lieux le 29 cot;72 de midi à 2hrs les 3 conseill sortant sont Messieurs Donat Blouin Arthur Robitaille et Hervé Gauthier s'il ya élection la votation se tiendra le 5 nov;72 à l'école Notre Dame de Pte du Lac ou 5 Bureaux de votation sera installés

compte folio 612
chèque no 137- A;Thériault service de vidange 287.28 N
138-Phil; Juneau loyer Bureau 85.-- N

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
207

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
208
INITIALES DU SEC.-TRES.

folio 1719
chèque no

139- sec;tres; salaire	500.91	N
140- Ministere du revenu du Que;	68.75	N
141-Receveur du anada ass;ch;	39.35	N
142-Guy Thibeault clotyre st-Nicolas	8.--	N
143-Dufresne Aluminum no porte	241.92	N
144- Sec; voyage 4,-salle 10;-	14.--	N
145.-Bellemare gradeur 14 aout 22 sep	337.50	N
146.-Corpor,Village 3 feux	400.-	N
5- S;Dufresne salle 13 sep	10.--	N
6- Journal le Nouvell;avis public	37.52	N
7-Imp;art Grap;coupons refé;	76.74	N
8-Formules Lé;Pro; papeterie	58.24	N
9-C;Tousignant repas refé;	13.45	N
10-Mme L:Messier ref; organisation	38.--	N
11-Paul Houle 3 jrs ref;	75.-	N
12-J;Levasseur """	60.--	N
13-Mme L.Pothier orga;25,-salle 10;-	35.-	N
14-J:B:Pothier 3 jrs 90.-voya;9;-diver 3.50	102.50	N

Trois du Rfe. 506.45

86/72 Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin et appuyé par M,le conseille M,Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour paiement.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry ----------Maire

Jean B. Godin ----------Sec;Tres;

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale du 18 octobre 1972

Séanac e spéciale de la sus-dite Corporation municipale de Pointe du Lac,tenue le 18 octobre 1972 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M'Robert Parenteau,Donat Blouin,Gérard Biron,Hervé Gauthier et Jean P;Godin sous la Présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry Formant quorum. Le sec; est aussi présent.
M,le conseiller M,Arthur Robitaille est absent.

Les avis de convocation ont été distribués de main à main par le sec;tres; de la Municipalité le 16 octobre 72 à chacun des conseillers et fait mention du projet d'aqueduc et rue Lac des Chouettes.

Après la récitation de la Prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assembleé tenue le 10 octobre 72 lequelle est accepté avec une correction apporté à la résolution no 88,laquelle à été initialé par M,le Maire et le sec; à la suite les minutes ont été acceptées sur proposition de M, le coneiller M,Robert Parenteau et appuyé par M,le conseiller M,Donat Blouin. adopté

Régie des Eaux du Que; Le sec; donne lecture d'un ordonnance de la Régie des Eaux,et s suite à ce document ce dernier suggère aux membres du conseil d'ap dopté un nouveau règlement,

Considérant un ordonnance no 2430 daté du 12 octobre 72 de la Régie des Eaux du Que,en vertu de ses pouvoirs ordonne à la Corporation Municipale de Pointe du Lac,d'exsercer ses pouvoirs et d'entre prendre sans délai la construction d'un réseau d'aqueduc dont les plans et devis ont été approuvés par la Régie.

Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin
Appuyé M,Robert Parenteau que suite à la présente

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham

Séance spé;20oct; 72

Séance spéciale des Membres du conseil de la sus-dite orporation Municipale de Pointe du Lac,tenue le 20 octobre 72 à laquelle sont, sents Messieurs les cons; M,Robert Parenteau,Gérard Biron Hervé Gau et M,Jean P:Godin,sous la Présidence de M,le Maire M,ClémentBeaudry mant quorum le sec;est qussi présent.

Sont absent Messieurs les conseiller M,Arthur Robitaille Donat Blou

Les Avis de convocation ont été remis de main à main à chaque c seiller en date du 18 octobre 1972 et fait mention à l'ordre de l'a blée du règlement no76 aqueduc et commerce de M,Rolland Gélinas.

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès v le de l'assembleé spéciale,tenue le 18 octobre 1972,lequelle est ac tel que lû sur proposition de Mle cons; M,Géard Biron et appuyé pa et initialé

91/72

conseiller M Jean P:Godin,signé par M,le Maire et le sec;tres; ado Considérant un ordonnance de la Régie des Eaux du Que autorisant la cipalité de construire le réseau d'aqueduc,le sec;donne lecture du ment No 76-

Règle;No 76

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC
Règlement no 76-

Considérant qu'il est devenu nécessaire de pourvoir du servuc queduc une partie du territiore de la Municipalité de Pte du Lac Pa

Considérant un ordonnance no 2430 daté du 12 octobre 72 de la gie des Eaux du Québec,en vertu de ses pouvoirs ordonne à al Corp;M pale de Pte du Lac d'exsercer ses pouvoirs et d'entreprendre sans d la construction d'un système d'aqueduc dont les plans et devis ont approuvés par la régie,

Considérant que le côut de ses travaux est estimé à 650,mille lars incluant l'achat de l'aqueduc de Baie-Jolie.

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par ob tions pour payer le côut des travaux projetés,et qu'une subvention

INITIALES DU MAIRE
210
INITIALES DU SEC.-TRES.

Gouvernement de la Province (Aide aux Municipalité pour aqueduc confirmée par une lettre du Ministre des Affaires Municipales,en date du 8 septembre 72,aidera au remboursement de cet emprunt.
Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné.

92/72 En conséquenece il est proposé par M'le cons; M,Robert Parenteau
Appuyé """ M,Jean P,Godin et résolu qu'un règlement portant le no 76 soit et est adopté,et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit;

1- Le conseil est autorisé à procéder aux travaux requis pour l'aménagement d'un système d'aqueduc destiné à desservir;

A-B-Ave Larivière et Rg;Ste Marguerite	Feuille 1-2-4-6-
C-D-Ave Tousignant et Ave Simard	""" 2-
E-F-Ave Bellevue et Ave des Pins	3-
G-H-Les 2 Ave Montour	3-
I-J- Ave Baril et Ave Germain	4-5-
K-L- Ave des Erables et Ave St-Jean Baptiste	5-6-7-
M-N-Ave des Arts et Ave Guilbert	6-
O-P-Rte no 2 et chalets en dehors voie publique	7-8-9-
Q-Ave des Bouleaux	10-

Tels que décrits aux plans et devis no 8268 préparés par les Ing;Conseils Romuald Lemay & Ass; en date du 8 septembre 1969.

2- Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 650,mille dollars,pour fins du présent règlement.

3- Le conseil appropie au remboursement de cet emprunt la somme de 596,mille dollars subvention du Gouvernement du Québec,payable en 10 versements annuels de 59,600.-accordé en vertu de la loi d'aide aux Municipalités pour travaux d'aqueduc,et confirmé par une lettre du Ministère des Affaires Municipales en date du 8 septembre 1972.

4- Pour se procurer les deniers nécessaires,le conseil est autorisé à emprunter,au moyen d'émission d'obligations jusqu'a concurence du montant de 650,mille dollars.

5- Les obligations seront émises en coupons de 100.ou de multiples de $100.--

6- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enrgistré selon le cas,à la Banque Provinciale du Canada à Montréal à Québec ou à Trois Rivières ou à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

7- Les Obligations seront datées du 1e juillet 1973 et seront rembour sées en séries en 30 ans,conformément au tableau ci-annexé fourni par la Commission Municipale de Québec.

8- Un Intérêt n'excédant pas 8½% l'an sera payé semi-annuellement le 1e janvier et le 1e juillet de chaque année,sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation.Ces coupons seront payables au porteur seulement,aux mêmes endroits que le capital;

9- Les obligations seront signées par le Maire et le sec;tres;Un fac-similé de la signature du Maire et du sec;tres;sera imprimé,gravé ou lithographié,sur les coupons d'intérêts;

10- Les dites obligations pourront,en vertu des dispositions du chapitre 171- des Status refondus du Québec,1964 être rachetées par anticipation,en tout ou en partie,au pair, à toute échéance d'intérêts; cependant,si tel rachat est partiel,il affectera les échéances les plus plus éloignées et les No les plus élevés;

11- Il est par le présent règlement imposé,et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds,imposables,situés dans le secteur décrit aux plans et devis et mentionné à l'article no 1-soit cette partie de la Municipalité desservie par Le aqueduc,une taxe spéciale.à un taux suffusant d'après l'évaluation apparaissant au role en vigueur chaque année,pour pourvoir au paiement,en capital et intérêts,des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé.
La dite taxe ne sera prélevée que si la compansation ci-après édictée est insuffisante pour rencontrer les échéances annuelles en capital et intérêts;

12- Il est par le présent règlement imposé la compasationsuivante;

Résidents à l'année	$ 85.--par logement
""" Saisonnier	50.- par chalet
Commerce de salle à diner à l'année	100.-
saisonnier	65.--

Commerce d'élevage de volailles au compteur à 0.50 le mille gallons
Cultivateurs un taux suplémentaire de 0.50 par tête de bétail.
Pour tout commerce exploitant une piscine et pour tout autre commerce,la Municipalité se réserve le droit d'installer un compteur et dans ces cas,le taux de compensationsera de 0.50 du mille gall; avec une charge minimun de $ 85.par année.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Propriétaires résidant à l'année avec piscine privée d'une capacité minimun de 3,000 gallons $ 100.-par année.
Résidant à l'année sans piscine 85.- """
Propriétaire résidant saisonnier avec piscine d'une capacité minimun de 3,000.gallons $ 65. par année.
Propriétaire résidant saisonnier sans piscine 50 .-par année.

La compensation devra dans tous les cas être payée parle proppiétaire d'une maison,magasinou autres bâtiments,que le propriétaire,le locataire ou l'occupant,se serve de l'eau ou ne s'en serve pas ,si dans le dernier cas,le conseil a signifier au propriétaire qu(il est prêt à amener l'eau à ses frais dans ou auprès de sa maison,magasin ou bâtiment.

13- Le présent règelemnt est passé et adopté à une séance spéciale,tenne le 20e jour d'octobre 1972 et entrera en vigueur suivant la loi.

Clément Beaudry -Maire
Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

Certificat de publication;

Je soussigné sec; tres; de la Municipalité et résidant à la Pte du Lac certifie sous mon seremnt d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil,l'avis de motion affiché le 18 octobre 72 et l(affichage du règlement no 76 déposé le 20 ooto;72

En quoi de foi je donne ce certificat ce 23 e jrs d'octobre 1972

Jean Bte Pothier ----Sec;Tres;

Considérant des plaintes concernant le commerce de M'Rolland Gélinas ouvert récemment,les membres du conseil autorise M,L'inspecteur M,Proulx et le sec;à prendre information à un conseiller juridique à savoir,si une licence comprend restaurant épicerie ou si une licence peut-être accorder,pour restaurant seule ou pour épicerie seule,cette cause sera soumit à Mtre Lupien.

L'Assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry -Maire
Jean Bte Pothier ---- Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE PONTIAC - MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

Referendum 23-24 octobre 72
zone c-2 règ;71

Je Jean Bte Pothier prés;d'élection et sec; de Municipalité de Pte du Lac et agissant à mes cotés,M,Paul Houle à titre de sec; d'élection et M, Jules Levasseur à titre d'agent de la paix,tout deux ayant prêté serment pour la tenu de ce referendum le 23-24 octobre 72,pour amender le règlement no 71,annuler le paragraphe 2 de l'art;15 de la zone C-2.

Le relevé du scutin se fait passé 5 hrs P:M: le 24 octobre 72 et indique ce qui suit;

Electeurs propriétaires à voter			194
Evaluation du secteur concerné			502,600
Coupons en nombre voté	affirmatif		30
	négatif		24
	rejetté		2
Valeur votée	affirmative		113,000.-
	négative		128,500.-
	rejetté		3,400.-
Coupons en nombre non employé		138	
Valeur	"""	257,700.-	

Je Président d'élection à la tenue de cet referendum,déclare que l'amendement au règelemnt no 71 n'a pas recu l'approbation requise par les électeurs propriétaires du secteur concerné,et que par conséquent l'art; 15 de la zone c-2-reste tel quel aucun changement n'est apporté.

En quoi de foi je donne ce présent certificat ce 24e jrs d'octobre 72

Jean Bte Pothier ----Prés;d'élec;
Paul Houle ----Sec, d'élec;

INITIALES DU MAIRE
211
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
212
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE PTE DU LAC

ASS:SPECIAL 28 oct;72

Séance spéciale des membres du conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pte du Lac, tenue au bureau de la Municipalité le 28 oct;72 à laquelle sont présents Messieurs les conseillesrs M,Robert Parenteau Gérard Biron,Hervé Gauthier,Jean P;Godin,sous la présidence de M'leMaire M,Clément Beaudry formant quorum.
Sont absent Messieurs les cons;M,Donat Blouin et M,Arthur Robitaille

Les Avis de convocations ont été distribué de main à main par le sec;tres; à chaque conseiller le 26 oct;72 et fait mention des soumissions d'aqueduc et contrats.

Après la lecture de la prière le sec.donne lecture du procès verbale de l'assemblée spéciale tenue le 20 oct;72 lequelle est accepté,tel que lu ,sur proposition de M le cons; Jean P:Godin appuyé par M,Gérard Biron,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres;

92/72

Le sec;donne lecture des détails du referendum tenu le 23-24 octobre 1972.

En date du 25 octobre 72 ,le Ministère des Affaires Municipales plus précisement le Bureau du Sous-Ministre et le dép; de la Commission Municipale du Québec,a,par un arrêté à cette Date approuvé l'emprunt par obligations de la Municipalité au montant de 650 mille dollars pour fins et conditions au règelment no 76 du conseil de la Municipalité de Pte du Lac.

Considérant que le conseil possède tous les documents pour débuter les travaux de la construction du système d'aqueduc,

93/72

Il est proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau
Appuyé Jean P;Godin et résolu d'accorder les contrats de construction du système d'aqueduc aux entrepeneurs suivant;

Partie A-station de pompage et réservoir à al firme Henri Paquette Inc; au coût de $ 112,980.---
Partie B-Réseau de distribution d'eau à la firme Gaston Bourassa Ltee,au coût de $ 378,500.--le tout aux conditions des plans et devis,les exigences et recommandations des Ing;Conseils Lemay & Perron et Ass; Autoriser M,le Maire et le sec;tres;de la Municipalité à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats et autres documents à cette fin. Adopté.

L'Assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Godin Sec;Tres;

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. MARGE de la RELIURE

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC.

INITIALES DU MAIRE
213
INITIALES DU SEC.-TRES.

Nomination 29 oct 1972

Je Jean Bte Pothier sec; de la Municipalité et président d'élection à la mise en nomination, tenue de midi à 2 hrs le 29 octobre 72 au bureau de la Municipalité de Pte du Lac, ayant à mes cotés M, Paul Houle, agissant à titre de sec; d'élection et M Léopold Bergevin agit à titre d'agent de la Paix, tous deux ont prêté serment.

Je déclare solonnellement la mise en nomination ouverte en remplacement de Messieurs Donat Blouin siège no 2-
Arthur Robitaille 3-
Hervé Gauthier 5-
Dont le terme d'office est expiré; à titre de président, je requière les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement de Messieurs sortants.

Les nominations sont faite par écrit au sec; d'élection en mentionner le nom et le prénom et occupation ainsi que le no de leur siège pour lequel il se présente ayant un proposeur et un secondeur.

A été mis en nomination les candidats suivants;

Siège no 2- M, Raymond Lamothe et M, Fernand Tessier
3- Arthur Robitaille Oscar Fréchette
5- Hervé Gauthier Jacques Godon tous les bulletins de présentation ont été examiné par le sec; d'élection et signé admis par le président.

À titre de président d'élection je déclare qu'il y aura élection aux sièges 2-3-5- les électeurs pourront se procurer leur droit de vote dimanche le 5 novembre 72 à la salle de l'école Notre Dame à la Pte du Lac, les bureaux de votations seront ouverts de 8 hrs a,m, à 6 hrs p;m; hrs normale de l'est.

Paul Houle ---Sec; d'électio
Jean Bte Pothier ---Pres; d'éelec;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION Municipale de Pointe du Lac.

Election 1972

Election de conseillers aux siège 2-3-5-, tenue le 5 nov; 72 à la salle d l'école Notre Dame à la Pte du Lac.

Cinq bureaux de votations sont installés

1 e Vice Président M, Jean J, Denoncourt et Mme Philippe Pothier greffier
2 e Fédéric Richard et Melle Jeannine Tousignant ""
3e Jules Levasseur et "" Jeannine Garceau
4e Paul Diamond et Mme Jean Ls Gauthier ""
5e Rémi Fafard et Mme Bruno Gauthier "22

M, Paul Houle sec; d'élection et M, Léopold Bergevin à titre d'agent de la paix, tous ont été assermentés.

Le sec; de la Municipalité agit à titre de présiednt d'élection.

La votation se tient de 8 hrs a,m, à 6 hrs p;m; le relevé du scutin se lit comme suit;

Siège no 2, M, Raymond Lamothe a recu 445 votes
Fernand Tessier 130 ""
Majorité à M, Lamothe de 315 votes.

Siège no 3 M, Arthur Robitaille a recu 493 votes
Oscor Fréchette 75 ""
Majorité à M, Robitaille de 418 votes

Siège no 5 M,Hervé Gauthier a reçu 0 0 vtes
Jacques Godon ″″ 101 ″″
Majorité à M,Gauthier de 379 votes
coupons de vote rejetté 173 — — 632 électeurs se sont prévalu de leur droit de vote.
À titre de président d'élection je déclare élu
M,Raymond Lamothe au siège no 2-
2″ Arthur Robitaille 3-
″″ Hervé Gauthier 5-

Je certifie sous mon serment j-jJVoffice que le rapport mentionné ci-haut est exact et qy 'aucun*[1] a été omis ou autorisé à voter frauduleusement,tous les avis public ont été affiché suivant la loi
En quoi de foi je donne ce présent cyˆtificqtˆce £e jrs novembre 72'

pr és, d' élec ;

s.ˆJˆ-kiJL Sec; nnnn

Séance rég

Serment d'office

Je M,Raymond Lamothe de Pte du Lac ayant dûment été nommé conseiller au siège no 2 de cette Municipalité je jure que je remplirai avec honnêtté et fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Asseremnté devant moi à la Pte du Lac ce He jrs novembre 1972

tons ; -Sec ;Tres

Serment d'

Je M,Arthur Robitaille de Pte du Lac,ayant dûment été nommé consei] ler au siège no **3** de cette Municipalité,je jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Assermenté? devantrîftoi. à/la Pte du Lac ce 13e jrs novembre 1972.

1er -/sàzqxpâˆr. -Sec ;Tres

Je M,Herve Gauthier de Pte du Lac,ayant dûment été nommé conseiller au siège no 5 de cette Municipalité,je jure que je remplirai avec honnêteté et fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.
Ass^22menté devant moi à la Pte du Lac ce 13$ jrs de novembre 1972
ttbuifiucuue uevcuj.0 iuu_l et

onseiller .yiein/iiSˆÉftL. Sec;Tres;

Séance rég;13 nov;72

Serment d'office

9072

par M,le Maire et le sec;tres; Adopté.

Le sec; donne rapport de la Mise en nomination tenue le 29 oct;72 et l'élection du 5 novembre 72.

M,Le Maire félicite les Membres du conseil réélus et souhaite bon succès à M,Lamothe et termine en offrant son entière collaboration à tous les membres du conseil.

Quelques renseignements sont donné concernant la signature des con trats d'aqueduc et du début des travaux du réservoir.

M,Moise agné souligne que si le ponceau se bloque à la Rte il ya aura danger,le sec; devra aviser les autorités concernés et responsables.

Mtre Lupien Avocat souligne que les commerces de M,Joseph Lyonnais et celui de M,Rolland Gélinas,sont de nature distinte et ne crois pas que le règlement no 71 exigeant le 1000.pi; de distance soit appliqué.

95/72 Par conséquent il est proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau et appuyé de tous les membres du conseil d'accepter l'avis légale de Mtre LUpien tel que décrit dans sa lettre; adopté.

M,Roger Gélinas arp; géo; fait parvenir un plan cadastrale indicant les rues de la Municipalité,après examin les membres du conseil considéere que ce plan n'est pas complet du coté ouest de la Municipalité et demande si possible de le complèter.

M,Roger Gélinas arp;géo;soumet 2 plan cadastrale de rue lot 350-349- pour être Municipaliser.

96/72 Proposé par M,le conseiller Arthur Robitaille

Appuyé Jean P:Godin et résolu d'approuver le plan cadastrale pour Municipaliser les rues suivantes,

Rue lot 350/1- appartenant à M,Arthur Comeau

349/1- M,Léo Janvier tel que décrit aux plans de subdivision soumit par M,Roger Gélinas arp;géo;

M,Michel Paquette lors d'une rencontre a demander de Municipaliser un che; lot 248,considérant qu'elle n'a pas la largeur demandé,M,le Maire explique que c'est impossible.

M,Rolland Matteau demande un emploie pour l'entretien du système d'aqueduc Municipale.

M,Black demande un permis de const;considérant que ce drenier n'est pas propriétaire sa demande est refusé.

M,Tessir souligne le mauvaise état de la 1e rue Montour,M,Le Maire suggère que les résidants fournise une partie du coût des travaux et le conseil doublera ce montant pour l'amérioration de cette rue.

Contrats de rue ;

97/72 Proposé par M,le cons; M,Jean P:Godin

Appuyé Gérard Biron et résolu d'autoriser M,le Maire et le sec; à signer au nom de la Municipalité les documents concernant la Municipalisation des rues suivantes;employer les services de Mtre G:G:Garceau pour la préparation des contrats.

Rues	Darius Montour	lot 4-
	Des Bouleaux	19-20-
	Rock Boucher	25-
	Jean P:Lafond	54-
	Lionel Guilbert	178-
	Rues des Arts P:P;	177-

INITIALES DU MAIRE 215 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
216
INITIALES DU SEC.-TRES.

Baril & Rocheleau 240-243-
Des Erables & Des Trembles 228-230-
Ave Germain Duchesne & Fils 225-220-
"" des Pins 16-
Bellevue 15-13-
"" Tousignant 8-

Tel que décrit aux plans approuvés par le Ministre des Terres et Forêts du Quebec.

Le conseil acquitte à M,Roger Gélinas arp;géo; au montant de $ 150.-- par rue pour travail d'arpentage des rues suivantes;
Rue Darius Montour lot 4
Des Bouleaux 19-20-
L:Guilbert 178-
Baril et Rocheleau 240-243-
Germain 225-220-
Des Erables 228-
Tousignant 8-

Le sec; devra aviser M,Roger Laroche que le conseil désire Municipaliser les 6 rues aussitot que cuex-ci seront déblaiées de tous les articles qui s'y trouvent.

Les résidants de l'Ave Javelly désirent obtenir le service de vidange,ceux-ci devront fire parvenir une requête signer par les propirétaires de la rue,pour en faire la demande au conseil.

98/72 Considérant l'achat du terrain de Mme Alberta M,Leblanc pour la construction du réservoir aqueduc,
Proposé Pra M le cons;Gérard Biron
Appuyé Hervé Gauthier et résolu de transferrer un montant montant de $ 500.--du folio 612 au folio 1719 aqueduc une créance inter fond de capital et que lorsque le règlement d emprunt concernant le réseau d'aqueduc sera complète ce montant sera transferré au fon au fond général de la Municipalité. Adopté.

Le sec;devra aviser M,Paul Rocheleau lot 177/69 accordant 8 jrs pour remplir la cave creusée depuis déjà quelques années.

Considérant l'état du terrain sa mauvaise état de M,Henri J,Girard le sec; devra consulter le Ministère de l'envirronnement.

Le sec;devra aviser le Ministère de la Voirie pour faire creuser les fossés Ave St-Jean Baptiste.

Emp;temporaire aqueduc; Considérant le règlement no 76 décrétant un emprunt de 650-mille dollars,pour la construction d'un système d'aqueduc,ayant reçu l'approbation du Ministère de la Commission Municipale de Que; en date du 25 octobre 1972

Considérant que les travaux sont commencés,que la Municipalité aura besoin de fond pour défrayer les dépenses envers les entrepreneurs au fur et à mesure que les travaux progresseront.

99/72 Proposé par M,le dons; M,Robert Parenteau
Appuyé Jean P:Godin et résolu que le conseil de la Municipalité de Pte du Lac,demande aux autorités de la Commission Municipale du Québec l'autorisation de contracter des emprunts temporaire,en attendant l'émission des obligations.

Surveill de travaux aqueduc; Considérant la construction du système d'aqueduc,pour la bonne marche et l'efficacité des travaux,il est du devoir des membres du conseil de nommer un surveillant pour suivre les activités de construction du réseau d'aqueduc Municipale de Pte du Lac.

MARCHE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

100/72 Proposé par M'le cons;M,Robert Parenteau

Appuyé Arthur Robitaille et résolu d'autoriser la firme d'ingénieurs Pluritec Ltee d'excerser à plein temps la surveillance des travaux concernant la construction du système d'aqueduc Municipale de Pte du Lac,selon les tarif minimum établi par la Corporation des Ingénieurs du Quebeev. â noter que le sec;tres; de la Municipalité est autoriser à visiter e les lieux aussi souvent que nécessaire. ~~adopté~~ ses frais de déplacement seront payé par le conseil folio aqueduc. adopté.

Demande d'emprunt temporaires à la Caisse Populaire de Pte du Lac

101/72 Proposé par M,le cons;M,Robert Parenteau

Appuyé Jean P:Godin et résolu de demander à la Caisse Populaire de Pte du Lac de fournir à la Municipalité,temporairement les fonds nécessaires pour défrayer le coût des travaux aqueduc,en attendant l'émission des obligations. adopté.

Considérant l'importance,les membres du conseil autorise M,Le Maire et le sec; à assisté au congrès qui aura lieu à Québec au début du moisde

102/72 dec; 72 Proposé par M,le cons; M,Raymond Lamothe

Appuyé Jean P:Godin et résolu d'accorder à chacun $ 150.-- à M,le Maire et au sec;tres;pour frais de représentatin et de déplacement au congrès de déc, a Québec. adopté.

compte folio 612--

chèque no 147-A,Thériault vidange 287.28 N
148-Phil;Juneau loyer 85.-- N
149-Sec;Salaire 500.91 N
150-Receveur du Canada Impot ass; 39.35 N
151-Min;revenu du Que;ass;r;r; 54.35 N
152-Dufrene alumi;5 boites scutin 54.43 N
153-Co Bell Canada tell;bureau 53.46 N mon
154-L:Pothier 2 ménages de salle 20
organisation du ref; 15.- N 35.-- Référendum 251 !!
155-Le nouvel;avis ref;23-24-oct 36.12 N
156-P:Houle ref;50.-elec;40.- 90.- N
157-S,Dufresne elec Notre Dame 15 15.-- 25
158-J:Levasseir ref; 40.N elec;25,- 65.-
159-J:J:Denoncourt elec; 25.- N
160-F:Richard "" 25.- N Election 594.79
161-P:Diamond 25.- N
162-R:Fafard 25.- N
163-Mme P:Pothier 20.- N
164-Melle J:Tousignant 20.- N
165- "" J:Garceau 20.- N
166-Mme J:L:Gauthier 20.- N
167- "" B,Gauthier 20.- N
168-L:Bergevin 30.- N
169-Imp;Dupont ref;22,99-N elec;43.54-N 66.53
170-J:B:Pothier ref;2 jrs 60,-) N
org;27.--
election organisation voyages et divers liste elec;café ets; 310.--
60.-60- 40.-63.- total223.- N
171-C:Tousigannt ref;soupe elec; 18.25 N
172-Transfert au folio 1719 500.- N
173-Arp;R:Gélinas 7 rues 1,050.- N
174.-Corp;vill;2 feux 100.- N
175-Frais de congrès maire & sec; 300.- N

FOLIO 1&1(-1719-

shèque no 15 Mme A:Leblanc achat de terrain 500.- N
16- 12 oct; Que; 49.-
19 "" "" 32.- 25 oct;Que 50.-
autres voyages 10.- divers photos 7.20 ---total 148.20 N

INITIALES DU MAIRE
217
INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 218 INITIALES DU SEC.-TRES.

103/72 Proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau et appuyé par M,le cons; M,Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et 1719. adopté

La présente assemblée est levée;

Clément Beaudry ---Maire
-- Jean Bte Pothier ----------Sec;Tres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spé;1 déec;72 Séance spéciale des Membres du conseil de la Municipalité de la Municipalité de Pte du Lac,dûment convoqué par M,le Maire,tenue le 1 décembre 72 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau,Raymond Lamothe,Arthur Robitaille,Gérard Biron et M,Hervé Gauthier,sous la Présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum,Absent M,Jean P:Godin.

Les avis de convocation ont été distribués de main à main par le sec;tres; à chacun des conseillers en date du 29 nov;72 et mention nat à l'ordre de l'assemblée,emprunt temporaires pour const;système aqueduc,achat de terrain MMe A,M,Leblanc et cadastre du terrain r réservoir aqueduc.

Après la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée,tenue le 13 nov;72 laquelle est accepté tel

104/72 que lû sur proposition de M,le conseiller MGérard Biron appuyé par M,le cons; M Hervé Gauthier signé etinitialé par M,el Maire et le Sec; Tres; adopté.

105/72 Considérant la construction d'un système d'aqueduc dans un secteur de la Municipalité de Pte du Lac Paroisse.

Considérant qu'a la date du 28 novembre 72,les autorités de la Commssion Municipale de Québec,approuve par emprunt temporaires,un montant de 585 mille dollars,en attendant la vente des Emissions d'obligations,décrit au règlement no 76.

Proposé Pra M,le conseiller M,Arthur Robitaille

Appuyé Robert Parenteau et résolu,

1-- de palcer une demande à l'Union Régional des Caisses Populaire Desjardins de Trois-Rivières,de fournir à la Corporation Municpale de Pte du Lac Paroisse,des emprunts temporaires pour une durée de 1 an ou moin,au montant de 585 mille dollars,

repartie comme suit;

50	mille dollars au début de	décembre 72
60		janvier 73
100	""	avril ""
100	""	mai ""
200	""	juin ""
75	""	juillet ""

2-- Le capital et intérêt seront remboursés à l'Union Régional des Caisses Populaire Desjardins de Trois-Rivières,aussitôt que la vente des obligations sera complètées.

3-- Autoriser M,le Maire et le sec; tres; à signer pour et au nom de la Municipalité,tous les documents se ratachant à ces emprunts

Adoptée

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Cadastre des terrains lot; P:194-195-

106/72 Proposé par M,le conseiller M, Raymond Lamothe et résolu d'autoriser M,Roger Gélinas Arp;Géo; à limiter et cadastrer les terrains,que la Municipalité possèdent lot;P-194-195- à un coût n'excèdant pas $150 pour accomplir les présents travaux. M,le Maire et le sec; est autoriser à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet fin. Adoptée.

INITIALES DU MAIRE 219 INITIALES DU SEC.-TRES.

Achat de terrain Mme Alberta M,Leblanc lot P:195

107/72 Proposé par M,el cons; M,Gérard Biron

Appuyé " " " " Hervé Gauthier

1-- La Corporation Municipale se porte acquéreur d'un emplacement à détacher du lot 195 du cadastre de la Pte du Lac,qui lui sera cédé par Dame Alberta Morel épouse de Roger Leblanc.

Un terrain mesurant (325 x 326 pi; plus ou moins et à mesure anglaise et qui servira à l'établissement des sources d'aqueducs.

Cette vente sera faite au prix de $ 500.-- payé comptant.

Quant au surplus,la Municipalité d'engage à construire à ses frais et dépens,une cloture tout au tour du terrain et abandonner la servitude actuelle de l'aqueduc de Baie-Jolie,allant du barrage au chemin Ste-Marguerite.

Le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom du conseil le projet de vente prépare à cet effet par G:G; Garceau notaire lû à l'assembleéet adopté seance spéciale tenue le 1 décembre 1972 etl que rédigé. Adoptée.

L'assembleé spéciale est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean B. Godin Sec Tres;

Séan,rég;11 dec 1972 Session régulière des Membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenue le 11 décembre 72 au bureau de la Municipalité à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,M,Robert Parenteau Raymond Lamothe,Gérard Biron hervé Gauthier et Jean P:Godin so la présidence de M,le Maire Clément Beaudry formant quorum,le sec;est aussi présent. M,le conseiller M,Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assembleé spéciale tenue le 1 déc;72 lequelle est accepté te

108/72 que lû sur proposition de M,le cons; M,Gérard Biron appuyé par M,le conseiller M,Raymond Lamothe,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres; adopté.

Correspondance La ville de Trois-Rivières Ouest,présente un compte d'incendie qui a eu lieu le 31 mars 72 au poulailler de M,Labrecque,ce compte est refusé indicant qu'aucun officiers de notre Municipalité n'a demandé l'aide de service de cette ville à l'occasion de cet incendie.

Vidange Javelly Considérant une requête de plus des 2/3 de s propirétaires de l'Ave Javelly lot 350,demandant à la Municipalité d'établir dans cette reu le

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C3
220
INITIALES DU SEC.-TRES.

service de vidange

109/72 Proposé par M'le conseiller M,J:Pierre Godin
Appuyé Raymond Lamothe et résolu de donner un avis Motion ,incluant au règlement no 68 la cueillette des ordures ménager dans l'Ave Javelly Pointe du Lac. adopté.

Des cours seront donné pour le perfectionnement des officiers inspecteur en const;M,Proulx devra prendre plus d8Information à cette fin.

M,Roger Gélinas arp;géo; soumet des plans cadastrale de rues lot 177-248 appartenant à M'Paul Proulx,celui ci devra faire queques modifications

La présentation d'un plan cadastrale des terrains de la Municipalité au réservoir aqueduc,ne corespond pas au grandeur inscrit au contrat de vente,le sec;dvra reviser avec M,Roger Gélinas arp;géo;

110/72 Considérant la rue Simard lot 199 et 5-
Proposé par M,le conseiller M,Gérard Biron
Appuyé Jean P:Godin et résolu d'approuver le prolongement de la rue Simard no 199/2-5/6,tel que décrit au plan cadastrale soumit par M,Roger Gélinas arp;géo; et autorise M,le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin. adopté.

Le sec; devra aviser le const; Bellemare & Fiks pour entretenir 2 nouvelles rues lot P;177-P;54.

111/72 Préparation de contrat pour acquisition de rues
Proposé par M,le cons; M,Jean P:Godin et résolu d'autoriser M,le notaire G:GIlles Garceau à préparer les contrats pour Municipaliser les rues suivantes;

Rue Garceau lot P:1-
Simard 199 et 5- en 2 parties
Lac des Chouettes P;454.

1-tel que décrit aux plans cadastrale approuvés par le Ministre des Terres et Forêts du Québec.
2-- autoriser M,le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité des documents à cette fin. adopté.

Vérificateur 112/72 Proposé Par M,le cons; M,Robert Parentau et résolu d'employer les services de la firme De Cotret & St9-Arnaault Ass; pour la revision des livres de la Municipalité année 1972 adopté.

M,Paul Désaulniers demande le droit d'ouvrir un bureau à son domicile pour la vente de système de chauffage,considérant que celui-ci réside dans un secteur commercial le conseil n'entrevoit aucun inconvénient.

Rôle d'évaluation A la suite de l'application du bill 48-20 le conseil préfère apporter les corrections qui s6 imposent au role d'évaluation

113/72 Proposé par M,le conseiller Robert Parentaau et résolu d'employer les services de la firme La Mauricienne Evaluation Enrg,pour établir au role d'évaluation à toute l'étendue de la Municipalité de Pte du Lac Paroisse à sa valeur réelle c'est-a-dire à 100 pour cent au côut n'exédant pas quatre mille dollars pour accomplir ce travail et tenir la mise à jour mensuelle durant l'année 1973,ces travaux devront être complèté pour le ou avant le 28 février 1973. adopté.

Bugget 1973

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Considérant que les prévisions buggétaires des revenus et dépenses de la Municipalité de Pte du Lac pour l'an 73 s'établissent comme suit;

INITIALES DU MAIRE
221
INITIALES DU SEC.-TRES.

A-dépendes

Conseil de conté	1,200.-
Sec;salaire	7,000.-
Rôle d'évaluation revision	4,000.-
Vérificateur	500.-
Papeterie de bureau	300.-
Frais de poste	300.-
"" congrès	800.-
Loyer et entretien	1,200.-
Frais d'élection	700.-
Service de vidange	4,000.-
"" incendie	1,800.-
Frais de représentation	1,900.-
Entretien che; d'été	2,000.-
Rues et che;dépenses de capital	2,000.-
Entretien che; d'hiver	22,000.-
Tell bureau	200.-
Assis;publique	1,400.-
Insp; municipale	1,200.-
Divers inf; cotisation etc;	400.-
Sub,loisirs	450.-
Eclairage de rues	2,100.-
Bénifice maginaux	300.-
Frais de voyages	200.-
Mutations enrg;	400.-
total	56 ,350.--

B,recettes

Taxe foncière	16,686.--
"" de vidange	4,980.--
Sub taxe de vente	24,893.--
"" che;d'hiver	5,331.-
Loisirs	450.-
Permis de const;	300.--
Divers	100.-
Eclairage de rues	2,100.-
Sub.des co;	1,060.-
Autres arr;de taxes	450.--
	56,350.--

Attendu que d'après le budget ci-dessus,cette corporation aura à pourvoir au cour de l'année 73 des dépenses se totalisant à $ 56,350.--

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non fonciers il est nécessaire requis une somme de 16,686.-- qu'il est nécessires de prélevé sur les biens fond imposable de cette municipalité.

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à 2,383,760.--

114/72 Proposé par M,le conseiller M,Jean P:Godin et résolu d'imoser une taxe foncière général de.30 cts du cent pour fin d'administration générale et une tax e de .40 cts du cent pour fin d'entretient de chemins d'hiver formant un montant d'imposition de .70 cts du cent dollars d'évaluation soit imposé et seront prélevés sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité.

Sera aussi imposé la taxe de service de vidange dans le secteur prévu au règlement 68 pour un montant de $ 4,980.--et sera aussi imposé une taxe de service d'éclairage de rues pour un montant de $ 2,100.--à ceux qui possède ce service secteurs désignées.

Buget aqueduc Prévisions pour opération du réseau d'aqueduc 1e juillet au 31 dec;73

INITIALES DU MAIRE
222
INITIALES DU SEC.-TRES.

	Recette prévu		dépenses prévu
Sub;du Québec	29,800.-		
Taxe d'eau	16,675.-		
Service de la dett			14,000.-
Intér:sur capital			27,625.-
Frais d'opération			4,850.--
total	46,475.--		46,475.--

Attendu que pour compler la différence li requis un montant de 16,675.- la Municipalité prévoi et sera imposé une taxe d'eau,un taux de compensation de $ 42,50 pour 6 derniers mois de 1973,cette taxe sera prélevé que dans le territoire du réseau aqueduc tel que décrit au règ;no 76

Considérant 2 cas n'ayant pas acquitté leur compte de taxe depuis 3 ans,le sec; est autoriser à tranmettre ses arrièrages au conseil de comté le 17 décembre 72.

L'emprunt temporaire secteur aqueduc a été complèté le 4 décembre 72 avec l'Union Régionale des Caisses Populaire Desjardins le 1e versement a été accordé et versé au folio 1719.

Compte folio 612

Chèque no	176	Service de vidange A;Thériault	287.40
	177	Loyer du bureau	85.--
	178	Salaire sec;tres;	500.91
	179	Impot Prov;R:R:Ass;	54.35
	180	"" Fédéral ass;ch;	39.35
	181	Maire C,Beaudry frais de rep;	157.10
	182	R:Parenteau	48.40
	183	R:Lamothe	33.09
	184	D;Blouin	15.32
	185	A,Robitaille	48.40
	186	G;Biron	48.40
	187	H;Gauthier	49.60
	188	J:P:Godin	48.40
	189	P:Proulx	285.60
	190	Minis;des finances mutations3 mois	64.--
	191	Imp;St-Joseph papeterie	148.78
	192	Divers ménage salle poste 8,10.-	18.--
	193	T,Bellemare gradeur 1-2-nov	180.--
	194	A,G,Messier entré de rue amélioration	21.--
	195	R:Boisvert sable rte;	18.--

Folio 1719

17	H:Paquette acc; 1e estimation rées;	33,750.--
18	Pluritec Ltee Ing; """	1,825.87
19	J:B:Pothier frais de voyades surv;	100.--

115/72 Proposé par M,le conseiller M,Gérard Biron et appuyé par Hervé Gauthier d'accepter les comptes ci-haut pour paiement,au foilo 612 et folio 1719 . adopté.

La présente assemblée est levée

Clément J. Beaudry Maire

Jean B. Pothier Sec;TRes;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PTE DU LAC

Séance rég;8/1/73

Session ré gulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac tenue au bureau du sec; de la Municipalité ce 8e jour de janvier 73 à laquelle sont présents Messieurs les cons; M,Robert Parenteau Raymond Lamothe Arthur Robitaille Gérard Biron et JeanP:Godin sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum.le sec; est aussi présent

Absent M'le cons; M,Hervé Gauthier.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

A près la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de l'assemblée tenue le 11 déc;72 lequelle est accepté tel que lû sur proposition de M,le cons ,M,Jean P:Godin

1/73 appuyé par M,le cons; m,Robert Parenteau signé et initialé par M,le Maire et le sec; tres; adopté.

INITIALES DU MAIRE
223
INITIALES DU SEC.-TRES.

Amendement règ;68 Considérant une requete déposé en décembre 72 de plus des 2/3 des propriétaires Ave Javelly lot 350,demandant à la Municipalité d'appliquer le règlement pour la cueillette des vidanges du secteur désigné

Considérant que les signataires s'engage à payer à la Municipalité de Pte du Lac le côut de ce service.

Considérant qu'un avis de motion a été antérieurement donné à cette

2/73 fin;

Proposé par M,le cons;M,Raymond Lamothe

Appuyé Jean P:Godin et résolu;il est par le présent règlement d'apporter un amendement au règlement no 68,et décrète ce qui suit;

1--Que tous les propriétaires et locataires présents et futurs de l'Ave avelly à la Pte du Lac lot 350,devront à partir du mois de janvier 73 faire ramasser leur déchets ménagé par le préposé à ce service,la cueillette devra se faire une fois la semaine.

2-- il sera impodé chaque année à la même date que l'imposition de la taxe foncière une taxe repartie à chaque logement.

3-- Les art; 2 à 8 du règlement 68 demeures applicables a; cette amendement et devront être respectés.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi,passé et adopté ce 8e jour de janvier 1973.

Clément Beaudoin Maire

Jean Bte Fortier Sec;Tres;

Je soussigné secrétaire de la Municipalité de Pte du Lac,certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents décrété par le conseil l'avis de motion et l'avis de l'amendement au règlement no 68.

En quoide foi je donne ce présent certificat ce 12e jour de janvier 1973.

Jean Bte Fortier Sec;Tres;

Comptes de taxe Considérant le service des vidanges pour l'année 73 qui devra desservir 416 maisons et 154 chalets

Considérant les secteurs qui possède l'éclairage de rue,Ave St-Jean Baptiste et Ave Simard.

Considérant qu'avec la loi Provincial,bill 48 et 20,les roulottes situé dans la Municipalité devront se porter acquéreur d'un permis

3/73 Proposé Par M,le cons; M,Gérard Biron et résolu d'autoriser le sec; à expédier les comptes pour les services ci-haut mentionnés,par la même envoie que la taxe foncière.

2-- qu'a compter du 1e janvier 1973 un permis sera obligatoire pour le papriétaires ou l'occupants d'une roulotte situé sur le territoire de la Municipalité. Le coût de ce permis sera de $5,--par mois payable à L'avance au bureau de la Municipalité,accordant un délai de 8 jrs pour

INITIALES DU MAIRE 224 INITIALES DU SEC.-TRES.

obtenir son permis,le montant de $5,;;couvrira la taxe foncière de la maison mobile ainsi que la taxe scolaire,la taxe sur l'évaluation du terrain ainsi que les taxes de services seront percu comme auparavant. adopté.

Le préposé à la cueillette des vidange recevra des versements mensuelle de 349.20 en 1973.

M,Raymond Bellemare rencontre les membres du conseil,différent sujet concernant l'entretien d'hiver sont discutés et M,Bellemare souligne qui fera tout en son possible pour améliorer son service.

compte folio 612

chèque no

1 ervice de vidange A,Thériault déc;72 287.40
2- Loyer du bureau P;Juneau 85.--
3- Salaire sec; J:B:Pothier 500.91
4-R:du Que.Imp;30.45 R:R:29.10 Ass;49.90 109.45
5-Receveur du anada 39.35
6-G:G:Garceau contrats de rues 175.--
7-Acc;che;d'hiver R:Beaudry 425.--
8-Acc; """ Tho;Bellemare 10,000.--
9-H:G:Gauthier fleurs mère Pothier 16.20
10-Divers Infor 75.--Messes 15.--salle 20.-
Voyages 3.-- 113.--
11-Frais de poste comptes de taxe 73 120.--
12- orp; village compensation 73 incendie 500.-
13- Ass;sec;municipaux cotisation 73 50.--

Folio 1719 aqueduc

chèque no - 2- Surveillance travaux aqueduc J:B,P: 100.--

4/73 Proposé par M,le cons;M,Jean P:Godin appuyé par M,le cons;M,Art; Robitaille d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et 1719 , adopté.

La présente assembleé est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PTE DU LAC

Séance rég;12 fév;73 Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac tenue au bureau de la Municipalité de 12e jour de février 73 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers ,Robert Parenteau Raymond Lamothe Gérard Biron Hervé Gauthier et Jean P:Godin sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum,le sec; tres; est aussi présent. M,le cons; M Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière,le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 8 janvier 73 laquelle

5/73 est accepté tel que lû sur proposition de M,le cons; Robert Parenteau appuyé par M,le cons; M,Raymond Lamothe,signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres; adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
225
INITIALES DU SEC.-TRES.

M,C,Martin et M,R,Désaulniers du Rg;S[1]-Nicolas soutienne qu'il n'ont pas demandé ou signé pour obtenir le service de vidange leur demande sera étudié et savoir si ces derniers sont considéré co me cultivateurs.

Aqueduc de rues — M,Rock Boucher et M,Phil;Garceau place une demande pour que l a Municipalité accorde le service d'eau dans leur rues,considération est prise et le service sera donné à la fin des travaux déjà inscrit aux plans si le financement le permet.

M,Rosaire Girard demande L'autorisation d'ouvrir un parc d'amusement che Ste Marguerite lot P:248 prop; de M,Paul Proulx,ce commerce devra porter le nom de parc Appolo enrg;

Considérant que le règlement zonade no 71 décrète commercial une distance de 500- chaque coté du che;Ste Marguerite et que la demande pour un tel commerce exisge un terrain assez vaste.

6/73 — Proposé par M,le cons;M,Jean P,Godin et appuyé par M,le cons;M,Gérard Biron de donner avis de motion pour apporter un amendement au règlement no 71 zone C-2- sur le lot P;248 coté oueat du che; Ste Margueri te,convertir cette partie de lot laquelle en dehors du 500 pi est résidentiel et la décréter commercial. adopté.

M,Cloutier désire se construire rue Lac des Chouettes,la neige incom mode sur son terrain,c'est à dire la neige de la rue,le sec; devra si nécessaire visiter l'endroit avec l'entrepeneur de chemins;

M,Henri Blais devra se conformer aux règlements no 71 grandeur de plancher en surperficie pour constriure une nouvelle maison.

Co Bell Canada dépose des plans pour cables sousterrain che;Ste Marguerite Ave St-Jean Baptiste et Rte no 2

7/73 — Proposé par M,le cons; M,Jean P:Godin et résolu d'accepter les plans tel que déposé par le co Bell Canada. adopté.

Correspondance — Le Ministère des Affaires Municipales du Que;avis les Municipalités sur la nouvelle loi de l'évaluation des fermes ,chaque Municipalité qui subira une baisse de revenu sera remboursé par une subvention à cette fin

Contrat de travail du sec;tres; Convention

art 1- — La Municipalité engage M,Jean Bte Pothier ce dernier acceptant,comme secrétaire trésorier emploi qu'il occupera à plein temps,celui-ci occupera aussi la fonction de surveillant,administration du réseau d'aqueduc.

art;2 — La durée de cet engagement est pour une période de 2 ans

art;3 — Salaire le secrétaire trésorier recevra un saliare de 6,960. Brute par an.

art;4 — Allocation dépenses en plus du traitement annuel mentionné ci-haut le sec;tres;recevra à titre d'allocation toute dépenses et reboursement de dépenses de voyages et autres dépenses encourues dans ses fonctions, sur présentations si nécessaire de pièces justificatives. De plus le secrétaire sera rénuméré dans les fonctions qu'il devra accomplir à l'administration du réseau d'aqueduc,surveillance déplacements et autres;

art;5 — Période de travail,la semaine normale de travail pour le sec;tres;sera de 32 hrs,rparties en 5 périodes de travail,du lundi au vendredi inclusivement.

art;6 — feront également partie de la semaine normale de travail,les hrs que le

INITIALES DU MAIRE
226
INITIALES DU SEC.-TRES

secrétaire devra consacrer aux réunions du conseil meme si ces réunions se font en dehors des hrs prévues à l'article qui précède, sauf si le conseil passe une résolution à cet effet.

art;7 Le sec; tres; aura droit à 3 semaines de vacances par année payée par la Municipalité.

art;8 congé férié Le sec; tres; ne travaillera pas les jours qui seront désignés non ouvrables,et il sera rénuméré sur la meme base de salaire mentionné.

art;9 congés de maladie; Le sec;tres; est également rénuméré, malgré toute absence au travail due à la maladie,pourvu qu'il puisse justifier s-cette absence de facon sérieuse.

art;10 Sur entente avec le conseil Municipale le sec;tres; aura droit d'assister a des cours professionnelle,à des sessions intensives,qui lui permettront ainsi d'améliorer la qualité de son travail.

De même,la Municipalité s'engage à payer la cotisation annuelle du sec; tres;comme membre de la Corp; des sec;Municipaux du Québec Inc;

De plus le sec;tres; aura le droit de s'absenter annuellement, pour assister au congrès,les dépenses étant défrayées par la Municipalité.

art;11 Le sec;tres;devra rendre compte de son administration suivant la loi et aussi souvent que la municipalité l'exigera,il devra également se conformer aux directives qui,lui seront données,par résolution du conseil de la Municipalité et ce en autant qu'elles seront conformes à la loi qui la régie.

art;12 Fusion et annexion Dans le cas d'une fusion ou d'une annexion tatale du territoire de la Municipalité,le conseil de cette dernière s'engage à exiger,dans les conditions de la dite fusion ou annexion,le respect par la nouvelle Municipalité des conditions du contrat d'engagement de son sec;tres;

8/73 Par conséquent il est proposé par M'le cons,M Gérard Biron et résolu des membres du conseil présents de signer le présent contrat de travail avec le secrétaire tres; adopté

travaux d'aqueduc Le contracteur H:Paquette fait parvenir un 2e estimé pour les travaux du réservoir,M,Le Maire te de sec; signe une reconnaissance de dette envers L'Union Régional des Caisses Populaires de 3 Rivieres pour un montant de 5 mille dollars.

Compte folio 612

Chèque no-

14	A:Thérault ser;vidange 1/73/	349.20
15	Phil;Juneau loyer 2/73/	85.--
16	J:B:Pothier salaire 1/73/	500.91
17	J:M:Beaudry dépotoir 72	500.--
18	Imp;St-Joseph papeterie	38.41
19	Ben Vanasse tuyeau rue	37.58
20	Bureau d'enr;2 mois de mutations	44.--
21	Minist;du reve;du Qué; impot,RR,Ass	55.30
22	Recev;du Canada "" ass,cho;	43.--
23	Corp;vill;feu Corbin 1/73 2 hrs	100.--
24	C^{O} Bell anada 3 mois tell bureau	56.33
25	Divers salle 10 voyage 10.-pape;4,11	24.11
26	Corp; vill;feu Bistodeau Yamachiche	103.50
27	Loisirs de Pte du Lac octroi	450.--
28	G:Messier sablage de rues	511.--
		---
folio 1719 2-	Frais de surveill trav;aqueduc sec;	100.-
3-	L:Dugré travaux Hydro Que ligne elect;	24.-

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Repentigny, Qué.

4- H:Paquette 2 e estimé réservoir 14,940.-- w
5--COPluritec Ing; """""" 808.06 w

INITIALES DU MAIRE 227 INITIALES DU SEC.-TRES.

9/73 Proposé Par M,le cons; M,Jean P:Godin etappuyé par M le cons; M,hervé Gauthier d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et 1719, adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry ---Maire

Jean Bte Sortier ---Sec;Tres;

ASS:rég;12 mars 73 [illegible]

[illegible]

[illegible]

Session régulieèr des Mmebres du conseil de la sus-die Corporation de Pte du Lac,tenue au bureau de la Municipalité le 12e jour de mars 73 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M,Robert Parenteau Raymond Lamothe Arthur Robitaille Herve Gauthier et Jean Pierre Godin sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum, le sec;tres; est aussi présent.

M,Gérard Biron est absent par maladie.

10/73 Après la récitation dela prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assemblée régulière tenue le 12 février 73 laquelle est accepté tel que lû sur proposition de M le cons; M,Hervé Gauthier appuyé par M,le cons;M,Jean P:Godin signé et initialé par M,le Maire et le sec;tres.adop

Amendement au règlement no 71 uniquement lot 248

Considérant un avis de motion déposé à l'assemblée de février 73

Considérant la présence à l'assemblée de M,Gérard Carrier et renouvelant sa demande pour l'ouverture d'uj parc Apolo d'amusement lot P;248 terre de M,Paul Proulx.

11/73 Proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau

Appuyé Raymond Lamothe et résolu d'amender le règlement no 71 au chapitre 4 art; 15 zone c-2- et R~~A~~1-; convertir seulement le lot P;248 coté ouest du che;Ste Marguerite en zone commercial a l'étendue de ce lot.

Une assemblée d'électeurs propriétaires de la zone concerné sera tenu le 3 avril 73 à 7 hrs P:M:Hrs normal de l'est au bureau de la Municipalité pour l'approbation ou la désaprobation de cet amendement, adop;

Clément Beaudry ---Maire

Jean Bte Sortier ---Sec;Tres;

Je soussigné sec;tres; de la Municipalité je certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public de l'avis de motion déposé le 16 février 73 et que l'avis public du présent amendement au règlement 71 a été déposé le 13 mars 73. En quoi de foi je donne le présent certificat ce 14e jour de mars 73

Jean Bte Sortier ---Sec;Tres;

M,Armand Betty de 3 Riv;Ouest soumet un plan pour ouvrir un territoire de maison mobile,cette demande sera étudié et renseignements seront donné à la prochaine assemblée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.J. 228 INITIALES DU SEC.-TRES.

M,Jos;Dionne se voit refusé un certificat de résidence demande pour obtenir des permis de taxis,celui-ci réside à 3 Riv;Ouest.
M,Maurice Veilleux pourra comme l'an passé procéder à la vente d'ornement de parterre à sa résidence che;Ste-Marguerite.
M,Jean LS Cloutier possèdant une roulotte mobile restaurant demande pour opérer coin Rg;St-Charles et Ste-Marguerite,M,l'inspecteur devra devra vérifier la distance exigé avant d'accorder un permis.

Etude fusion services — Considérant tout récemment une rencontre des administrateurs des 2 Municipalitées qui forme le territoire de Pointe du Lac.
Considérant qu'il est du devoir de ces officiers d'améliorer les services et accorder un rendement plus efficace envers la Population que ceux-ci semble favorable à une fusion de services ou fusion volontaire des 2 Municipalitées.

12/73 Proposé par M,le cons; M,Raymond Lamothe
Appuyé Jean P:Godin et résolu de demander l'aide tech technique d'un officier du Ministère des Affaires Municipales du Québec,pour étudier la possibilité de fusion de services ou de fusion volontaire des deux Corporations qui couvre toute l'étendu du territoire de P;e du Lac. adopté.
Copie envoyée à M,Réjean Thériault dep;structures Municipales Que;

Plan de rue Garceau — M,Philippe Garceau soumet un plan de subdivision des lots 11 et 203 conforme à la loi avec plan dressé par M,Roger Gélinas ar arp;;géo;

13/73 Proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille
Appuyé Robert Parenteau et résolu d'approuver le plan de subdivision lot 11-203 tel que présenté par L'Arp; Roger Gélinas,à la condition que le propriétaire actuelle construise à ses frais et donne une forme règlementaire de rue à la Municipalité adopté.
Les Membres du conseil étudie les noms de chaque rue et rg; de la Municipalité pour y placer des indications aux intersections

14/73 Proposé par M,le cons; M,Robert Parenteua
Appuyé Jean P:Godin et résolu d'autoriser le sec; à vérifier et faire l'achat de noms de rues et poteaux à l'endroit ou le prix semblera le plus favorable. adopté.

Inspect;const; 15/73 Proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille
Appuyé Jean P:Godin et résolu de nommer M,Paul Proulx inspecteur en const pour le prochain terme de 3 mois au même condition que l'an passé,considérant la démission de M,Ulric Blais,M,P,Proulx occupera le poste de grand inspecteur et ses frais de déplacement au besoin sera défrayé par la Municipalité. adopté.

Maire supléant 16/73 Proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille et résolu de nommer M,le cons; Jean P:Godin Maire Supléant pour le prochain terme adopt

Etat financier 72 — 17/73 Proposé Par M,le cons; M,Robert Parenteau
Appuyé Hervé Gauthier d'accepter les états financiers de l'année 1972,tel que déposé par la firme René de Cotret et Ass; adopté.

La société Canadienne de la Croix Rouge demande un don les membres du conseil sont d'accord à verser 25.--dollars.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Réservoir aque; M,H,Paquette présente un 3e estimé au montant de 23,040.--
La co Pluritec Ing; 1,444.21
M,le Maire et le sec; devront signer une reconnaissance de dette envers l'Union Régionale des Caisses Populaires de 3-R au montant de 25,mille dollars pour rencontrer les comptes ci-haut;

INITIALES DU MAIRE C.B. 229 INITIALES DU SEC.-TRES.

Aqueduc voirie Demande à la voirie Provincial pour la pose des tuyaux d'aqueudc longeant les cheins;

18/73 Proposé par M,le cons; Jean P:Godin
Appuyé Robert Parenteau et résolu qu'une demande formelle soit faite au Ministère de la Voirie aux fins d'autoriser l'entrepeneur Gaston Bourassa Ltéé à aménager un réseau de distribution d'eau dans l'emprise de la Rte 2 Ave St-Jean Baptiste et le Rg-Ste Marguerite et d'autres rues du territoire de la Muncipalité dela Paroisse de Pte du Lac,tel que décrit au plan directeur d'aqueduc préparé par les Ing;Conseils Romuald Lemay & Ass; en date d'avril 1968. adoptéé
Rue Périgny Baie-Jolie; Les Membres du conseil sont consentant à accorder à M,René Montour de Baie-Jolie le montant de 50,dollars pour l'ouverture de cette rue hiver 72-73-

Comptes folio 612

Chèque no	29-	A:Thériault service de vidange	349.20 w
	30-	Phil;Juneau Loyer du bureau	85.-- w
	31-	Saliare du sec;tres;	499.02 w
	32-	C,Beaudry frais de représentation	161.85 w
	33-	R:Parenteau """"	50.-- w
	34-	R:Lamothe	50.-- w
	35-	A:Robitaille	50.-- w
	36-	G:Biron	50.-- w
	37-	J:P:Godin	50.-- w
	38-	H:Gauthier	50.-- w
	39-	Ministère ud Que,Imp;Ass;R:R:	55.30 w
	40-	Rece;du Canada Imp;Ass;cho;	43.-- w
	41-	Arth;Spénard bond de éfdèlité sec;	25.-- w
	42-	Divers salle 10.--voyages 10.--	20.-- w
	43-	Achat de rues D:Montour	1.-- w
	44-	Phil;Garceau 2 rues	2.-- w
	45-	Phil;Pothier	1.-- w
	46-	Rock Boucher	1.-- w
	47-	Jean P:Lafond	1.-- w
	48-	Lio;Guilbert	1.-- w
	49-	Paul Proulx 1 rue insp;3mois	301.-- w
	50-	E,Baril	1.-- w
	51-	J:B:Pothier 3 rues	3.-- w
	52-	Duchesne & Fils	1.-- w
	53-	Mastai Montour	1.-- w
	54-	Mme Phil;Denoncourt	1.-- w
	55-	Marcel Tousignant	1.-- w
	56-	Cop; Village feu Levasseur 100,-Javelly-50	150.-- w
	57-	Not;G:G:Garceau bellevue 35.-germain 35.-	70.-- w
	58-	Croix rouge don	25.- w
	59-	René De cotret Vérification 72	550.-- w
	160-	Folio 1719 aque uc	
	6-	J:B:Pothier déplacement travaux aqueduc	100.- w
	7-	H:Paquette 3e estimation réservoir	23,040.-- w
	8-	Co;Pluritec Ing; """"	1,444.21 w

19/73 Proposé par M,le cons;Jean P:Godin appuyé ParM,Art;Robitailled'accepte les comptes ci-haut pour paiement au foloi 612 et 1719 adoptéé
La présemte assemblée est levée

Clément Beaudry ----Maire

Jean Bte Pothier ----Sec Tres;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
230
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE PTE DU LAC

ASSEMBLEE ELECTEURS PROPRIETAIRES 3 AVRIL 73

Assemblée publique d'électeurs propriétaires du secteur ste-Marguerite zone c-2- tenue au buerau de la Municipalité de Pte du Lac Lac le 3e jrs d'avril 1973 à 7 hrs P;M:sous la présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry et Jean Bte Pothier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Après une courte prière le sec; donne lecture de l'amendement au règlement no 71 art;15 zone c-2- convertir commercial la terre de M,Paul Proulx lot P;248 coté ouest de la Rte Ste Marguerite.

Durant l'heure qui suivit la lecture de l'amendement au présent règlement aucune objection de la part des contribuables concernés du secteur ne fut donné,par conséquent aucune opposition.

À titre de Maire et président de cette assemblée,je déclare le présent amendement au règlement no 71 en vigueur,avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur,ayant recu toutes approbations requises.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 8,05 hrs P:M:.

Clément Beaudry ----------Maire

Jean Bte Pothier ----------Sec;TRes;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE PTE DU LAC

Ass;9 avril 1973

Session régulière des Membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pte du Lac,tenue au bureau de la Municipalité le 9e jour d'avril 1973,à laquelle sont présents Messieurs les conseillers,Robert Parenteau,Raymond Lamothe,Arthur Robitaille,Gérard Biron,Hervé Gauthier et M,Jean P:Godin,sous la Présidence de M,le Maire M,Clément Beaudry formant quorum,le sec;tres; Jean B.Pothier est aussi présent.

20/73

Après la récitation de la prière le sec;donne lecture du procès verbale de l'assembleé régulière tenue le 12 mars 73 lequelle est accepté,tel que lû sur proposition de M,le cons; M,Jean P:Godin appuyé par M,le cons; M,Arthur Robitaille,signé et initialé par M,le Maire te le sec;tres; Adopté.

M,Aldaige Bouchard souligen que le règlement de zonage n'est pas respecté dans le secteur Ave des Arts.

M,Claude Noel demande un permis pour construire un garage de réparation d'automobile sur le lot P;248,celui-ci devra déposer un plan de construction pour obtenir son permis.

M,Claude Neault demande un permis pour installer une maison mobile de 55x12 pi;ce dernier devra se soumettre aux exigences du règlement no 71,

Amendement règ; 71

21/73

AVIS DE MOTION pour modification art;43-A-

Proposé par M,le cons; M,Arthur Robitaille
Appuyé par M,le " " Raymond Lamothe et résolu de donner un

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
231
INITIALES DU SEC.-TRES.

Avis de motion pour amender le règlement no 71 cha;9-art;43-A-ajouter au paragraphe B- il sera permis d'annexer un espendo lequelle sera vendu par la Co des maisons mobiles quel soit de même fabrication et de même matériel,cette addition peut-être faite dans le but de rendre la roulotte conforme aux dispositions du règlement no 71 qui permettra d'atteindre ou de dépasser les normes prévues au règelment. adopté.

M,R:Lemay Ing;explique aux membres du conseil les critères employés pour le calcule des honoraires fixer par la Corporation des Ing; pour surveillance des travaux d'aqueduc,les renseignements donnés semblent favorables à tous.

M,Lemay Ing; devra vérifier l'adopteur,selette que la firme G:Bourassa désire employer pour les entrées d'eau.

Travaux d'aqueduc Considérant qu'un représentant de Canron offre un tuyau de qualité supérieur le DUCTILE en renplacement de la fonte grise tel qu'inscrit au plan.

22/73 Proposé par M le cons;M,Jean P:Godin

Appuyé Robert Parenteau et résolu;à la suite de l'acceptation par les Ing;Co;Pluritec de pouvoir utuliser l'adopteur SELETTE pour les entrées de service,suggéré par M,Robert Bourassa de la firme Gaston Bourassa Ltee,celui-ci devra employer pour tout le réseau de distribution d'eau,tel que présenté au plans no 8268,un tuyau de fonte ductile préparépar l'ing;Lemay& Ass; l'augmentation du côut d'achat sera absorbé de la Moitié par la Municipalité et l'autre moitié par le contracteur G:Bourassa Ltee.Le côut total achat et pose ne dépassera pas 6.94 pi;liniaire dans le 8 po; et 5.76½ le pi; dans le 6 po; en tuyau ductile.Le contracteur Gaston Bourassa Ltee devra confirmer par écrit l'acceptation de ce changement,adopté.

23/73 Considérant que le dép; Voirie Provincial exige un cautionnement pour construction du réseau d'aqueduc longeant les voies alphastés.

Proposé par M,le cons; M,Robert Parenteau

Appuyé M,Raymond Lamothe de faire parvenir un caution de 6,055.--dollars à la Voirie Provincial du Que,ceci représente 0.25 pi; liniaire pour une distance de 24,220pi de Rte.ce montant sera remboursé à la Municipalité aussitot les travaux d'exclavation terminéet accepté adopté.

Une nouvelle demande sera soumit à la Voirie Provincial,pour donner suite à la résolution adoptée en avril 72 afin d'obtenir un octroi ou subvention pour amélioration des rues de la Municipalité à la Même occasion le sec; devra aviser ce dép; de vérifire les fossésdu 5e rg; St-Charles et Ave St-Jean Bpatiste endroits ou l'égouttement n'est pas suffisant.

En date du 19 mars 73 le Ministères services des Structures Municipale du Que; accuse réception de la résolution pour étude de fusion de Municipalité.

M,Martial Beaudry fait application pour travailler pour la Municipalité durant la période estival,cette demande est consirée et rencontre devra avoir lieu à la prochaine assemblée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
232
INITIALES DU SEC.-TRES.

Compte au folio 612

Chèque no60-- Service de vidange A:Thériault 349.20
61-- P:Juneau loyer du bureau 85.--
62-- Saliare sec;tres; 499.02
63--R:Beaudry 2e versement ent;72/73 425.--
64--R:Montour ent; rue Périgny """ 50.--
65--G:Pothier réparation Ave des Bouleaux 7.--
66--M,Montour Frais revision estimateurs 45.--
67--Corp;conseil conté St-Maurice 927.--
68--Arth;Spénard Ass; auto sec; 50.--
69--Travaux rue Montour L:Dugré 60.--
70--J:B:Pothier voy;3,--salle 10,-poste 8.-- 21.--
71--Min;Revenu Que Impot 55.30
72--Receveur du Can ada Impot ass;cho; 43.--
73--A,G,Messier pierre rue montour et Lajoie 240.57

Folio 1719 aqueduc
Recette Union Régionale Caisse Populaire Trois-Rivieres
4e tranche 20,000.--- total des emprunt 100,mille dollars
Chèque no9-- Mint;du revenu Que.Voirie caution 6,055.--
10- H:Paquette 4e estimation 12,960.--
11-Ing;Pluritec """ 819.07
12- Frais de déplacement surveillance sec; 100.--

24/73 Il est proposé par M,le conseiller M,Gérard Biron et appuyé par M,le Cons; M,Jean P:Godin et sésolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et folio 1719 adopté.

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Potheir Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance 14 mai 73 Session régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pte du Lac tenue au bureau de la Municipalité ce 14e jour de mai 73 à laquelle sont présemts Messieurs les conseillers Robert Parenteau Raymond Lamothe,Gérard Biron,Hervé Gauthier,sous la présidence de M,le Maire Cléement Beaudry formant quorum le sec; tres; Jean Bte Potheir est aussi présent.
Sont absent Messieurs les conseillers Arthur Robitaille et Jean-P. Godin.
Après la lecture de la prière, le secrétaire donne lecture du procès verbale de l'assemblée tenue le 9 avril 1973, laquelle est acceptée tel que lu, sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, et appuyé par M. le cons. Raymond Lamothe.
Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.Adopté

25/73

Visiteurs M.Bonavanture Laplante demande quelques renseignements au sujet d'un permis de construction accordé récemment dans la rue Leclerc. M.L'inspecteur devra vérifier ce cas.
M.Philippe Garceau souligne l'ouverture d'une cour de rebuts aux limites de la ville de Trois-Rivièrs Ouest. Considérant que dans la Pointe du Lac à cette endroit, il existe un centre domiciliaire et que M.Garceau entre voit quelques inconvénients pour la tranquilité de ce secteur résidentiel, le secrétaire-trésorier devra reconsidéré

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

avec la ville de Trois-Rivières Ouest s'il y a moyen de prolonger la distance afin d'éloigner le plus possible l'installation de ce~~tte~~ commerce. Il devra aviser le Ministère de l'environnement du Québec et mentionner le cas de M.Guillaume Degueus, endroit où il y a commerce de sable.

M.Jean Dupont demande que le Ministère de l'Hygiène visite l'av. Montour où l'égouttement des fosses sceptiques n'est pas efficace.

M.Claude Noel expose un plan sommaire pour construire une maison, un garage,un entrepot pour remiser des pièces d'automobile, au lot P-248.

26/73 A la suite de discution, il est ~~décidé~~ proposé par M.Robert Parenteau et secondé par M.Raymond Lamothe d'accorder un permis de construction à M.Claude Noel, que lorsque:1- Ses terrains seront cadastrés.

2- Celui-ci se sera procuré un permis certifié de la Corporation Municipale de Yamachiche, lequel permis lui accordant le droit d'entreposer tous ses rebus d'automobile. Sur présentation de ces documents M.l'inspecteur en construction est autorisé à accorder le permis de construction. Adopté

Amendement reg. no 71

Considérant que demande est faite pour obtenir un permis pour installer des maisons Mobiles n'ayant pas la superficie de plancher réglementaire.

27/73 Considérant qu'un avis de motion à été régulièrement donné à cette fin à l'assemblée régulière d'avril 1973, il est proposé par M.Robert Parenteau et secondé par M.Raymond Lamothe et résolu d'amender le règlement no 71, en incluant au chapitre 9, article 43A paragraphe B, il sera permis d'annexer un espendo, lequelle sera vendu par la Co. des Maisons Mobiles, quel soit de même fabrication et même matériel cette addition peut-être faite dans le but de rendre la roulotte conforme aux dispositions du règlement no 71 qui permettra d'atteindre ou de dépasser les normes de superficies de plancher prévues au règlement. Adopté .

Une assemblée d'électeurs propriétaires du territoire de la Municipalité de Pointe du Lac sera tenue le 6 Juin 73 à 7 heure p.m., heure avancée de l'Est, au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac pour l'approbation ou la désapprobation de cet amendement.

Le présent amendement au règlement est passé et adopté séance régulière tenue le 14 Mai 1973 et entrera en vigueur suivant la loi.

Maire Clément Beaudoin

Sec-tré. Jean Bte Pothier

Certificat de publication,

Je soussigné secrétaire-trésirier de la Municipalité de Pointe du Lac résident à la Pointe du Lac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,à deux endroits différents décrétés par le Conseil Municipal, l'avis de motion déposé le 10 Avril 1973 et l'avis public du présent amendement au règlement no 71 a été déposé le 15 Mai 1973.

En foi de quoi je donne ce présent certificat ce 29e jour de Mai 1973.

Secrétaire-trésorier Jean Bte Pothier

AVIS de motion concernant l'Entretien et l'administration du réseau d'aqueduc Municipal.

INITIALES DU MAIRE 233 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
234
INITIALES DU SEC.-TRES.

28/73 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe et appuyé par M. le conseiller Gérard Biron de déposer un avis de motion pour établir le règlement no 77 concernant l'entretien et l'administration du réseau d'aqueduc Municipal. Adopté

Correspondance En date du 25 Avril 1973, le Ministère de la Voirie du Québec accepte le cautionnement de $6055. de la Municipalité pour garantir et remettre en bon état la chaussée asphaltée du parcourt de l'aqueduc. Le montant sera remboursé en entier s'il n'y a aucune réparation qui s'impose.

Considérant que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe du Lac soumette un projet pour le redressement de la courbe à la Côte du Pont Duplessis dans le Rang St-Charles, ces dernier étant pr prêt à accorder le terrain nécessaire pour compléter ces travaux,

29/73 Côte Duplessis il est proposé par M.le conseiller Gérard Biron et appuyé par M.le conseiller Hervé Gauthier de placer une demande à la Voirie Provinciale du Québec, pour la confection; le redressement de la route dans le Rang St-Charles, à la heuteur du pont Duplessis, à la Pointe du Lac, afin de permettre une meilleur circulation à cet endroit. Adopté

La Corporation du Village de Pointe du Lac demande par Résolution, la possibilité de relier à deux endroits; au Che.Ste-Marguerite et sur la Route no 2, le réseau d'aqueduc, considérant le début des travaux de construction du réseau, les menbres du Conseil préfère attendre à la prochaine séance avant de se prononcer sur cette demande.

M.Philippe Juneau M.Philippe Juneau propriétaire du lot P-189, avise qu'il est disposé à défrayer totalement le coût pour une entrée d'eau en prévision de l'ouverture d'une rue.

30/73 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe et résolu à l'unanimité d'accepter la pose d'un T 8X8X6 et de 2 valves de 6 po. pour une futur rue au lot P189.

1- M.Philippe Juneau s'engage à défrayer totalement le coût de cette installation de même que le matériel.
2- La Municipalité de Pointe du Lac devra rembourser totalement à M.Philippe Juneau le montant payer, aussitôt que cette rue sera municipalisée. Adopté

Taxe Biffée Considérant la nouvelle loi, Bill 48 et 20, permettant aux Municipalité d'accorder un permis pour les Maisons Mobiles,

31/73 il est proposé par M. le conseiller Gérard Biron et appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'accorder une diminution au rôle pour les propriétaires suivants:

Noms	Total	Montant Biffé	Reste
Alarie Gaston	800	600	200
Bernard Réjean	1500	1300	200
Bourassa Jac.	1700	1200	500
Brousseau Pier	1400	1000	400
Carignan E.	400	400	000
Charest Y.	1700	1000	700
Clermont B.	1400	1000	400

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Nom	Total	Montan Biffé
Degeus G.	3700	*pboo*
Janvier E.	1500	1300
Légaré Jean-J.	200	200
Messier D.	1200	1000
Perron Guy-P.	3300	*z$00*
Senneville F.	1000	800
Tessier L.	1000	800
Turcotte G.	1200	1000
Turcotte F.	1100	1900
	2$1 00	ibl 00

Aqueduc
32/73

Considérant certain changement mineur dans la cons
seau d'aqueduc, il est proposé par M. le conseille
et résolu unanimement d'apporter les corrections
vant l'approbation des Ing. de la Co.Pluritec:
1- Enlever une partie dans le Ch. Stef-Marguerite
Trois-Rivières Ouest et une borne fontaine, et emp
pour la distribution au lot P-1, Rue Place Garceau
2- Domaine Philippe Juneau, lot P-189, pose d'un
la route Ste-Marguerite en 6 po. avec valve de 6
de son terrain.
3- Av.des Erables, faire le prolongement qui s'imp
fontaine si nécessaire.
b- Av. Baril, laisser au Ch. Ste-Marguerite 1 T 8
6 po. dans l'immédiat, ne pas couvrir la rue.
5- Si juger nécessaire prolonger l'Av. des Arts av
6- Station de pompage, autoriser la firme Paquett
cordement d'électricité aux électrodes du puits au
pas ^ lbO.
7- Tout autre prolongement ou diminution du parcou
par les ingénieurs de la Co. Pluritec, sera au pri
fixé dans la soumission de Gaston Bouraasa Ltée.
Copie à : M.Lemay ing. et à Gaston Bourassa ltée

Martial Beaudrj
33/73

Considérant que le travail de bureau augmente de
proposé par M. le conseiller Gérard Biron et réso
d'employer les services de M.Martial Beaudry à ti
payable à tous les 2 semaines
au taux de$90. par semaine. Adopté

Compte au folio 612

Chèque no 7b	A.Thériault	service de vidange	3
75	P.Juneau	loyer de bureau	
76	JB Pothier	salaire de sec-trés.	b
77	Revenu du Québec	Impôt provincial	
78	Receveur du Canada	Impôt fédéral	
79	Bell Canada	3 mois de téléphone	
80	T.Bellemare	gradeur	1
81	GG.Garceau	contrat Leblanc	
82	Hydro-Québec	éclairage de rues	13
83	Divers	voyages 1b — ménage salle 10	
8b	P.V.Ayotte	papeterie	
85	Dufresne	noms de rues	5
86	H.G.Gauthier	fleurs	
87	L.Dugré	travail de chemin	
	M.Beaudry	" " nom de rues	
	E.Milot	inspecteur	
	P.Proulx	ii i ii	

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Aqueduc
32/7

Martial Bea
33/73

Chèque no

INITIALES DU MAIRE
236
INITIALES DU SEC.-TRES.

chèque no Compte au folio 612 (suite)

91	Société St-Barnabé	annonce	30.00 w
92	M.Beaudry	salaire 14 Mai au 25	152.51 w

Compte au folio 1719, aqueduc

chèque no 13	H.Paquette	estimation réservoir no 5	7470.00 w
14	Ing. Pluritec	" " " " " "	472.10 w
15	G.Bourassa	1e estimation réseau	42742.12 w
16	Ing. Pluritec	" " " " " "	2299.52 w
17	J.Bte Pothier	frais de voyage	100.00 w

Les comptes du folio 1719 sont couvert par un emprunt temporaire 5e tranche au montant de 50 mille à l'Union Régionale des Caisses Populaires.

34/73 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe et appuyé par M. le conseiller Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour les folios 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Pothier Secré-trés.

CANADA

[illegible]

Assemblée d'électeur

Assemblée publique d'électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, le 6 juin 1973, à 7 p.m. heure avancée de l'Est, sous la présidence de M.le Maire Suppléant Jean-Pierre Godin et Jean-Bte Pothier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Après une courte prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, chapitre 9, article 43 A,paragraphe B . Permis pour annexer un espendo aux Maisons Mobiles.

Durant l'heure qui suivit la lecture de l'amendement au présent règlement, aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire suppléant et président de l'assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71- en vigueur, avoir été approuvé par tous les électeurs propriétaires de la Municipalité de la Pointe du Lac, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 8.05 p.m. heure avancée de l'est.

Jean Pierre Godin Maire Suppléant

Jean Bte Pothier Sec-tré.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière du 11Juin 73

Session régulière des membres du Conseil de la Sus-dite corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau du secrétaire-trésorier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ce 11e jour de Juin 1973. A laquelle sont présent tous les conseillers; Messieurs; Gérard Biron, Hervé Gauthier, Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Raymond Lamothe et Jean-Pierre Godin, Sous la présidence de M. le Maire, M.Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire trésorier et l'assistant-secrétaire sont aussi présent.

INITIALES DU MAIRE
237
INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée,tenue le 14 Mai 1973, laquelle est acceptée,telle que lue, sur proposition de M. le conseiller Robert

35/73 Parenteau et appuyé par M. Gérard Biron. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adoptée

Visiteurs M.Marcel Déry, de l'ave.St-Jean-Bte, souligne la malpropreté d'un terrain avoisinant, prpriété de M.Roger Berthiaume, le sec-tré. devra en aviser le Ministère de la Santé.

M.Zéphirin Laroche souligne l'état du terrain de M.Henri-Jean Girard, le sec-tré. devra faire en son possible pour rencontrer M.Girard afin de rétablir l'état de la présente situation.

M.Claude Noel souligne qu'il ya de nombreux débris d'autos le long des routes de notre localité.

M.Aram Benoit Présente un plan pour une futur rue,au lot P-244.Quelques détails à souligner, le sec-tré. devra vérifier avec M.Roger Gélinas arp.

M.Philippe Garceau présente un plan pour un prolongement de rue au lot

36/73 P-192.Proposé par M.Jean-Pierre Blouin et secondé par Robert Parenteau, et résolu d'accepter le plan tel que déposé par M.Roger Gélinas arp-géo. M.Garceau s'engage à donner la forme de rue tel que convenu dans les règlements de la Municipalité. Adopté

M.Jacques Blais demande de faire venir un inspecteur du Ministère de la santé, afin de faire vérifier sa fausse sceptique. Il veut également faire établir des no de porte dans la rue Boucher, et veut obtenir le service de l'aqueduc. Les Membres du Conseil devront étudiée la possibilité financière pour desservir cette rue, ainsi que la Place Garceau.

14 propriétaires du Rg St-Charles demandent,par requête, d'obtenir le service de l'aqueduc. Leur demande sera à l'étude lorsque le réseau présentement en construction sera terminé.

Le sec-tré devra reviser avec l'ingénieur des travaux d'aqueduc, les dommages fait à la propriété de M.Donat Blouin et autres.

37/73 M.Aram Benoit, propriétaire du lot P-244, et M.Gilles Pouliot, propriétaire du lot P-22, avisent qu'ils sont disposés à défrayer totalement le coût de chacun une entrée d'eau en prévision de l'ouverture de rue.

Il est proposé par Robert Parenteau et secondé par Jean-Pierre Godin D'accepter la pose,à ces deux endroits, de 1 T 8X8X6 et d'une valve de 6.

M.Benoit et Pouliot s'engagent à défrayer totalement le coût de cette installation, de même que le matériel.

La Municipalité de Pointe du Lac s'engage à rembourser totalement les montants payés par chacun de ces deux messieurs, aussitôt que leur rue respective sera municipalisée. Adopté

INITIALES DU MAIRE 238 INITIALES DU SEC.-TRES.

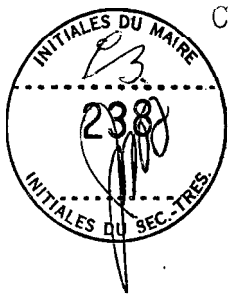

Correspondance

Le ministère des Affaires Municipal, M.Victor Goldblom, accuse réception de la lettre envoyée au sujet; de la cour de rebus à la limite de Pointe du Lac, et de la sablière à proximité de la station de pompage.

Le ministère de la Voirie du Québec, division de Shawinigan, accuse réception de la lettre envoyée à M.Richard Lamontagne, chef de district 43, pour le redressement du chemin dans le Rg St-Charles,au pont Duplessis. Copie aux Frères de l'instruction Chrétienne.

Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins signale que l'intéret, sur l'emprunt temporaire, de décembre 72 à juin 73, se chiffre à 3013.95

M.Camille Dumas, André St-Pierre et Paul Gélinas font chacun une demande afin d'obtenir le service d'aqueduc et s'engage à payer le taux fixé par les autorités Municipales.

La Co Bell Canada avise qu'il y aura à payer des frais de réparations pour des dommages faits les 16 - 17 - 18 Mai 73 dans l'Ave St-Jean¾BTE de Pointe du Lac. Le contracteur a été avisé et tenu responsable.

38/73 Considérant que M.Paul Proulx à terminer son terme d'inspecteur en construction; considérant qu'il serait plus efficace pour la population que les permis soit distribué par le bureau de la Municipalité, il est proposé par M.Jean-Pierre Godin , appuyé par M.Hervé Gauthier et résolu d'accorder au Secrétaire-Trésorier le contrôle d'émettre les permis de construction et d'apporter une surveillance tel que décrit au règlement de zonage no 71. Celui-ci sera en fonction pour ~~te~~ terminer l'année 73 et toutes les dépenses de voyage seront défrayer par la municipalité. Adopté

M.Paul Proulx demeure grand Inspecteur pour la Municipalité pour terminer son terme.

Compte au folio 612

Chèque no 93	A.Thériault	Vidange Mai 73	349.20
94	P.Juneau	Loyer de bureau	85.00
95	J¾Bte Pothier	Salaire de Mai 73	499.02
96	M.Beaudry	8' '' '' 24 mai-9 juin	152.51
97	H.G.Gauthier	Fleur Mme Godin	27.00
98	T.Bellemare	Gradeur	152.00
99	L.R.Lewiis	Papeterie	16.50
100	C.Beaudry	Représentation	161.85
101	R.Parenteau	''	50.00
102	R.Lamothe	''	50.00
103	A.Robitaille	''	50.00
104	G.Biron	''	50.00
105	H.Gauthier	''	50.00
106	J¾P.Godin	''	50.00
107	P.Proulx	Inspecteur mars-avrilmai	300.00
108	Revenu du Québec	Impôt,Ass.,RR.	75.57
109	Receveur du Canada	'' Fédé.,Ass.chômage	55.94
110	Ministère finance	4 mois mutations	90.00
111	J-Bte Pothier	Divers voyage	98.00
112	Formules légales Provin.	Papeterie	9.17
113	P.V.Ayotte	''	32.71
114	T.Bellemare	Entretien chemin hiver	12347.32
115	M.Beaudry	Salaire 11 au 22 juin	152.51
		Déboursé total	14,904.30

Compte au folio 1719

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Compte au folio 1719

Chèque no 18	G.Bourassa	2e estimation aqueduc	161,197.98
19	Pluritec	" " " " "	7,930.79
20	Union Régio.Cais.Pop.	Intéret sur Emprunt temp.	3,013.95
21	J-Bte Pothier	Voyage Québec et surveil.	150.00
		Déboursé total	172,292.72

INITIALES DU MAIRE 239 INITIALES DU SEC.-TRES.

Les comptes du folio 1719 sont couverts par un emprunt temporaire, 6e tranche, de 175 mille dollards envers l'Union Régionale des Caisses Populaire Desjardins de Trois-Rivières.

39/73 Il est proposé par M.Jean-P.Godin et appuyé par M.Gérard Biron d'accepter les comptes ci-haut pour paiement. Adopté

La présente assemblée est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean-Bte Pothier Sec-tré.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière de 9 Juillet 1973

Session régulière du Conseil de la sus-ditte Corporation Municipale, tenue au bureau de la Municipalité ce 9e jour de Juillet 1973, à laquelle sont présent tous les conseillers, soit:Messieurs Gérard Biron, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Godin, Arthur Robitaille, Raymond Lamothe et Robert Parenteau, sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry, et formant quorum. Le secrétaire-trésorier et l'assistant-secrétaire sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée,tenue le 11 Juin 73, laquelle est acceptée tel que lue, sans aucune modification, sur la proposition

40/73 de M.Jean-Pierre Godin appuyé par M.Gérard Biron, signé et initialé par M.le Maire et le sec-tré. Adopté

Visiteurs

M.Marcel Déry exprime le désir que de nouvelles pressions soit faites pour accomplir le nettoyage de son voisin.

M.Onil Désilet place une demande pour avoir le service d'aqueduc de la Municipalité du Village. Celui-ci s'engage à défrayer totalement le coût des conduites et devra payer par la suite sa taxe d'eau tel que convenu.

AVIS DE MOTION

41/73 Proposé par M.Robert Parenteau et résolu à l'unanimité de donner unavis de motion afin d'établir un règlement accordant la permission à M.Onil Désilet, lot P-134, de faire le raccordement avec le service d'aqueduc de la Municipalitédu Village de Pointe du Lac. Celui-ci s'engage à défrayer le taux déjà en vigueur dans cette Municipalité. Adopté

Aqueduc de M.Onil Désilet

M.Gilles Pouliot dépose un plan cadastrale d'une future rue au lot 22-2 1, plan préparé par l'ingénieur Georges Gariépy.

42/73 Proposé par M.Arthur Robitaille et appuyé par M.Robert Parenteau, d'accepter le plan du projet de rue de M.Pouliot, suivant les exigences que pose la Municipalité, à savoir que M.Gilles Pouliot s'engage à:

Rue de M.Gilles Pouliot

1- Faire et donner une forme de rue requise à toute la longueur et largeur de cette rue projettée.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
240
INITIALES DU SEC.-TRES.

2- Faire l'égouttement propice de cette rueet qu'un ponceau de 18 po. de traverse est exigé, afin derendre le drainage le plus efficace possible.

A noter que l'inspecteur en construction ne pourra accorder aucun permis de construction tant que les travaux exigés ne seront pas ~~XXXXXX~~ complétés. Adopté Copie à; M.Georges Gariépy arp-géo.
M.Gilles Pouliot

M.Plante du lot P-54 se voit refusé un permis de construction son terrain ne bornant pas à une rue municipalisée.

Aqueduc Rue Boucher

M.Rock Boucher et quelques contribuables de la rue Boucher demande d'avoir le service d'eau.

43/73

Proposé par M.Jean-Pierre Godin et résolu de tous les membres du conseil d'autoriser la firme Gaston Bourassa ltée à:

1- Prolonger de 500 pi. le tuyau de 6 po.,rue Boucher ,lot P-25 et poser une borne-fontaine. Ce travail ne devra être fait qu'à la fin des travaux présentement en cours, considérant que cette rue n'apparait pas auxplans.

Traverses au lot
P-28
P-178
P-24

2- Faire 3 traverses en 6 po.; au lot P-28 (Thiffeault), au lot P-178 Ave St Jean-Bte desservir le secteur des roulottes, au lot P-24 chalet du bord de l'eau. Changer au lot P-4 le tuyau de 2 po. par un 6 po. en fonte ductile et prolonger de 500 pi. la rue Périgny avec une borne-fontaine. Le tout suivant le prix unitaire tel que figurant au contrat et entente convenu lors de la réunion avec les Ingénieurs le 3 Juillet 1973. Adopté Copie à; Bourassa
Co.Pluritec.

Donnant suite à un rapport de la réunion de chantier tenu le 3 Juillet 73, considérant le retard considérable dans la pose

44/73

des conduites d'eau, il est proposé par M.le conseiller Hervé Gauthier et résolu de tous les membres du conseil ~~XXX XXXX~~ de faire pression auprès de la firme Gaston Bourassa ltée,afin de hâterla marche des travaux. De plus il devra faire un test des conduites d'eau dans les jours qui suivent, suivant les exigences de la Co. Pluritec. Par la suite, la Municipalité pourra accepter sur recommandation de son Ingénieur le versement de la 3e estimation.Adopté

Copie à; Gaston Bourassa et à Romuald Lemay ing.

Soumission travaux municipaux

Proposé par M.le conseiller Raymond Lamothe et résolu de tous les Membres du Conseil de placer une demande de soumission pour obtenir les services d'une pépine rémunérée à l'heure.

45/73

1- Taux pour service d'une pépine à l'heure modèle 580 ou équivalent

2- Le soumissionnaire devra être propriétaire de sa machinerie et l'opérer lui-même, posséder au moins 5 année d'expérience comme opérateur de la dite machinerie.

3-Le soumissionnaire devra en tout temps être disponible dans un délai de 1 heure (cas urgent) pour accomplir un travail municipal suivant la demande d'un officier de la Municipalité.

4- Le taux établi à l'heure sera vérifié et les comptes détaillés devront être présenté à chaque assemblée régulière du Conseil pour y être acquitté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 241 INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant qu'il y aura des travaux urgents,pour un service plus prompt, une attention toute particulière sera accordée aux soumissionnaires résidant dans la localité de Pte du Lac

Les soumissions seront reçues jusqu'à 8 heure p.m.,heure avancée de l'Est,le 16 Juillet 1973, au bureau de la municipalité de la Pointe du Lac, pour y être ouverte lors d'une assemblée ajournée tenue le même soir et à la même heure.

Le Conseil Municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires. Adopté Copie: L.Dugré et A.G.Messier

Le secrétaire est chargé de préparer une requête,pour l'amélioration des Rues Montour, engageant les propriétaire résident dans ces rues à payer les ponceaux au coût de $50.00 chacun.

Considérant l'importance des congrès des Maires et celui des secrétaires-trésoriers de 1973,

46/73 Congrès; Maire secré-tré. il est proposé par M.Robert Parenteau et résolu à l'unanimité de déléguer M.le Maire et M.le Secrétaire-trésorier à leur congrès respectif et d'allouer à chacun, un montant de $350.00, afin de couvrir les frais d'inscription, de déplacement, et autres dépenses encourues. Adopté

Une rencontre est organisé, pour visiter le terrain du réservoir et les rues Montour, le 22 Juillet à 9 heure a.m.,hre avancée de l'Est.

Le sec-tré est chargé de faire venir 48 pi. de tuyau de 18 po. pour un ponceau dans l'avenue des Bouleaux.

Compte au folio 612

Chèque no 116	A.Thériault	Vidange Juin 73	349.20
117	P.Juneau	Loyer Juillet 73	85.00
118	J.B Pothier	Salaire Juin 73	499.02
119	M.Beaudry	" 23 juin à 7 juil.	152.51
120	Min.Revenu du Qué.	Juin 73	75.57
121	Receveur Géné. Can.	" "	55.94
122	Min.Affaires Sociales	Cottisation 73	1,351,81
123	J.M.Beaudry	Dépotoir 6 mois	300.00
124	Dufresne Aluminium	Noms de ures	41.13
125	P.A.Gouin	Matériaux	35.89
126	L.Pothier	Ménages	20.00
127	JBte Pothier inspect.	Juin 73 et voyages	100.00
128	M.Beaudry	Travaux noms de rues	20.00
129	Corp. Village Pte Lac	Feu-rue Germain	50.00
130	Frais Congrès	Maire et sec-tré.	700.00
131	M.Beaudry	Sal.9 Juil.à 20 Juillet	152.51
		Déboursé	3,988.58

Compte au folio 1719

22- Jean-Bte Pothier surveillance 100.00

47/73 IL est proposé par M.Jean-Pierre Godin et appuyé par M,Robert Parenteau d'accepter les comptes,du folio 612,ci-haut mentionnés pour paiement. Adopté.

48/73 séance ajournée Sur proposition de M.Gérard Biron il est résolu à l'unanimité des des membres du Conseil d'ajourner la présente assemblée à Lundi le 16 Juillet 1973 à la même heure et même endroit qu'à l'accoutumée. Adopté

La présente assemblée est ajournée,

Maire Clément Beaudry

Sec-tré Jean Bte Pothier

INITIALES DU MAIRE
3
242
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée 16/7/73

Séance ajournée de la séance régulière du 9 juillet 73 de la susdite Corporation Municipale,de Pointe du Lac, tenue au Bureau de la municipalité le 16 Juillet 1973, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers; Gérard Biron, Hervé Gauthier, Jean-Pierre Godin, Robert Parenteau. M.Arthur Robitaille et Raymond Lamothe sont absents. L'assemblée était sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry, et le Secrétaire-tré. et l'assis-sec. sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture du procès verbal de la dernière assemblée ajournée,tenue le 9 Juil. 1973, laquelle est acceptée telle que lue, sans aucune modification,

49/73 sur proposition de M.Robert Parenteau, secondé par M.Jean-P.Godin, signé et initialé par M.le Maire et le sec-tré. Adopté

Fossés Place Montour

Dans la Place Montour,23 propriétaires,sur une possibilité de 35,ont signé une requête afin de fairefaire l'égouttement de leur rue. Considérant que certains contribuables refusent de signer cette requête les engageant à payer $50.00 chacun pour défrayer le coût de l'installation de ponceaux de 18 po. de diamètre,

50/73 il est proposé par M.Robert Parenteau et secondé par M.Jean-Pierre Godin, de faire les fossés dans la Place Montour, et lorsque les travaux seront terminés, les propriétaires qui n'auront pas payé leur $50.00, devront faire installer à leurs frais un ponceau de 18 po., acceptable par la Municipalité. Adopté.

Soumissions; PEPINE

Suite à une demande de soumissions pour le travail d'une pépine à l'heure, 2 soumissions sont déposées;

M.Louis Dugré, soumissionnant au taux de $12.00 l'heure,

M.A.Guy Messiersoumissionnant au taux de $13.00 L'heure.

51/73 Il est proposé par M.Jean-Pierre Godin et secondé par M.Robert Parenteau et résolu d'accepter la soumission la plus basse au coût de $12.00 l'heure pour une durée de 1 an. M.Louis Dugré, avec sa machenerie, une pépine 580 B, accompliera les travaux de la Municipalité.

Adopté.

Le Service de Placement Etudiant du Québec accepte de défrayer la somme de $630.00 pour l'emploie, par la Municipalité, de trois étudiant, à raison de $35.00 par semaine, pendant 6 semaines.

52/73 Placement Etudiant

Sur proposition de M.Gérard Biron il est résolu d'emploier les services de Christian Marcotte et de Pierre Gélinas,au taux de $70.00 par semaine, pour une durée de 6 semaines. Ces 2 étudiants devront faire un recensement à travers toute la paroisse et par la suite la coupe de broussailles au terrain du réservoir de la paroisse. Adopté

M.A.Guy Messier est disposé à répandre de la pierre dans les rues de la Municipalité au coût de $2.70 la tonne.

Gaston Bourassa Ltée présente une 3e estimée au montant de $80,538.00 - aussitôt que M.R.Lemay Ing. de la CO. Pluritec aura recommandée et que l'entrepreneur aura accompli ces test de réseau, la Municipalité devra acquitter ce montant.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Avis de motion

53/73

Avis de motion pour règlementation de rues

Il est proposé par M.Robert Parenteau et appuyé par Jean-Pierre Godin et résolu de déposer un avis de motion pour établir un règlement, no 79, stipulant que à l'avenir, la Municipalité ne pourra municipalisé aucune rue qui ne répondra pas aux exigences ci-dessous.

1- La dite rue devra avoir une largeur minimum de 60 pi.

2- La dite rue devra posséder le niveau nécessaire (100 pi. longueur) avant la sortie sur un chemin principal afin qu'il n'y ait pas de différence de niveau entre la rue principal et larue secondaire.

3- Les fossés devront être conforme et permettre l'égouttement maximum de la rue.

4- La dite rue devra être recouverte d'une épaisseur minimum de 6 po. de pierre concassée, et ce, sur toute sa longueur. Adopté

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire Clément Beaudry

Secétaire-trésorier Jean-B. Gauthier

CCANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité ce 13e jour de Aout 1973, à laquelle sont présent Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Gérard Biron, Hervé Gauthier,Jean-Pierre Godin, sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry. Formant quorum, le sec-tré. et l'ass.-sec. sont aussi présents.

Les conseillers Arthur Robitaille et Raymond Lamothe sont absents

54/73

Après la récitation de laprière, le sec-tré. donne lecture du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 16 Juillet 1973, laquelle est acceptée tel que lue, sur proposition de M.Gérard Biron, appuyé par M.Jean-Pierre Godin. Signé et initialé par le Maire et le secrétaire-trésorier . Adopté

Visiteurs
Place Bellevue
requête

Les résidents de la Place Bellevue présente une requête, dans le but de s'opposer à l'implantation d'une maison, 2 loyers, laquelle s'installe face au chemin Ste-Marguerite. M.le Maire éclairci la situation en mentionnant qu'il n'y a aucun règlement pour interdire une telle implantation

M.Marcel Déry

M.Marcel Déry se plaint à nouveau de la senteur se dégageant du terrain avoisinant, de même que son état. Considérant que M.Roger Berthiaume a déjà été aviser, le sec-tré. devra remettre cette cause à Mtre Lupien, aviseur légale de la Municipalité, afin de faire respecter le règlement dans ce secteur résidentiel.

Le sec-tré. devra visiter l'avenue des Pins, où une personne garde des volailles (coqs) qui font du bruit, et cela nuit à la tranquilité des voisins.

Correspondance

Un avis du Ministèredes transports du Québec autorise la Municipalité à reprendre le terrain, lot P244,P-246-247-248. Le sec-tré. devra obtenir plus de renseignements à ce sujet.

INITIALES DU MAIRE
243
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE C.B. 244 M.B. INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Un document,de la direction Générale de l'administration Municipale, demande d'être informé sur la marche des travaux d'aqueduc afin de compléter ses dossiers sur les travaux d'aqueduc. M. l'ingénieur,Romuald Lemay, donne réponse à la demande de M.Robert Leboeuf.

En date du 18 Juillet, la Co. Pluritec avise légalement,que considérant la lenteur des travaux d'aqueduc, la Co. Gaston Bourrassa ltée sera pénalisée de $50.00 par jour, à partir du 16 Juillet.

Travaux de RUES Montour,Boule aux

Considérant une requête,de plus de 28 noms,demandant la rénovation des rues Montour,

considérant que ceux-ci s'engage à défrayer le coût de leur ponceau, au montant de $50.00 chacun,

55/73 Il est proposé par M.le conseiller Jean-Pierre Godin et résolu:

1-d'autoriser le sec-tré. à faire l'achat de 1,200 pieds de tuyau de 18 po. en acier, et employer la machinerie nécessaire pour faire la confection desfossés des 2 rues Montour et la pose des ponceaux à ceux qui en ont fait la demande et acquitter le $50.00 de leur ponceau.

2-Accomplir et terminer les réparations de la rue des Bouleaux afin de donner l'égouttement nécessaire.

3-Autoriser M.le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité un acte de servitude sur le terrain de M.Mastai Montour, dans la ligne de séparation des lot 16 et 17, afin de conduire l'égouttement des 2 rues Montour jusqu'en bas de la Côte.

Adopté.

Ministère des Incendie Le Ministère du Québec, division des Incendies, soumet une copie du rapport concernant une protection d'incendie adéquate pour les 2 Municipalités.

La Co.Bell Canada demande la pose de câbles souterrains à la rue Baril. Boucher et au Motel Marc Hélêne.

56/73 Il est proposé par M.Jean-Pierre Godin et résolu d'accepter les plans de la Co.Bell Canada tel que déposés pour les endroits ci-haut mentionnés. Adopté.

Règlement no 78 Alimentation d'eau M.Onil Désilets lot P-134

Règlement no 78 -Alimentation d'eau, Onil Désilet

Règlement no 78, prévoyant l'alimentation d'eau sur le lot P-134, dans la Municipalité de Pointe du Lacparoisse, à la limite du Village de Pointe du Lac.

Considérant qu'une demande, datée du 21 Juin 1973, a été faite par M.Onil Désilets, Propriétaire actuel d'un terrain au lot P-134.

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à cet effet, à l'assemblée régulière du 9 Juillet 1973.

Considérant qu'il n'y a aucun inconvénient pour la Corporation Municipale de Pointe du Lac, Paroisse, de passer un règlement à cet fin, et l'article du Code Municipal nous y autorisant, il

57/73 est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu de tous les membres du Conseil Municipal.

En conséquence, il est par le présent règlement statué et décrété ce qui suit: 1.Que le dit règlement ne s'applique qu'à la propriété ci-haut mentionnée, soit le lot P-134, propriétaire présent et futur.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

2- Que les conduites
défrayées par le présent-.demandeur
jusqu'au terrain de la maison conc

3- Que le coût de l'
et celui de l'alimentation, payable
rement défrayé par le propriétaire
Que la cotisation soit produite pa
taxe foncière, et accordant le mêm

A défaut de paiement, la C
se réserve tout droit de paiement,
Code Municipal (saisie, vente au C

Le présent règlement entre

adopté à la Pointe du Lac ce 13 Ao

Maire C/

Secré-tré.

2- La di
avant la so
rence de ni

3- Les fo
de la rue.

4- La rue
pierre conc

Un

à 7 hrs P.M

te du Lac p

Le

le 13 Août

Je
du Lac, etr
que j'ai pu
cipal, l'av
déposé le 14

En quoi
Jean-Bte

Règlement no 79

OUVERTURE DE
RUES
58/73

INITIALES DU MAIRE CB
246
M.B.
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

M.Martial Beaudry, assistant secrétaire, pour la saison d'été, désire poursuivre son emploie pour la Municipalité, à temps plein. M.Beaudry souligne qu'il est disposé à suivre des cours afin de se perfectionner en administration Municipale. Les membres du Conseil aceptent les suggestions soumises par l'assistant-secrétaire.

Comptes au folio 612

Chèque no 132	Pierre Gélinas	salaire 16 au 21 Juillet	$ 70.00
133	Christian Marcotte	" " " "	70.00
134	P.Gélinas	" 22 au 28 Juillet	70.00
135	C.Marcotte	" " " " " "	70.00
136	A.Thériault	vidange de Juillet	349.20
137	P.Juneau	loyer de Août	85.00
138	Jean-Bte Pothier	salaire de Juillet	499.02
139	Martial Beaudry	salaire de 23 Juil. au 4 Août	152.51
140	P.Gélinas	" " 30 " " "	70.00
141	C.Marcotte	" " " " "	70.00
142	P.gélinas	" " 6 au 12 Août	70.00
143	C.Marcotte	" " " " "	70.00
144	T.P.L. Industries	tuyaux pour ponceaux	172.96
145	Thomas Bellemare	Gradeur	184.00
146	Imprimerie St-Joseph	papeterie	38.10
147	P.V.Ayotte	" "	14.57
148	Impôt Provincial		75.57
149	" Fédéral		55.94
150	J.Bte Pothier	salle-liste des jurés-divers	34.38
151	J.Bte Pothier	inspecteur	100.00
152	Michel Lupien	Avocat	406.00
153	M.Beaudry	salaire du 5 au 18 Août	152.51
154	P.Gélinas	" " " 13au 18 "	70.00
155	C.Marcotte	" " " " " "	70.00
156	Louis Dugré	travail avec pépine	66.00
157	C.E.R.M.	cotisation	90.00
		déboursé	3,175.76

Comptes au folio 1719

chèque no 23	Henri Paquette	6e estimée- réservoir	12,065.38
24	Gaston Bourassa ltée	3e estimée- réseau	81,703.66
25	Pluritec ltée	3e estimée- réseau	3,133.33
26	Pluritec ltée	6e estimée- réservoir	691.55
27	Jean-Bte Pothier	surveillance	100.00
		déboursé	97,693.92

59/73 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Godin et appuyé par M.Hervé Gauthier d'acepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée est levée.

Maire Clément Beaudry

Sec-tré. Jean Bte Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée Electeur-propriétaire
Règlement no 79
Normes de Rues futurs

Assemblée publique d'électeur propriétaire de la Municipalité de Pointe du Lac tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac ce 6e jour de Septembre 1973 à 7 heure p.m., heure avancée de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et M. Jean-Bte Pothier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Après une courte prière, le secrétaire donne lecture du règlement no 79, prescrivant la largeur et les normes des rues à poursuivre pour l'ouverture des futurs rues et obliger les

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

propriétaires de ces nouvelles à se soumettre au dit règlement.

Durant l'heure qui suivit la lecture du règlement no 79, aucune objection de la part des contribuables de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire et président de cette assemblée d'électeur propriétaire de la Municipalité, je déclare le présent règlement no 79 en vigueur, avoir été approuvé par tous les électeurs propriétaires de la dite Municipalité de Pointe du Lac, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée d'électeurs propriétaires est levée à 8.05 heure p.m., heure avancée de l'Est.

Maire Clément Beaudry

Sec-tré. Jean B te Vachon

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, ce 10e jour de Septembre 1973, à laquelle sont présent Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Gérard Biron, Hervé Gauthier, Raymond Lamothe, Jean-Pierre Godin, Arthur Robitaille, sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry. Formant quorum. En l'absence du Sec-tré., à cause de la maladie, l'ass-sec., Martial Beaudry, agit comme secrétaire de l'assemblé

Après la récitation de la prière, l'ass-sec. donne lecture des minutes de la dernière assemblée, tenue le 13 Août 1973, de même que les minutes de l'assemblée d'électeurs propriétaires, tenue le 6 Septembre 73

60/73 Lesquelles sont acceptées tel que lues, sur proposition de M. le conseiller Gérard Biron et appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau.

VISITEURS M.le Maire donne un compte rendu de la visite, avec un avocat, de la propriété de M.Roger Berthiaume, lequel garde des animaux dans sa cour arrière, endroit d'où se dégage de mauvais odeurs. Considérant que ce dernier fut établi à cet endroit, avant l'adoption du règlement de zonage, seul le Ministère de la Santé pourrait remédier à la situation présente.

Propriété de M.Roger Berthiaume

Eau rue Lajoie A la demande des propriétaires de la rue Lajoie, le Conseil Municipal est consentant à desservir en eau potable, ces propriétaires, mais à condition que ceux-ci s'engagent à signer une formule, par laquelle ils sont consentant à payer les frais de consommation d'eau. La conduite d'eau, pour cette rue, sera en tuyau de plastic de 2 pouces de diamètre.

Eau M.Senneville M.Senneville demande cequi se passe au sujet de l'entrée d'eau prévu. Apparremment qu'il n'y aurait qu'une entrée de ¾ pouce pour desservir 5 propriétaires. M.le Maire se renseignera auprès du surveillant des travaux d'aqueduc, pour en donner des nouvelles à M.senneville.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 248 INITIALES DU SEC.-TRES.

Ozannie Berthiaume

M.Ozannie Berthiaume demande de faire couper les branches de même que renover un ponceau, dans le 7ième rang. Le Conseil autorise M.Berthiaume à effectuer le travail qui s'impose, et à envoyer par la suite , son compte au Conseil Municipal.

M.Lionel Guilbert veut savoir à qui s'addresser pour obtenir un permis afin de faire brûler des branches. M.le Maire répond à cette question, en mentionnant que les-tré. est garde-feu et que c'est lui qui émet les permis en pareils circonstances.

Rue de M.Julien Proulx

M.Julien Proulx présente à nouveau son plan de rue, afin de le faire accepter par les membres du Conseil. Ces derniers,ayant visiter les lieux avant l'assemblée, demandent à M.Julien Proulx d'obtenir,des Frères de l'Instruction Chrétienne, une lettre ou certificat, par lequel ceux-ci renoncent aux droits qu'ils ont sur le cour d'eau qui passe diagonalement en travers de la futur rue de M. Proulx. Celui-ci devra, en plus, installer un ponceau sur ce cour d'eau.

Jos Gélinas

Suite à la demande de M.Jos Gélinas, pour acheter le terrain donné par la Voirie à la Municipalité, le Conseil préfère attendre le retour de M.Pothier, lequel prendra les informations nécessaires afin de faire passer le contrat chez le notaire Leblanc, et ce, dès que toutes les informations requises auront été reçues.

Rue de M.Paul Proulx

M.Paul Proulx présente le plan de sa rue pour la faire municipalisée. Les membres du Conseil on visité les lieux et exige que l'entrée, de même toute la longeur, de la rue soit de 60 pi. de large, à la place de 49 pi. .

Déneigement au Domaine leveco

Mme Félix Longval demande si la Municipalité défrayera encore cette année, le coût du déneigement au domaine Leveco, de même que quelques autres chemins non municipalisés. Le contracteur ayant la charge du déneigement de ces chemins, M.Rodrigue Beaudry, souligne qu'il y aura cet hiver un plus grand parcourt, vue l'arrivée de quelques nouveaux résidents à l'année, le contracteur propose donc un nouveau compte de déneigement.

Après plusieurs minutes de délibérations entre M.Rodrigue Beaudry et les conseillers, ceux-ci en viennent à une entente.

61/73

Il est proposé par M.Raymond Lamothe et secondé par M. Gérard Biron D'accorder $1,050.00, répartit comme suit:

$200.00 Pour le grand chemin du Domaine Levéco
300.00 Pour les trois petits chemins du Domaine
300.00 Pour le chemin de Mme Longval
125.00 Pour le chemin de M. Noel
125.00 Pour le chemin de M.Lyonnais

M.Claude Comeau

M.Claude Comeau avise qu'il tient la Municipalité pour responsable des dommages et blessures subit par Mme Comeau et ses enfants, lors d'un accident sur le chemin Ste-Marguerite. Ce chechemin n'étant pas la propriété de la Municipalité, M. Comeau a été aviser d'addresser ses réclamations à la Voirie du Québec.

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest avise par résolution qu'il va transmettre à l'Unité Sanitaire du District de Trois-Rivières, l'intention de la Municipalité de Pointe du Lac de ne plus fournir l'eau à quelques résidents de Trois-Rivières-Ouest demeurant à la limite de Pointe du Lac.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Cour à rebus
R.Morissette

Le Services de Protection de l'environnement envoie une copie de la lettre envoyée à M.Roland Morissette, lettre l'avisant qu'il devra obtenir de ce ministère, un certificat d'autorisation, lui permettant d'opérer une cour à rebus dans les limites de Pointe du Lac.

INITIALES DU MAIRE 249 INITIALES DU SEC.-TRES.

62/73
Bell Canada

Il est proposé par M.Jean-Pierre Godin et appuyé par M.Hervé Gauthier d'accepter la pose de cable téléphonique, tel que présenté sur le plan annexé à la demande, par la Co.Bell Canada.

La famille Dugré remercie de la sympathie témoignée lors du décès de M. Del Dugré.

Mme Arthur
Désilets

MMe Arthur Désilets demande la permission de se raccorder, entièrement à ses frais, au réseau d'aqueduc du Village de Pointe du Lac. Considérant l'approche de l'hiver, et considérant la longue période de procédures, le Conseil Municipal préfère attendre au printemps prochain pour permettre une telle installation.

Aménagement d'un arrêt touristique
63/73

Proposé par M.Jean-Pierre Godin et secondé par M.Robert Parenteau que: Considérant qu'il existe un terrain, présentement innoccupé, propriété des Rév. Soeurs Grises de la Charité d'Ottawa, situé sur les rives du Lac St-Pierre, où présentement, le Gouvernement Fédéral fait des travaux en vue d'améliorer la navigation sur le Fleuve St-Laurent(LACStPierre

Considérant que le dit terrain serait l'emplacement idéal pour aménager un parc de repos (stationnement) avec une vue magnifique sur le Lac St-Pierre;

Considérant que presque partout en notre Belle Province de Québec, des endroits de repos,pour voyageurs, sont aménagés par le Gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère du Tourisme, de la Chasse et la Pêche, le long des Rivières, Lacs et grandes Routes (20);

En Conséquence Il Est Résolu à l'unanimité des membres du Conseil que demande soit faite avec instance de prier le Gouvernement du Québec, en collaboration avec les autorités Fédéral, de bien vouloir prendre en considération la demande ci-haut mentionnée et copie de cette résolution soit transmise aux autorités concernés, soit en l'occurance: le Premier Ministre de la Province de Québec, M.Robert Bourassa, le Ministre des Transports Fédéral, l'honorable Jean Marchand, le Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'honorable Claude Simard, et le Député du Comté, M. Antonio Yanakis. Adopté

Gradeur

Vue l'approche de l'automne, le Conseil a jugé qu'il serait bon de faire passer le gradeur dans toutes les rues no asphaltées de la municipalité. Dès son retour, le Sec-tré. devra s'occuper de retenir les services de la machinerie nécessaire.

Attendu que la Municipalité a commencé un programme d'amélioratio des rues de sa juridiction,

64/73

il est proposé par M.Robert Parenteau et appuyé par M.Jean-Pierre Godin que dorénavant, le Conseil Municipal décidera de ou des endroits où il fera épandre, à ses frais, de la gravel ou du gravier, dans les rues municipalisées.

Président d'élection
65/73

Proposé par M.Jean-Pierre Godin, appuyé par M.Raymond Lamothe de nommer M.Jean-Bte Pothier président d'élection, pour surveiller le bon cheminement des suffrages de l'automne 1973.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 250 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

66/73 Avis de motion règl. 77

Il est proposé par M.Robert Parenteau, appuyé par M.Arthur Robitaille de déposer un avis de motion, dans le but d'adopter un règlement, no 77, concernant l'entretien et l'administration du Réseau d'Aqueduc de la Municipalité de Pointe du Lac. Adopté

67/73 Achat aqueduc Baie-Jolie

Il est proposé par M.Jean-Pierre Godin et secondé par M. Robert Parenteau que: Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac opère présentement son propre réseau d'aqueduc et dessert le secteur Baie-Jolie,

Considérant qu'une entente déjà été fixé de même que le prix,pour l'achat de ce réseau, entre la Société d'aqueduc de Baie-Jolie et la Municipalité de Pointe du Lac, Paroisse,

M. G.G. Garceau, notaire, est donc autorisé à préparer immédiatement,pour et au nom de la Municipalité, les documents d'achat de ce réseau, au coût de 18 mille dollars, payés comptant. Ce montant comprend l'achat de terrain se situant à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalités de Pointe du Lac, source d'eau, servitudes et autres privilèges s'il y a, claire de toutes dettes, redevances quelconques et autres obligations. M.le Maire Clément Beaudry et le Sec-tré. sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin. Adopté

68/73

Il est proposé par M.Hervé Gauthier et secondé par M.Gérard Biron que: Considérant qu'un accord de principe a été conclu pour Municipalisér une rue Place Garceau, lot P-1, P-203, à condition que M.Philippe Garceau confectionne la forme de la rue, afin de la rendre carrossable en toute saison, et afin de permettre l'entretien des chemins d'hiver. M. Philippe Garceau devra terminer le plus rapidement possible, soit le ou avant le 1er Novembre 1973, les travaux de confection et d'égouttement de cette rue, sinon la Municipalité se tient aucunement responsable, et se verra dans l'obligation de ne pas accomplir le déneigement de l'hiver 73-74.

Adopté.

69/73

Comptes au folio 612

Chèque no 158	Pierre Gélinas	salaire 19 au 25 Août	70.00
159	Christian Marcotte	'' ' ' ' ''	70.00
160	P.Gélinas	'' 26 au 31 ''	72.00
161	Marcial Beaudry	salaire 20 au 31 ''	152.51
162	A. Thériault	vidange Août 73	349.20
163	P.Juneau	loyer Septembre 73	85.00
164	Jean-Bte Pothier	salaire Août 73	499.02
165	Pierre Gélinas	'' 3 au 8 Sept. 73	94.00
166	Ministère Revenu Qué.	Août 73	75.57
167	Receveur Général Can.	'' ''	55.94
168	T.P.L. Industries	tuyaux de rues	3,679.67
169	Coopérative Fédérée	Gaz station pompage	89.30
170	Duchesne ANNULE		
171	Ben Vanasse	Matériaux	69.66
1975-Fl-173-172	Clément Beaudry	Représentation	167.40
173	R.Parenteau	''	55.80
174	R.Lamothe	''	55.80
175	G.Biron	''	55.80
176	A.Robitaille	''	55.80
177	H.Gauthier	''	55.80
178	J-P.Godin	''	55.80

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Chèque no 179	Jean-Bte Pothier	Divers,poste,inspecteu	121.00 w
180	Louis Dugré	travaux de rues	774.00 w
181	A.G. Messier	'' ' ''	1,191.30 w
182	Bell Canada	tell bureau 4 mois	86.89 w
183	Thomas Bellemare	Gradeur rues	144.00 w
184	M. Beaudry	salaire 1er au 14 Sept.	152.51 w
185	ANNULE		
186	Fournier Excavation	travaux de rues	2,132.00 w
187	Noé Veillette	'' ' ''	1,342.00 w
		Déboursé	11,807.77

INITIALES DU MAIRE 251 INITIALES DU SEC.-TRES.

Comptes au folio 1719

Chèque no 28	M.Beaudry	travaux d'aqueduc	60.00 w
29	Jean-Bte Pothier	'' ''	100.00 w
30.	Pierre Bastarache	'' 7 au 13 Sept.73	118.50 w
31	H.Paquette	voir minute Août 1973	
		Déboursé	278.50

69/73 Il est proposé par M.Jean-Pierre Godin et appuyé par M.Hervé Gauthier d'accepter les comptes ci-Haut mentionnés pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clément Beaudry

Secré.-tré Jean Bte Pothier

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée spéciale 19-9-73

Séance spéciale des membres du Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, dûment convoquée par M.le Maire Clément Beaudry et tenue au bureau de la municipalité le 19 Septembre 1973, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers M.Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Gérard Biron, Hervé Gauthier et Jean-Pierre Godin sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry formant quorum . Le Sec-tré. Jean-Bte Po-Thier est présent.

M.le Conseiller Arthur Robitaille est absent.

Les avis de convocation ont été distribué de main à main, à chacun des conseillers par le Sec-tré., le 17 Septembre 1973, et contenait les items de l'ordre de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le Sec-tré. donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée Régulière tenue le 10 Septembre 1973, laquelle est acceptée tel que lue sur proposition de M.le conseiller Jean-Pierre-Godin appuyé par M le conseiller Hervé Gauthier, signé et initialé par M.le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Visiteurs

Plusieurs propriétaires de la Société d'Aqueduc de Baie-Jolie sont présents. A la suite d'échange d'idée, les conclusions suivantes ont été adopté.

71/73 Proposé par M.le conseiller Robert Parenteau, appuyé par Jean-Pierre Godin; que la Municipalité se porte immédiatement acquereur du Réseau d'aqueduc de la Société d'aqueduc de Baie-Jolie, au coût de $18,000.00, que demande soit faite au Ministère de l'environnement du

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
252
INITIALES DU SEC.-TRES.

Québec, par l'entremise de son Ingénieur M.Jean Folders, d'effectuer le transfert de propriété et de modifier le permis d'aqueduc de la Société de Baie-Jolie en faveur de la Corporation Municipale de la Pointe du Lac.

Suite à la demande des propriétaires du réseau d'aqueduc de Baie-Jolie, la Municipalité consent à laisser opérer durand 30 jrs ce réseau dans le but de desservir les quelques usagers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à condition que la responsabilité de cet ancien réseau soit totalement à la charge de la société d'aqueduc de Baie-Jolie. Adopté.

Considérant que depuis la confection des plans du réseau d'aqueduc Municipal, en 1969, une partie de la place Bellevue n'apparaissait pas aux plans;

Considérant que cette partie de rue a été reconstruite en neuf par la Société d'aqueduc de Baie-Jolie, en 1972, sur une distance de 1,000 pieds, et suite à la demande des propriétaires d'aqueduc de Baie-Jolie de rembourser ces dépenses.

72/73

Aqueduc; Place Bellevue

Il est proposé par M.le conseiller Robert Parenteau et appuyé par M. le conseiller Gérard Biron, et résolu d'accorder un montant de $1,464.14 aux propriétaires du réseau pour défrayer cette partie de rue, confectionnée en 1972. Adopté.

M.Georges-Henri Denoncourt souligne que si possible, de soustraire la servitude du réseau sur ses terres en cultures. Le Sec-tré. devra en aviser le Notaire.

Estimateurs

Les Estimateurs de la firme Mauricienne Engr. explique aux membres du Conseil les méthodes employées pour faire la revision du Rôle. Les explications semblent plaire à tous les conseillers.

Sablière; Noé Veillette

Le Sec-tré. devra employer les services de Mtre Lupien pour aviser M.Noé Veillette, tenant ce dernier responsable de tout inconvénient pouvant résulter de sa sablière, située non loin de l'usine de pompage de l'aqueduc Municipale.

Fusion de Municipalité

Considérant l'étude de fusion des 2 Municipalités dans Pointe du Lac, une rencontre des 2 corps dirigeant devra avoir lieu le 27 Sept.73, au bureau de la Municipalité.

Considérant la lenteur de la Firme Gaston Bourassa ltée à terminer les travaux et réparations dues aux travaux d'aqueduc,

73/73

il est proposé par M. Robert Parenteau appuyé par Jean-Pierre Godin de demander à la Co.Pluritec Ingénieur d'aviser immédiatement la Firme G.Bourassa ltée de terminer les travaux de réparations de clôtures, fossés, de rues, ect..., et qu'un délai de 8 jours lui soit accordé. Adopté

Entretien et administration du Système aueduc

REGLEMENT NO 77

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 10 Septembre 1973 à l'effet qu'un règlement sera proposé concernant l'entretien et l'administration du système d'aqueduc.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

EN CONSEQUENCE, i; est proposé par le conseiller Jean-Pierre Godin, appuyé par le conseiller Robert Parenteau e t unanimement résolu que le règlement suivant soit lu et adopté, séance tenante, et qu'il soit et est statué, par le pr présent règlement, comme suit, savoir:

INITIALES DU MAIRE 253 INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 1

Pour les fins du présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes et mots suivants auront le sens et l'application qui leur sont respectivement attribués:

Le mot "CONSEIL" signifie le Conseil Municipal de la Paroisse de Pointe du Lac;

Le mot "PRENEUR" signifie toute personne s'approvisionnant à même le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Pointe du Lac.

ARTICLE 2

Les travaux de construction et d'amélioration de l'aqueduc ordonnés par le Conseil; les travaux d'entretient du système d'aqueduc, la confection et la garde des plans relatifs à l'aqueduc, la localisation des tuyaux, des valves et des robinets sont faits sous la direction du Conseil Municipal.

ARTICLE 3

Toute personne prenant l'eau,en bon état tiendra, à ses propres frais, les robinets, appareils et tuyaux de distribution à l'intérieur de la bâtisse et sur son terrain et les protégera contre le froid et la détérioration. A défaut, par elle dese faire, elle sera responsable de tous dommages pouvant en résulter. Le Conseil Municipal aura le droit de charger les frais de dégelage au propriétaire en cas de mauvaise installation si l'aqueduc gèle. Les frais minimums seront de $ 10.00.

ARTICLE 4

Si quelque personne détériore, laisse détériorer, endommage ou laisse endommager en mauvais état une conduite d'eau, une soupape, un robinet, un cabinet d'aisance, une baignoire, un compteur ou tout autre appareil, ou s'en sert ou permet que l'on s'en serve de façon que l'eau ne soit pas consommée à propos, le Conseil pourra intercepter et suspendre l'approvisionnement tant que la dite personne sera en défaut en suivant cependant les formalités de la loi prévues pour cette fin; ce qui reste, cela n'exemptera pas cette personne du paiement de la taxe d'eau, tout comme si l'eau lui avait été fournie sans interruption.

ARTICLE 5

Il est défendu à toute personne de s'approvisionner d'eau,de relier, faire relier ou de laisser relier des conduites, tuyaux ou autres appareils à ses tuyaux de distribution situés sur ses propriétés pour l'approvisionnement de d'autre consommateurs et ce, sans le consentement du Conseil Municipal.

ARTICLE 6

Il est défendu à toute personne d'endommager ou de détériorer le dit aqueduc ou ses accessoires, d'appuyer des objets sur les bornes-fontaine, d'y attacher aucun animal ou d'obstruer les tuyaux de quelques manière que ce soit.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
254

ARTICLE 7

Il est défendu à toute personne de déposer des effets, de séjourner ou de passer sur les terrains où sont situés les bâtisses de l'Usine de Pompage et sur le système d'aqueduc et d'entrer dans ces bâtisses sans une permission du Conseil.

ARTICLE 8

Les cultivateurs ou les consommateurs qui font un usage d'abreuvoires doivent munir ceux-ci de valves actionnées par des flotteurs sous peine de discontinuation du service d'eau après avis dûment donnée à cette fin.

ARTICLE 9

Il est défendu à toute personne d'approvisionner en eau, de dépenser l'eau inutilement, de dissimuler les fins pour lesquelles elle emploie l'eau, de fournir l'eau à d'autres personnes, de s'en servir autrement que pour son usage, de la laisser couler inutilement, de la gaspiller ou de la laisser gaspiller de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 10

Il est défendu à toute personne à moins d'y être autorisée par le Conseil ou son représentant d'ouvrir une borne-fontaine, valve, ou robinet, d'enlever aucun couvercle, ou accessoire de ces appareils ou d'y puiser de l'eau, d'introduire ou d'arrêter l'eau dans chacun des tuyaux ou soupapes appartenants à la Municipalité, d'effectuer quelques changements ou modification que ce soit au système d'aqueduc ou d'y ingérer en aucune manière.

ARTICLE 11

Il est défendu à toute personne de se servir de l'eau de l'aqueudc ou de s'approvisionner gratuitement, sans au préalable avoir obtenu un certificat du Secrétaire-trésorier ou de son représentant mentionnant que les taux imposés en pareil cas ont été payés ou que cette personne s'est conformée aux conditions imposés par le Conseil dans les circonstances.

ARTICLE 12

Toute personne désirant s'approvisionner d'eau à même une borne-fontaine soit pour remplir un réservoir ou pour quelque autre opération devra obtenir l'autorisation du Conseil ou de son représentant et devra payer la somme de $10.00 chaque fois qu'il fera usage du service d'eau à même la borne-fontaine.

ARTICLE 13

Il est défendu de se servir de l'eau de l'aqueduc pour approun cabinet d'aisance à moins qu'il ne soit pourvu d'un réservoir avec soupape se refermant automatiquement.

ARTICLE 14

Dans le cas d'incendie, tout preneur d'eau sera tenu de fermer tous les robinets qu'il aura en sa possession et de les tenir fermer tout le temps de l'incendie

Si cette mesure ne suffit pas, le Conseil pourra fermer l'eau à certains secteurs afin de donner un meilleur service dans le cas d'incendie.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

ARTICLE 15

Il sera loisible au Conseil Municipal de Pointe du Lac de prendre les ententes qu'il jugera convenables avec toutes personnes pour leur fournir de l'eau en dehors du réseau actuel de l'aqueduc de la Municipalité et dans un tel cas, le tarif pourra être différent de celui fixé par le présent règlement.

INITIALES DU MAIRE 259 INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 16

Tout preneur d'eau qui requiert les services de la Corporation Municipale pour faire fermer son eau pour réparations ou pour autres causes devra payer à chaque fois la somme de $5.00 pour la fermer et la Même somme pour la faire ouvrir.

ARICLE 17

Il sera du devoir des propriétaires ou occupants de tel bâtiments, maison ou propriété de permettre aux officiers ou employés de la Municipalité de Pointe du Lac de visiter ou examiner tout terrain, rue, chemin, bâtiment, maison ou propriété, afin de s'assurer si L'eau ne perd pas et si les règlements relatifs à l'aqueduc sont fidèlement observés.

L'eau peut être retirée à toute personne refusant de recevoir les officiers ou employés de la Municipalité de Pointe du Lac aussi longtemps que durera ce refus.

ARTICLE 18

Lorsque une conduite d'eau sera gélée ou obstruée dans la rue, t toute personne affectée par l'insuffisance ou manque d'eau devra en aviser sans délai, le Bureau de la Corporation Municipale de Pointe du Lac.

Si après que les réparations auront été effectué par la Municipalité, il est constaté que l'obstruction était causée par la faute du consommateur; les tuyaux, frais et dommages occasionnés seront à la charge du comsommateur en faute.

ARTICLE 19

Il sera loisible à la Corporation, en aucun temps, sans avis préalable, de fermer l'eau aux consommateurs de la paroisse ainsi qu'aux preneurs résidents en dehors de la paroisse pour le temps nécessaire aux réparations, améliorations, agrandissements et parachèvement du dit réseau sans être tenu responsable des dommages qui pourraient être causés par le fait de cette interruption, ni encourir aucune action ou réclamation en dommages.

ARTICLE 20

Le Conseil pourra fermer l'eau à certains secteurs en cas d'ineendie sans être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient être causés du fait de cette interruption, ni encourir aucune action ou réclamation en dommages et intérêts.

ARTICLE 21

Sans limitation aux restrictions d'ordre général stipulés par le présent règlement, il est particulièrement prévu que, dans le cas où l'eau fournie est utilisée pour l'alimentation d'une chaudière à vapeur, Le Conseil n'est pas responsable des dommages de quelque espèce ou nature que ce soit qui pourraient être causés au consommateur lui-même ou à ses dépendants, à des bris dû au fait d'une interruption complète ou partielle

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

du service d'eau que cette interruption soit causée par une défectucjs sité du système d'aqueduc ou par tout autre fait qui serait imputable à la Municipalité.

Le tout de manière à ce que l'utilisation du service de l'eai pour les fins sus-dites soient sous l'entière responsabilité du con sommateur.

aRTICLE 22

Dans le cas ou l'eau est fournie pour l'usage d'un système privé de protection contre l'incendie; le Conseil se réserve, comme dans les autres cas, le droit de supprimer le service s'il y a abus ou usage illégal de l'eau et elle pourra imposer avant de fournie l'eau, les changements qu'elle croira nécessaire dans le système,spécialement ordonner l'installation d'un compteur sur chaque tuyaux d alimentation.

S'il y a lieu de faire l'épreuve de ce système de protectior une demande écrite devra être faite au Conseil qui fixera lui-même l'heure et le jour ou. cette épreuve devra avoir lieu.

ARTICLE 23

quant aux dépenses requises pour installer un tel système de protection ou pour en faire les modifications exigés par le Conseil ou. par le consommateur lui-même, elles seront entièrement à la chargs de ce dernier et ceci comprend spécifiquement et sans limitation! le percement des conduites pour faire les raccordements et les épreuve pour placer les soupapes, les compteurs et autres appareils de protection que le Conseil pourra exiger pour empêcher l'usage abusif dé sl l'eau; le raccordement des appareils à la conduite de la Municipalités ect... . Tous ces appareils appartenant aux contribuables ou à la

Le Conseil pourra exiger à son gré qu'un consommateur à qui l'eau doit être fournie et est déjà fournie actuellement pour un système de protection contre l'incendie de quelqu' espèce qu'il soit consente à la Corporation une convention par laquelle il s'engage personnellement à se soumettre à toutes les conditions, prévues au présent règlement, et qui pourraient être adoptées à l'avenir, concernant le service d'aqueduc et la Corporation se réserve le droit d'ajouter à cette convention d'autres conditions croyant utiles.

INITIALES DU MAIRE
257
INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 25

La Municipalité de Pointe du Lac ne sera en aucune manière tenue de garantir la quantité d'eau fournie et nul ne pourra refuser, à raison de l'insuffisance ou manque d'eau par le froid ou tout autre cause, de payer la taxe de la consommation pour l'usage de l'eau. Cependant, s'il y a discontinuation de service pendant trente jours consécutifs ou pour une période se totalisant à 90 jours durant l'année, une remise de la tax d'eau sera alors accordée proportionnellement à la période de manque d'eau Pour bénéficier d'une telle réduction, tout consommateur devra s'approvisionner au système depuis au moins douze (12) mois.

ARTICLE 26

Le coût des travaux et du matériel pour l'installation du service d'eau pour un nouvel usager dans les limites desservies par le réseau d'aqueduc devront être faite par les employés de la Municipalité et le coût sera de $150.00, payable par le propriétaire.

ARTICLE 27

Dans tous les cas, l'endroit où sera branché un tuyau d'approvisionnement sera fixé par le Conseil ou ses préposés.

Tous les travaux sur l'aqueduc seront exécutés exclusivement par les préposés du Conseil, exepté pour la partie qui se trouvera sur les propriétés privées; mais même dans ce cas, ces travaux devront être exécutés sous la surveillance et sur les instructions des préposés de la Municipalité.

ARTICLE 28

Les personnes qui désirent obtenir le service de l'eau devront le demander par écrit à la Municipalité. Elles devront donner tous les renseignements exigés et l'eau ne sera fournie que lorsque l'installation sera terminée à la satisfaction des préposés de la Municipalité.

ARTICLE 29

Les entrées de distribution ne pourront avoir plus de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre.

Pour les établissements commerciaux et industriels, le Conseil pourra permettre une entrée de diamètre plus élevé.

ARICLE 30

Quiconque empêchera la Municipalité de faire des travaux ou d'exécuter les pouvoirs et les droits qui lui sont conférés par la Loi et ses règlements, la troublera dans l'exercice de ses droits et endommagera de quelque façon l'aqueduc, ses dépendances et accessoires ou obstrura, empêchera le fonctionnement de l'aqueduc ou de ses accessoires sera responsable sans préjudice de l'amende édictée par le présent règlement, des dommages que la Municipalité pourra subir à raison des actes.

Ces dommages avec les frais seront recouvrable par action devant les cours ayant juridiction.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
C.3.
250
INITIALES DU SEC.-TRES.

ARTICLE 31

Le Conseil pourra à sa discrétion, fournir l'eau au compteur à tous les établissement commerciaux, industriels ou autres qu'il le juge à propos, ou à tout autre consommateur éventuel.

ARTICLE 32

Les compteurs seront fournis par la Municipalité de Pointe du Lac et les consommateurs seront responsables de toutes détériorations qui y seront faites; autres que celles résultant de l'usage pour lesquels ils sont destinés. Ces compteurs seront accessibles en tout temps au Gérant et à l'inspecteur municipal de la Municipalité ainsi qu'aux personnes autorisés par eux.

ARTICLE 33

La municipalité se réserve le droit d'installer aux seuls frais de l'abonné, un compteur fourni par elle sur le tuyau d'approvisionnement que le taux en vigueur pour l'abonné soit à prix fixe ou au compteur; la Municipalité se réservant formellement le droit d'installer ou d'enlever ces compteurs chez n'importe quel abonné autre que les cultivateurs.

Le propriétaire devra faciliter l'installation de ce compteur et la Municipalité pourra exiger de lui, qu'un endroit d'accès facile soit aménagé pour installer ce compteur.

Cette installation devra être faite de manière à protéger le compteur et les tuyaux contre la gelé et contre tout autre dommages. Le propriétaire doit laisser aux préposés de la Municipalité le libre accès à ce compteur pour en faire l'examen, la lecture, la réparation ou pour tout autre fin jugée utile;; il est défendu à toute personne de manipuler ce compteur ou d'en effectuer le fonctionnement d'une manière quelconque.

Le propriétaire sera responsable des dommages causés à un compteur par sa faute ou par sa négligence. A défaut par lui de payer le coût des réparations, la Municipalité aura le droit d'interrompre le service d'eau après une mise en demeure et demande de paiement, le tout avec les même réserves et les mêmes sanctions prévues aux articles du présent règlement.

Si pour une raison quelconque, uncompteur cesse de fonctionner la charge sera calculée à partir de la moyenne journalière des quinze premiers jours suivant l'installation d'un nouveau compteur. Cette moyenne ne pourra cependant pas être plus basse que la moyenne des douze mois précédant l'arrêt du compteur.

ARTICLE 34

Là où ily aura plus d'un compteur, les lectures des divers compteurs s'ajouteront les unes aux autres, pour ne former qu'un seul nombre de gallons d'eau à être facturés suivant les taux ci-haut énumérés. Le minimum ne sera considéré que sur un seul compteur; celui du plus gros diamètre. La municipalité de Pointe du lac se réserve le droit de lire les compteurs à plus d'un mois d'intervalle; les taux étant toutefois appliqués toujours sur une base mensuelle.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
258
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

ARTICLE 35

Les taux seront dus et payable d'avance au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, en deux versement.

Chaque consommateur devra acquitter ses redevances à la municipalité, pour le service d'aqueduc avant le 1er Mai et le 1er Octobre de l'année en cours à compter de cette date; le taux d'intéret sera fixé par une résolution du Conseil Municipal à chaque anné

Dans le cas où tout abonné fera défaut de payer son abonnement, le Conseil Municipal pourra lui suspendre le service après un avis de six (6) jours; l'avis devra être envoyée par lettre, mentionner le montant des sommes dues, et le Conseil pourra se servir, si nécessaire, des procédures suivant la loi.

ARTICLE 36

Dans le cas où l'eau est fournie au compteur, les comptes dus sont payables trente jours après leur envoie. Après ce délai,la Municipalité pourra suivre la même procédure qu'à l'article 35, du présent règlement, pour la collection des comptes passés dus. Tous ces comptes passés dus portent un intérêt au taux courant; ce taux sera fixé par résolution du Conseil.

ARTICLE 37

Le propriétaire d'une maison, édifice ou autre endroit desservi est tenu du paiement de l'abonnement pour le service d'eau de ses locataires, sous locataires ou occupants.

Toutefois, la Corporation Municipale devra envoyer à l'abonné l'avis de six jours avant de se prévaloir des dispositions de l'article 35. Avant de discontinuer le service de la Municipalité, elle devra mettre le propriétaire de la maison, édifice ou autres endroits desservies, en demeure de payer le service dû par les locataires ou occupants en défaut, en suivant les dispositions de l'article 35.

ARTICLE 38

La Corporation Municipale de Pointe du Lac exigera la somme n'exédant pas $10.00 de tout abonné ou usager qui réclamera le rétablissement du service d'eau après toute discontinuation autorisée par les artivles 35-36-37 du présent règlement.

ARTICLE 39

La Corporation Municipale de Pointe du Lac pourra refuser de faire de nouvelles entrées d'eau entre le 1er Décembre et le 1er Avril; et, si elle le fait, le montant fixé à l'article 26 du présent règlement sera majoré d'au moins $ 10.00 .

ARTICLE 40

La Corporation Municipale de Pointe du Lac permet l'arrosage des pelouses entre 7.00 heurep.m. et 11 heure p.m. afin d'éviter certaines diminutions de pression aux heures de pointe.

ARTICLE 41

La Corporation, par chacun des règlements qu'elle a droit de faire peut imposer, pour toute infraction aux règlements, soit une amende, avec ou sans les frais, ou un emprisonnement; et si c'est une amende, avec ou sans les frais, elle peut ordonner l'emprisonnement à défaut du paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement de la dite amende,

INITIALES DU MAIRE
260
INITIALES DU SEC.-TRES.

avec ou sans les frais, suivant le cas, mais, à l'exception des cas pour lesquels il est autrement prescrit, cette amende ne doit pas excéder exéder $ 20.00, et ,quand c'est pour un défaut de paiement de l'amende, ou de l'amende et des frais, que l'emprisonnement est ordonnée, cet emprisonnement cesse dès que l'amende, ou l'amende et les frais ont été payés.

Si l'infraction d'un règlement est continue, cette continuité constitue jour par jour, s'il n'y a pas de bonne foi, une offense séparée.

Les frais ci-dessus mentionnés comprennent, dans tous les cas, les frais se rattachant à l'exécution du jugement.

ARTICLE 42

Le présent règlement est passé et adopté à une séance spéciale tenue le 19 Septembre 1973 et entrera en vigueur suivant la loi.

Maire Clément Beaudry

Secré-tréso. Jean-Bte Pothier

Je soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai déposé l'avis public de motion le 12 Septembre 1973 et l'avis du Règlement le 25 Septembre 1973.

En quoi de foi je donne ce présent certificat, ce 25e jour de Septembre 1973.

Jean-Bte Pothier, Sec-tré.

Compte au folio 612

Chèque no 188 — Villemure — Acompte pour revision du rôle ✓ — 3,000.00 w

Compte au folio 1719

no 30	Pierre Bastarache	travaux aqueduc	118.50
31	H.Paquette	chèque reporté	
32	Socié. Aque. Baie-Jolie	Achat aqueduc	18,000.00 w
33	" " " "	travaux Place Bellevue	1,464.14 w
34	Daniel Biron	Travaux aqueduc	109,50 w
35	P.Bastarache	" "	117.00 w

75/73 Il est proposé par M. le coseiller Gérard Biron et secondé par le coseiller Raymond Lamothe, d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement au folio 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Clément Beaudry

Sec-tré. Jean-Bte Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière 9 Octobre 73

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité ce 9e jour d'Octobre 1973, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Hervé Gauthier, Jean-Pierre Godin, Robert Parenteau et Raymond Lamothe, sous la présidence de M.le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le Sec-tré. et l'ass-sec. sont tous deux présents.

Les Conseillers M.Arthur Robitaille et M.Gérard BIro sont absents.

INITIALES DU MAIRE C.B. 261 INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture des minutes de l'assemblée spéciale tenue le 19 Sep-

76/73 tembre 1973, laquelle est acceptée telle que lue sur proposition de M. le Conseiller Jean-Pierre Godin, appuyé par M.le Conseiller Hervé Gauthie signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Visiteurs Rg-St Charles; Aqueduc

Deux contribuables du Rg-St-Charles s'informent s'ils vont pouvoi obtenir le service d'aqueduc. A la suite d'échange d'idées, M.le Maire explique qu'ils devront posséder la signature de tous les propriétaires du secteur concerné, et que présentation soit faite au Ministère de la Voirie du Québec et autres département du Gouvernement, afin d'obtenir un octroi des autorités concernés. A la suite de ces démarches, les membres du Conseil seront favorables à appuyer cette demande.

Octroi-Loisirs de Pte du Lac inc.

La Corporation des Loisirs de Pointe du Lac inc. fait une demande afin d'obtenir des fonds afin de répare les bandes de la patinoire. Les Membres du Conseil sont unanimes à verser $ 300.00

Ancien chemin lot 244-46-47-48

Avis de motion.

Considérant que le Ministère des transports du Québec a remis les droits de terrains vis à vis les lots P-244, 246, 247, 248,

77/73 Il EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Godin et résolu unnimement de donner un avis de motion pour établir un règlement pour accorder aux propriétaires riverains, face aux lots ci-haut mentionnés, la lisière de terrain qui prolonge leur terrain ou propriété. Adopté

Rue Paul Proulx

M. Paul Proulx soumet un nouveau plan de rue, no 17813D, au lot P-177.

78/73 IL EST PROPOSE PAR M.Robert Parenteau et secondé par M.Jean-Pierre Godin et résolu d'accepter le plan tel que déposé par l'Arp-géo, Roger Gélinas, et de municipalisée une rue au lot P 177 10 d'une largeur de 60 pi. M. Paul Proulx devra accomplir à ses frais les travaux d'élargissement et autres améliorations qui s'imposent. Adopté.

79/73 Ménage voute

Considérant que la voute est remplie de documents, IL EST PROPOSE PAR M.Raymond Lamothe, appuyé par M.Hervé Gauthier, d'autorisé le Sec-tré. à faire brûler les reçues, comptes et documents sans importances datant de plus de cinq ans. Adopté.

Demande Gouv. Pro. pierre dans rues

Aqui de droit,

Par la présente, les membres du Conseil de la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, place une demande pour obtenir du Gravier pour l'amélioration de nos rues.

Considérant le mauvais état de nos rues, en terre, et que la saison d'automne, saison de pluies, rend la circulation encore plus difficile,

80/73 IL EST PROPOSE PAR M.le Conseiller Jean-Pierre Godin et résolu à l'unanimité de demander au Gouvernement du Québec, aux autorités concernés, d'accorder à notre Municipalité un octroi pouvant servir à défrayer l'achat et le transport de gravier dans nos rues, aux endroits les plus urgents. Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Election 73

81/73

INITIALES DU MAIRE 262 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Considérant la mise en nomination le dernier dimanche D'Octobre, IL EST PROPOSE PAR M.Jean-Pierre Godin, appuyé par M.Robert Parenteau et résolu qu'à la suite de la mise en nomination, s'il y a élection, d'autoriser le président d'élection à placer 6 bureaux de votation dans la salle de l'école Notre-Dame, à la Pointe du Lac. Adopté.

Correspondance

Le bureau du Premier Ministre du Québec, le Service de la Protection de l'environnement et le Député de Berthier accusent réception de notre résolution concernant l'aménagement de la rive du Fleuve St-Laurent, une étude doit être accompli à cette fin.

Le Sec-tré. donne des détails au sujet des travaux d'aqueduc.

Comptes

Comptes

Au folio 612

Chèque no 189	A.Thériault	vidange de Sept. 73	349.20 w
190	P.Juneau	loyer bureau Oct. 73	85.00 w
191	Chèque annulé		
192	M.Beaudry	salaire 15 au 28 Sept 73	152.51 w
193	Jean-Bte Pothier	'' Sept. 73	499.02 w
194	A.Guy Messier	transport de pierre	1,685,39 w
195	Thomas Bellemare	gradeur	192.00 w
196	Laurentide Ready Mix	''	80.00 w
197	H.G.Gauthier	fleur	8.64 w
198	T.P.L.Industries	tuyaux	759.87 w
199	Formules Legales Prov.	Papeteries	135.00 w
200	Jean-Bte Pothier	Divers-inspecteur	181.40 w
201	Ministère Revenu Qué.	Impôt Provincial	95.84 w
202	Receveur Général Cana.	Impôt Fédéral	68.88 w
203	M.Beaudry	salaire 29 Sept.-12 Oct.	152.51 w
204	Bureau d'Enregistrement	Mutation	77.00 w
205	Duchesne & Fils	Réparation de clôture	19.23 w
206	Loisirs de Pointe du Lac	Octroi	300.00 w
		total √	4,841.49

Au folio 1719

Chèque no 36	G.Bourassa ltée	4e estimation réseau	61,037.68 w
37	D.Rabouin	salaire 24 au 28 Sept 73	85.50 w
38	P.Bastarache	'' 21 au 27 Sept 73	130.50 w
39	D.Biron	'' 21 Sept 73	31.50 w
40	Annulé		
41	D.Rabouin	'' 28 SEPT au 5 Oct.	100.50 w
42	P.Bastarache	'' '' '' '' ''	114.50 w
43	P.A.Gouin	matériel aqueduc	1,503.34 w
44	Saillant ltée	'' ''	3,798.24 w
45	Co.Pluritec	4e estimation réseau	2,179.05 w
46	Louis Dugré	travail aqueduc	2,106.00 w
47	Agence Aigle Sécurité	surveillance circulation	52.00 w
48	Perco ltée	location pompe	26.25 w
49	Launier ltée	matériel aqueduc	6.48 w
50	Canron ltée	'' ''	165.24 w
51	R.J.Levesque	confection puit (10 % retenu)	600.00 w
52	M.Beaudry	mesure entrée eau	96.00 w
53	Jean-Bte Pothier	surveillance	100.00 w
54	D.Rabouin	travail 5 au 12 Oct.	61.50 w
55	P.Bastarache	'' '' '' ''	81.00 w
		total	72,275.28

82/73

IL EST PROPOSE PAR M.le Conseiller Jean-Pierre Godin, appuyé par M.le Conseiller Robert Parenteau d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folio 612 et 1719. Adoptée.

La présente assemblée est le vée.

Maire Ulmis D. Beaudry

Sec-tré. Jean Bte Pothier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE
263
INITIALES DU SEC.-TRES.

Nomination 73

Dimanche le 28 Octobre 1973, de midi à deux heure p.m., heure normale de l'Est,

Je, Jean-Bte Pothier, à titre de président d'élection et ayant à mes cotés M.Paul Houle, à titre de secrétaire d'élection, et ayant prêté serment:

Je déclare solennellement la mise en nomination ouverte en remplacement de Messieurs: A la Mairie, M.Clément Beaudry
au siège no 1- M.Robert Parenteau
" " no 4- M.Gérard Biron
" " no 6- M.Jean-Pierre Godin

Dont le terme d'office est expiré. A titre de président, je requière les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur choix, en remplacement des Messieurs sortant de charge. Les candidats sortant sont éligibles à être renommés.

Les nominations devront être faites par écrit au sec. d'élection en mentionnant le nom, prénom, occupation, le numéro du siège pour lequel le candidat se présente, ainsi qu'un proposeur et un secondeur.

A été mis en nomination:pour la Mairie:
M.Clément Beaudry, proposé par M.Robert Parenteau
appuyé par M.Jean-Pierre Godin
au siège no 1
M.Robert Parenteau,proposé par Jean-Pierre Godin
appuyé par Raymond Lamothe
au siège no 4
M.Conrad Carbonneau, proposé par M.Gérard Biron
appuyé par M.Jean-Pierre Godin
au siège no 6
M.Jules Levasseur, proposé par M.Robert Gauthier
appuyé par M.Jean-Pierre Godin

Considérant que les deux heures se sont écoulés, et considérant qu'il n'y a eut en nomination qu'un seul candidat à la Mairie, et un seul candidat par siège de conseiller.

Je déclare, à titre de président d'élection, élu par acclamation à la Mairie, M.Clément Beaudry, au siège no 1, M.Robert Parenteau, au siège no 4, M.Conrad Carbonneau, au siège no 6, M.Jules Levasseur.

A titre de président, je déclare avoir distribué les avis requis par laloi, et avoir admis et initialés les bulletin de présentation.

Jean Bte Pothier Président élection

Secrétaire électio

SERMENT D'OFFICE

MAIRIE

Je, Clément Beaudry, ayant dûment été nommé Maire de cette Municipalité, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE CR 264 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce 31e jour d'Octobre 1973

Clément Beaudry Maire ---------- Jean B. Pothier Sec-tré.

---

siège no 1 Je, Robert Parenteau, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 1 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac, ce 31e jour d'Octobre 1973

Robert Parenteau conseiller ---------- Jean B. Pothier Sec-tré.

---

siège no 4 Je, Conrad Carbonneau, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 4 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac, ce 31e jour d'Octobre 1973

Conrad Carbonneau conseiller ---------- Jean B. Pothier Sec.tré.

---

siège no 6 Je, Jules Levasseur, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 6 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac, ce 31e jour d'Octobre 1973.

Jules Levasseur conseiller ---------- Jean B. Pothier Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spé;31 oct.73 Séance spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, dûment convoquée pae le sec;tres; Jean B. Pothier, tenue au bureau de la Municipalité le 31e jrs d'octobre 1973 à laquelle sont tous présents Messieuers les conseillers;

M, Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Car-Bonneau Hervé Gauthier et M, Jules Levasseur, sous la présidence de M le Maire M, Cléemant Beaudry, tous les Membres du conseil élué par acclamations ont prêté le serment d'office.

Les avis de convacations de cette assemblée spéciale ont été distribuées de main à main à chaque membres du conseil, par le sec tres; et son assistant le 29 oct;73 et contenait les items de l'ordre de l'assemblée.

Après la récitation de la prière le sec; donne lecture du procès verbale de la dernière assemblée régulière tenue le 9 oct;73 lequel

83/73 le est accepté, tel que lû sur proposition de M, le conseiller M, Raymond Lamothe et appuyé par M, le conseiller M, Robert Parenteau, signe et initialé par M, le Maire et le sec;tres; adopté.

Le sec; donne lecture de la mise en nomination tenue le 28 oct, 73

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Visiteurs

4,Julien Proulx dema nde une nouvelle entrée d'eau pour une nouvelle résidence

84/73 Proposé par M,le cons; M,Jules Levasseur et résolu de l'installation de M,Julien Proulx une entrée d'eau cette automne au coût de 150.-dollars,et de la placer au limite de son futur terrain longeant la ligne de la Rte,celui-ci commencera à payer que lorsqu'il demandera l'ouverture de son entré,les même condi tions sont applicables à M,Michel P:Bergeron de l'Ave Montour Adopté.

Le sec; est autorisé a faire l'achat d'un camion de tuyaux de ponceaux en prévition de faire les rénovations dans les rues des Pins et Belle-vue.

M,Arthur Spénard devra venir expliquer aux membres du conseil le conte nu de sa police d'assurance.

La firme Simard et Comeau présente un plan de siganlement de bonne fontaine au cout de 3.50 chacun,le sec; est autoriser à les procurer à ce endroit.

Le sec; devra aussi s'informer pour des indicateurs de danger au cas de bris d'aqueduc.

Règle,80 abandon de che; Ste Marguerite

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Attendu que le ministère des transports du Québec en date du 14 juillet 73,avis a été publié gans la gazette officielle du Québec

Attendu que la Municipalité de Pointe du Lac reprend les droits de l'ancien che; Ste Marguerite vis-à-vis les lots P;244-246-247-248-

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance tenue le 9 octobre 73.

85/73 Proposé par M,le cons; M,Hervé Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil,qu'il a été ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit a savoir;

1-- De renoncer en faveur des propriétaires vis-à-vis les lots P-244-246-247-248-le lisière de terrain que le ministère des transport à remis à la Municipalité.

2- Que chaque propriétaire qui désire obtenir de la Municipalité cette lisière de terrain face à sa propriété s'engage à présenter à la Municipalité un plan de bornage préparé par un arp;géo; et que les frais de contrat soit à la charge de l'acquéreur.

3-- Le présent règelemnt est adopté séance spéciale tenue le 31 octobre 73,et entrera en vigueur suivant la loi;

Clément Beaudry ---Maire

Jean Bte Pathier ---Sec;Tres;

Certificat de publication;

Par la présente je sec;tres de la Municipalit certifie sous mon serment d'office,que j'ai publié l'avis de motion déposé le 9 oct;73 et que l'avis du règlement a été déposé le 1 nov;73

En quoi de foi je donne ce certificat le 1 nov;730

Jean Bte Pathier ---SEC:TRES:

INITIALES DU MAIRE 265 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales

INITIALES DU MAIRE
266
INITIALES DU SEC.-TRES.

Considérant que le réseau d'aqueduc est en opéation depuis le début de sep;73

86/73 Proposé par M,le conseiller M,Robert Parenteau et résolu d'autoriser le sec; tres; à expidier les comptes de taxes d'eau pour terminer l'année 1973. adopté.

Bonne fontaine 73-74

87/73 Demande de soumission

Proposé par M,le cons;M,Arthur Robitaille et résolu de demander des soumiissions pour le déblaiement de la neige autour des Bonnes fontaines au nombres de 79 pour l'hiver 73-74,le travail devra être accompli dans un délai raissonnable suite aux tempêtres

Les soumissions sernt recues jusqu'a 8 hrs P:M:Hrs normale de l'est le 12 nov,73 au bureau de la Municipalité pour être ouverte à l'assembleé tenue ce même soir. Le conseil Municipale ne s'engage à accepterni la plus basse ni aucune des soumissions recues et ce sans aucune obligation ou responsabilité de la Municipalité envers les soumissionnaires. Avis public sera donné Adopté.

Taxe biffé

Considérant la const;de la rte 40 les montants suivant devront être enlever du rôle.

87/73 Proposé par M'le dons; M,Raymond Lamothe

Appuyé Jules Levasseur et résolu d'enlever au rôle les montants suivants;

Melle Yolande Bégin	$ 200.--
Gélinas Cloutier	900.--
Claude Gauthier	400.--
Félix Lefebvre	400.--
Fabiola Noel	1,700.--
	3,600.--

D'enlever au rôle de perception un de montant de 3.85 à Mme Léo Mailloux pour les années 71-72- adopté.

Rénovation de rues

88/73 Proposé par M,le conse;M,Jules Levasseur et résolu d'autoriser le sec; à faire les rénovations qui s'imposent et faire répendre du gravier dans les rues suivantes et autres si nécessaires.

Ave des Erables.des Arts,Guilbert, rue Leclers Place Garceau etc, M,le Maire et le sec; sont autorisé a`rencontrer M,Noé Veillette pour fin d'achat de terrains territoire aqueduc.

La présente assemblée spéciale est levée.

Clément Beaudry Maire

Jean Bte Portier Sec;Tres;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 12 Novembre 73

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, ce 12e jour de Novembre 1973, et à laquelle sont tous présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de M.le Maire, Clément Beaudry.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Le sec-tré. M.Jean-Bte Pothier et l'ass-sec.M.Martial Beaudry, sont tous deux présents.

INITIALES DU MAIRE C.B. 267 INITIALES DU SEC.-TRES.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture des minutes du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 31 Octobre 1973, laquelle est acceptée tel que lue sur proposition de M.le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M.le Conseiller Raymond Lamothe. Adopté

89/73

Quelques contribuables de l'Ave. des Bouleaux demandent de vérifier un ponceau de leur rue.

Serge Pagé

M.Serge Pagé, dans le Rang St-Charles, désire se construire un bâtiment pour la vente de moto-neige. Lesmembres du Conseil sont unanimes à lui accorder un permis de construction, à condition que celuici puisse disposer d'un plan.

J.Proulx/Simon Dubé

M.Simon Dubé, propriétaire de la terre, lot P-247, de M.Julien Proulx, est disposé à faire Municipaliser cette rue. Il devra fournir tous les documents nécessaires à la Municipalité avant l'acceptation finale.

Lumière Ave Erables

Considérant que M.Jacques Julien, de l'Ave. des Erables, se fait le porte parole d'une requête signée par 24 propriétaires de l'endroit pour obtenir une lumière à l'entrée de cette rue.

90/73

PROPOSEE PAR M.RAYMOND LAMOTHE ET SECONDE PAR M. ROBERT PARENTEAU de déposer un avis de motion pour établir un règlement concernant l'installation d'une lumière à l'entrée de l'Ave. des Erables. Le coût d'alimentation sera à la charge de tous les propriétaires résidents de cette endroit.

par la Cie Hydro Québec
Capacité 20 lumens
de la Municipalité et la
redevance sera répartie

Adopté.

Cession terrains

Considérant le projet de cession de terrains, sur le Che.Ste-Marguerite, IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, SECONDE PAR M. HERVE GAUTHIER, et résolu;

91/73

1) le projet de cession de terrain d'une partie du Che. Ste-Marguerite faisant face à l'emplacement d'une part de M.Simon Dubé et l'emplacement de M.Julien Proulx étant des parties du lot P-247, et d'autre part une partie du Che.Ste-Marguerite faisant face aux deux emplacements de M.Joseph Gélinas, étant des parties du lot P-248.

2) ces cessions de terrains seront faites sans aucune garantie quelconque de la part de la Municipalité, et particulièrement sans aucune obligations de la part de la Municipalité de faire cadastrer les lisières de terrains ainsi cédées.

M.Clément Beaudry, Maire de la Municipalité, est autorisé à signer les contrats ainsi préparés à cette fin. Adopté

Place Bellevue égouttement

Un groupe de la Place Bellevue désire obtenir l'égouttement de leur rue. Ceux-ci devront s'occuper d'obtenir la signature de tous les propriétaires de cette rue, et que ceux-ci s'engagent à défrayer à l'avance le coût de leur ponceau.

Rue P.Proulx

Considérant l'acceptation du Ministère des terres et fôret du Québec, en date du 6 Novembre 1973, d'une rue, au lot P-177, de M.Paul Proul

92/73

IL EST PROPOSE PAR M. ROBERT PARENTEAU, SECONDE PAR M. ARTHUR ROBITAILLE, que la Municipalité se porte acquereur de la rue, au lot P-177

P-177 10, tel que déposé sur le plan, dossier 178-13-C, préparé par M. Roger Gélinas, arp-géo.,et accepté par le Ministère des terres et fôrets du Québec.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

M.Clément Beaudry, Maire de la Municipalité, est autorisé à signer le contrat ainsi préparé,à cette fin, par le Notaire G.G.Garceau.

Adopté

93/73

CENTRE D'ACCEUIL

Considérant que l'implantation d'un centre d'acceuil s'impose à la Pointe du Lac, et ce pour le bien de la communauté, IL EST PROPOSÉ PAR M. ARTHUR ROBITAILLE, SECONDE PAR M. ROBERT PARENTEAU, ET RESOLU UNANIMEMENT DE TOUS LES Membres du Conseil, d'appuyer fortement les membres du Comité provisoire, à faire toutes les démarches possibles en vue d'obtenir un "Centre d'Acceuil" pour personnes agées à la Pointe du Lac, et que par la suite, une Corporation soit instituée pour la réalisation de ce projet d'une très grande importance. Adoptée

Dès que les travaux d'aqueduc seront terminés dans la Place Bellevue, le sec-tré. devra en aviser le CP Rail, à la demande de ceux-ci.

Hydro-Québec demande de faire signer par le Maire de la Municipalité, M.Clément Beaudry, un contrat entre ces deux dernière, pour l'alimentation de l'usine de pompage de la Municipalité.

Soumission entretien borne-fontaine 94/73

Une seule soumission étant déposée, soit celle de M.Louis Dugré, IL EST PROPOSÉ PAR M. RAYMOND LAMOTHE, SECONDÉ PAR M.JULES LEVASSEUR, d'accepter la soumission de M.Louis Dugré, au montant de $790.00, pour le déneigement de 79 bornes-fontaines, pour l'hiver 1973-1974. Adopté

Prolongement de PRET

Considérant que le réseau d'aqueduc n'a pas reçu les dernières approbations requises pour procéder à la vente des obligations, et considérant que l'échéance de l'emprunt temporaire,au montant de 585 milles dollars, envers l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins, est échu en Décembre 1973,

95/73 IL EST PROPOSÇ PAR M.ARTHUR ROBITAILLE ET RÇSOLU Â L'UNANIMITE de demander à l'Union Régionale d'accorder à la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, un prolongement de 6 mois sur l'emprunt temporaire de 585 mille dollars, afin de permettre à notre Municipalité de compléter tous les dossiers à cette fin. Adopté

Les membres du Conseil sont conscient du bon travail de la St-Vincent de Paul dans notre Municipalité et consente à verser un don de $200.00

Rôle d'évaluation 1975

Suite à la remise du rôle d'évaluation par la firme La Mauricienne Inc.,

96/73 IL EST PROPOSE PAR M. RAYMOND LAMOTHE, APPUYE PAR M.ROBERT PARENTEAU ET RESOLU de déposer le rôle tel que reviser par le Conseil Municipal et entrera en vigueur selon la loi.

Tout contribuable intéressé pourra reviser le rôle au bureau du sec-tré., aux heures de bureau.

Avis public est donné.

Considérant qu'il serait avantageux pour tous les contribuables que les ordures ménagers soit ramassés dans toute l'étendue de

97/73 la Municipalité, IL EST PROPOSE PAR M.ROBERT PARENTEAU, SECONDE PAR ARTHUR ROBITAILLE, ET résolu d'établir un règlement pour municipaliser le service de vidange à toute l'étendue de la Municipalité. Adopté

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, Paroisse

Bureau du secrétaire–trésorier
Tél. 377–3322

Pointe-du-Lac, Cté St-Maurice, P. Q.

14 mars 1973

Assemblée régulière des membres du conseil de la Munici-palité de Pointe du Lac, Paroisse, à laquelle sont présents cinq Conseillers sous la présidence de M. le Maire M. Clément Beaudry.

La résolution suivante a été adoptée.

Province de Québec,

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse.

412/73

Considérant récemment une rencontre des administrateurs des deux Municipalités qui forment le territoire de Pointe du Lac.

Considérant qu'il est du devoir de ces officiers d'améliorer les services et accorder un rendement plus effi[illegible] ce envers la population, que ceux-ci semble favorable à une fusion [illegible] services et fusion volontaire [illegible] [illegible] cipalités.

[illegible] par M. le conseiller [illegible] [illegible]

[illegible] Jean [illegible] et résolu;

[illegible] demander l'aide technique d'un officier du Ministère des Affaires Municipales du Québec, sur [illegible] la possibilité de fusion de services et de fusion volontaire des deux Corporations qui couvre toute l'étendue du territoire de Pointe du Lac.

Vraie copie certifiée,
Adoptée à la Pointe du Lac
le 12 mars 1973,
Donné ce 14e jour de mars 1973
par Jean [illegible] [illegible]thier sec; t. es;

Maurice Gauthier 377-3764

Complète avant le 1e mars 73

Rejean Thériault
Résolution : pour demander l'aide technique d'un officier ~~sur structures~~ municipales. Complexe G 29e étage pour étudier possibilité de fusion de services municipaux ~~avec~~ à l'intérieur des Q conf. existante dans le ~~territoire~~ de P6 ~~du Lac~~

2
2
2
2
1
2
2
1
1

ATTENDU QUE la rentabilité économique et non la rentabilité financière doit être le principal motif sur lequel doit se baser toute décision de la Commission Canadienne des Transports;

ET CONSIDERANT que notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus:

IL EST RESOLU que les Cités et Villes, Commissions Scolaires, Corporations publiques et privées, Industries, Associations, Organismes et Corps intermédiaires de la Mauricie accordent un appui total à ce projet et confient au Comité régional de l'Aéroport de Trois-Rivières le mandat de réaliser l'objectif poursuivi.

Signataires pour le ou la

_____

Par _____

_____
titre

Par _____

_____
titre

P.S. Retourner dans les plus brefs délais, votre résolution au:

C.E.R.M.
C.P. 421
Trois-Rivières
Att. de: Gérald Durocher,
Directeur-général.

Province de Québec
District de

Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

du 13 mai 1974 19

CORPORATION MUNICIPALE DE Pointe du Lac Paroisse

A la session régulière du Conseil de la Corporation Municipale

de Pointe du Lac Paroisse
(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse)

tenue le 13 mai 1974 19 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Clément Beaudry

et les conseillers suivants: M;Robert Parenteau ,Raymond Lamothe,
Conrad Carbonneau,Hervé Gauthier,Jules Levasseur,
Formant quorum;

Absent M,Arthur Robitaille

Proposé par M. Raymond Lamothe
conseiller

Secondé par M. Conrad Carbonneau
conseiller

et résolu unanimement: Monsieur le conseiller Robert Parenteau enrégistre son obtention.

Que :

1---Que la Municipalité de Pointe du Lac se porte acquéreur de la terre à bois de M,Mastai Montour,ayant les No,suivant; Partie du lot 193 1½ arp; de largeur par la longueur;
" " " " 16 de 60 pi; de large,partir du che;Ste Marguerite,allant au lot 193 (cordon) le prix est de $6,000.--- payé comptant au folio 1719.

2---M,Mastai Montour aura le droit de son vivant,de se procurer,sur cette terre le bois nécessaire à son besoin,cela sans causer de déboisement à cette terre.

3--Autoriser M,le Notaire G:G:Garceau à préparer les documents a cette fin,que M,Maire Clément Beaudry,signe pour et nom de la Municipalité le contrat d'achat.

Adopté.

Vraie copie certifiée
donné à la Pointe du Lac
ce 15e jour de mai 1974
par; Jean Bte Pothier Sec;Tres;
Jean Bte Pothier Sec;Tres;

Considérant qu'une étude a été entreprise ave
des officiers Ministère des Affaires Municipales
projet de fusion entre les deux Municipalités de Poi
98/73 Lac, IL EST **PROPOSE PaR** M.ROBERT PARENTEAU ET RESOLU
MENT DE TOUS LES **MEMBRES** DU CONSEIL, de remercier le
re des Affaires Municipales, son représentant M.Réje
l'excellent travail effectué sur le projet de fusion
palités de Pointe du Lac, soit d'une part, Pointe du
le voulant bien la réalisation de ce projet, et d'au
de i-ointe du Lac, laquelle ne semble pas vouloir hât

Adopté.

Comptes COMPTES

Au Folio 612

MARGE de la REL
Formules Municipales Ltée, F

Chèque no

;

al,

Chèque no:

INITIALES DU MAIRE
270
INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des Membres de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau du Secrétaire-trésorier le 10e jour de Décembre 1973, à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Raymond Lamothe, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry. Le Sec-tré.,Jean-Bte Pothier, et L'ass-sec. Martial Beaudry sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture des minutes du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 novembre 1973, laquelle est acceptée tel que lue, sur proposition
100/73 de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M.Raymond Lamothe, signé et initialé par M.le Maire et par le Sec-tré. Adopté

Visiteurs

M.Marcel Déry demande un permis pour placer une roulotte, grandeur 48' X 12', sur son terrain, RR#2. Celui-ci veut opérer un commerce de repas léger. Le Sec.tré. devra reviser avec Mtre Lupien, conseiller juridique, si une telle demande peut être exaucer

S'il n'y a aucune objection, le Sec-tré. est autoriser à remetre un permis à M.Déry.

Rue place bellevue

Une requête de la part des propriétaires de la Place Bellevue demande que la Municipalité procède à des améliorations dans cette rue: fossé, pour l'égouttement, et pierre.

101/73 IL EST PROPOSÉ PAR M.ARTHUR ROBITAILLE ET RESOLU A L'UNANIMITE de faire les travaux qui s'imposent à la rue Bellevue, à condition que chaque propriétaires défraye à la Municipalité le montant de $60.00, pour payer les ponceaux de 18'' de diamètre par 20 ' de long, payable avant les travaux. Ceux qui ne voudront pas payer leur ponceau, devront se procurer à leur frais un ponceau tel que ceux installés par la Municipalité. Les travaux seront exécuté au printemps 1974, dès que la température le permettra. Adopté.

Rue Simon Dubé

M.Simon Dubé soumet le plan de sarue. Quelques travaux devront être effectués avant l'acceptation.

102/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, APPUYÉ PAR M. JULES LEVASSEUR d'accepter la rue lot 247 1 déposée par M. Simon Dubé, dont le plan porte le no 190 17-A, plan cadastral soumit par Roger Gélinas, arp.-géo., et ce, à condition que M.Simon Dubé termine les amélioration complète de cette rue déjà commencée;

Adopté.

M.Hamelin et M.Denoncourt se font les porte-parole du Comité de la pastoral, afin de demander aux autorités Municipales d'entreprendre les démarches pour obtenir un service de transport en commun dans une partie de notre localité.

Considérant que présentement le Transport St-Maurice se rend aux limites de trois-Rivières-Ouest, et que leur véhicule attend à cet endroit avant de repartir vers le centre-ville.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Considérant que le Che. Ste-Marguerite, l'Ave St-Jean-Bte et le secteur du village de Pointe du Lac ne jouissent d'aucun service de transport en commun, et que la population augmente de façom considérable, il serait donc très avantageux pour ces gens de posséder un moyen de transport.

INITIALES DU MAIRE 271 INITIALES DU SEC.-TRES.

103/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, ET RESOLU UNANIMEMENT DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL de présenter cette demande; afin d'obtenir des autorités de la Co.St-Maurice Transport qu'une étude soit entreprise en collaboration avec les deux Conseils Municipaux, afin d'établir un service d'autobus dans le secteur ci-haut mentionné, lequel, sans aucun doute, serait fort apprécié de toute la population. Adopté.

Quelques résidents de la rue Boucher demandent des améliorations dans leur rue. M.le Maire leur suggère de déposer une requête à cettefin.

Considérant que dans la Place Garceau, la forme de rue est déjà faite, les autorités Municipales sont d'accord pour faire épandre de la pierre à cette endroit.

Service de Vidange pour 1974

Considérant le prolongement assez considérable pour desservir par le service de vidange tout le territoire de la Municipalité,

104/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, APPUYE PAR M. ARTHUR ROBITAILLE, d'accorder une augmentation de $700. à M.Albert Thériault, pour la ceuillette des vidanges en 1974. A partir de Janvier 1974, pour desservir les quelques 70 familles de plus, M.Thériault recevra 58.33 de plus, ce qui fera des paiement mensuel de 407.53. Adopté.

Règlement 81

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

REGLEMENT NO 81

Installation d'une lumière de rue à l'entrée de l'Ave des Erables

Considérant qu'il serait avantageux pour les résidents de L'ave des Erables de posséder une meilleure visibilité de nuit à l'intersection du chemin Ste-Marguerite et de l'ave des Erables.

Considérant que plus des 2/3 des résidents propriétaires de cette rue ont signé une requête demandant l'installation d'une lumière à cette endroit et par laquelle ils s'engagent à défrayer le coût d'alimentation de cette amélioration.

Attendu qu'un avis de motion a été déposée à cette fin, à la séance régulière du 12 Novembre 1973.

105/73 En conséquence, il est proposé par M.le Conseiller Jules Levasseur et résolu unanimement par le présent règlement de statuer et décréter ce qui suit: 1- Que le dit règlement ne s'applique qu'a la rue des Erables lot P-228.

2- Qu'une lumière soit installée, capacité 20 mille lumens, à l'entrée de l'Ave des Erables, par la Co.Hydro Québec, alimenté et entretenue par cette même compagnie.

3- Que le coût d'opération et d'entretien soit entièrement à la charge des propriétaires, présents et futurs, de cette rue, et que

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
272
INITIALES DU SEC.-TRES.

le coût soit réparti à part égal pour chacun , et que la cotisation soit produite par le Secré.-tré. de la Municipalité, payable à année, inscrit sur le même compte de taxe foncière, avec le même délai pour acquitter ce compte.

A défaut de paiement de cette engagement de la part de ces contribuables, la Corporation Municipale se réserve tout droit de collection, tel que prévu par la loi.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi, passé et adopté ce 10e jour de Décembre 1973.

Maire Clément Beaudry Sec-tré. Jean Bte Portier

Amendement au Règlement no 68

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 68

Concernant la cueuillette des vidanges dans toute l'étendue de la Municipalité.

Considérant qu'il y a avantage pour tous les contribuables de la Municipalité de Pointe du Lac de municipaliser le service de vidange à l'étendue de la Municipalité.

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à cette fin à la séance régulière de Novembre 1973.

106/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, ET RESOLU DES MEMBRES DU CONSEIL de Pointe du Lac Paroisse, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent amendement au règlement no 68 ce qui suit, à savoir:

1- A partir du 1er Janvier 1974, la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse fera ramasser les ordures ménagers, une fois la semaine, à l'étendue de cette municipalité. Quant aux autres territoires saisonniers, la cueuillette devra se faire comme décrit à l'article 8 du règlement no 68.

2- Que les cultivateurs soient inclus à ce service pour leurs déchets ménagers, mais les entreprises commerciales resteront sujettes aux même règles de l'articles 2, du règlement no 68.

3- La taxe existante de 12 et de 6 dollars sera abolie, et ce service sera accorder par le fond général de la taxe de la Municipalité.

4- Tous les autres articles décrétées au règlement no 68 demeurent en vigueur et devront être respectées.

Le présent amendement au règlement no 68 entrera en vigueur suivant la loi, passé et adopté ce 10e jour de Décembre 1973.

Maire Clément Beaudry Sec-tré. Jean Bte Portier

Je sous-signé, secrétaire-trésorier de la MUnicipalité de la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié les avis de motion le 13 Nov.73 et l'avis de l'amendement au règlement 68 et l'avis du règl. 81 ont été déposé le 21 Déc.73. En foi de quoi je donne ce certificat ce 21 Déc. 73

Sec-tré. Jean Bte Portier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

M.Philippe Juneau désire ouvrir une rue, et demande la permission de la nommer Ave. Juneau.

Cour scrap Girardeau; requête

Considérant une requête de plusieurs résidents du Rang St-Charles s'opposant à une cour de rebus chez Dubé et Girardeau, le Sec.-tré. est autorisé à les aviser qu'un délai de trois jours leur est accordé pour nettoyer tous leur terrain, sinon la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre toutes les procédures nécessaires.

La Co.Bell Canada présente 2 plans; un pour l'Ave Raymond et l'autre pour un poteau dans le Rg St-Nicolas.

107/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, ET RESOLU A L'UNANIMITE D'accepter les plans tel que déposé par Bell Canada. Adopté

Correspondance

Le Ministère de l'environnement du Québec en date du 7 Décembre 1973 s'interroge au sujet du service d'aqueduc rue Baril. Les information que ce Ministère a reçues ne sont pas exact, et le sec-tré. devra communiquer et donner les explications nécessaires aux autorités concernés.

Secteur Aqueduc

Le sec-tré. donne des renseignements au sujet du service d'aqueduc. Il devra percevoir au commerce, la txe d'eau tel que décrit au règlement.Une vérification au compteur de M.Luois Labrecque devra être faite avant la fin de l'année 1973, et si nécessaire, le changer d'endroit afin que ce dernier ne serve que pour ses poulaillers.

En date du 16 Novembre 1973, l'Union Régionale des Caisses Populaire Desjardins accepte un extension de prêt temporaire pour 6 mois. Le nouveau taux d'intérêt sera de 91/2%.

M.Henri Paquette et l'Ing.Romuald Lemay avise M.J.P.Marcellin de terminer les quelques petits travaux qui demeurent en suspend à l'usine de pompage.

La firme Gaston Bourassaltée demande l'acceptation provisoire du réseau d'aqueduc. M. Lemay, Ing., de la firme Pluritec, explique qu'il est disposé à accorder cette acceptation à condition que ce contracteur accomplisse les quelques petits travaux mentionnés dans sa lettre du 6 Décembre 1973.

Le Ministère des affaires Municipales explique les procédures à suivre pour se conformer à la nouvelle loi de l'évaluation foncière, ce document nous parvient du sous-Ministre, M.Richard Beaulieu.

Vérification 73

108/73 IL EST PROPOSE PAR M.ROBERT PARENTEAU ET RESOLU d'employer les services de la firme DeCotret, St-Arneault et ass. pour la vérification des livres de la Municipalité pour l'année 1973. Adopté.

transfert fond

Considérant qu'au début de l'étude entreprit pour la réalisation du réseau d'aqueduc, les autorités Municipales ont consenti à faire un transfert de fond afin de permettre de défrayer les dépenses encourues,

109/73 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER HERVE GAUTHIER ET RESOLU de remettre au fond général de la Municipalité, folio 612, le montant de $32,500., employé antérieurement au folio 1719 de l'aqueduc. Adopté.

110/73 IL EST PROPOSE PAR M.LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE ET RESOLU

Rôle évaluation

d'accepter la mise à jour du Rôle d'évaluation comportant une augmentation de 52,880, copie attachée au rôle d'évaluation. Adopté.

Considérant que le taux des permis de roulottes n'est pas assez

111/73 élevé, IL EST Proposé par M.Jules Levasseur et résolu qu'en Janvier 74 le permis de roulotte sera fixé à 8.00 par mois payable d'avance. Adopté

INITIALES DU MAIRE 273 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
274

112/73 Taxe de vidange biffé
IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE ET RESOLU DE biffé la taxe de vidange des noms suivant:

Mme Emile Désaulniers	$12.00
'' Raoul Désaulniers	17.00
Mme Léo Duval	6.00
M. Joseph Gauthier	12.00
M. Paul DeCoursy	12.00
M. Conrad Martin	17.00
M. Claude Noel	12.00
M. Michel Paquette	6.00

Inspecteur Pour accorder un meilleur service à la population, en distribuant les permis de construction et en effectuant une surveillance par l'entremise du Sec-tré.

113/73 IL EST PROPOSE PAR M.LE CONSEILLER ARTHUR ROBITAILLE ET RESOLU A L'UNANIMITE des membres du Conseil d'attribuer la fonction d'inspecteur en bâtiment à M.Jean-Bte Pothier, ~~résidant~~ et qu'un montant de $100.00 par mois lui soit accorder en compensation de tous les frais de déplacement occasionnés par cette fonction. Adopté.

La présente assemblée ayant un programme très chargée, et

114/73 qu'il est 11.55 heures p.m., IL EST PROPOSE PAR M. JULES LEVASSEUR d'ajourner la présente assemblée au lendemain le 11 Décembre 1973 à 12.05 heure a.m.

La présente assemblée est ajournée au lendemain. Adopté.

Maire Clément Beaudry Sec-tré. Jean B. Pothier

La même assemblée se continue, tous les membres du Conseil sont présents.

Le sec-tré. donne lecture des recettes et déboursés des 11 premiers mois de l'année 1973 et la préparation du budget pour 1974. Quelques explications sont fournies par le sec-tré., tous les membres du Conseil sont d'accord à accepter les prévisions budgetaires 1974 qui sont comme suit:

A- Dépenses générales au folio 612

Entre.chemin hiver	24,000.
'' '' été	2,000.
Confection chem.,dépense de capit.	2,300.
Service de vidange	5,500.
Salaire du sec-tré.	7,000.
'' de ass-sec	4,800.
Loyer de bureau	1,500.
Service d'incendie	1,800.
Frais de représentation	2,200.
Frais inspecteur	1,200.
'' voyage	200.
'' poste	200.
'' mutations	300.
'' juridique, assurance	500.
Papeterie bureau	500.
Télé. bureau	300.
Dons Loisirs et autres	900.
Affaire Social qué.	1,400.
Corp. Conté St-Maurice	1,200.
Lumière de rue	2,000.
Vérificateurs	600.
Frais de Congrès	900.
Cotisation assurances	800.
Revision du Rôle	5,000.
Bénifices marginaux	400.
Election, information	1,000.
	68,500.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

B- Recettes Générales folio 612

Taxe fonc. générale à 0.35 du cent	23,000.
Intérêt sur taxe	100.
Divers no Porte, autres	300.
Permis pour roulottes	1,600.
Lumières de rues	2,000.
Taxe de vente	30,000.
subvention Loisirs	900.
Subvention Che. hiver	5,800.
Autres octroi	1,500.
Divers, ponceau	3,000.
Permis de construction	300.
	68,500.

INITIALES DU MAIRE 275 INITIALES DU SEC.-TRES.

Attendu que d'après le budget ci-dessus, la Corporation aura à pourvoir au cours de l'année 1974 des dépenses se totalisant à $68,500.

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non fonciers, il est requis une somme de 23,000. dollars qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fond imposable de cette Municipalité.

115/73 PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ARTHUR ROBITAILLE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL d'imposer une taxe générale de 0.35 cent dollars d'évaluation pour fins d'administration générale, incluant le service de vidange,l'entretient de chemins d'hiver et d'été, et autres dépenses tel que prévues ci-haut.

Secteur aqueduc, folio 1719

Considérant que le réseau d'aqueduc est terminé et que le système fonctionne à plein rendement, sur tout son ensemble.

La municipalité aura à rencontrer les dépenses et recettes pour 1974 au montant suivant:

	Recettes prévues	Dépenses prévues
Subvention de québec	59,600.	-------
Taxe d'eau	35,000.	-------
Intérêt sur capital	-------	56,000.
Administration-Opération	-------	10,600.
Service de la dette	-------	28,000.
	94,600.	94,600.

Attendu que pour combler la différence entre la subvention du Gouvernement et le montant requis des dépenses de $94,600., la Municipalité devra percevoir en taxe d'eau un montant de 35,000., cette taxe sera prélevé dans le territoire aux abonnés du service d'aqueduc décrit dans le règlement no 76. Adopté.

Administration Aqueduc

Attendu que pour la bonne efficacité du réseau d'aqueduc, il est nécessaire d'effectuer une surveillance journalière et régulière.

Attendu que la responsabilité de l'administration générale et autres tenues de livres, perception des comptes et entretien générale, ne peut se permettre aucune négligence

116/73 PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR ET RESOLU A L'UNANIMITE DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, d'accorder toute la responsabilité au Sec-tré. Jean-Bte Pothier, à savoir:

1- Visite journalière à la station de pompage, surveillance du système

2- Surveillance des réparations, controle des matériaux et main d'oeuvre.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

3- Tenu des livres, administration, obligations-subvention e
auttes documents, perception des comptes, 2 fois par an, ainsi que
les comptes spéciaux.

b-Considérant l'augmentation considérable de travail eto tou
cette responsabilité, en plus des nombreux déplacements que ceci p
peut occasionnés à toute heure du jour et de la nuit, il sera acco
dé à M.Jean-Bte Pothier pour frais de compensation à toutes les dé

117/73

Chèque no 231
232
233
23b
235
236
237
238
239
2bo
2b1
2b2
2b3
2bb
2b5
2b6
2b7
2b8
2b9
2 50
251
252
253:
25b
255

Chèque no 72
73
7b
75
76
77
78
79
80
81
82

118/73 PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, d'accepter les comptes ci-haut mentionnés, pour paiement aux folios 612 et 1719.

Adopté.

L'assemblée ajournée est levée.

Maire Clément Beaudry Sec-tré. Jean St-Pierre

INITIALES DU MAIRE 273 INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance 14/1/74

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau du Sec-tré., le 14e jour de Janvier 1974, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M.le Maire M.Clément Beaudry, formant quorum.

Sont absent Messieurs les Conseillers Jules Levasseur et Raymond Lamothe. Le Sec-tré. et L'ass-sec. sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. donne lecture du procès verbal des 2 assemblées tenues les 10 et 11 Décembre 1973, lesquelles sont acceptées tel que lues sur proposition de M.le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M.le conseiller Arthur Robitaille, signé et initialé par M.le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

1/74

Correspondance

Le Ministère de l'environnement donne réponse à notre lettre du 12 Décembre 1973. Celui-ci explique à M.Fréchette la justification de leur demande non fondé.

Avis Public demande soumissions

M.Raymond Langlois, Responsable du Service des obligations, suggère au Conseil de demander des soumissions pour la vente d'obligation. L'avis public sera donné le 19 Janvier 1974 dans la Gazette Officiel, et l'ouverture des soumissions se tiendra au bureau de la Municipalité le 5 Février 1974, à 8 heure p.m.

Corp. des Sec-tré.

La Corporation des Secrétaires Municipaux de la Province de Québec, explique aux membres du Conseil la valeur de cette Corporation et suggère d'acquitter la cotisation de leur Secrétaire.

En date du 18 Décembre 1973, M.Romuald Lemay de la Co. Pluritec accepte la remise du 5% à M.Henri Paquette Inc., au montant de 5,790.20 et mentionne les recommandations de Mme Philippe Denoncourt et J.P.Marsolais.

En date du 20 Décembre 1973, à la direction des Affaires Municipales, M.Romuald Lemay Ing. accorde un certificat que les travaux tel que prévus aux plans sont terminés à la satisfaction des Ingénieurs.

Budget 1974

Après étude et examen du budget établi pour 1974 à la dernière séance de séance 1973, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers décident d'apporter les changements suivants:

2/74 PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER HERVE GAUTHIER, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU, ET RESOLU d'établir un budget pour 1974 au montant de 89,000. , soit un augmentation de 20,500. , et d'apporter les changements suivants:

1-	Entr. che. hiver	25,000.
2-	'' ' été	3,000.
3-	Dépense capi.-conf.che	20,000.
4-	Loyer bureau-équip.	2,000.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 278 INITIALES DU SEC.-TRES

Le sec-tré. donne le rapport mensuel du fonctionnement du réseau réseau d'aqueduc.

Considérant que la loi de l'évaluation foncière sera faite à l'avenir par le Conseil de Comté,

considérant l'obligation de chaque Municipalité de nommer annuellement une personne pour assister l'évaluateur,

3/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ARTHUR ROBITAILLE, APPUYE PAR M.LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, de nommer M.Martial Beaudry ass-sec pour assister l'évaluateur du Conseil de Comté. Adopté

Considérant que M.Léo Paquin, lot P-199, n'apparait pas, par

4/74 erreur au rôle d'évaluation, IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ARTHUR ROBITAILLE De placer au rôle M. Léo Paquin, avec une évaluation de 8,000.

Adopté

Considérant qu'il serait utile pour le bureau de se procurer une machine à photocopier, le sec-tré. est autorisés à faire l'essai d'un appareil neuf si possible, afin de constater le rendement et l'utilité.

COMPTES

COMPTES AU FOLIO 612

chèque no 1	A.Thériault -vidange	349.20	
2	P.Juneau - loyer bureau	85.00	
3	J.Bte Pothier - sal.Dec.73	499.02	
4	M.Beaudry -sal.24 Dec.73 à 4 Jan.74	152.51	
5	Min.Revenu- Impôt Prov.	75.57	
6	Rece. du Can.- Impôt Fédé.	55.94	
7	A,G,Messier - Entrtien,sable	467.19	
8	Formu.Léga.Prov. - papeterie	163.17	
9	Imprimerie St-Joseph - papet.	15.12	
10	T.Bellemare -Gradeur & che. hiver	192.00	
11	J-Bte Pothier-insp.,salla,divers	148.00	
12	Rece.Géné.Can.- timbre	200.00	
13	Corp.Sec.tré. -cotisation 74	50.00	
14	Corp.Comté St-Maurice	400.00	
15	Corp. Village Pte du Lac	600.00	
16	T.Bellemare -accompte che.hiver	10,000.00	
17	R.Beaudry- " " " "	500.00	
18	M.Beaudry- sal.7 au 19 Janv.74	152.51	
			14,105.23

COMPTES AU FOLIO 1719

chèque no 1	J-Bte Pothier- surveil,voya Québec	250.00	
2	L.Dugré- entre.,neige	30.00	
3	H.Paquette	5,790.20	
4	Launier- matériels	21.54	
5	Canron ltée- matériel	31.10	
6	Mme Phil. Denoncourt-dommage de Paquet	33/44 111.50	
			6,234.34

5/74 PROPOSE PAR M.HERVE GAUTHIER, SECONDE PAR M. ROBERT PARENTEAU d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement au folio 612 et 1719.

6/74 PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU ET RESOLU A L'UNANIMITE d'ajourner la présente assemblée à Mardi le 5 février 1974 à la même heure et au même endroit qu'à l'accoutumé.

La présente assemblée est ajournée.

Maire Clément Beaudry Sec-tré. Jean-Bte Pothier

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
. CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

INITIALES DU MAIRE 279 INITIALES DU SEC.-TRES.

Séance ajournée tenue le 5/2/74

Séance ajournée de la séance régulière du 14 Janvier 1974, tenue au bureau de la Municipalité ce 5e jour de Février 1974, à laquelle sont présent Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous ls présidence de M.le Maire Clément Beaudry, et formant quorum.

Le Sec-tré. et l'ass-sec. sont tous deux présents.

M.le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 Janvier 1974, laquelle est acceptée tel que lue sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Arthur Robitaille, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

7/74

Soumissions obligations

Considérant que la Corporation Municipale de Pointe du Lac a demandée par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour pour la vente d'une émission d'obligations au montant de $ 650,000.$, avis qui a paru le 19 Janvier 1974.

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 3 soumissions ci-dessous détaillés:

1-Banque Provincial du Canada	98.511	à 9%	9.2902
2-Tassé & Associés Ltée	98.02	9%	9.3878
3-Cliche & Associés Ltée	98.06	9%	9.3798

Considérant que l'offre ci-haut provenant de La Banque Provincial du Canada s'est avérée être la plus avantageuse: il est proposé par Robert Parenteau

8/74 et résolu unanimement, que l'émission d'obligations au montant de $ 650,000., de la corporation de Pointe du Lac Paroisse, soit adjugée à la Banque Provincial du Canada, au prix de 98.511%. Adopté

Attendu que la municipalité de Pointe du Lac émet des obligations pour un montant total de $ 650,000. en vertu du règlement d'emprunt numéro 76.

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

9/74 Il est par conséquent, proposé par M.le conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M.le conseiller Conrad Carbonneau, et résolu unanimement:

Que le dit règlement d'emprunt indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard dudit règlement et compris dans l'émission de $ 650,000.:

1- Les obligations seront datées du 1er Mars 1974;

Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque. Provincial du Canada

3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
280
INITIALES DU SEC.-TRES

4-Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté.

10/74 Il est proposé par M. le conseiller M.Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu unanimement;

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $ 650,000., fait en vertu du règlement numéro 76, demande est faite par le par le présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligation pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 30 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt. Adoptée.

Photocopieur

11/74 Afin de donner un meilleur service à la population, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, que la municipalité se porte acquéreur d'un photocopieur modèle 142 SCM, au coût de $1,295.00 Adopté.

Achat de terrain

Considérant qu'il serait avantageux pour la municipalité de se porter acquereur de terrain plus vaste afin de protéger les sources d'eau de l'aqueduc Municipal, Messieurs les Conseillers sont tous unaniment à autoriser M. le Maire et le Sec-tré. à rencontrer les frères Montour pour étudier la possibilité d'agrandir le territoire de la station de pompage.

La présente assemblée est levée.

Maire: Clément Beaudry

Sec-tré.: Jean-Le Montour

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée rég. 11/2/74

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de la Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, le 11e jour de Février 1974, à laquelle sont présent Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. et l'ass-sec sont tous deux présents.

M. le Conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière le Sec-tré. donne lecture des minutes de l'assemblée ajournée tenue le 5 Février 1974, la-

12/74 quelle est acceptée tel que lue, sur proposition de M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Simon Dubé; rue

M.Simon Dubé s'inquiète concernant la signature du Contrat pour une rue, lot P-247. Aussitôt que la température le permettra, une inspection sera faite, et si la forme requise est acceptable, le Sec-tré. devra transmettre les documents au notaire.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Paquette-Noel

Mme Michel Paquette, par l'entremise des avocats Moreau, Leblanc et Roy, avise la Municipalité de reviser les règlements, afin de faire respecter la tenue du terrain de M.Claude Noel, lequel est situé face à la demeure de Mme Paquette. M. Claude Noel étant présent, celui-ci mentionne qu'il va y mettre de l'ordre, et qu'il doit bâtir un garage prochainement et ce, aussitôt qu'il sera propriétaire d'un terrain à cet endroit.

INITIALES DU MAIRE C.S. 281 INITIALES DU SEC.-TRES.

Epicerie- dom.Leveco,R.Beaudry

M.Rodrigue Beaudry désire opérer un commerce,d'épicerie, dans son sous-sol de maison, afin de dépanner les gens du domaine Leveco et des alentours.

Croix Rouge

La Croix Rouge demande une aide financière de la Municipalité; les membres du Conseil sont unanimes à accorder $ 25.00 à cette société.

Rajustement évaluation

La Firme d'évaluation soumet une liste de mise à jour et de rajustement à apporter au rôle d'évaluation. Les membres du Conseil préfèrent attendre à la prochaine assemblée, afin d'obtenir plus de renseignements.

Etats Finan. 73

Le sec-tré. donne lecture des états financiers se terminant le 31 Décembre 1973.

13/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, d'accepter les états financiers de 1973 tel que préparer par la firme DeCotret, St-Arnaud & Associé. Adopté

Considérant que la vente des obligations a été accordé à la Banque Provincial du Canada,

14/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M.le Conseiller Conrad Carbonneau et résolu, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le Sec-tré. Jean-Bte Pothier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe du Lac tous les documents et les opérations des obligations; par l'entremise de la Banque Provincial du Canada situé à Yamachiche. Adopté.

Comptes

Au folio 612

no 19	Rece.Géné.Can.;rajuste Impot,ass-chom.	90.58
20	Minist. Reve. Qué.; rajust.Impot,RR, ass. sant.	141.89
21	A. Thériault; vidange janvier 74	407.53
22	P. Juneau; loyer bureau février 74	85.00
23	M.Beaudry; sal.21jan.-2fév.	151.38
24	Jean-Bte Pothier; sal. janv. 74	510.40
25	J.P.Boisvert; soirée informat. janv.74	78.40
26	Bell Canada; 3 mois téléphone bureau	60.64
27	A.Spénard; bon fidélité	25.00
28	Imprimerie Lacoursière; papeterie	106.53
29	Claude Arbour; photocopieur	1,409.71
30	J¾Bte Pothier; poste, salle, insp.	126.50
31	Rece. Géné. Canada; Impôt janv. 74	66.49
32	Min. Reve. Qué.; Impot,janv. 74	96.99
33	Annulé	
34	A.Guy Messier; sable 21 janv.74	291.00
35	Com.Scol.Chavigny; permis roulotte 73	600.00
36	Mauricienne Evaluation; copie du rôle	50.00
37	Corpo. Village; 2 feux	150.00
38	Emile Baril; remboursement chèque Mars 73	1.00
39	Croix Rouge; don	25.00
40	M.Beaudry; sal. 4 @ 16 févr.	151.38
		4,625.42

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

Au folio 1719

no; 7	Michel Thiffeault; 19/1/74; B$\frac{3}{4}$F	24.00
8	J-Guy Rouette; B-F, 331/2 h.	157.50
9	M.Beaudry; B-F, 44 h.	176.00
10	L.St-Pierre; 67 gal. antigel	235.17
11	Corpo. du Gaz; gaz propane	19.71
12	Gazette offi. du Can.; avis obligation	215.95
13	J-Bte Pothier;Frais voyage, voy. Québec	250.00
14	L.Dugré; déneigement et B-F	138.00
		1,216.33

15/74 Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, secondé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire: Clément Beaudry

Sec-tré.: Jean B. Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée rég. 11 Mars 1974

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac tenue au bureau de la Municipalité ce 11e jour de Mars 1974, à laquelle sont présent Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

M.le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation dela prière, le sec-tré. demande si tous les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 11 Février 1974, et distribué le 1er Mars 1974 à chaque Conseiller.

16/74 Il EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, d'accepter les minutes de la dernière assemblée telle que rédigées. Signées et initialées par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté

Correspondance Acceptation émission obligation 10 ans

Le Ministère de l'environnement du Québec et Commission Municipale, en date du 12 Février 1974, acceptent l'échéancier de 10 ans, pour émettre les obligations en vertu du règlement no 76. Ces documents sont signés par le Sous-Ministre RocK Bolduc et M. Gaston Lamarre.

Liste Jurés

En date du 28 Février 1974, un officier du palais de Justice accepte la liste des jurés telle que préparée par les Sec-tré.

Service Environnement

Le directeur des Services de l'Environnement, M.Gilles Jolicoeur, avise que le permis que détenait la société d'aqueduc de Baie-Jolie a été annullé, et que seule la Municipalité de Pointe du Lac a le droit d'opérer un Réseau d'Aqueduc.

M.Roy de l'Ave. des Pins désirerais acheter le terrain de M.Donat Beaudet, et voudrait recevoir de l'aide pour le faire nettoyer. Des informations devront être prise à ce sujet.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Amélioration rue Boucher et aqueduc

Un groupe de l'Aveé Boucher demande des améliorations dans leur rue. Une étude sera apportée dans cette rue, aussitôt que la température le permettra. Dans cette même rue neuf propriétaires signent une demande pour obtenir le service d'aqueduc.

INITIALES DU MAIRE 283 INITIALES DU SEC.-TRES.

17/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU ET RESOLU A L'UNANIMITE de prendre en considération la signature des propriétaires de la rue Boucher, ceux-ci s'engageant à payer le coût de l'entrée d'eau $ 150.00 et à payer le service d'aqueduc tel que prévu au règlement. Le Conseil étudiera la possibilité d'un prolongement de 500 à 600 pieds avec borne-fontaine. Adopté.

Rue Garceau

M.Philippe Garceau présente un plan pour le prolongement de la rue Garceau.

18/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, 1) d'accepter le plan déposé par M. L'Arpenteur-Géomêtre Roger Gélinas pour un prolongement d'une rue au lot 1-23 et 203-19.

2) M.Philippe Garceau s'engage à terminer les travaux de confection de forme de rue et d'égouttement tel que prévu au règlement de la Municipalité. Adopté.

Achat terrain Darius Montour

Considérant qu'il est d'une extrême importance pour la Municipalité de préservé de toute pollution les sources d'eau de la Municipalité;

19/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER HERVE GAUTHIER, SECONDE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU, M.le Conseiller Robert Parenteau enregistre sa dissidence en abstention sur cette résolution, que la Municipalité de Pointe du Lac se porte acquéreur de la terre à bois de M.Darius Montour, lot 194, au complet, au coût de mille dollars, payé comptant. M.Darius Montour aura le droit, lui et son fils demeurant sur la ferme paternelle, aussi longtemps que celui-ci exploitera la ferme paternelle, de se procurer sur cette terre à bois, le bois nécessaire à leur besoin et cela, sans causer de déboisement à cette terre à bois.

Que le contrat soit préparé par M. le Notaire G.G.Garceau, et que M.le Maire Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin. Adopté.

Arrérage Avis et intéret

Considérant les arrérages de taxe que les contribuables retardent à payer, et considérant les intérêts que la Municipalité doit elle-même payer,

20/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, SECONDE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, ET RESOLU de charger aux contribuables dont les comptes envers la Municipalité sont passés dus, un intérêt de 1% par mois, et qu'un avis leur ~~xxxx~~ leur soit envoyé à chaque mois, et ce aux frais des contribuables retardataires, à raison de 40 cents l'avis. Adopté.

Claude Noel garage

M.Claude Noel présente un plan de garage à construire sur le lot P-248

21/74 ILEST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, SECONDE PAR M. LE CONSEILLER HERVE GAUTHIER, d'accorder un permis de construction pour un

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
284
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

garage en acier de 45 X 100 pieds, à M. Claude Noel, lot P-248. Celui-ci s'engage par la suite à nettoyer son emplacement actuel et placer de l'ordre dans ses terrains. Adopté.

M.Philippe dugré Maire du village, souligne que sa Municipalité serait disposée à reprendre le travail déjà commencer pour étudier les améliorations possibles, soit par la fusion de service ou soit par la fusion complète et volontaire.

22/74 Nomination Inspecteur

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, résolu par les membres du Conseil de nommer pour le prochain terme les inspecteurs suivants:

M.Paul Houle comme Grand Inspecteur et Gardien d'Enclos

M.Rolland Houle, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 1, comprenant les Rangs: St-Nicolas, St-Joseph, l'Acadie, des Garceaux et route no 2 côté Ouest.

M.Philippe Pothier, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 2, comprenant:le chemin Ste-Marguerite, l'Ave. St-Jean-Bte, Baie-Jolie, et toutes les rues adjacentes .

M. Raoul Godin, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 3, comprenant les rangs: St-Charles 3-4-5-6-7 et le secteur du Lac des Pins.

Le rapport devra être signé par l'inspecteur concerné dans son arrondissement.

Emploie des B-F Baie-Jolie;Mastai Montour 23/74

Afin d'assurer un meilleur service de protection contre l'incendie dans le secteur Baie-Jolie, IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER HERVE GAUTHIER, ET RESOLU A L'UNANIMITE, d'autoriser M.Darius Montour à utiliser les borne-fontaines lors de début d'incendie, et de lui fournir les outils nécessaires. Adopté.

24/74

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER RAYMOND LAMOTHE, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, ET RESOLU que le Conseil Municipal de Pointe du Lac Paroisse accorde son appui le plus favorable au Projet Perspectives-Jeunesse:''PLEIN AIR POUR TOUS''.

Adopté.

Amendement Règl.no 71

Considérant qu'il est du devoir des Membres du Conseil d'établir des lois pour protéger les sources du réseau d'aqueduc de la pol pollution,

25/74

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ROBERT PARENTEAU, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, de déposer un avis de motion pour amender le règlement no 71, zone C2, RA1 et A3, partie côté Nord du Che. Ste-Marguerite, lot 193, 192, 191, décrété en zone forestière; sauf une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur, longeant le chemin Ste-Marguerite, qui demeurera en zone commerciale C2. Adopté

Achat tuyaux prolon.

Le Sec-tré. est autorisé à reviser pour l'achat de 3 borne-fontaines et d'environ 1500 pieds de tuyau de 6 po., de la Canron.

Comptes

Au folio 612

COMPTES

Chèque no 41	A.Thériault; service vidange février 74	407.53
42	P.Juneau; loyer mars 74	85.00
43	J.Bte Pothier; salaire février 74	510.40
44	M.Beaudry; salaire 18 févr.au 12 mars 74	151.38
45	Receveur du Canada; impôt février 74	66.49
46	Ministère Revenu Québec; impôt févr. 74	96.99

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèque no 47	P.V.Ayotte; papeterie	2.64
48	Imprimerie St-Joseph; comptes de taxe	110.68
49	Clément Beaudry; Frais de représentation	167.40
50	Robert Parenteau; " "	55.80
51	Raymond Lamothe; " "	55.80
52	Arthur Robitaille; " "	55.80
53	Conrad Carbonneau; " "	55.80
54	Hervé Gauthier ; " "	55.80
55	Jules Levasseur; " "	55.80
56	M.Beaudry; liste jury	28.55
57	J-Bte Pothier; salle,voyage insp.,congrès,div.	136.72
58	Corpo. Sec. Municipaux; M.Beaudry cotis.	50.00
59	Corporation Village; 2 feux	100.00
60	M.Beaudry; sal. 4 au 15 mars 74	151.38
61	Darius Montour; achat terre lot 194	1,000.00
		3,399.96

INITIALES DU MAIRE 285 INITIALES DU SEC.-TRES.

Au folio 1719

18	M.Beaudry; borne-fontaine inspecteur 200	46.00
chèque no19	J-Bte Pothier;8.59fusé,repas8,alcool7.50,voy50	274.09
15	Union Régio. Caisse Popu.; capit. et inté.	598,277.10
16	Saillant Inc.; matériaux	72.19
17	L.Dugré; travaux deneigement borne-font	459.00
20	Daigle Aqua Inc.; pompe à borne-font.	47.20
21	J.B.Deschamps; impression obligation	2,884.90
		602,060.48

Vente des Obligations par Banque Provincial du Canada, le 1er Mars 1974

Obligations: 650,000.00
Coût: 9,677.85

En dépôt 640,322.15

26/74 IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JULES LEVASSEUR, APPUYE PAR M. LE CONSEILLER CONRAD CARBONNEAU, d'accepter les comptes ci-haut mentionnés pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire: Clément Beaudry Sec-tré.: Jean B. Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière du 8 Avril 74

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, t enue au bureau de la Municipalité le 8ème jour d'Avril 1974; à laquelle étaient présents tous les Conseillers: Messieurs Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Jules Levasseur, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau. Sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec.-tré., Jean-Bte Pothier, est aussi présent.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 11 Mars 1974, et distribuée le 30 Mars 1974 à chacun des conseillers. Deux ratifications sont soulignés; celle-ci sont corrigés et initialées par M. le Maire et le Sec-tré.

27/74 IL EST PROPOSE PAR M.ROBERT PARENTEAU, APPUYE PAR M. RAYMOND LA

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.
286

MOTHE d'accepter les minutes de la dernière assemblée, du 11 Mars 1974. Signée et initialée par M. le Maire et le sec-tré.. Adopté.

Avis de Motion lot 195

Considérant l'avis de motion déjà déposée à la séance de Mars 1974, pour protéger les sources d'eau de l'aqueduc municipale, considérant une lettre du Ministère de la Protection de l'environnement du Québec avisant qu'il est urgent de protéger les sources d'eau, selon le rapport d'inspection, daté du 21 Juin 1973, et traitant d'une grande importance de protéger toute la population contre la pollution de ces sources d'eau.

28/74

IL EST PROPOSE PAR M. ROBERT PARENTEAU, ET RESOLU A L'UNANIMITE DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, de déposer un avis de motion pour décréter le lot 195, zone forestière, la partie qui entoure la station de pompage et qui est en jeune forêt, une lisière, de 200 pieds de profondeur, longeant le chemin Ste-Marguerite, demeure en zone commerciale C-2 . Adopté.

Suite à la demande d'un groupe de propriétaires de l'Ave. Boucher, le sec-tré. est chargé de faire passer le gradeur, et si nécessaire, fermer la rue à la circulation, afin de permettre à celle-ci de s'égoutter rapidement.

Prolongement aqueduc rue Garceau

Considérant plusieurs demandes, sous forme de signature, de la Place Garceau, pour obtenir le service d'aqueduc,

29/74

IL EST PROPOSE PAR M. ARTHUR ROBITAILLE, APPUYE PAR ROBERT PARENTEAU d'autoriser le Sec-tré. à faire les préparations nécessaires pour prolonger le réseau d'aqueduc de la rue Garceau de 500 à 600 pieds en tuyaude 6 po. avec une borne-fontaine. Adopté.

Rues Roger Laroche

M. Roger Laroche s'interroge sur le fait que ses rues lot 290 et 291 ne sont pas municipalisées. Les membres du Conseil désigne le Sec-tré. sorte les dossiers de ces rues pour étude à la prochaine assemblée.

Commerce Réal Gélinas

M. Réal Gélinas présente un plan pour établir un commerce, au coin de l'Ave. des Erables lot P-228, de boucherie et épicerie licenciée, d'une superficie de 35' par 70', avec loyer à l'étage supérieur.

30/74

IL EST PROPOSE PAR M. ROBERT PARENTEAU ET RESOLU A L'UNANIMITE DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, 1- d'accorder à M. Réal Gélinas un permis de construction, suivant les normes et devis décrit au plan déposé et rédigé par Bigué et Lord Architec.

2- M. Réal Gélinas devra employer pour le ponceau de la rue des Erables, un tuyau d'acier de 24 po. de diamètre, et y laisser 2 trous-d'hommes afin de faciliter l'entretien de ce ponceau. De plus, il devra, à l'intersection de l'Avenue des Erables et du chemin Ste-Marguerite, laisser un trou-d'homme et sous réserve de l'approbation du Ministère de la Voirie Provincial. Adopté.

Mise en commun Service Incendie

Le Sec-tré. donne lecture de certain documents concernant le service d'Incendie. Une rencontre a eu lieu le 3 Avril 1974, avec les aotorités de la Corporation du Village, et ceux-ci demandent de former un comité de 3 membres de chacune des municipalités pour

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

étudier une entente de mise en commun d'un service d'incendie

31/74 IL EST PROPOSE PAR M. ARTHUR ROBITAILLE, APPUYE PAR M. RAYMOND LAMOTHE, de nommer M. le Maire Clément Beaudry, M. Robert Parenteau et M. Conrad Carbonneau, comme membres du comité, en vue d'étudier un projet d'entente de mise en commun d'un service d'incendie. Ce comité devra par la suite faire ses recommandations aux membres de leur conseil respectif.

INITIALES DU MAIRE 287 INITIALES DU SEC.-TRES.

En l'absence de l'un des trois membres du comité, M.Jules Levasseur sera le substitu désigné. Adopté.

Le Sec-tré. est autorisé à aviser la Voirie Provinciale de l'état de la route dans le Rang St-Charles.

lot 193, Mastai Montour — M. Mastai Montour offre sa terre à bois, lot 193, au coût de 6,000 dollars. Les Membres du Conseil désirent obtenir d'autres informations avant de prendre une décision.

Emploie étudiant — En date du 7 Mars 1974, le Ministère des Affaires Municipales du Québec offre aux Municipalités la possibilité d'employer des étudiants durant l'été 1974. Le Sec-tré. est autorisé à remplir les formulaires à cette fin et faire une demande pour obtenir les services de deux étudiant afin de faire accomplir un recenscement à l'étendu de la Municipalité.

Prévision budgé. au Village — Par résolution, la Municipalité du Village de Pointe du Lac demande de lui faire parvenir les prévisions budgétaires de 1974. Le sec-tré. est autorisé à fournir ce document.

Demande des prévisions budgétaires et état financier

Considérant qu'un comité est formé de membres des 2 Municipalité pour étudier une entente de mise en commun d'un service d'incendie,

32/74 IL EST PROPOSE PAR M. JULES LEVASSEUR ET RESOLU A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL d'autoriser le sec-tré. à demander à la Municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac de nous fournir le plus rapidement possible les documents suivants:

1- Etat financier pour l'année se terminant le 31 Décembre 1973.

2- Prévisions budgétaires pour l'année 1974, afin d'aider à l'étude du projet présentement en cours. Adopté.

Le Sec-tré. est autoriser à aviser M. Simon Dubé que la rue lot P-247, suite à l'inspection et à la vérifications des lieux, il a été constaté que le remplissage n'est pas complété.

Comptes

Au folio 612

chèque no 62	M.Beaudry; salaire 18 au 29 Mars 74	151.38
63	A.Thériault; vidange Mars 74	407.53
64	P.Juneau; loyer bureau avril 74	85.00
65	J-Bte Pothier; salaire mars 74	510.40
66	Ministère Aff.Sociales Qué.; versement 74	1,351.81
67	Hydro-Québec; lumière de rues	949.35
68	Ministère Finances; mutations 3 mois	40.00
69	Corpo.Comté St-Maurice; 2ème versement prov.	500.00
70	A.Spénard; assurances-auto 74	71.00
71	J-Bte Pothier; inspection-voyage-salle	110.00
72	Receveur du Canada; impôt Mars 74	66.49
73	Ministère Revenu Québec; impôt Mars 74	96.99
74	R.Montour; rue Périgny hiver 73-74	100.00
75	R.Beaudry; balance de rue 73-74	550.00
76	M.Beaudry; salaire 1 au 13 Avril 74	151.38
		5,141.33

Au folio 1719

22	Dufresne Aluminium ; matériel	63.80

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

èque no	23	C.P.C.N.; télégramme	4.48
	24	J.-Bte Pothier; frais voyage	200.00
	25	L.Dugré; déneigement borne-fontaine	665.00
	26	Hydro-Québec; électricité station pompe	1,769.19
	27	P.A.Gouin; matériel	

33/74

Séance du 13 Mai 74

34/74

Corp. du Vieux Moulin

Bar Salon;Rosaire Girai

Rue Place Bellevue

35/74

1- Que la Municipalité fasse la rénovation de la rue Bellevue, mais qu'il n'y ait pas de fossés, qu'il n'y ait qu'une forme de rue (dos de cheval).

2- Que les propriétaires s'engagent à donner chacun $60., payable immédiatement à la Municipalité, pour l'achat de pierre concassée.

3- Que dès que cette requête sera déposée, la Municipalité sera dégagée de toute responsabilité concernant l'égouttement de cette rue, et ce, envers tous les propriétaires présents et futurs.

4- Que les propriétaires s'engagent à faire à leur frais, l'égouttement de leur rue qui pourrait survenir dans le futur.

Adopté.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

Rue Boucher

Un groupe de propriétaires de la rue Boucher voudraient bien avoir l'amélioration de leur rue.

36/74 Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, que suite aux travaux d'aqueduc, le Sec-tré. soit autorisé à faire accomplir les travaux d'égouttement et d'amélioration de la rue Boucher, à condition que les propriétaires s'engagent à défrayer le coût de leur ponceau d'entrée, au montant de $60.00, payable à l'avance à la Muhicipalité. Le tuyau devra avoir 18 po. de diamètre et être en acier.

Rue Janvelly

37/74 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, d'accepter le plan tel que déposé par M.Roger Gélinas, arp-géo., pour une rue, lot 349-1, propriété de M.Philippe Beaudin et Anna Charron. Lequel plan fut accepté par le Ministère des Terres et Fôrets en date du 2 Mai 1974 et porté au dossier no 129724.

2- Dautoriser le Notaire Gilles G. Garceau a préparé le contrat, afin que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse se porte acquéreur de la dite rue.

3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé. Adopté.

Rue Baril

38/74 Suite à une requête des propriétaires de la rue Baril, Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, D'autoriser le Sec-tré. à faire accomplir les travaux de rénovation sur une partie de la rue Baril, à condition que les propriétaires s'engagent à payer leur ponceau de 18 po. de diamètre en acier, tel qu'exigé par la Municipalité. Adopté.

Terre à bois de Mastai Montour

39/74 Afin de protéger les sources d'eau de la Municipalité contre la pollution, Il est propose par M.le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, M. le conseiller Robert Parenteau ayant enregistré son abstention,

1- Que la Municipalité de Pointe du Lac se porte acquéreur de la terre à bois de M. Mastai Montour, ayant les No suivant:

Partie du lot 193 1½ arp. de largeur par la longueur.

"" 16de 60 pi. de large, partir du Che. Ste-Marguerite, allant au lot 193 (cordon), le prix est de $6,000.00, payé comptant au folio 1719.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE 390 INITIALES DU SEC.-TRES.

2- M.Mastai Montour aura le droit de son vivant, de se procurer, sur cette terre le bois nécessaire à son besoin, cela sans causer de déboisement à cette terre.

3- Autoriser M. le Notaire GIlles G.Garceau à préparer les documents à cette fin, que M. le Maire Clément Beaudry, signe pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat. Adopté.

Ave. des Arts

Les résidents de l'Ave. des Arts suite à une requête sont tous consentant à demander la rénovation de leur rue.

40/74

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'autoriser le Sec-tré. à faire accomplir les travaux d'égouttement nécessaire à la rue des Arts. Les ponceaux devront avoir 18 po. de diamètre et être en acier, et le coût défrayé à l'avance à la Municipalité. Adopté.

Restaurant Marcel Déry

M.Marcel Déry désire faire déplacer une borne-fontaine face à son commerce, lot P-35, Route No 2,. Le Sec-tré. est autorisé à prendre les informations requises à cette fin.

Hayden Hayes

M.Hayden Hayes, de la Place Garceau, souligne qu'il y a eut dégat sur son terrain, suite aux travaux d'aqueduc du 3 Mai 1974.

41/74

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, d'accorder de faire transporter sur le terrain de M.Hayes, 6 voyages de sable. Adopté.

Rapports: Aqueduc
Construction

Le Sec-tré. donne les rapports du Réseau d'aqueduc et de l'inspecteur en construction. Deux cas irréguliers sont soumis. Les membres du Conseil autorisent le Sec-tré. à employer les services de Mtre Lupien pour aviser M.Guillaume DeGueus et M.Gilles Bourassa.

Rapport Comité Incendie

M.Robert Parenteau, sec du comité d'étude pour le projet de fusion de service d'incendie, donne le rapport des entrevues et du travail déjà accompli par ce comité.

COMPTES

Comptes

au folio 612

chèque no 77	M.Beaudry; sal. 15 au 28 avril	151.38
78	A.Thériault; vidange avril	407.53
79	P.Juneau; loyer mai	85.00
80	J.Bte Pothier; sal.avril	510.40
81	M.Beaudry; sal. 29 avril à 12 mai	151.38
82	Minis.Revenu Québec;impôt avril	96.99
83	Receveur du Canada; " "	66.49
84	T.Bellemare;che. hiver 73-74	9,524.00
85	Bell Canada; télé. 3 mois	70.81
86	Claude Arbour Inc.; papeterie	72.21
87	J.Bte Pothier; Information,salle, inspect.	214.35
88	Revue Municipale; abonnement	5.00
89	A.Guy Messier; pierre dans rues	911.07
90	Simard-Comeau; poteau nom rue	47.04
91	DeCotret-St-Arnaud; vérification	825.00
92	Notaire GG Garceau; contrat achat rue	88.00
93	Corpo. Village; feu 3 mai 74, Laliberté	50.00
94	R.Parenteau; frais représentation Comité Incendie	50.00
95	R.Gélinas arp-géo.; Rue Cantin	150.00
96	M.Beaudry; sal. 13 au 25 mai 74	151.38
	TOTAL	13,628.03

au folio 1719

chèque no 28	B.Guilbert; travaux aqueduc	40.50
29	L.Dugré; travaux avec pépine	485.00
30	M.Beaudry; frais déplac. travaux aqued.	178.00

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

chèque no 31	J¾Bte Pothier; frais voyage, réseau	200.00 "
32	Canron Ltée; matériel	8,058.26 "
33	M.Thiffeault; travaux aqueduc	31.50 "
34	Annulé	------
35	Mastai Montour; terre à bois	6,000.00 "
	TOTAL	14,993.26

INITIALES DU MAIRE C.B. 281 INITIALES DU SEC.-TRES.

42/74 Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée est levée.

Maire Clément Beaudry

Sec.tré. Jean Bte Pothier

Assemblée 10/6/74

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité le 10ème jour de Juin 1974, et à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers; Robert Parenteau, Jules Levasseur, Arthur Robitaille, Hervé Gauthier, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier est présent.

Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Raymond Lamothe, de même que l'ass-sec, sont absents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 13 Mai 1974 et distribué le 31 Mai 1974 à chacun des membres du Conseil, celui-ci est accepté tel qu'apparait au

43/74 livre des minutes, sûr proposition de M.le Conseiller Robert Parenteau appuyé par M. le Conseiller Jules Levasseur. Adopté

M.Martin demande et désire se construire au bout du Rg des Crêtes, lot P-29. Celui-ci devra, avant d'établir son projet, fournir aux membres du Conseil, un plan d'arpenteur désignant la rue.

M.Claude Paquin, rue Boucher, désire un deuxième ponceau. Le Conseil accepte de lui accorder ce deuxième ponceau au même prix et lui fournir le remplissage, considérant que ce dernier avait fait la demande à l'occasion des travaux à cet endroit.

Place Bellevue

Quelques contribuables de la Place Bellevue soumette une requête, tel que rédigé à la résolution no 35/74 de Mai 1974, apparaissant au livre des minutes. Cette requête est signée par 25 noms, dont 23 ont payé le 60.00, tel qu'indiqué pour l'achat de pierre. Suite à l'acceptation de cette requête, il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, d'autoriser le Sec-tré. à faire accomplir les travaux qui s'imposent dans la rue Bellevue, soit nivellement, remplissage, forme de rue, et par la suite épandre la pierre concassée pour le montant déjà versé par ceux-ci. Le sec-tré. devra reviser pour l'achat du sable, et se le procurer à l'endroit le plus propice. Adopté.

44/74

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

B.F. Marcel Déry

M.Marcel Déry signe un document pour faire déplacer la borne-fontaine, et s'engage à payer tous les frais de ce déplacement. Les travaux devront se faire dans un bref délai.

La Co. Bell Canada présente un plan pour déplacer 2 poteaux face au commerce de M.Déry.

45/74 Il est propose par M. le Conseiller Arthur Robitaille, et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan tel que déposé par la Co, Bell Canada. Adopté.

Photo-copie Village

Suite à une demande de la Corporation du Village de Pointe du Lac pour établir un tarif de photo-copie,

46/74 Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité de tous les membres du conseil présents, de fixer un taux de 0.25 par copie. Adopté

Service Incendie

La Corporation de la Visitation de Pointe du Lac, par résolution, adoptée à la séance du 6 Juin 1974, avise la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse qu'un nouveau tarif sera chargé pour la sortie du camion d'Incendie, soit $ 300. pour la première heure et $ 150.00 pour les heures additionnelles.

Considérant que suite à l'entente datée du 2 Février 1965, engageant les deux municipalités, que le versement initiale de $ 500. a été versé et accepté pour l'année 1974, et que cette année étant déjà très avancée, considérant que le montant prévu au budget 1974 ne permet pas de déboursés additionnels ou augmentation

47/74 Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, de prendre en considération la demande de hausser le tarif du service d'incendie, et qu'une étude soit apportée à la préparation du prochain budget pour 1975. Adopté.

Gaston Bourassa Résol.

48/74 Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, secondé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, que la compagnie Gaston Bourassa Ltée n'a pas encore donné suite à la lettre qui lui a été adressée le 6 Décembre 1973 par l'Ingénieur Romuald Lemay en marge des travaux d'aqueduc.

Attendu que cette négligence flagrante de lapart de cet entrepreneur est préjudiciable à la Municipalité à cause des dommages incontestables causés tant au public en général qu'aux particuliers du réseau d'aqueduc.

1- Qu'un délai se prolongeant jusqu'au 1er Juillet 1974 soit accordé à l'entrepreneur Gaston Bourassa Ltée pour s'acquitter complètement et définitivement de ses obligations envers la Municipalité, telles que décrites aux plans, devis et contrat.

2- Qu'a l'expiration de ce délai, la Municipalité procèdera, par elle-même ou par un entrepreneur, à l'exécution de ces ouvrages aux frais et dépens de l'entrepreneur Gaston Bourassa Ltée, à même les retenues faites à cette fin et ce sans autre avis.

3- Que la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, dans les circonstances, se prévale de ses droits et pouvoirs, ainsi que des dispositions prévues à ce sujet dans les devis descriptifs (art.4,26,27,29,30,44 et 45 des clauses générales").

INITIALES DU MAIRE C.B. 292 INITIALES DU SEC.-TRES.

MARGE de la RELIURE Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

4-Que la présente résolution soit considérée par l'entrepreneur Gaston Bourassa Ltée comme une mise en demeure, à lui faite le déclarant en défaut.

5- Qu'une copie de la présente résolution soit adressée, sous pli recommandée, à la Compagnie d'Assurance le Groupe Commerce, assureur, St-Hyacinthe. Adoptée.

INITIALES DU MAIRE 293 INITIALES DU SEC.-TRES.

Bau-Val

Considérant que la Co.Bau-Val emploie une quantité assez appréciable d'eau, pour accomplir les travaux d'autoroute,

Considérant que la Municipalité ne possède qu'un puit artésien qui n'opère que depuis quelques 9 mois, et la population augmentant considérablement dans le secteur aqueduc,

49/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité, d'aviser la Co. Bau-Val Construction, qu'il est regrettable, mais que nous ne pouvons plus à l'avenir, leur fournir l'eau nécessaire, de cesser immédiatement de s'alimenter à même le réseau de Pointe du Lac Paroisse. Que les dirigeant sont inquiet à savoir la capacité du puit, afin de ne pas causer d'ennuie à la population.

Adopté.

Le secrétaire soumet ses rapports d'inspecteur et de réseau d'aqueduc. Suite à la consommation des derniers jours de chaleur, une instruction est donné au secrétaire de reviser avec M.Levesque, afin d'étudier la possibilité d'établir un 2ème puit au réseau existant.

Comité étude Incendie

M.Robert Parenteau soumet un rapport détaillé du comité d'étude sur le projet de mise en commun d'un service d'incendie.

Mme Arthur Comeau

Mme Arthur Comeau avise la Municipalité, par l'entremise de son avocat, que contrairement au plan de rue déposé et accepté par le Ministère des Terres et Forets du Québec, la rue municipalisée, lot 349 1 n'est pas en ligne droite. M.Roger Gélinas, arp-géo., doit reviser la présente situation.

F.Noel; taxe scol.

Suite à une demande formulée par Mme Fabiola Noel, considérant un compte de taxe scolaire sur le lot no 214,

50/74

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que demande soit faite aux membres de la Commission Scolaire Chavigny, de biffer le montant de $46.51 pour taxe scolaire 1973-1974, facturé à Mme Noel, au lot 214, lequel terrain a été vendu à la Voirie suivant acte passé le 27 Février 1973 sous l'enregistrement no 283465, et n'apparaissant pas au rôle en vigueur de la Municipalité. Adopté

51/74
Avis de Motion

M.Hervé Gauthier, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement intitulé "Règlement concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun " et ayant pour but de ratifier l'entente intervenue entre la corporation municipale de la Visitation de Pointe du Lac et la corporation municipale de la paroisse de Pointe du Lac.

Avis donné à l'assemblée du Conseil municipal tenue le 10 Juin 1974.

Asphalte

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac possède plusieur rues en terre et gravier où reside une forte population et que celle-ci va sans cesse en augmentant,

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
294

52/74 Il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, de demander à la Voirie Provinciale du Québec, de nous venir en aide et étudier la possibilité de recouvrir en asphalte les rues suivantes:

1- Ave. des Bouleaux, sur une longueur de 2,000 pieds
2- Ave. des Erables, " " " " " 2,500 "
3- Place Bellevue, " " " " " 2,000 "
4- Les 2 rues Montour, " " " " " 1,500 " chacune

L'accomplissement de ces travaux permettrait à notre population de pouvoir circuler plus facilement dans ces rues, et ce, en toute saison de l'année. Ce que les gens apprécieraient énormément. Adopté.

53/74 Maire-Suppléant

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Arthur Robitaille, Maire-Suppléant pour le prochain terme. Adopté.

Société Agricult. de ST-Barnabé

La Société d'Agriculture de St-Barnabé demande une souscription pour leur prochaine exposition. Un montant de $ 50.00 est accordé pour une annonce.

Congrès; Maire et Sec. 54/74

Considérant qu'il y a un congrès pour le Maire et un pour le Sec-tré., il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité, d'accorder à chacun, un montant de $450. pour frais d'inscription, de voyage, d'hotellerie et autres. Adopté.

Rue Cantin

Considérant que le printemps, il y a eut des dégats dans la rue Cantin.

Considérant que cette rue est municipalisée et qu'elle appartient à la Municipalité,

55/74 Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité, de faire accomplir les travaux de voirie qui s'Imposent dans la rue Cantin, lot 349 1 . Adopté

Achat de ponceaux

Afin de donner un bon égouttement aux rues dont les travaux ont été complété, et de pouvoir fournir aux contribuables des ponceaux ayant tous le même diamètre, les membres du Conseil autorisent le Sec-tré. à commander un nouveau voyage de tuyaux de 18 po. par 20 pi. de long.

Aqueduc avis de motion

Considérant l'avis de motion déposé en Mars 1974 pour zoner les territoires des sources d'aqueduc municipale,

Considérant une lettre du Ministère de la protection de l'environnement du Québec avisant qu'il est urgent de protéger les sources d'eau, selon le rapport d'inspection daté du 21 Juin 1973 et traitant d'une grande importance de protéger toute le population contre la pollution de ces sources d'eau,

56/74 Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, de déposer un avis de motion pour décréter les lots: 191-192-193-195, zone forestière afin de protéger les sources d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité . Une lisière de 200 pi., longeant le Che. Ste-Marguerite, demeure en zone commerciale C-2. Adopté.

Compte folio 612-1719

COMPTES

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

COMPTES

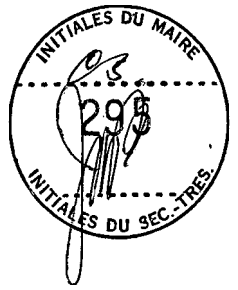

Chèque no: au folio 612

97	A.Thériault, serice de vidange	407.53
98	P.Juneau, loyer de bureau	85.00
99	J-Bte Pothier, salaire Mai 74	510.40
100	Ministère revenu Québec, impôt Mai 74	96.99
101	Receveur Général Canada, " " "	66.49
102	C.Beaudry, frais de représentation	167.40
103	R.Parenteau, " " " " "	55.80
104	R.Lamothe, " " " " "	55.80
105	A.Robitaille," " " " "	55.80
106	C.Carbonneau," " " " "	55.80
107	H.Gauthier, " " " " "	55.80
108	J.Levasseur, " " " " "	55.80
109	M.Beaudry, salaire 27 mai à 8 juin 74	151.38
110	A.G.Messier, travaux rues Boucher, Baril, Arts	2,384.64
111	L.Dugré, travaux de rues	434.00
112	Fournier Excavation, travaux rues	2,652.00
113	Ministère des Finances, bureau enregistrement	170.00
114	Imprimerie St-Joseph, papeterie	182.65
115	H.G.Gauthier, divers	26.46
116	J-Bte Pothier, frais inspecteur,salle,divers	116.00
117	G.G.Garceau, contrat de rue	125.00
118	Corporation Village, feu	50.00
119	R.Parenteau, comité étude fusion	50.00
120	Exposition St-Barnabé, annonce	50.00
121	Congrès Maire et Sec-tré.,J-Bte Pothier	900.00
	Total	8,960.74

Chèque no: au folio 1719

36	J.P.Morin, travaux aqueduc rue Boucher	190.00
37	R.Généreux, " " " " "	60.00
38	F.Milot, " " " " "	60.00
39	M.Thiffeault, " " " " "	20.00
40	J.P.Morin, " " " " "	20.00
41	L.Dugré, pepine Boucher, Garceau	828.00
42	L.St-Pierre, matériel	36.50
43	J-Bte Pothier, frais insp., voyage	200.00
44	M.Beaudry, travaux frais voyage	180.00
45	Saillant Inc., matériaux	1,036.11
46	La Fédérée Gaz, gaz pompe	62.34
47	F.Milot, travail rue Baril	22.50
	Total	2,715.45

57/74 Il est proposé par M'le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée est levée.

Maire: Clément L. Beaudry

Sec-tré.: Jean B.te Pothier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance SPECIALE du 25 Juin 1974

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue le 25 Juin 1974 au bureau de la Municipalité.

A

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRES.

A laquelle sont présent Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. M. Le Conseiller Jules Levasseur était absent. Le sec-tré. Jean-Bte Pothier et l'assistant-se. sont tous deux présents.

Les avis de convocations ont été distribués de main à main par le sec-tré. à chacun des conseillers en date du 21 Juin 1974 et mentionnait l'ordre de l'assemblée, comprenant les items suivants

1- Terrain aqueduc et puit
2- Aqueduc village
3- Service d'incendie

Après la récitatiom de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 Juin 1974 et distribué le 21 Juin 74 à chacun des membres du conseil. Celui-ci, le procès verbal, est

58/74 accepté tel qu'apparait au livre des minutes sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, signé par M. le Maire et le sec-tré. Adopté.

M.Bernard Montour
Achat terre à bois

M. Bernard Montour se présente à l'assemblée et offre sa terre à bois (sucrerie), lot P-193, au coût de $ 10,000.00 . Après étude et dialogue, la résolution suivant est adoptée:

Considérant qu'il est du devoir des Membres du Conseil de préserver les sources d'eau de l'aqueduc Municipale et suite aux directives du Ministère de l'environnement du Québec,

59/74 Il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil,

1- D'offrir à M.Bernard Montour d'acheter sa terre à bois, lot P-193, au coût de $ 6,000.00 , payé comptant.

2- De laisser à M.Bernard Montour le droit de continuer à exploiter sa sucrerie, sa vie durand.

3- Celui-ci pourra pour ses besoins personnels, se procurer sur la dite terre, le bois nécessaire, soit une coupe sélective, sans causer de déboisement à cette terre à bois.

4- Cette offre n'est valable que jusqu'au 29 Juin 1974 à minuit.

Adopté.

Suite à des rapports assez élaboré et précis, les membres du Conseil croit urgent d'implanter un 2ième puit, afin de permettre un rendement plus efficace au service d'aqueduc.

60/74 En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité:

1- D'autoriser M.J.R.Levesque & Fils, à accomplir immédiatement un sondage pour un futur puit, au coût pouvant varier entre $1,200. et $1,500., tel que décrit dans le contrat en date du 22 Juin 1974.

2- D'autoriser M.le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.

3- Que le sec-tré. soit le surveillant des travaux et s'occupe à faire accomplir les travaux de défrichement et de chemin nécessaire, et autres s'il y a. Ses frais de déplacement seront couvert par le Conseil. Adopté.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Aqueduc Village

M. le Maire souligne que la Municipalité du Village manque d'eau depuis déjà quelque temps et que ces derniers se sont approvisionner à même notre réseau, à l'aide de camion citerne et de boyaux d'incendie. Les membres du Conseil sont donc unanimes à leur fournir de l'eau jusqu'à Jeudi le 27 Juin 1974, afin de les aider à rétablir leur service, mais cela sous réserve de cesser de fournir une partie du village, s'il se déclarait une défectuosité de notre système ou tout autre baisse d'eau.

INITIALES DU MAIRE
297
INITIALES DU SEC.-TRES.

Service d'Incendie

M.Robert Parenteau donne un exposé très appréciable de la présente étude du Comité en charge de la fusion du service d'incendie. Suite à cela plusieurs échange d'idées et de suggestions sont donnés.

61/74

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, et résolu unanimement des membres présents du Conseil, Que:

Suite au rapport du comité d'étude sur le projet de fusion du système de protection contre l'incendie, après de multiples échanges d'idées et de suggestions,

Considérant l'étendue, l'évaluation foncière, la population grandissant à un rythme énorme et divers autres facteurs, le Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac prend la position suivante, soit:

Que la municipalité mandataire pour cette mise en commun d'un service de protection contre l'incendie, soit la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse.

Que copies de cette résolution soient envoyées à la Municipalité du Village de Pointe du Lac et au comité d'étude du projet de fusion du service d'incendie. Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Clément Beaudry

Sec-tré. Jean Bte Pothier

Séance Spéciale du 3 Juillet 74

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par M.le Maire Clément Beaudry et tenue le 3 Juillet 1974 au bureau de la municipalité, et à laquelle sont tous présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau,Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Les avis de convocation ont été distribués de mains à main à chaque conseiller, en date du 1er Juillet 1974, et mentionnaient l'ordre de l'assemblée, soit:

1- Achat de terrain et aqueduc.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée spéciale tenue le 25 Juin 1974 et distribué le 30 Juin 74 à chacun des membres du Conseil.

INITIALES DU MAIRE
298
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Lequel, procès verbal, est accepté tel qu'apparait au livre des minutes, sur proposition de M.le Conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le Conseiller Robert Parenteau, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

62/74

Bernard Montour; terre à bois

M.Bernard Montour, suite à la demande du 25 Juin 1974, par résolution, nous confirme par écrit, le coût de sa terre à bois au montant de $ 10,000.00 .

Afin d'avoir plus de précision dans cet achat, M.Robert Marchand est venu visité cette terre à bois, et d'après son expérience dans l'achat de terre à bois, son évaluation pour cette terre serait de $ 5,000.00 . Les membres du Conseil sont donc unanimes à ne pas acheter immédiatement cette terre à bois.

2ème Puit artésien

A la suite de l'étude pour savoir où placer le 2ème puit, les membres du Conseil prennent la décision suivante:

63/74

Il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser M. J.R.Levesque à construire le dit puit sur le lot P-194 près de la ligne du 193.
Adopté

Achat tuyau; Canron

Le sec-tré. est autorisé à faire l'achat, à la Co. Canron, de 1,000 pieds de tuyau de 6 po. en fonte ductile.

64/74

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, Que:

travaux Bourassa
cf. Voirie Provinc.

Considérant la résolution adoptée par les membres du Conseil, à la séance du 10 Juin 1974, avisant le contracteur Gaston Bourassa Ltée qu'il devait s'acquitter complètement et définitivement de ses obligations envers la Municipalité, telles que décrites aux plans et devis, contrats et ce avant le 1er Juillet 1974.

1- Que la Corporation Municipale de la Paroisse de Pointe du Lac se prévale de ses droits et pouvoirs, ainsi que des dispositions prévues à ce sujet dans les devis descriptifs (art. 4,26,27,29,30, 33,44 et 45 des "Clauses Générales").

2- Qu'ainsi la Municipalité demande à la Voirie Provinciale du Québec, par l'entremise de son chef divisionnaire, M.Richard Lamontagne, de nous fournir l'acceptation finale des travaux de l'entrepreneur Gaston Bourassa Ltée.

3- Que la Voirie Provinciale effectue les travaux qui s'imposent dans le cas où l'entrepreneur n'aurait pas terminé ces travaux, soit fossés et accottement.

4- Qu'un copie de la présente résolution soit adressée à la Co. Pluritec Ingénieurs.

Adopté.

65/74

Il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, et résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, Que:

Henri Paquette; électrique, pompe no 3

Suite à certaines difficultées qui persistent depuis quelques temps à la station de pompage, dans le système électrique,

Et considérant que depuis la mise en opération de la station de pompage, en Septembre 1973, le moteur à essence de la pompe no

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

3 n'a jamais fonctionné normalement, et risque de causer de gaves ennuies à la Municipalité.

1- Le Conseil Municipal accorde un délai de trois (3) jours à l'entrepreneur Général, la Firme Henri Paquette Inc. pour s'acquitter de ses obligations, complètement et définitivement, envers la Municipalité, telles que décrites aux plans, devis et contrat.

2- Qu'à l'expiration de ce délai, la Municipalité procèdera par elle-même ou par un entrepreneur, à l'exécution de ces travaux, aux frais et dépens de l'entrepreneur, à même les sommes retenues à cette fin.

3- Que la Corporation Municipale de Pointe du Lac, dans ces circonstances, se prévale de ses droits et pouvoirs, ainsi que des dispositions prévues à ce sujet dans les devis.

4- Que la présente résolution soit considérée par l'entrepreneur Henri Paquette Inc. comme une mise en demeure à lui faite le déclarant en défaut.

5- Que copie de la présente résolution soit adressée aux Ingénieurs de la Co. Pluritec.

Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire: Clément Beaudry

Sec-tré.: Jean-Bte Pichet

INITIALES DU MAIRE 299 INITIALES DU SEC.-TRES.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, ce 8ième jour de Juillet 1974, et à laquelle était présent Messieurs les conseillers: Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-tré. et l'ass-sec sont tous deux présents.

Messieurs les conseillers Robert Parenteau et Arthur Robitaille étaient absents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 3 Juillet 1974 et distribuée à tous les membres du Conseil le 5 Juillet 1974, lequel est accepté, tel qu'apparait au livre des minutes, sur proposition de M. le Conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le Conseiller Raymond Lamothe. Adopté

66/74

Rue Simon Dubé

M.Simon Dubé discute avec les membres du Conseil, afin de faire municipalisée une rue, lot P-247. Ceux-ci exigent que M.Dubé fasse niveler la dite rue, de manière à ce qu'elle soit conforme. Après quoi cette rue pourra être municipalisée.

Leveco; Eau

Un groupe de propriétaire du Domaine Leveco désirent obtenir le service d'aqueduc. Ceux-ci devront déposé une requête, afin que les membres du Conseil puissent étudier la situation.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Journée de travail 180-66

INITIALES DU MAIRE
300
INITIALES DU SEC.-TRES

H.Paquette

M. Henri-Jean Girard désire exploiter une cour de rebus d'autos dans le rang St-Charles. Celui-ci devra, avant d'obtenir la permission du Conseil, se procurer un permis du Ministère de l'Environnement du Québec.

Henri Paquette Inc., en date du 5 Juillet 1974, confirme qu'il prend en considération notre résolution du 3 Juillet 1974, et que les réparations qui s'imposent seront effectués dans les jours suivants.

R.Gélinas-Léo Janvier

M. Roger Gélinas, arp-géo., mentionne que M.Léo Janvier, pour sa rue lot 350, a signé le plan de la dite rue, afin de la faire municipalisée, et que le dossier pourra être complété.

M.Richard Lamontagne, Ingénieur divisionnaire, avise, en date du 20 Juin 1974, qu'il a reçu notre résolution pour obtenir de l'asphalte dans les rues. Notre demande sera étudiée et soumise au Ministère concerné pour être présentée au prochain budget.

Eau: rue ouellette

M.Gérard St-Louis et Léonard Croteau demandent d'obtenir le service d'aqueduc. Le sec-tré. est autorisé à les rencontrer afin qu'ils puissent s'organiser pour venir se raccorder à la Rte 2.

Jean-Marie Deshaies
Bureau; rue Montour

M.Jean-Marie Deshaies, rue Montour, demande la permission d'ouvrir un bureau dans son sous-sol de maison. Les membres du Conseil n'y voient aucun objection, mais désirent avois plus d'informations à ce sujet.

Le sec-tré. soumet ses rapports du mois de Juin 1974, soit celui des travaux de voirie, celui de l'aqueduc et celui des permis de construction.

Village: résolution

La municipalité de la Visitation nous fait parvenir deux résolution de leur conseil.

La première mentionne que le taux pour la sortie du camion incendie dans notre municipalité demeure à $50.00 de l'heure, mais dorénavant la Paroisse devra payer le salaire des pompiers volontaires. Les membres du Conseil autorise le sec-tré. à prendre informations, à savoir le nombre et le coût moyen des salaires versés à ces pompiers volontaires.

Village: demande eau

La deuxième résolution est pour demander à notre Municipalité de s'approvisionner à même notre réseau d'aqueduc, pour un temps indéfini, pour desservir le secteur Rouette.

Suite à une demande de la Corporation de la Visitation pour alimenter en eau, à même notre réseau d'aqueduc, le secteur Rouette jusque chez M.Jean-Pierre Benoit, et ce, pour un temps indéfini

Considérant que ce secteur comprend 42 maisons, 3 piscines et 2 cultivateurs.

Considérant que présentement notre Municipalité ne possède qu'un seul puit, lequel opère à sa pleine capacité, et la conduite existante (8po. de dia.) n'a été prévue que pour le secteur désigné aux plans de notre Municipalité.

67-74

Par conséquent, il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, et résolu unanimement:

1- Que notre Municipalité ne peut fournir de l'eau au secteur Rouette pour un temps indéfini.

MARGE de la RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.